C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED.MONTREAL

1SEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL 5¢ | Montréal, mardi 15 janvier 1963 / saint Paul, ermite.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 78 • 4 CAHIERS • 48 PAGES

Session nationaliste

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — La première session de la 27ème législature, qui s'ouvre aujourd'hui sur la colline parlementaire de la Vieille Capitale, sera sous le signe d'une prise de conscience et de l'éveil du nationalisme chez les Canadiens français.

La nationalisation du secteur privé de l'électricité et les projets de lois sur les coopératives en sont une indication.

Le "Discours du trône" annoncera toute une série de nouvelles lois et quelques décisions gouvernementales d'ordre administratif comme la tenue d'une enquête sur la fiscalité — (provinciale, municipale, scolaire) — et l'expansion de notre réseau routier en vue des besoins créés par l'exposition universelle de 1967 à Montréal.

Notons encore qu'au cours des prochains mois, les chambres seront appelées à voter une loi électorale modifiée d'après les leçons du scrutin du 14 novembre dernier et qu'à l'Assemblée législative les comités de la carte électorale et des comptes publics siégeront.

C'est vers 3 h. 30 de l'après-midi que S. Exc. le représentant de la reine, M. Paul Comtois, prononce le traditionnel discours marquant chaque année la reprise des travaux de nos législateurs.

La cérémonie, une des plus pittoresques cérémonies parlementaires dont le faste est soumis à un rite séculaire, se déroule dans le décor rutilant de la chambre haute en présence de plusieurs centaines d'invités, du conseil législatif au grand complet et d'une assemblée législative renouvelée dans la proportion d'un tiers

Pour la première fois, le lieutenant-gouverneur Paul Comtois porte son uniforme de gala à broderies dorées, qui pèse comme dix complet-vestons ordinaires.

Le programme prévoit qu'à son arrivée du Bois de Coulonge, S. Exc. le représentant de la reine sera accueilli, devant les édifices gouvernementaux, par une garde de 100 hommes du 22e Régiment Royal sous le commandement du major J.-L. Barthe. La fanfare attaquera les premières mesures de l'hymne "Dieu sauve la reine"; et des hauteurs de la citadelle, les artilleurs tireront une salve de quinze coups de canon.

Par la suite, c'est entouré de ses aides de camp, notamment le colonel J.-P. Martin et le colonel d'aviation Gabriel Taschereau, que le lieutenant-gouverneur gagne la "chambre rouge".

Il y est accueilli par une brillante assistance dans laquelle on remarque les membres de sa famille, les proches parents du premier

Voir SESSION en page 2

Diefenbaker se porte bien

par Marcel GINGRAS

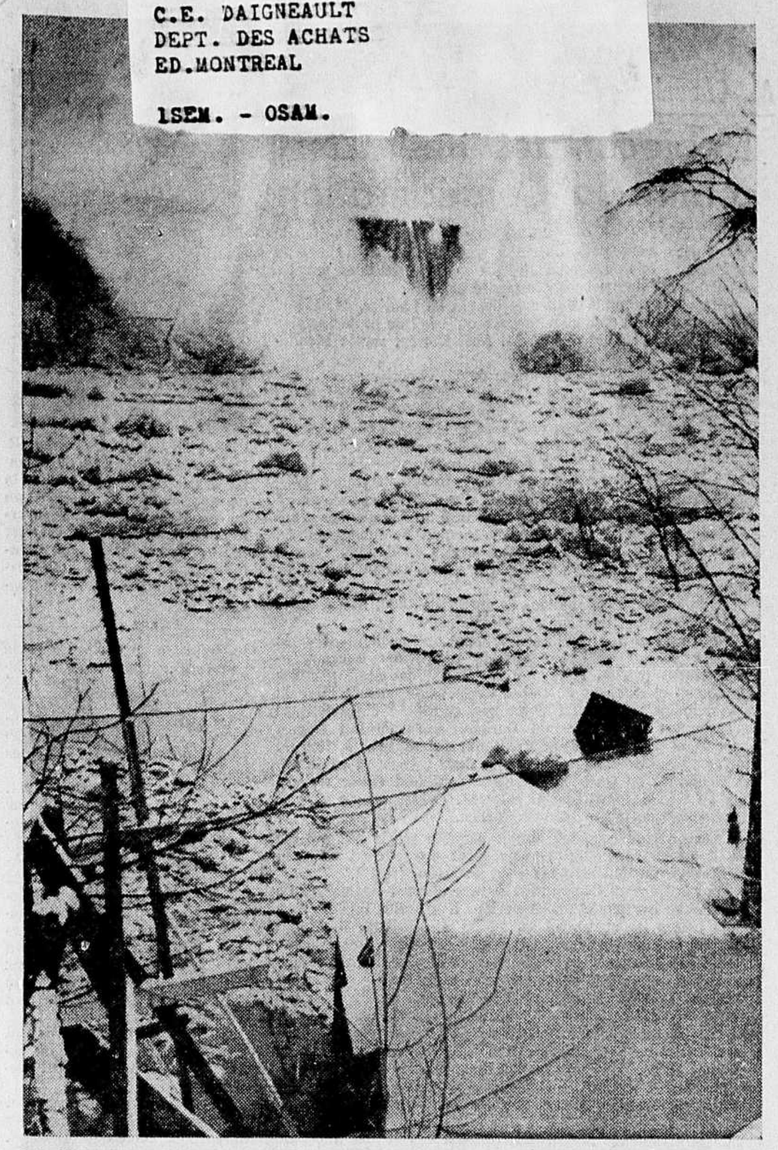
OTTAWA. — "Jamais je ne me suis senti aussi bien", a déclaré ce matin le premier ministre qu'on interrogeait à la suite de la publication de nouvelles rumeurs sur sa santé qui serait chancelante.

"Depuis 1956, a-t-il ajouté, mes adversaires politiques n'ont cessé de dire que j'étais malade, que je ne tiendrais pas le coup et que je songeais à quitter la vie publique".

"Rien de plus faux. Je suis parfaitement bien, et ça les ennuie".

Ces rumeurs qui, comme le dit M. Diefenbaker, courent depuis 1956, se sont accentuées ces dernières semaines et on a même dit que les médicaments qu'il prenait pour limiter le tremblement dont il est atteint affectaient sa résistance cérébrale.

A cause de cela, on a ajouté que certains de ses collègues du cabinet lui avaient demandé de démissionner. L'un d'eux interrogé ce matin, M. Gordon Churchill, est devenu rouge de colère pour déclarer: "Voilà le point culminant d'une insidieuse campagne menée contre le premier ministre. C'est la plus sale campagne jamais dirigée contre un premier ministre du Canada et il est totalement faux que nous ayons demandé sa démission".



LA BEAUTE PEUT ETRE GLACEE — Les glaces ont cette propriété de pouvoir se façonner et de présenter un aspect enchanteur. A preuve le pont de glace qui se forme chaque hiver au pied des chutes Niagara, et s'étend sur une distance d'un mille en aval des cataractes.

Selon des financiers américains

La majorité des actionnaires accepteront l'offre de Lesage

Une importante maison new-yorkaise de courtage, dont la lettre hebdomadaire d'informations financières exerce une grande influence sur les milieux d'affaires, estime que l'offre du gouvernement du Québec aux actionnaires des compagnies d'électricité est juste. Elle prévoit même que la plupart des actionnaires l'accepteront.

Dans sa lettre hebdomadaire sur les affaires canadiennes, la maison Bache & Co. va jusqu'à recommander aux actionnaires d'accepter l'offre telle qu'elle sera, bientôt, officiellement formulée par le gouvernement.

La lettre de Bache évoque l'évaluation que cette maison avait faite, au mois d'octobre dernier, de la valeur des actions des principales compagnies d'électricité.

Valeur juste

"... nous donnions alors notre évaluation des actions ordinaires des diverses sociétés touchées par la nationalisation. Ces prix, et ceux qu'offre M. Lesage sont les suivants : (le premier chiffre étant celui de Bache, en octobre dernier, et le second celui de l'offre du gouvernement de la province) Shawinigan, $29, $30; Gatineau, $33, $35; Québec Power, $37.50, $37; Bas-Saint-Laurent, $38, $37; Northern, $35, $33.

"Il est évident, poursuit le message de Bache & Co., que les prix offerts sont très près de ceux que nous nous donnions comme juste, et que dans le cas des deux plus grosses compagnies concernées, Shawinigan et Gatineau, qui ont le plus grand nombre d'actions en circulation, les prix offerts sont

4Voir ACTIONNAIRES en page 24

Le dernier acte de la nationalisation

On ne peut plus en douter. L'offre du gouvernement aux actionnaires des compagnies d'électricité sera bel et bien acceptée. Qu'une maison new-yorkaise ou sa succursale torontoise le dise, confirme cette bonne nouvelle. Ces gens-là sont des financiers expérimentés et prudents. Ils ne disent rien pour le plaisir de le dire. Ils ne font pas de prédictions à la légère. Depuis trois semaines, depuis le 28 décembre, date de la publication de l'offre, ils ont étudié le comportement du marché et se sont abstenus d'imaginer publiquement des hypothèses avant d'être sûrs qu'elles étaient déjà l'expression de la réalité.

L'affaire est entendue et le gouvernement peut manger des petits pains blancs.

Il peut dès à présent envoyer aux actionnaires la lettre qui stipulera officiellement les conditions techniques de l'offre et les moyens de leur exécution. Il sera certain de recevoir rapidement la réponse attendue, et dans des proportions dépassant largement les 51% requis pour que l'offre soit dite acceptée. La raison de ce dépassement, c'est Bache qui la donne : les actionnaires qui refuseront la prooposition de Québec courront le risque de dormir au bord du lit comme de petits minoritaires, la tête pendant en dehors. C'est une position peu confortable que l'endurance ne permet pas de respecter longtemps.

Cette conviction que les jeux sont faits ne s'appuie pas sur un simple argument d'autorité. Il en est de ce genre d'argument ce que valent les circonstances. Et les circonstances, l'évolution de la situation depuis trois semaines, indiquaient clairement ces jours derniers la nature de la réponse capitaliste.

Un léger recul s'impose ici. En procédant, contre toute attente, à un règlement de gré à gré, le gouvernement prenait d'entrée de jeu un avantage considérable dû à l'effet de surprise. Il forçait les groupes d'actionnaires à prendre position sur des bases qu'il déterminait. En fixant le prix de l'action Shawinigan à $5 de plus qu'elle ne valait sur le marché récent, il provoquait un rajustement immédiat des cours qui s'infléchissaient ainsi dans le sens de l'acceptation. Cette astuce porte sans aucun doute le nom de Lévesque, non tant parce qu'elle fait l'affaire des actionnaires que parce qu'elle fait plus encore celle de l'Hydro-Québec et des usagers de l'électricité. Rappelons-le encore une fois: le gouvernement ne déboursera en effet, une fois l'offre acceptée, que $30 (représentant le rachat de l'action) moins $5 (prix de chaque action nouvelle émise en contrepartie de la libération des actifs non nationalisés).

Les réactions consécutives à l'offre, qui proposait de telles marges, furent immédiatement caractérisées par un nombre important de transactions en Bourse. Certains jours, les virements affectèrent non loin de 50,000 titres. C'était à qui attraperait le morceau dont la Shawinigan Chemicals, contrôlée à 75% par la Shawinigan Water & Power, était l'os à moelle. Cette attitude était un signe d'acquiescement obligé à la proposition gouvernementale, car elle exprimait précisément ce que cette proposition contenait d'alléchant.

Trois groupes, dont la B.A. Oil et, semble-t-il, la **Power Corporation,** rivalisèrent donc pour mettre la main sur les produits chimiques et pétrochimiques. La bataille s'est terminée, on le sait, par la victoire de B.A. Celle-ci, possédant déjà 25% de l'industrie établie à Sorel, se prévalut du droit

Voir LE DERNIER ACTE DE LA NATIONALISATION en page 2

Une analyse de
Michel van Schendel

Grande-Bretagne et Marché commun :

La Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Italie désapprouvent de Gaulle

BRUXELLES. (Reuters, AFP, UPI) — La Belgique et l'Allemagne occidentale, appuyées en cela par la Hollande, ont manifesté aujourd'hui leur opposition à l'attitude exprimée hier par le président de Gaulle concernant l'admission de la Grande-Bretagne au Marché commun européen. L'Italie a aussi exprimé son désaccord avec la position française.

Le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, M. Paul-Henri Spaak, a déclaré carrément que le gouvernement belge désapprouve la déclaration du président français et a ajouté que le gouvernement hollandais partage le point de vue de Bruxelles.

M. Spaak a souligné que la déclaration du gén. de Gaulle "nous a évidemment embarrassés", d'autant plus qu'elle survenait au moment même où la Grande-Bretagne reprend les négociations avec les Six en vue d'obtenir son admission au Marché commun.

La Belgique, a-t-il poursuivi, ne peut garder le silence et donner ainsi l'impression qu'elle est d'accord avec la déclaration faite par de Gaulle.

Aux yeux du gouvernement belge, cette question apparaît dans une optique bien différente de celle du président de la République française, dit-il.

De son côté, la délégation allemande a émis une déclaration affirmant que la présence de la Grande-Bretagne au sein de la CEE est nécessaire pour des raisons économiques et politiques.

Précédemment, M. Edward

Voir GRANDE-BRETAGNE, p. 2

Tshombé capitule

NATIONS UNIES. (UPI, Reuter, AFP) — Le président du Katanga, Moïse Tshombé a déclaré qu'il livrera Kolwezi aux forces de l'ONU et intégrera pacifiquement le Katanga au reste du Congo, mais à la condition que lui-même et tous ses acolytes dans l'aventure sécessionniste reçoivent l'amnistie pour leurs activités politiques passées, apprend-on aujourd'hui de sources diplomatiques.

Les mêmes sources ajoutent qu'il n'y a pas d'assurance formelle, cependant, que le premier ministre du gouvernement central, M. Cyrille Adoula accède immédiatement à la requête de M. Tshombé.

Pendant ce temps, les troupes de l'ONU ont progressé d'environ 8 milles vers Kolwezi, après de violents combats la nuit dernière, au cours desquels un soldat indien a été blessé.

Pour sa part, le secrétaire général U Thant a "accueilli avec satisfaction" la déclaration de Moïse Tshombé et exprime l'espoir que "cette déclaration sera rapidement et pleinement mise en oeuvre", ajoutant que l'ONU "aidera de tous ses moyens l'exécution de la promesse implicite dans la déclaration de M. Tshombé".

Dans un message à U Thant, le président du Katanga demande également au secrétaire général que ce dernier détermine une date pour une entrevue avec Tshombé et des représentants de l'ONU. Cette entrevue pourrait avoir lieu dans une zone neutre entre Elisabethville et Kolwezi.

Ces informations ont été confirmées par le premier ministre de la fédération des Rhodésies, sir Roy Welensky, qui s'est rendu à Ndola, ce matin. Dans une déclaration transmise à Salisbury, capitale de la Rhodésie du Sud, par téléphone plusieurs heures après son départ de cette ville, sir Roy Welensky disait :

"Je crois que le président Tshombé a agi sagement en toutes circonstances. J'espère que les Nations unies et le gouvernement central congolais en tiendront compte et reconnaîtront qu'il ne peut y avoir aucune justification possible à une action agressive."

La capitulation

La déclaration de "capitulation" de Tshombé est rédigée en ces termes :

"Nous sommes disposés à déclarer au monde que la sécession katangaise est terminée.

"Nous sommes prêts à accorder aux troupes des Nations unies la liberté de déplacement dans tout le Katanga.

"Nous sommes également disposé à retourner à Elisabethville pour mettre au point les dispositions relatives à l'appli-

Voir TSHOMBE en page 2

Castro n'a pas invité de prêtres canadiens à Cuba

Le régime Castro n'a pas demandé de missionnaires canadiens, comme l'annonçait la semaine dernière une dépêche de la Presse canadienne.

C'est ce qu'a révélé hier à LA PRESSE un porte-parole de la Société des Prêtres des Missions étrangères, à Montréal, qui a précisé que le supérieur de la communauté, l'abbé Gilles Ouellet, au cours d'un appel téléphonique fait récemment de Mexico, a dit n'être au courant de rien d'autre que ce qu'il a appris par les journaux mexicains.

On sait que l'abbé Ouellet était de passage à Cuba lors de la publication de cette nouvelle. Le supérieur est actuellement en tournée en Amérique latine pour y visiter les maisons de sa société.

Le cardinal Léger quitte l'Hôtel-Dieu

L'archevêque de Montréal, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger, a quitté hier soir l'Hôtel-Dieu de Montréal, où il était hospitalisé depuis 10 jours, souffrant d'insuffisance coronarienne.

Agé de 58 ans, le cardinal Léger célébrait dimanche le 10e anniversaire de son élévation au Collège des cardinaux.

Voici le communiqué de la Chancellerie de l'archevêché au sujet de Son Eminence :

"S. Em. le cardinal a quitté hier soir l'Hôtel-Dieu. Les examens médicaux et la période d'observation quotidienne que lui avaient prescrits ses médecins ont pris fin et Son Eminence a regagné sa résidence à l'archevêché de Montréal. Son état de santé est très satisfaisant, mais il devra poursuivre son repos en s'abstenant encore, pour un nombre de jours qui demeure indéterminé, de toute activité extérieure."

La Chancellerie.



M. PAUL BIENVENU, homme d'affaires de Montréal, dont la nomination au poste de commissaire général de l'Exposition universelle de 1967, doit être annoncée incessamment par le gouvernement fédéral.

Triple aveu de culpabilité

Tentative de monopole dans l'industrie du sucre

Trois importantes raffineries ont admis leur culpabilité ce matin, devant le juge Benjamin Robinson, de la Cour supérieure, siégeant en Cour du Banc de la Reine, à une accusation de complicité en vue de restreindre, par l'établissement d'un monopole, la liberté du commerce.

Les trois entreprises sucrières: Acadia Atlantic Sugar Refineries Ltd; Canada and Dominion Sugar Co. Ltd et St-Lawrence Sugar Refineries Ltd recevront leur sentence le 15 février prochain.

Les trois raffineries étaient représentées respectivement par Mes Georges Courtois, Jean Filion et Alister Watt. Les autorités fédérales avaient comme représentant spécial en cette affaire, Me Jean-Paul Cardinal.

Se levant, à l'ouverture de l'audience, Me Watt a déclaré qu'avec ses deux confrères il en était arrivé à la décision d'inscrire des plaidoyers de culpabilité en vue d'éviter un long procès qui ferait encourir au public et aux accusés des frais énormes.

C'est alors que le juge Robinson a fait remarquer qu'il devenait difficile pour lui de rendre sa sentence s'il ne possédait aucun fait pouvant le guider dans sa décision.

On convint de soumettre au président du tribunal un mémoire.

L'accusation mentionne une conspiration survenue entre le 1er janvier 1954 et le 20 janvier 1955, et particulièrement se rapporte à une entente avec les représentant de l'industrie sucrière cubaine, en 1953, pour l'achat et l'importation de sucre brut.

Les plaintes avaient été portées à la suite d'un rapport du ministre de la Justice, il y a deux ans, à l'effet qu'il s'était produit des pratiques restrictives du commerce.

Une enquête avait eu lieu en vertu de la loi sur les monopoles.

Avant de quitter la salle, Me Watt souligna que si le tribunal avait besoin de détails additionnels au mémoire que lui fourniront les parties, il pourra les

Voir MONOPOLE en page 2

Le duc de Windsor nie avoir voulu créer une alliance avec Hitler

PARIS. — Le duc de Windsor a déclaré que les documents diplomatiques nazis qui laissent croire qu'il était en faveur d'une alliance entre l'Angleterre et l'Allemagne en 1936 "donnent une fausse impression" des efforts qu'il a faits pour éviter la seconde guerre mondiale, au temps où il était roi. Le duc a dit que ces documents avaient été écrits par son cousin allemand, le duc de Cobourg, et qu'ils étaient manifestement biaisés en vue d'obtenir des faveurs de Hitler. Selon ces mêmes documents, saisis à la fin de la deuxième grande guerre, Edouard VIII, qui devint le duc de Windsor après son abdication, était prêt à renoncer à ses opinions d'avant-guerre pour devenir premier ministre



L'hagard Windsor

SOMMAIRE

Annonces classées / 38 à 45
Comiques / 32
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 46
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 36
Les patrons / 39
Les Tribunaux / 10
Loisirs et récréation / 11
Mots croisés / 45
Radio et Télévision / 30
Spectacles et Concerts / 34, 35
Sports / 25 à 28
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 24

LA MÉTÉO

ENSOLEILLE, TRES FROID — MIN.: 10 SOUS ZERO MAX.: ZERO
VOIR DETAILS EN PAGE 2

Un ministère à remettre à flot

Le nouveau ministre du Commerce, M. Gérard-D. Lévesque, entreprend une tâche extrêmement difficile et délicate, celle de reconstituer un ministère dont la désintégration est très avancée et aussi de lui donner une nouvelle direction.

En 1960, ce ministère avait réussi à rassembler un nombre impressionnant de spécialistes et d'experts, et il semblait en passe de devenir la clé de voûte de la politique économique du gouvernement. Les spécialistes et les experts sont presque tous partis, et le ministère est retombé dans son marasme de jadis.

Les difficultés auxquelles Gérard Lévesque aura à faire face illustrent à merveille certaines lacunes de l'administration Lesage. Car la désintégration du ministère du commerce a deux grandes causes : le gouvernement n'a pas encore compris l'urgence d'une revalorisation de la fonction publique et il en est encore à des

lation de sa politique économique.

Les fonctionnaires qui ont quitté le ministère l'ont fait pour deux raisons principales. La première est qu'ils n'étaient pas suffisamment rémunérés, du moins comparativement à ce qu'ils auraient pu gagner dans l'entreprise privée. La deuxième raison a trait à l'absence de direction et de compréhension des problèmes économiques et sociaux à la tête du ministère. Ces raisons reflètent une situation déplorable au sein du gouvernement provincial.

Certes, Gérard Lévesque aura un travail considérable à accomplir au sein de son ministère. Mais le gros de son travail devra se faire auprès du cabinet et surtout auprès du premier ministre lui-même. A cet égard, il se trouve dans la même situation que Lucien Cliche qui a assumé la triste succession de Bona Arsenault au ministère des Terres et Forêts.

Pour des raisons inexplicables, Jean Lesage a refusé jusqu'à maintenant de donner suite aux pressions exercées par plusieurs ministres en vue d'une revalorisation de la fonction publique. Dans ce domaine, le gouvernement n'a encore aucune politique cohérente. Mais il y a au cabinet un regroupement autour de Paul Gérin-Lajoie et de René Lévesque en vue de faire comprendre au premier ministre toute l'urgence de la situation. La désintégration du ministère du Commerce a été l'exemple le plus spectaculaire de l'absence de politique cohérente vis-à-vis du fonctionnarisme, et c'est ce qui explique l'ampleur de la tâche à laquelle Gérard Lévesque doit maintenant faire face.

Mais il manque aussi au gouvernement une politique d'ensemble dans le domaine économique. Ceci explique pourquoi de nombreux spécialistes qui étaient venus travailler au ministère du Commerce se sont découragés et l'ont quitté. Aujourd'hui on commence à peine à comprendre tout le sens de la "planification".

Mais il reste encore à relier toutes les activités des différents ministères à une direction centrale. Au Commerce, il s'agit évidemment de consolider l'industrie manufacturière au Québec et de donner les moyens à la petite industrie de s'adapter aux conditions économiques et commerciales qui existent en Amérique du Nord à l'heure actuelle. Mais pour ce faire, il est essentiel que le gouvernement ait une vue d'ensemble de tous les problèmes économiques, au lieu de les traiter isolément comme il le fait maintenant. C'est donc là un autre aspect de la campagne que doit mener Gérard Lévesque auprès du premier

Voir DEMOCRATIE en page 2

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

LA PRESSE

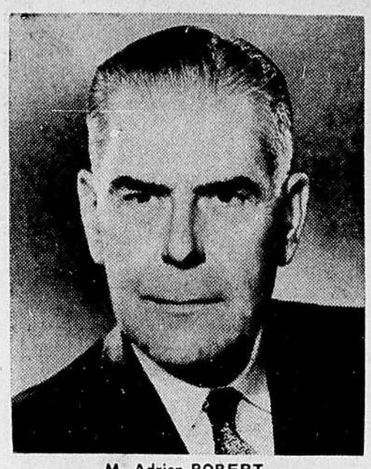
BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 15 JANVIER 1963 — 79e ANNEE — No 78

Une suggestion de la Fraternité des policiers de Montréal

Un corps de police métropolitain

La Fraternité des policiers de Montréal, par la voix de son président, le capitaine Jean-Paul Lapointe, vient de proposer la création d'un corps de police métropolitain. A défaut de la centralisation des effectifs policiers, M. Lapointe demande aux conseils municipaux de l'Ile de Montréal d'établir au moins un système central de communication par radio.

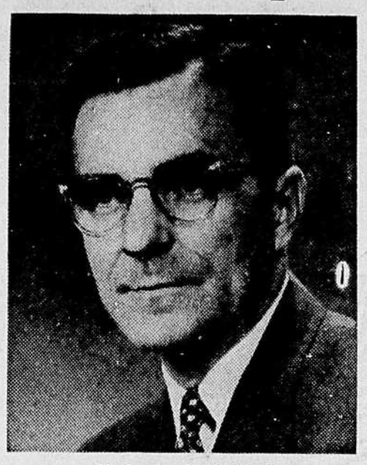


M. Adrien ROBERT

Le directeur de la police de Montréal est en faveur de la mise sur pied d'un corps de police métropolitain.

Le directeur Adrien Robert, qui venait de prendre place à la table des délibérations, à l'hôtel de ville, pour y discuter du renouvellement du contrat de travail de la Fraternité des policiers, a aussi ajouté qu'il voit d'un bon oeil l'établissement d'un système central de communication par radio pour toute l'île de Montréal, à défaut d'obtenir mieux.

M. Robert aurait préféré ne pas avoir à se prononcer sur cette question, car a-t-il dit, il y a trop d'implications politiques dans cette affaire.



M. Lucien SAULNIER

Tout en se disant favorable à l'établissement d'un système radiophonique central de communication sur l'île, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a ajouté, ce matin, à l'hôtel de ville, en réponse à quelques questions du représentant de LA PRESSE : "Je suis également en faveur de l'unification du travail policier comme je le suis dans d'autres domaines des activités municipales".

"Mais je suis fortement opposé à la création d'une autre force policière soi-disant métropolitaine, car, en somme, ce corps policier ne serait qu'une doublure de la Police provinciale, ajouta M. Saulnier.

Dit enfin M. Saulnier, quant à l'unification du travail : "Plusieurs municipalités de l'île ne jugent pas utile de mettre sur pied un corps de police aussi bien organisé que celui de Montréal. Elles auraient avantage à louer certains services policiers de Montréal".

Le moment est venu, d'après le président du syndicat groupant 3,000 membres, de réaliser l'un ou l'autre de ces projets, en tenant compte que le deuxième ne devrait être qu'une étape pour en arriver à la solution souhaitable. Lui aussi se pose la question, à savoir si le système de corps policiers indépendants comme cela existe présentement, ne joue pas à l'avantage des criminels.

Dans la dernière livraison de la "Revue des agents de police", publiée par la Fraternité, M. Lapointe commente le meurtre des deux agents de police de St-Laurent, Denis Brabant et Claude Marineau, tués au cours d'un hold-up de $125,000 à une succursale de la Banque Canadienne impériale de Commerce.

Il approuve les suggestions du directeur Camille Hétu, du service de la police de St-Laurent, qui, le jour-même du hold-up, demandait l'amélioration des systèmes d'alerte des banques ; la répression des alertes inutiles pour éviter que les agents ne se rendent sur les lieux d'un attentat comme s'il s'agissait d'une fausse alerte et, si nécessaire, l'imposition d'une amende pour faux appels.



M. Jean-Paul LAPOINTE

La pension aux veuves

M. Lapointe déplore que les veuves des policiers qui ont été tués à leur devoir ne soient pas protégées par un fonds de pension, comme le sont celles des policiers de Montréal.

Il commente d'abord élogieusement le geste du président de la Banque Impériale de Commerce, qui a offert de verser jusqu'à l'âge de 18 ans des derniers enfants, une pension annuelle égale à 60 pour cent du salaire des victimes. Cette pension s'ajoutera à la maigre pension versée en vertu de la Loi des accidents du travail.

M. Lapointe est heureux de constater également qu'une campagne de souscription lancée par la Fraternité des policiers de St-Laurent ait atteint son objectif de $20,000.

"Mais cet élan de générosité publique ne règle pas le problème de la protection des dépendants des policiers pour l'avenir. Ce problème de la sécurité sociale des veuves des policiers est de grande importance, déclare M. Lapointe.

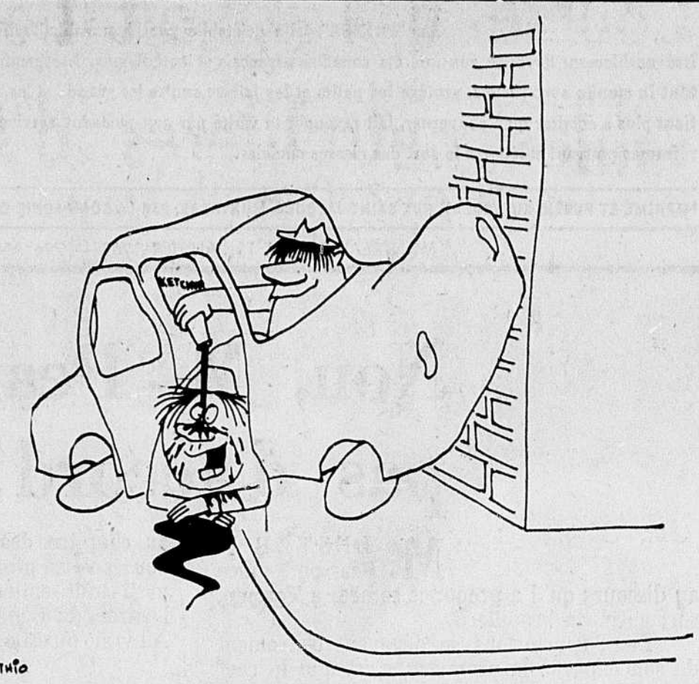
"Si les autorités municipales peuvent différer d'opinion en ce qui a trait au salaire de leurs policiers, ajoute-t-il ,elles devraient s'entendre sincèrement au moins sur ce point : à savoir qu'un traitement égal devrait être versé à toutes les veuves des agents tués dans l'exercice de leurs fonctions, quelle que soit la municipalité.

Une fédération provinciale

Pour trancher ce problème, M. Lapointe estime qu'il est nécessaire qu'une loi de la police soit adoptée par le gouvernement du Québec et que soit autorisée la création d'une fédération provinciale d'associations de policiers.

Un mémoire a été soumis à ce sujet au gouvernement de M. Jean Lesage. On attend la

Voir POLICE en page 8



LES ACCIDENTS TRUQUÉS

La CECM désire le maintien du mode actuel de taxation

par Albert TREMBLAY

La Commission des écoles catholiques de Montréal a présenté hier un volumineux mémoire au Comité d'étude de la taxation foncière de la ville de Montréal dans lequel elle recommande aux dirigeants municipaux de maintenir le mode actuel de taxation en y apportant toutefois certaines améliorations.

La CECM rejoint donc, par cette recommandation, la grande majorité des organismes montréalais qui ont soumis un mémoire au comité d'étude créé par l'administration Drapeau-Saulnier, peu de temps après la présentation du dernier rôle d'évaluation. On sait que ce rôle n'a jamais été utilisé, qu'il a été "gelé" une première fois lors de la dernière session et qu'il devra en être ainsi à nouveau lors de la présente.

Dans son mémoire, la CECM met en garde les autorités municipales, qui ont l'obligation juridique de pourvoir aux besoins financiers de sa population en matière d'éducation, contre des changements trop brusques qui auraient pour effet de déséquilibrer les budgets. La commission analyse également les avantages et les désavantages apparents du système actuel de taxation et d'un système qui serait établi sur la valeur locative.

Le mémoire signale enfin qu'il serait possible de remplacer le système actuel, mais on y voit de grands désavantages au point de vue péréquation. On y va aussi de certaines recommandations au cas où un nouveau système d'estimation foncière ou de valeur locative des immeubles devrait être instauré.

La Commission des écoles catholiques de Montréal croit que les autorités municipales doivent conserver le présent système de taxation parce qu'il est relativement stable et sûr, qu'il est universellement répandu en Amérique, dans tout le Canada et dans la province de Québec en particulier. Le remplacer, selon la CECM, serait possible mais nuirait à l'établissement de la péréquation sur des bases régionales et provinciale.

Un comité consultatif

A l'exemple aussi d'autres organismes montréalais, la Commission des écoles catholiques suggère que le service des estimations, par son directeur, conserve pleine autorité dans la détermination, suivant la charte, des estimations foncières dans le système actuel.

L'autorité administrative étant laissée au Service des estimations, la CECM en arrive à la conclusion que les autorités municipales "pourraient envisager" la formation d'un comité consultatif.

Ce comité consultatif serait formé de représentants des corps publics et d'associations dont les activités touchent aux biens immobiliers et de spécialistes de la taxation et de l'évaluation. Ce comité, d'ordre consultatif seulement, pourrait faire connaitre le point de vue des différents secteurs de l'activité immobilière, suggérer des améliorations ou signaler des déficiences.

Chose intéressante à souligner également, la CECM atta-

Voir LA CECM en page 8



QU'Y A-T-IL LA-DEDANS semblent se demander ces pompiers en regardant le trou où vient de se produire une explosion ?
Photo LA PRESSE

Explosions dans des conduites souterraines

Un incendie qui a fait rage ce matin dans les conduites souterraines de gaz et d'électricité a occasionné plusieurs explosions rue Ontario, entre les rues Maisonneuve et Champlain.

Les déflagrations, qui ont commencé vers 9 h., ont brisé plusieurs vitrines et ont nécessité l'intervention des pompiers et de la police afin de prévenir des dégâts plus considérables. Chaque explosion résonnait avec force dans tout le quartier. Par mesure de sécurité et comme on ne connaissait pas la cause exacte des déflagrations, la police a bloqué la circulation dans le secteur et on a commencé à faire évacuer les logis les plus rapprochés.

Les pompiers ne pouvaient pas noyer d'eau les conduits à cause des fils à haute tension et on a dû attendre la venue des experts de l'Hydro Québec et de la Corporation du gaz naturel.

La première explosion s'est produite vers 9 h. à l'angle Ontario et Maisonneuve. Le couvercle du trou menant aux conduites a été soulevé et brisé par la force des gaz et les vitrines de plusieurs établissements ont volé en éclats.

Plusieurs autres explosions ont suivi la première endommageant même des édifices situés de l'autre côté de la rue. Heureusement, personne n'a été blessé par ces premières déflagrations.

A midi, pompiers et policiers étaient encore sur les lieux alors que les experts de l'Hydro Québec et de la Corporation de gaz naturel travaillaient à fermer les conduites qui alimentent cette section de la ville pour arrêter le feu.

A ce moment il était encore impossible de déterminer l'origine du feu et des explosions. Les dommages causés aux bâtisses sont de nature superficielle.

Messager attaqué

Un jeune messager à l'emploi de la pharmacie Pelletier, 3141 rue Masson, a été attaqué par deux suspects dans une ruelle sise au sud de la rue Masson, sur la 9e Avenue, à Rosemont.

La victime, Camille Leroux, âgé de 16 ans, domicilié au 5147 de la rue Jeanne-d'Arc, a révélé à la police que l'un des deux suspects brandissait une longue fourchette et que, sous la menace de cette arme, il lui soutira une somme de $10.

A l'hôpital St-Michel

L'administration suspend le président du syndicat

(par J. L.) — Le président du syndicat des employés de l'hôpital St-Michel a été suspendu pour une période indéfinie pour avoir fourni certains renseignements aux journaux et plus particulièrement à LA PRESSE.

Jeudi dernier, M. Roland Rail avait déclaré qu'une vingtaine de ses collègues et lui-même attendent depuis un an l'augmentation qui avait pourtant été prévue dans le budget de l'hôpital pour le 1er janvier 1962.

Les confrères de travail de M. Rail se sont réunis hier soir pour prendre connaissance du grief, car le syndicat a déposé un grief contre l'administration de l'hôpital, prétendant que cette suspension était injustifiée. Le syndicat demande la réinstallation honorable de M. Rail.

D'après un agent d'affaires du syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal, M. Raymond Legendre, il semblerait que M. Rail est appuyé par une forte majorité des autres employés d'hôpitaux, qui auraient tous, à des degrés variés, à formuler à peu près les mêmes critiques envers les administrations de leur institution.

Quant à M. Rail, il continuera, à la demande de ses compagnons de travail, à s'occuper de son syndicat. Au cours des dernières semaines, il a réglé à l'avantage de ses collègues, plusieurs griefs, et il entend profiter de ses loisirs forcés pour régler, si possible, tous ceux qui sont en suspens, y compris le cas de ses 20 compagnons qui attendent depuis un an l'augmentation de salaire qui leur avait été promise. L'hôpital refuse d'accorder cette augmentation sous prétexte que le compte de banque est "en rouge".

Bref d'habeas corpus

L'avocat de Fournel devra se présenter devant un autre juge

par Maurice MORIN

Le juge Ignace-J. Deslauriers, de la Cour supérieure, siégeant aux Assises, et affirmant "qu'il devait présider un procès pour meurtre qualifié . . . et qu'en conséquence il ne pouvait prendre connaissance de deux requêtes, l'une dirigée contre le coroner Marcel Trahan, C.R., l'autre contre le directeur Josaphat Brunet, l'avocat de Jean-Paul Fournel, un des trois témoins importants détenus en rapport avec le hold-up meurtrier de Saint-Laurent, devra se présenter aujourd'hui devant un autre juge, mais également de la Cour supérieure, ne siégeant toutefois pas nécessairement en Cour du banc de la reine en matières criminelles.

Nous avons appris que c'est à 2 h. 30 que Me Trajan Constantin devait faire ses représentations et soumettre ses requêtes pour un bref de prohibition contre Me Trahan et un bref d'habeas corpus contre le coroner et le directeur Brunet.

A l'appui de ses requêtes, l'avocat de la défense soutient que son client a été détenu illégalement sur l'ordre du coroner.

Voir L'AVOCAT en page 8



NOUVEAU MAIRE DE WESTMOUNT — M. Chipman Hazen Drury, 46 ans, qui était conseiller, a été élu hier par acclamation maire de Westmount, en remplacement de M. J. C. Cushing, qui ne briguait pas les suffrages. M. Drury est le frère du député libéral de St-Antoine-Westmount et président de la compagnie Canadian General Transit. Ont également été élus par acclamation : MM. Donald Newton Byers, nouveau venu au conseil, qui complétera le mandat de M. Drury, Irving Saul Backler, et Michael Lovett Tucker. Le nouveau maire de Westmount est un diplômé du Collège militaire royal. Au cours de la dernière grande guerre, il a servi dans l'artillerie canadienne en tant que lieutenant.

Emission d'obligations de $25 millions de Montréal sur le marché américain

La ville de Montréal a adjugé hier à un syndicat groupant les maisons White, Weld & Co.; Eastman Dillon, Union Securities & Co. ; Blyth & Co. Inc. ; Nesbitt, Thomson and Company, Inc., et Bélanger Inc., une émission d'obligations de $25,000,000. Quatre groupes de maisons de finance se disputaient l'émission, exclusivement réservée au marché américain.

Le prix à être payé à la Cité est de 100.18% du montant total en principal des obligations. M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a précisé que "c'est la première fois que la ville de Montréal reçoit, à l'émission des obligations, une prime sur la valeur nominale". Les obligations portent intérêt au taux nominal de 5% par an et, vu le prix de vente, le taux effectif de l'intérêt est de 4.981%.

Les dirigeants de l'administration Drapeau-Saulnier se sont déclarés satisfaits de cette transaction, car elle démontre, selon eux, jusqu'à quel point le marché considère favorablement "l'administration et la position financière de la Cité". On a également tenu à préciser que le prix payé est particulièrement avantageux si l'on considère que l'impôt canadien de 15% déductible à la source, influe défavorablement sur le prix de ces obligations aux Etats-Unis.

L'émission d'obligations, à fonds d'amortissement, est remboursable en dollars des Etats-Unis. Du montant initial, $9,000,000 seront consacrés aux améliorations locales (échéance en 1983) et $16,000,000 aux travaux publics (échéance en 1988).

La ville de Montréal a été avisée qu'une fois remplies les exigences de la U.S. Securities and Exchange Commission le syndicat se propose d'offrir ces obligations au public américain à un prix de 101.265% pour les obligations échéant en 1983 et de 101.432% pour les obligations échéant en 1988 pour rapporter, dans chaque cas, 4.90%.

FAITS divers

Pilote disparu

ST-JOVITE. (PC) — Les Wheeler Airlines ont révélé ce matin qu'un de leurs pilotes manque à l'appel depuis dimanche après-midi. L'appareil, un Norseman muni de skis, était parti de Payne Bay, sur la côte ouest de la Baie de l'Ungava, dimanche après-midi, et il était sensé atterrir à Fort Chimo une heure et demie plus tard.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que le pilote avait sans doute dû atterrir d'urgence à cause du brouillard ou du mauvais temps.

On croit que tout s'est déroulé normalement et que le pilote n'est pas en danger, étant donné que plusieurs camps miniers

Voir FAITS DIVERS en page 8



TOUT EST SACCAGE — M. Marinos Enos, propriétaire du restaurant Princess, situé au 454 ouest, rue Jean-Talon, examine ici les dégâts qu'ont causés les vandales à son établissement fermé depuis mardi dernier par suite d'un léger incendie. S'agit-il d'une vengeance ? La police enquête. M. Enos évalue les dommages à plus de $2,500.

photo René Picard, LA PRESSE

A Saint-Jérôme

Roger Jalbert tente de filer à l'anglaise

SAINT-JEROME. (C. B.) — Roger Jalbert, le présumé agresseur du coiffeur pour dames de Saint-Jérôme, a tenté de filer à l'anglaise hier matin, à l'issue de sa comparution devant la Cour de magistrat. Mais, au moment où il franchissait avec désinvolture la grande porte du palais de justice, il a été saisi par le fond de culotte et par le collet par un agent de la Police provinciale qui, heureusement veillait au grain.

L'incident s'est déroulé tellement rapidement que très peu de personnes s'en sont aperçu.

Jalbert, qui fermait la marche du groupe d'accusés qui regagnaient leurs cellules, au sous-sol de l'immeuble, avait tout simplement quitté la file pour se diriger tout bonnement vers l'entrée. Il n'avait pas compté sans la vigilance de l'officier Gérard Florent, qui, en costume civil, surveillait chacun de ses gestes. Le policier eut tôt fait de lui faire réintégrer sa cellule.

Le jeune Montréalais de 22 ans, impliqué dans deux vols à main armée dans la métropole, est accusé de tentative de meurtre sur la personne de Charles Hudon, de Saint-Jérôme. A cause de l'absence de son procureur, Me Raymond Daoust, son enquête préliminaire a de nouveau été remise à plus tard. Le juge Camille-L. de Martigny l'a fixée pour la forme au 21 janvier.

Hudon avait été attaqué dans son domicile de la rue Laviolette le 11 décembre dernier. Depuis, il est entre la vie et la mort à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal.

Un homme tire sur un prêtre

Au moment où l'abbé Jean-Claude Lamy, vicaire à la paroisse Ste-Thérèse , boul. Mercure, à Drummondville, franchissait le corridor recouvert reliant le presbytère à l'église, hier soir vers 7 h. 30, il a vu un homme de 22 ans qui tentait de se cacher dans le corridor.

S'approchant de lui, a relaté ce matin l'inspecteur Gérard Morel, de la PP, le prêtre a cru remarquer que le suspect tentait de mettre le feu à des bouts de papier.

Il a voulu prévenir ce geste. A ce moment, l'homme a brandi une carabine de calibre .22 dans la direction du prêtre et a pressé la détente.

Le projectile a effleuré le bras de l'abbé Lemay.

La police alertée peu après a fait panser le blessé et a incarcéré l'agresseur qui semble souffrir d'aliénation mentale.

L'insp. Morel précise qu'on ignore encore le mobile de toute l'affaire.

NOUVELLE ADRESSE
6741 ST-HUBERT

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES

Optométriste-opticien diplômé de l'Université de Montréal

AUTREFOIS OPTOMETRISTE CONSULTANT A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

Paul-E Talbot Bachelier en optométrie

CR. 2-7611 • CR. 2-7616

APPAREIL AUDITIF



SE PORTANT OU IL EST UTILE

Cet appareil se porte au siège même de l'ouïe... à l'intérieur de l'oreille. Ce n'est pas un "truc" mais bien un minuscule et puissant appareil auditif électronique qui donne un bien meilleur rendement que des appareils beaucoup plus gros. Nul besoin de corde, de fils ni de lampes grâce à l'extraordinaire et nouvel appareil

MAICO Starlite

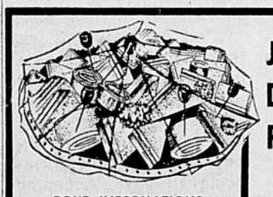
De plus il est "convertissable", c'est-à-dire qu'il se porte dans l'oreille ou (moyennant une agrafe à bouton) se place discrètement en arrière de l'oreille.

1010 Ste-Catherine est suite 308 VI. 9-6440

Bureau principal 1529 Sherbrooke ouest WE. 5-5293

SANDWICHES

VARIETE SPLENDIDE — FRAICHEUR ASSUREE



JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS

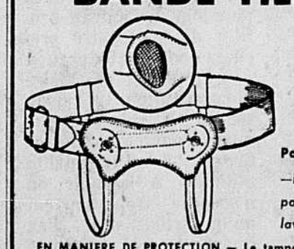
une boite de 48 sandwiches cocktail $2.40

POUR INFORMATIONS TELEPHONEZ AUJOURD'HUI

VI. 4-3901 LIVRAISON RAPIDE

PEGROID'S LTEE 4075, rue ST-DENIS

BANDE HERNIAIRE



"DEUX DANS UNE"
"SPORTER"
Une exclusivité de la Pharmacie Montréal

Pour le contrôle de la hernie

—Le tampon ajustable ne se déplace pas, maintient fermement la hernie, lavable et hygiénique, ne glisse pas

EN MANIERE DE PROTECTION — Le tampon de sûreté protège le côté sain. La plupart des personnes affligées de hernie double n'ont souffert au début que de hernie simple. Il est donc nécessaire de porter une bande qui garantisse une certaine protection au côté sain. Les bandes doubles portent deux tampons herniaires — PRIX : 13.50.

EXPERTS A VOTRE SERVICE
Essayage dans nos salons privés sans aucuns frais — CHOIX COMPLET DE BANDES, CORSETS, SUPPORTS, ETC.

Obtenez exactement ce que votre médecin prescrit ! Cueillette et livraison des prescriptions jour et nuit sans frais additionnels VI. 5-7251

PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ AU 7 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITÉE

MONTREAL, MARDI 15 JANVIER 1963 — 79e ANNEE — No 78

Non, M. Pearson, pas d'accord!

M. LESTER B. Pearson, grâce au discours qu'il a prononcé samedi à Toronto, sort enfin du brouillard.

Deux conclusions se dégagent clairement de son exposé : la première, c'est que le chef libéral possède une opinion sur la question des armes nucléaires, ce dont jusqu'ici il nous était permis de douter; la seconde, c'est que M. Pearson est favorable à l'adoption de ces armes par le Canada.

Inutile de préciser qu'à nos yeux, la première conclusion marque un progrès. Déjà renseignés sur l'attitude du Crédit social et du NPD, nous savons désormais à quelle enseigne logent les groupes d'opposition. Seul subsiste le scandale du parti soi-disant au pouvoir qui continue de tergiverser, de semer le doute, de répondre à moitié. Mais si M. Pearson mérite quelques félicitations pour avoir enfin dissipé le brouillard, là s'arrête notre accord. Ni sa critique de l'attitude gouvernementale, ni la position qu'il fait sienne ne sauraient entraîner notre assentiment. Il faut brièvement dire pourquoi.

● ● ●

Voyons d'abord la substance des reproches que le chef de l'opposition adresse à M. Diefenbaker. "Le gouvernement canadien, proclame-t-il, devrait mettre fin immédiatement à son manque de sens des responsabilités, en respectant les engagements qu'il a déjà pris au nom de notre pays." C'est bien peu dire, en vérité, quand on connaît l'incroyable comportement des conservateurs depuis quelques mois.

De quoi s'agit-il, en effet, à l'origine de tout ce débat ? D'un des choix les plus graves, sinon le plus grave de tous, que le Canada ait à faire. Les armes nucléaires, c'est connu, posent un problème de vie ou de mort. Mais si l'on en croit les généraux Wray, Foulkes et Norstad, le cabinet Diefenbaker aurait déjà fait pour nous ce choix extrêmement grave et de conséquences énormes, sans même consulter ni le parlement ni le peuple. En somme, M. Diefenbaker aurait décidé depuis longtemps sans nous demander notre avis, de faire du Canada une puissance nucléaire.

Vous croyez que cela scandalise le chef libéral ? S'il faut en croire les dépêches d'agence, cette décision ne l'offusque pas le moins du monde.

Pis encore, lui-même compromet carrément son parti tout entier au service d'une politique nucléaire dont ses partisans, sauf erreur, n'ont jamais entendu parler. "Le parti politique que je dirige, a-t-il dit à Toronto, est fermement en faveur d'armes nucléaires pour le Canada." — Mais depuis quand, M. Pearson ? Avez-vous consulté récemment vos militants de base ? Auriez-vous tenu en secret un congrès national ? Vous savez aussi bien que nous à quel point votre programme électoral du printemps dernier était ambigu, équivoque et sans consistance, au chapitre des armes nucléaires. Comment pouvez-vous proclamer aujourd'hui que votre parti tout entier est fermement favorable à l'entrée du Canada dans le "club atomique" ? Au vrai, qu'est-ce que vous en savez ?

● ● ●

Or, le chef de l'opposition n'y va pas de main morte. Finis les doubles sens de mai dernier, les tergiversations, les "p't'être bien que oui, p't'être bien que non, ça dépendra". M. Pearson enfourche d'emblée, si j'ose dire, le coursier nucléaire. Non seulement il veut des ogives pour nos forces de l'OTAN mais il en accueillera aussi sur le sol canadien sans hésiter.

D'après le ton de son discours, le chef de l'opposition serait même prêt à maintenir au pouvoir M. Diefenbaker, pourvu que ce dernier préconise une politique de défense intégralement nucléaire.

On se demande un peu d'où lui vient cet enthousiasme subit; ce ne sont certes pas les arguments invoqués à Toronto qui ont pu mettre fin aux hésitations du leader libéral. Il se rassure lui-même en soutenant que le Canada, armé d'ogives par les Etats-Unis, pourra toujours en contrôler l'usage. Si les Américains ont le doigt sur la détente, a-t-il affirmé, nous aurons l'index sur le loquet de sûreté de la carabine atomique. On voudrait penser que M. Pearson a fait là une plaisanterie car s'il croit vraiment que le pot de terre peut contrôler le pot de fer, il faudra conclure que sa candeur dépasse son réalisme.

Le plus grave, cependant, dans toute cette histoire, c'est que le chef libéral affirme, avec l'air d'y croire : "Cette politique a pour but d'étudier une paix constructive et durable, basée sur le désarmement." Et M. Pearson a la naïveté d'ajouter : "surtout le désarmement nucléaire".

Répétons que l'adoption d'une attitude claire par un grand parti politique constitue une victoire sur l'épaisse confusion qui régnait jusqu'ici.

Mais pour ajouter aussitôt que nous nous opposerons de toutes nos forces à cette politique enfin définie. Il ne s'agit pas pour nous d'appuyer un désarmement sans condition qui risquerait de rompre tout équilibre. Sans doute les Etats-Unis doivent-ils maintenir leur arsenal nucléaire aussi longtemps qu'une entente mondiale ne sera pas intervenue.

Mais qui poussera à cette entente, qui s'emploiera à la promouvoir, si des pays comme le nôtre, puissances moyennes, contribuent à étendre le règne de la bombe au lieu d'y faire échec ? Comment notre pays, qui s'opposait l'an dernier encore à la dissémination des armes nucléaires, pourra-t-il exhorter d'autres pays à refuser ces armes, une fois qu'il les possédera lui-même, en Europe et sur son propre territoire?

Non, M. Pearson, nous ne sommes pas d'accord. Et pourtant, nous nous étions réjouis de votre prix Nobel de la paix . . .

Gérard PELLETIER

LA PAROLE EST A NOS LECTEURS

Enquête présidée par M. Gordon, une farce

Monsieur le Rédacteur,

"C'est Donald Gordon qui dirigera lui-même l'enquête au sein du C.N." Telle était la manchette de La Presse, récemment.

C'est une trouvaille de génie de la part de M. Gordon et il a fait avaler ça à nos représentants: MM. Balcer et Chevrier. Pour du culot, c'est du culot. Ce comité comprendra deux Canadiens français, MM. G. Charbonneau et J.-L. Lévesque, et trois Canadiens anglais, MM. Koener, W. G. Stewart et D. Gordon.

Ce dernier nous a bafoués et ridiculisés à sa guise et maintenant il serait celui qui rétablirait la justice au CN? Allons donc. C'est une farce grotesque.

Qui croit-il leurrer, M. Gordon. C'est vrai que, pour lui, le Canadien français n'est pas très intelligent; peut-être dans dix ans se trouvera-t-il un des nôtres assez compétent pour faire partie de l'administration du CN, en attendant il faut être sage.

Il nous faut cette enquête, très bien. Mais M. Gordon ne devrait être présent que comme accusé, non comme juge ou président. Cet homme rit de nous tous et quel pouvoir détient-il à Ottawa contre le gouvernement pour que tous s'inclinent et acceptent ses affronts?

Si nous laissons M. Gordon diriger cette enquête après l'avoir brûlé et hué sur la place publique, eh bien! nous méritons de moisir où nous sommes.

Nous sommes les dindons de la farce et il saura nous farcir si bien que nous serons toujours les porteurs d'eau. Cette situation serait la farce de l'année si cela n'était pas si lamentable.

Il nous faut refuser cette enquête présidée par M. Gordon, combattre jusqu'au bout et exiger la démission de M. Gordon.

Blanche Feuiltault,
Montréal.

Le championnat des catastrophes

Monsieur le Rédacteur,

Décidément, la province de Québec détient le championnat des catastrophes. D'après les statistiques des journaux, nous sommes en tête pour les accidents de la route, de l'onde, pour les incendies, les faillites, les vols, le chômage, la boisson, les hold-up, et tout le reste.

Voilà un beau tableau, c'est le résultat de notre éducation : pour une province qui se dit catholique, cela frise la honte.

J'espère qu'un jour il y aura un remède à ces anomalies, car franchement les étrangers qui nous observent doivent nous juger comme des gens manquant de civisme.

Je sais que ma lettre est un peu amère, mais la vérité est là. Oui, c'est vrai, nous manquons de jugement, de réflexion, d'imagination, de discipline surtout, de fierté et de patriotisme aussi. Voilà pourquoi nous sommes encore dominés économiquement et politiquement par des étrangers. Je parle aussi pour nos hommes politiques et nos éducateurs, car eux aussi ont leur grosse part de responsabilité dans l'avenir de la province de Québec. Si on ne fait rien aujourd'hui pour nous sauver du marasme, demain il sera trop tard, car l'ennemi nous guette.

J'espère que cette lettre va réveiller les apathiques.

Mme G. Blondin,
Dorval

Les vautours dans les cas d'accidents

Monsieur le Rédacteur,

Il est intéressant de constater le nombre de personnes et d'associations qui ont répondu à ma lettre que vous avez publiée il y a quelques semaines, invitant les automobilistes à demander une copie de l'Automobile Insurance Act que The Saskatchewan Insurance Office, de Régina, envoie gratuitement.

On y constate que le privilège de se servir d'une automobile coûte quatre à cinq fois plus cher ici qu'en Saskatchewan.

Il est entendu que ceux qui bénéficient de la situation actuelle ne céderont pas facilement. Pour plusieurs la solution semble bien simple : "Il n'y a qu'à écarter les vautours qui s'acharnent autour des accidents d'automobiles pour en exploiter les victimes."

C'est l'opinion de presque tous ceux, et ils sont nombreux, qui m'ont exprimé leur opinion à la suite de cette lettre que vous avez eu l'amabilité de publier.

Léo-Paul Trottier
Montréal

Ecole unique pour ceux de même langue

Monsieur le Rédacteur,

Je suis d'accord avec l'idée d'une école unique pour tous les gens parlant la même langue, tel que mentionné dans votre journal ces jours derniers.

Toutefois, je dirais que la lettre de Monsieur La Rivière laisse entendre que seulement les évêques anglicans croient cette école unique "idéale". Tel n'est pas le cas.

Le journal LE CREDO, de l'Eglise Unie du Canada, dans son numéro de décembre 1962, préconise justement cette "école unique ouverte à tous sans distinction de race, d'opinion ou de croyances". D'ailleurs, si j'ai bonne souvenance, le pasteur Beaudon avait écrit une longue lettre dans LE DEVOIR il y a plus d'un an dans laquelle il abondait dans le même sens.

Il est triste de voir combien de gens parlent d'unité et ne comprennent pas qu'ils en détruisent l'épanouissement en créant des ségrégations scolaires au grand détriment de l'unité et de la force du groupe francophone dans notre province.

Marie Décary

Il faut dire NON au "club nucléaire"

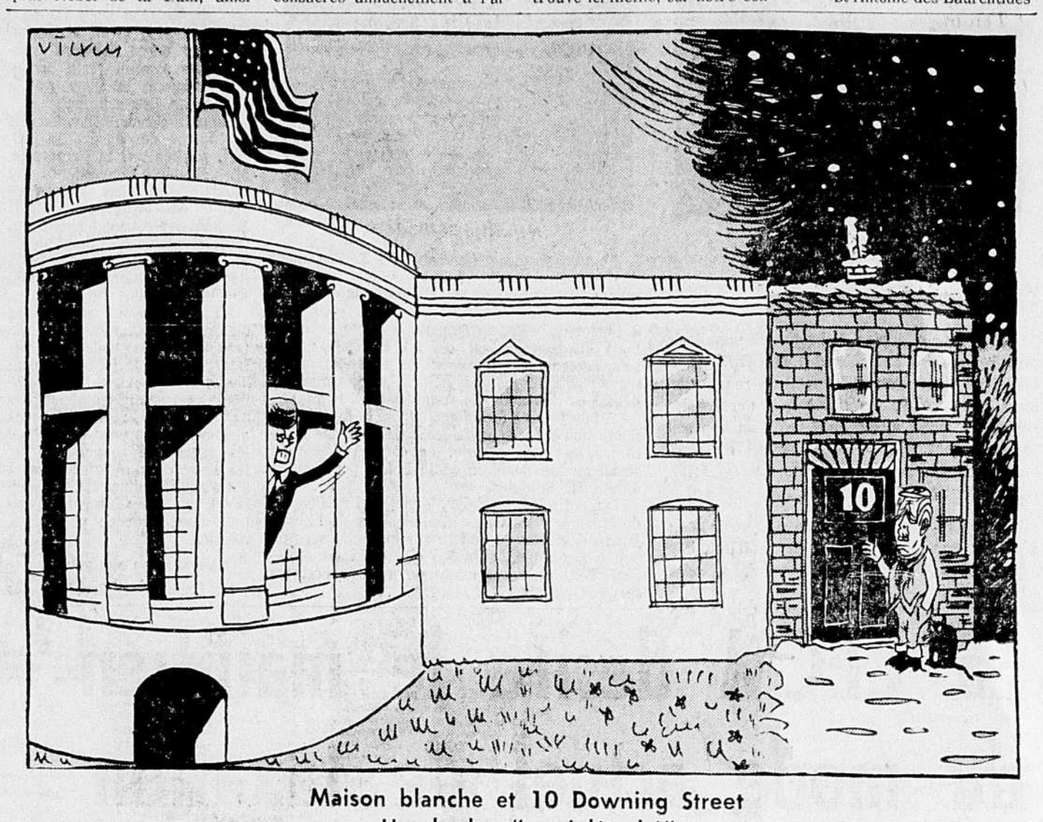
Monsieur le Rédacteur,

Je crois le message de Paix de sa Sainteté Jean XXIII bien plus profitable à la famille que les messages de guerre de certains chefs politiques ou militaires prononcés récemment, à l'occasion des Fêtes. Le chef libéral, M. Lester B. Pearson, prix Nobel de la Paix, ainsi que le général Norstad tentent de faire accepter le principe d'un arsenal nucléaire au Canada. Ces pauvres hommes, que je considère anormaux, ne se souciant guère du sort réservé à ceux qui survivraient à un conflit nucléaire, et devraient être rejetés dans l'ombre immédiatement par la société. Si nous voulons éviter un monstrueux drame il faudra dire avec force "NON" au "club nucléaire". De plus il serait de notre devoir à tous d'appuyer tout parti politique qui préconiserait : a), le retrait du Canada de tout pacte militaire, en l'occurrence l'OTAN et le NORAD ; b), une politique de neutralité sur le plan international en supportant l'ONU, puis faire servir les milliards consacrés annuellement à l'armement à des fins humanitaires. Je doute fort que l'homme puisse vivre en remplaçant les logements, même insalubres, par des abris anti-bombes, ni en remplaçant les nuages de pluie par des champignons atomiques, ni même en remplaçant le lait provenant du biberon ou du sein maternel par de synthétiques liquides contre les radiations.

Vouloir la paix et souhaiter que cesse l'appauvrissement des peuples par des spéculations capitalistes n'est pas, comme plusieurs seraient tentés de le croire, faire le jeu du communisme. Qu'on mette quatre fois plus d'énergie à relever le niveau de vie de cette moitié de l'humanité souffrante dont une bonne partie se trouve ici-même, sur notre continent, par le moyen de la coexistence pacifique et que l'Occident relève le défi lancé par le monde communiste, sur le plan économique et social, alors la guerre sera chose du passé et l'histoire démontrera une fois pour toutes que c'est la misère et l'ignorance des masses qui ont toujours servi de tremplin aux fomentateurs de conflits, faisant de ces derniers une poignée de millionnaires gaspillant leurs fortunes accumulées aux dépens du sang versé inutilement.

1963 sera peut-être une année décisive pour nous ; surveillons donc l'action de nos politiciens en leur montrant notre dégoût pour les armes nucléaires sur notre sol.

André Joyal,
St-Antoine-des-Laurentides



Maison blanche et 10 Downing Street
Un duplex "semi-détaché"

La dignité et le respect du prochain

Monsieur le Rédacteur,

J'aimerais faire quelques commentaires concernant la lettre d'un certain M. Gérard Beaudin, de Ville St-Michel, qui prônait la dignité et le respect du prochain dans LA PRESSE récemment.

La dignité et le respect du prochain sont des choses qui n'existent presque plus de nos jours. Vous dites que les Américains ne ridiculisent pas les hommes publics; peut-être pas, mais chose certaine ces gens-là ne se gênent pas pour tout vulgariser au suprême degré. On me permettra bien de ne pas énumérer.

Il y a une chose certaine, c'est que certains caricaturistes ont une manière plus qu'étrange d'exploiter leur talent, et comme exemple prenez une certaine feuille de chou du matin, feuille lue principalement par la pègre et ses sympathisants, sans compter les membres d'un certain parti politique qui se sont graissés à gauche et à droite, pendant des années, à même les fonds publics.

Un autre journal, important celui-là, tolère que son caricaturiste affuble certains personnages publics d'une garcette ou de croix gammées, il ne faut pas faire du jaunisme quand on est vulnérable, c'est-à-dire quand on fréquente certains mignons employés d'une société d'Etat. Quand un artiste (il l'est) devient vulgaire et ridicule, c'est un signe certain qu'il est sur son déclin.

En fait de dignité, j'attire votre attention sur le débat télévisé et auquel prenaient part les deux chefs de parti quelques jours avant la dernière élection provinciale. On ne pouvait s'empêcher de noter avec quelle dignité et quelle élégance le premier ministre porte son titre d'honorable. Quant à son adversaire qui a sciemment insinué certaines fausse-tés, qui a tenté d'interrompre le débat en n'observant pas les règlements de ce même débat, eh bien ! il faut tout de même le respecter en pensant que certaines personnes ont de la race et d'autres en ont moins.

Monsieur le Rédacteur, vous aviez donné le titre "A preuve que le ridicule ne tue pas" à la lettre du correspondant; ce serait gracieux et digne de votre part d'admettre que la vérité ne tue pas, non plus, votre caricaturiste.

Paul Mantha,
Outremont.

TOPOS DU JOUR

Les propos de Me Noël Dorion

Me NOEL DORION s'est livré à d'intéressantes confidences dans l'entrevue qu'il vient d'accorder au "Devoir".

Peut-être n'a-t-il pas tout à fait raison quand il prétend que ce qui a manqué à nos ministres canadiens-français à Ottawa pour leur permettre d'exercer une action d'importance, c'est "la confiance du premier ministre et de certains de leurs collègues de langue anglaise" — car la confiance ça finit toujours par se commander avec de la compétence et de l'échine —, mais il y a sûrement là beaucoup de vrai.

M. Diefenbaker aurait peut-être pu s'entourer de collaborateurs canadiens-français de plus grande envergure, il n'a sûrement pas fait grand-chose pour assurer le prestige de ceux qu'il avait effectivement autour de lui. Il ne veut pas de Canadiens avec des traits d'union. Le sentiment est peut-être noble mais il a de quoi nous effrayer quelque peu.

C'est ce sentiment, en tout cas, qui paraît bien inspirer à M. Diefenbaker le refus qu'il a jusqu'ici apporté à la suggestion d'une enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au pays. Accepter cette enquête, c'est reconnaître l'existence de Canadiens avec des traits d'union.

A propos de cette enquête, M. Dorion exprime aussi une opinion sensée. Il la veut évidemment cette enquête, mais il croit qu'il faudrait aller plus loin. Il faudrait profiter du centenaire prochain de la Confédération pour repenser et refaire la constitution. La repenser et la refaire pour mieux consacrer dans les textes de loi la dualité ethnique à laquelle on n'accorde trop souvent qu'un tribut oral. J'ai, quant à moi, exprimé cette pensée à quelques reprises. Je crois qu'il y a lieu de l'explorer et surtout de l'exploiter à fond.

Vincent PRINCE

"L'épitomé"

ON N'EST PAS avare de mots au Nouveau-Brunswick. Et on connaît ses racines grecques. Le **Moncton Daily Times** proclame en éditorial que le Nouveau-Brunswick est "l'épitomé de la Confédération". La fine fleur quoi ! Le suc exquis ! le nec plus ultra ! Bref, si la Confédération n'avait jamais existé, il faudrait maintenant l'inventer, pour faire cadeau à l'univers du Nouveau-Brunswick . . .

Ce chant glorieux est inspiré au quotidien de Moncton par le passage de Marcel Chaput, chef du Parti républicain, invité de l'Université Mount Allison, de Sackville, N.-B., à l'occasion d'un colloque organisé par cette maison d'enseignement sur la question du séparatisme. A ce colloque participaient également Douglas Fisher et le docteur Bastarache, médecin de Moncton.

J'ignore comment le chef du Parti républicain s'est comporté à l'Université Mount Allison, mais il est évident que M. Chaput ne représente aux yeux de l'éditorialiste qu'une espèce inférieure de la famille canadienne. "Quand le docteur Bastarache a donné à entendre qu'il était peut-être plus canadien que M. Chaput ou Douglas Fisher, M. P., il résumait bien le sentiment de beaucoup de citoyens du Nouveau-Brunswick."

Quant au séparatisme québecois, le **Times** pense que si jamais il devait aboutir, "il n'y aura pas d'émigration massive des habitants du Nouveau-Brunswick". "Car, ajoute-t-il, l'amour crée une atmosphère plus favorable que la haine." Vraiment ?

Le **Moncton Daily Times** serait bien inspiré de faire une enquête sur le nombre de talents de toute sorte, au sein de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, aussi bien anglaise qu'acadienne, qui ont quitté "l'épitomé" parce qu'ils trouvaient cette fameuse "atmosphère" absolument irrespirable. La nomenclature serait impressionnante.

Quant au docteur Bastarache, qui est président de la section française de l'Association des foyers-écoles du Nouveau-Brunswick, quelqu'un devrait penser à l'inviter dans le Québec, à l'heure où des sympathies actives (et monnayées) s'organisent autour de la belle oeuvre poursuivie par le journal l'**Evangéline.**

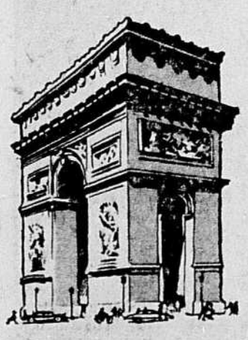
Notre "fanatisme" ne nous interdit pas de nous intéresser à "l'épitomé de la Confédération".

Guy CORMIER

la presse étrangère

L'équipement de l'Armée de l'Air

PARIS — L'année 1963 verra s'accomplir plusieurs étapes importantes en ce qui concerne l'évolution des matériels de l'Armée de l'Air française, écrit le général d'Armée aérienne Paul Stehlin, chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air, dans un "éditorial" qui doit paraitre



dans la **Revue FORCES AERIENNES** (numéro de janvier 1963).

"Les premiers "Mirage IV" (NDLR : porteurs de la bombe "A") seront livrés à l'Armée de l'Air pour entrer en expérimentation, précise le général, et plusieurs équipages commenceront leur entraînement sur les "C-135" que nous avons commandés pour ravitailler en vol nos bombardiers stratégiques".

Poursuivant son énumération, le général Stehlin annonce que des escadrons de reconnaissance seront "transformés" sur "Mirage III R", que les "Mirage III B" entreront en service dans diverses formations, que le "Balzac", précurseur du "Mirage III V" à décollage vertical, poursuivra ses essais, commencés dans "d'excellentes conditions", ainsi que le "Super-Frelon" hélicoptère lourd, et le cargo "Transall" — "dont le premier vol est proche". D'autre part, les stations radar françaises verront s'achever leur équipement en matériel "César", tandis que seront poursuivies les installations du calculateur "Strida II", de fabrication française.

"Bien d'autres perfectionnements, ajoute le général sans les énumérer, viendront dès cette année accroître la puissance et l'efficacité de nos armements aériens".

L'armée de l'Air française s'est modernisée sur le plan de l'organisation structurelle : les grands commandements opérationnels de la Force aérienne stratégique (nucléaire), de la Défense aérienne, du transport aérien militaire et des forces aériennes tactiques sont constitués. Le commandement des écoles a englobé sous son autorité unique — les bases et unités chargées de l'instruction fondamentale des personnes. Enfin "les attributions territoriales et opérationnelles des régions aériennes ont été redéfinies".

"Seul parmi les organismes dont je prévoyais la création, souligne le général Stehlin, le commandement des transmissions n'a pu encore être constitué. Sa mise au point est complexe, elle demeure un des objectifs que nous devons atteindre en 1963.

Enfin, après avoir montré l'importance et l'intérêt des grandes manoeuvres nationales d'octobre 1962, le général Paul Stehlin revient sur une idée qu'il a souvent défendue, celle de la coopération interarmées: "Il n'y a plus de nos jours, écrit-il, d'opération militaire d'envergure qui puisse être conçue, conduite et exécutée par une seule armée, indépendamment des autres, ou même simplement avec leur aide. Il est désormais indispensable que, pour résoudre chaque problème militaire découlant d'une hypothèse déterminée de défense, l'on commence par établir une conception de l'action à mener qui soit commune aux trois armées".

"La pureté du marxisme..."

PEKIN. — Un éditorial de la revue du Comité central nord-coréen **LE TRAVAILLEUR**, qui soutient entièrement les thèses idéologiques chinoises, a été diffusé par l'agence Chine Nouvelle et reproduit aujourd'hui par les journaux albanais.

Cet éditorial, paru dans le dernier numéro du **TRAVAILLEUR** de 1962, est intitulé "Renforçons encore nos positions révolutionnaires", et il déclare notamment : "Les paroles de paix sont vaines en l'absence d'une lutte résolue contre l'impérialisme américain."

L'éditorial nord-coréen poursuit : "La paix ne peut être préservée que lorsque toutes les forces anti-impérialistes susceptibles d'être réunies s'assemblent dans un combat décidé contre l'impérialisme. Si, par contre, on se laisse obnubiler par la "terreur" de la guerre et si l'on quémande la paix à l'impérialisme ou si l'on va jusqu'à conclure des compromis sans principe et des redditions, alors l'impérialisme se fera de plus en plus arrogant et brutal".

Le **TRAVAILLEUR** dénonce "les activités de conspiration visant à saper l'unité du camp socialiste", auxquelles, écrit-il, "les révisionnistes modernes se livrent de pair avec les impérialistes".

"A un moment où les impérialistes, les réactionnaires et les révisionnistes modernes collaborent dans des attaques effrénées contre le marxisme-léninisme, le devoir le plus sacré de tous les communistes est devenu celui de défendre la pureté du marxisme-léninisme", conclut l'éditorial.

Pont ou tunnel?

LONDRES — Le **GUARDIAN** (libéral) demande aujourd'hui qu'une décision soit prise rapidement au sujet d'un lien fixe — pont ou tunnel — entre la Grande-Bretagne et le continent. "Deux choses sont nécessaires, écrit le journal :

A) Une décision pour savoir s'il y aura un pont ou un tunnel et

B) Une idée approximative de la durée des travaux, si une décision intervient en faveur de l'une de ces deux solutions. En effet, les services de bateaux et les autres organismes doivent décider non seulement quels doivent être les installations nécessaires, que l'on passe au-dessus ou en dessous de la Manche, mais aussi ce dont on disposera tandis que l'on construira, le pont ou le tunnel.

Que sera l'effet d'un pont ou d'un tunnel sur les ports de la Manche ? Les avocats français du projet de pont estiment que loin d'être ruinés, Calais et Boulogne auront l'occasion de développer des "ports automobiles" dotés d'installation pour les routiers et les voitures privées. La construction de "parking", de nouveaux hôtels et de centres commerciaux est prévue."

Les travaux de mise au point seront difficiles tant que l'on ne saura pas s'il y aura, un pont, un tunnel, ou aucun des deux. S'il s'agit d'un pont et d'un tunnel, des travaux de construction seront nécessaires dans les ports de la Manche... Si les deux projets sont écartés, il sera également nécessaire de procéder à des travaux de construction pour améliorer les installations portuaires et recevoir de nouveaux navires plus modernes. Il faudra aussi construire ces bateaux. L'incertitude actuelle est nuisible à tous les points de vue."

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an : Canada : $18.00 — Etats-Unis : $20.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

ESPACE

Un spécialiste nous révèle ce qui se passe dans les "écoles pour cosmonautes à quatre pattes"

LE PREMIER terrien qui posera le pied sur Mars ou sur Vénus ne rencontrera peut-être aucun de ces êtres bizarres et fantastiques auxquels nous ont habitué les auteurs de science-fiction. En revanche, il risque fort d'y retrouver toute une colonie d'animaux familiers : chiens, souris, chimpanzés, les descendants de ceux qui l'auront précédé dans le cosmos.

"Passez les premiers, Messieurs les Animaux . . ," De tout temps, l'homme a utilisé ses compagnons inférieurs lorsqu'il s'est agi de faire progresser la science. Cela est vrai dans le domaine médical et, plus encore, dans cette "course aux étoiles" qui caractérise notre siècle. En 1793 déjà, les frères Montgolfier avaient accroché à l'un de leurs aérostats une cage contenant un mouton, un coq, un canard. "Ils s'élevèrent à une grande hauteur et n'éprouvèrent aucune incommodité", assurent les comptes-rendus de l'époque. En fait, ces astronautes de basse-cour n'avaient pas dépassé 1565 pieds . . . De quoi faire sourire Amy, Sally et Moé, les trois rongeurs que les Américains ont envoyés faire une tour à 699 milles d'altitude dans la stratosphère et qui en sont revenus en excellente santé !

Chiens contre singes

Dans le match qui se joue pour la conquête du cosmos, Russes et Américains s'opposent par le choix des animaux. Les premiers préfèrent les chiens, les seconds en tiennent pour les singes :

"Si les Russes utilisent les chiens, disent les Américains, c'est par attachement sentimental à la mémoire de Pavlov qui les employait de préférence à d'autres animaux, pour ses expériences. Pourtant, ajoutent-ils, comparés à nos anthropoïdes, Laïka était parfaitement stupide". A quoi les Russes rétorquent : "Le chien, plus que le singe, est l'animal qui convient le mieux pour étudier l'influence du vol en fusée sur l'organisme. Il est plus docile et s'adapte plus facilement aux expériences de longue durée".

Longtemps, les chercheurs d'Outre-Atlantique ont songé au porc. Cet animal paraissait tout indiqué pour précéder l'homme auquel il ressemble à bien des égards : poids sensiblement égal, système endocrinien comparable, tissus à peu de choses près semblables, etc. . . . De plus, le porc est très intelligent et la perspective d'une friandise à déguster le rend réceptif à l'enseignement.

Pourtant, les expériences tentées avec des cochons se soldèrent par des déboires. Ils succombaient tous après avoir été sanglés plusieurs heures dans une cabine spatiale. En fait, — la première fermière venue aurait pu l'apprendre aux savants américains, — un porc ne peut rester longtemps couché sur le dos. Dans cette position, le poids de ses chairs lui comprime le diaphragme et l'étouffe.

Entraînement intensif

Chiens et singes de l'espace, sévèrement sélectionnés pour leurs aptitudes physiques et physiologiques, subissent un entraînement intensif dans de véritables écoles.

Il faut d'abord habituer les sujets au port du scaphandre et à l'immobilisation dans la cabine. On vérifie ensuite leur résistance à l'accélération et à la décélération, à la force centrifuge, etc. . . Nombre d'entre eux sont éliminés au cours de ces premières expériences et seuls restent en lice les plus résistants, les plus intelligents, les plus dociles, aussi.

Alors commence l'enseignement proprement dit, enseignement pour lequel le singe, dont la mémoire est phénoménale, se révèle particulièrement doué. C'est essentiellement un "visuel". Aussi utilise-t-on, pour lui faire accomplir les gestes que l'on attend de lui, un jeu de lumières de couleurs différentes qui s'allument et s'éteignent à un rythme rapide.

28 erreurs sur 7,000 gestes

Une ampoule rouge s'allume; il faut tirer sur la poignée. A l'ampoule blanche correspond la poignée B, à l'ampoule bleue la poignée C, et ainsi de suite. A chaque réponse correcte, une cacahuète tombe dans la sébile placée à portée de l'animal. Après chaque faute, une légère décharge électrique dans la patte le punit. Très vite, le singe sait à quoi s'en tenir. Même il se prend à ce qui n'est pour lui qu'un jeu nouveau. A telle enseigne, qu'un jeune chimpanzé, après quelques semaines d'entraînement, ne commet plus que 28 erreurs sur 7,000 gestes répétés à une cadence accélérée, "résultat remarquable auquel bien des hommes ne sauraient atteindre", assurent les expérimentateurs.

Le chien, plus auditif que visuel, obéit à un "top" sonore en appuyant de la patte sur tel ou tel levier. Dans l'un et l'autre cas, les méthodes d'enseignement aboutissent au même résultat. Lorsque arrive le grand jour, lorsque l'animal aux réflexes désormais conditionnés, est en route pour le cosmos, il continue à obéir à ses maîtres qui le télécommandent du sol . . . A un certain signal, il fait fonctionner une trappe d'où s'échappe sa nourriture. Qu'une avarie se produise à bord et, toujours au signal, il appuie sur le bouton qui dissocie son habitacle de la fusée et, par ce geste, il sauve sa propre vie.

Les appareils enregistreurs

Avant le départ, il reste encore à implanter dans le crâne ou à insérer sous la peau de l'animal les électrodes qui permettront d'enregistrer son rythme cardiaque et respiratoire, ses réactions émotionnelles lorsqu'il sera soustrait à la pesanteur . . . Que les amis des bêtes se rassurent. L'intervention est pratiquée sous anesthésie totale et l'animal, à son réveil, n'est nullement affecté par ces corps étrangers. D'ailleurs, une réglementation sévère protège les animaux de l'espace à l'entraînement et les expériences auxquelles ils sont soumis sont dûment contrôlées par les enquêteurs des sociétés protectrices.

C'est le cas aux Etats-Unis mais aussi en France où il existe également des cosmonautes à quatre pattes. Ils reçoivent régulièrement la visite des inspecteurs de la Société Protectrice des Animaux et ceux-ci ont pu constater que ces animaux, entourés de la sollicitude permanente des chercheurs, avaient un sort, tous comptes faits, plus enviable que nombre de leurs congénères.

"Moumoune" : un brave chat

Après le fameux rat Hector, c'est un chat que les savants français enverront à 125 milles d'altitude au-dessus de Colomb-Béchar, en février prochain. Pourquoi un chat ? Est-il animal plus indocile, plus rétif à l'enseignement, moins apte à acquérir des réflexes imposés par l'homme ? C'était, en effet, jouer la difficulté. Mais "Moumoune", c'est son nom, s'est révélée très coopérative au cours de son entraînement et ses moniteurs assurent qu'elle ne déshonorera pas la science française. En fait, nos spécialistes de la recherche spatiale auraient préféré utiliser des singes à l'instar des Américains. Mais nos fusées sont encore trop petites et l'on doit, par conséquent, se contenter de petits animaux.

Ce sont presque toujours des femelles : guenons, chiennes, chattes, que l'on expédie dans l'espace. Non que celles-ci se révèlent plus aptes que leurs congénères mâles, mais parce qu'il est ensuite possible d'étudier les conséquences du "grand voyage" sur leur descendance.

La génétique

Les généticiens, qui étudient les phénomènes de l'hérédité, sont en effet intéressés au premier chef par les vols spatiaux. On craignait, par exemple, que les rayons cosmiques n'engendrent la stérilité. Or la chienne soviétique "Fléchette", qui est montée à 200 milles d'altitude, a mis au monde peu après cet exploit six chiots parfaitement conformés. En revanche, les souris à fourrure noire qui ne semblaient pas affectées par une expédition de 625 milles, ont donné naissance à des souriceaux dont le pelage s'éclaircit de plus en plus à chaque génération, phénomène attribué à l'influence de ces redoutables rayons cosmiques.

Un merveilleux sujet : la souris

La souris, qui se reproduit très vite, est d'ailleurs un merveilleux sujet d'expérience. C'est grâce à ce petit rongeur qu'a été résolu le problème essentiel de l'alimentation en oxygène des cosmonautes dans les futurs vaisseaux de l'espace. Au centre de recherches de Dallas (Texas), des souris survivent deux mois et plus, en compagnie de pousses d'algues. L'oxyde de carbone exhalé par ces petits animaux fait croître les végétaux qui, à leur tour, dégagent une quantité d'oxygène suffisante pour permettre aux souris de vivre. C'est, en somme, la reconstitution en miniature du grand cycle de la nature. A partir de cette expérience capitale, les chercheurs ont pu calculer quelle quantité d'algues il faudrait emporter à bord des navires spatiaux pour produire l'oxygène indispensable aux passagers.

. . . Eternelle actualité de La Fontaine qui, s'il devait réécrire ses fables en 1963, nous montrerait tout un peuple de singes, de chiens, de chats, de souris, soulevant pour nous les coins du voile qui dissimule encore, à nos regards, le chemin des planètes.



A gauche, un singe américain à l'entrainement. Au centre, un rat français avant l'envol (les électrodes sont déjà implantées dans son crâne). Ci-dessus, une chienne soviétique en route pour le cosmos.

JOURNAL D'UNE DECEPTION

Dans une série de trois articles, un Belge qu'avaient attiré dans notre pays une correspondance amicale et la publicité officielle nous fait part de sa désillusion au contact des réalités. "Je suis venu, j'ai vu, mais je n'ai pas encore vaincu", avoue-t-il. La lecture des impressions de M. Lamon confirme le témoignage d'autres immigrants qui se plaignent qu'on ne les ait pas suffisamment renseignés sur les conditions de vie au Canada.

PAR GEORGES LAMON

Je voyais le Canada comme un paradis

I

"CES espèces d'immigrés ! Ils viennent prendre notre ouvrage ! Ils veulent nous en montrer !"

Est-ce également votre opinion ? Peut-être . . . Croyez-vous sincèrement que tous les nouveaux arrivés aient des intentions aussi mesquines ?

Finie la "ruée vers l'or !" L'Amérique a connu son apogée. Maintenant, vous et moi ne rencontrerons plus la fortune au coin de la rue. Quelquefois, même un travail à la sueur de son front ne parvient plus à nous fournir un luxe minimum.

Pour moi, le Canada représentait une sorte de paradis terrestre. Ce pays, de par ses origines françaises — M. Gordon, heureusement, n'avait pas précédé Jacques Cartier — ne me semblait pas tout à fait étranger. A mes yeux, le Canada, c'était l'Amérique.

Lettre d'une Canadienne

Rêvant de voyage, je m'intéressais à ce pays. Ainsi, par l'intermédiaire d'un club culturel international, je recevais une lettre d'une Canadienne. Elle m'assurait que les Européens étaient très bien considérés, qu'ils se procuraient aisément du travail.

En Belgique, je suivais de plus en plus la propagande faite par l'immigration canadienne. On définissait ce pays comme une terre d'avenir, riche et prospère où il était possible de forger une bonne situation. D'ailleurs, dans le quotidien belge **Le Soir**, paraissait un article à ce sujet :

"La Chambre de Commerce du Canada s'inquiète de la "très sérieuse réduction" du flot des immigrants au cours de cette année et suggère une revision de la politique d'immigration de manière à ce que la population atteigne trente millions d'habitants en 1957 ?"

A mon avis, c'est une des raisons qui accentuait le mouvement de propagande.

Tous les moyens étaient bons

Le gouvernement canadien profita de l'Exposition universelle de Bruxelles, en 1958, pour amplifier sa politique d'immigration. Par une publicité monstre et mensongère, il faut l'avouer, il présentait le Canada sous son meilleur aspect, évidemment. Tous les moyens étaient bons : livrets documentaires, photographies, prospectus divers. Que ne nous ferait pas gober la publicité !

Un jour, bien décidé, je me renseignais sérieusement à l'ambassade. Je fais le grand saut, j'introduis une demande d'immigration. Formalités, visites médicales, agences de voyages, bref toutes les agréables corvées imposées . . .

L'administration, habituellement très lente, me fait l'honneur d'activer les démarches. J'aurais dû être sensible à cette attention particulière et deviner l'anguille sous roche. Mais, tout enthousiasmé par les brillantes perspectives de la vie future, je me réjouissais au contraire de la promptitude de l'administration.



Grosse voiture et cigare

On me dissuadait d'entreprendre pareille folie : je jouissais d'une vie calme, assurée, tranquille, enviable même. Les conseils n'étant pas des idées que l'on met en pratique, je pris bien garde de les suivre. Mon visa d'immigrant est accepté et je pars pour la grande aventure.

Ainsi, mon compte de banque en poche, le 24 mai, aussi héroïque que Dollard Des Ormeaux, je m'embarque à Zeebrugge sur le **M. S. Italia**, destination : Québec. D'ailleurs, j'escomptais bien que mon petit avoir se transformerait bientôt en un solide magot. Enfin, mon rêve devenait réalité !

J'ignorais que ces rêves se confondraient aux cauchemars. A moi la grosse voiture, la spacieuse résidence, le gros cigare.

PARIS-MONTRÉAL

Les solutions aux problèmes de circulation des deux villes peuvent-elles se comparer ? Voici la réponse

par **Claude GENDRON**

PARIS, comme Montréal a ses problèmes de circulation : congestion, embouteillages, stationnement, signalisation, livraison, etc . . . Problèmes "réputés insolubles", écrit même le correspondant de l'Agence France-Presse, Gaston Fournier, dans une dépêche récente.

Malgré ces craintes, la capitale française, comme la métropole canadienne, cherche des solutions. Mais, lorsqu'on en trouve, comme celles suggérées récemment par le préfet de police Maurice Papon, on se butte à des problèmes financiers encore plus délicats, qui évidemment touchent en premier lieu les automobilistes eux-mêmes.

Le confrère Fournier note que les mesures que M. Papon vient de soumettre au conseil municipal de Paris apportent des solutions immédiates et à échéance lointaine au double problème de la rotation des voitures et de leur stationnement ainsi que des remèdes aux problèmes financiers.

On verra que ces solutions ne sont pas neuves pour les Montréalais et qu'elles nous ont déjà été soumises sous une autre forme, que Montréal a même commencé d'en appliquer quelques-unes. Néanmoins, la connaissance des problèmes parisiens rappelle l'importance de nos propres problèmes et nous stimule dans l'application des mesures envisagées.



Voies rapides nécessaires

Pour la circulation, M. Papon, selon AFP, suggère de hâter l'aménagement de grandes voies rapides périphériques (notre boulevard Métropolitain à moitié complété et notre projet de voie rapide est-ouest le long du port de Montréal) et de construire à travers Paris une grande voie axiale nord-sud (notre projet d'autostrade nord-sud qu'on tente de transformer en une semi-autostrade de désuète dans sa conception). Ce sont là des solutions à échéance lointaine.

Dans l'immédiat, M. Papon suggère des sens uniques, l'amélioration de la signalisation, la réglementation de la livraison par camions, etc . . . Montréal n'a rien à envier à Paris sur les deux premiers points ; mais, sur le troisième, tout y est à faire.

Stationnement privé ou public

Au sujet du stationnement, M. Papon suggère la création d'immenses parcs souterrains ou en élévation, dont on confierait la construction à l'entreprise privée. Le préfet de police note cependant : "Ce seraient évidemment les possesseurs de voitures qui devraient financer l'entreprise". Point de vue différent de celui des administrateurs de Montréal qui ont déjà aménagé plusieurs parcs de stationnement municipaux, mais qui rejoint un peu celui d'un groupe montréalais dont la suggestion était de fonder des coopératives de stationnement pour les propriétaires d'automobiles.

Comme mesure immédiate au stationnement, M. Papon suggère l'imposition d'une taxe "nocturne" de 30 francs par mois (environ $6.50) pour les automobilistes qui, faute de garage, stationnent leurs voitures dans la rue. "Ceux-ci paieraient également plus cher la carte grise (état civil de la voiture) et la vignette (impôt annuel sur les voitures)".

Impôts, taxes et pénalités

Pour nous, ces dernières suggestions se traduiraient ainsi : un impôt minimum pour le stationnement nocturne (autre que la contravention aux règlements qu'on applique plus ou moins), la remise à la ville d'une partie des lourds impôts provinciaux que les automobilistes doivent payer ou l'aide provinciale dans l'aménagement du réseau routier métropolitain.

Enfin, M. Papon suggère pour Paris l'imposition d'une taxe nouvelle de stationnement "diurne" dans le centre de la capitale. Ce que nous avons déjà à Montréal, depuis un certain temps (nos parcomètres).

Enfin, le correspondant Fournier note : "Ce plan de grande envergure va sans doute susciter parmi les intéressés des mouvements divers et des prises de position passionnées." A Montréal, comme à Paris, on retrouve le même tempérament français : beaucoup de discussions.

La guérison des blessures étudiée au microscope

STOCKHOLM.—Une nouvelle technique permettant de poursuivre des études microangiographiques sur la réaction des vaisseaux sanguins et lymphatiques à la suite de blessures d'origine mécanique ou thermique a été développée par le professeur assistant Sven Bellman, de Stockholm. Ses études ont été récompensées récemment par le Prix Axel Hirsch qui lui a été attribué, récompense décernée chaque année par l'Institut Caroline à un chercheur suédois qui a publié une étude scientifique d'une grande importance pour la médecine.

Utilisant un microscope aux rayons-X, le professeur Bellman a réussi à radiographier de très petits vaisseaux sanguins, y compris les capillaires d'animaux afin d'élucider certains problèmes se rapportant à la guérison des blessures, des gelures, des lésions causées par les rayons-X et des transplantations.

Cette technique ne peut être directement appliquée sur les êtres humains,

COMMUNISME

Au congrès du PC d'Allemagne orientale, Moscou et Pékin vont de nouveau s'affronter. Voici les "textes de base" de la querelle.

par
BERNARD ULLMANN

MOSCOU. (AFP) — Quels sont à l'ouverture, aujourd'hui, du grand "affrontement idéologique" dont Berlin pourrait être le théâtre à l'occasion du congrès du parti socialiste-communiste d'Allemagne Orientale, les principaux points qui divisent actuellement le monde communiste ?

Alors que se multiplient d'un bout à l'autre du camp socialiste contacts et prises de positions et où M. Khrouchtchev vient de conférer à Varsovie avec M. Gomulka, l'un des plus "réformistes" parmi les membres de la "famille", une comparaison des "textes de base" parus dans le "Quotidien du Peuple" (Pékin) les 15 et 31 décembre et dans la "Pravda" (Moscou) le 7 janvier, permet de délimiter la querelle :

1) LA COEXISTENCE PACIFIQUE EST-ELLE POSSIBLE, LES GUERRES PEUVENT-ELLES ET DOIVENT-ELLES ETRE EVITEES ?

PEKIN : "Il y a toujours des guerres justes et des guerres injustes. S'opposer aux guerres justes revient à adopter les positions du pacifisme bourgeois . . . Empêcher une guerre mondiale et éliminer toutes les guerres sont deux choses différentes. Le principe de la coexistence pacifique ne peut s'appliquer qu'aux relations entre pays dotés de systèmes sociaux différents, non aux relations entre nations opprimées et opprimantes."

MOSCOU : "Les dogmatistes n'ont pas foi aux possibilités d'une victoire du socialisme dans de nouveaux pays sans guerre. Les pays socialistes n'ont pas besoin de guerre. Les dogmatistes ne comprennent pas que la concurrence pacifique constitue l'un des secteurs les plus importants de la lutte entre le socialisme et le capitalisme."

La guerre nucléaire

2) UNE GUERRE ATOMIQUE SERAIT-ELLE OU NON CATASTROPHIQUE ?

PEKIN : "Si l'impérialisme déclenchait une guerre nucléaire elle n'aboutirait qu'à la destruction de l'impérialisme et certainement pas à celle de l'humanité."

MOSCOU : "Une guerre thermo-nucléaire amènerait la mort de millions d'êtres humains, la destruction de valeurs matérielles immenses, de pays entiers. Ceux qui ne réfléchissent pas aux conséquences possibles d'une guerre moderne commettent une grave erreur."

3) DES "COMPROMIS" AVEC L'IMPERIALISME SONT-ILS ACCEPTABLES ? (L'affaire de Cuba sert d'exemple de part et d'autre).

PEKIN : "Nous nous opposons avec vigueur au sacrifice de la souveraineté d'un autre pays en tant que moyen d'aboutir à un compromis avec l'impérialisme. Un tel compromis ne peut être considéré que comme une politique d'apaisement à cent pour cent, un "Munich" pur et simple."

MOSCOU : "La crise (de Cuba) a été réglée sur la base de concessions mutuelles et d'un compromis raisonnable. Le règlement de questions litigieuses entre Etats, sans guerre, par des moyens pacifiques, telle est précisément la politique de coexistence en action."

Le "tigre de papier"

4) L'IMPERIALISME EST-IL UN TIGRE DE PAPIER ?

PEKIN : "Ceux qui attaquent l'affirmation (formulée pour la première fois par Mao Tsé-toung en 1946) que "tous les réactionnaires sont des tigres de papier" ont visiblement perdu toutes les qualités que devrait avoir un révolutionnaire, et sont devenus timides comme des souris."

MOSCOU : "L'expression "Tigre de papier" provoque en fait une démobilisation des masses, car elle les habitue à considérer que la force de l'impérialisme n'est qu'un mythe, indigne d'être considéré sérieusement".



5) QUI EST "AVENTURISTE" ?

PEKIN : "Nous n'avons ni préconisé l'installation de bases de fusées à Cuba, ni cherché à prévenir le retrait de Cuba des armes prétendues offensives. Nous n'avons jamais considéré comme une attitude marxiste-léniniste le fait de brandir des armes atomiques en guise de méthode de règlement des problèmes internationaux".

MOSCOU : (les dogmatistes) ont, en fait, aidé les impérialistes à attiser le conflit (de Cuba), et cherché à provoquer un conflit entre l'URSS et les Etats-Unis, tendant ainsi à jeter le monde entier dans l'abime d'une guerre."

Quel est le grand danger ?

6) QUEL EST LE DANGER PRINCIPAL POUR LE CAMP SOCIALISTE, LE DOGMATISME OU LE REVISIONNISME ?

PEKIN : "Dans les conditions actuelles, le revisionnisme constitue le danger principal pour le mouvement communiste dans son ensemble.

MOSCOU: "L'opportunisme de gauche, le dogmatisme et le sectarisme constituent un danger croissant pour le mouvement communiste international."

7) LA YOUGOSLAVIE EST-ELLE SOCIALISTE ?

PEKIN : Les faits sont les faits, et les renégats du communisme demeurent des renégats du communisme. La Yougoslavie a cessé depuis longtemps d'être un pays socialiste. La restauration graduelle du capitalisme y est commencée depuis longtemps."

MOSCOU : "Les communistes yougoslaves ont pris des mesures en vue du rapprochement et de l'unité avec le mouvement communiste tout entier. Ceux qui prétendent que le capitalisme a été restauré en Yougoslavie mentent de propos délibéré."

La minorité domine-t-elle ?

8) AU SEIN DU CAMP SOCIALISTE, UNE MINORITE PEUT-ELLE AVOIR RAISON CONTRE UNE MAJORITE ?

PEKIN : "Le fait de se trouver dans la majorité à un moment donné ne peut transformer un mensonge en vérité, et réciproquement . . A l'époque précédant la scission de la Deuxième Internationale, Lénine et les bolchéviques appartenaient à la minorité . . . Nous ne nous soumettrons jamais à la férule d'anti-marxistes-léninistes."

MOSCOU : "Parler de minorité temporaire, qui serait détentrice de la vérité, n'est pas digne d'un communiste, amène à attaquer sans scrupule l'unité du mouvement communiste, à le fractionner. Proclamer qu'il existe aujourd'hui une situation analogue à celle qui existait à la veille de la scission de la Deuxième Internationale revient à accuser le mouvement communiste tout entier d'avoir sombré dans la boue de l'opportunisme et du revisionnisme social-démocrate."

9) LES DIVERGENCES ACTUELLES POURRAIENT-ELLES ETRE REGLEES PAR UNE NOUVELLE REUNION DES PARTIS COMMUNISTES, SUR LE MODE-

Voir COMMUNISME, page 7

VENTE
ACHETEZ MAINTENANT — Payez en juin '63
PORTES D'ALUMINIUM 1 1/2 POUCE D'EPAISSEUR
GARANTIE POUR 5 ANS
PRIX REG. $89.50
SEULEMENT $59.50
COMPLETE
Avec panneau de verre et moustiquaire en aluminium • Ferme-porte pneumatique "EXTRA HEAVY DUTY" • Quatre pentures invisibles avec coussinets de nylon inusables • Grilles et installation facultative.
GRATIS !
Avec chaque porte vous obtenez un CADRE et un SEUIL de PORTE en ALUMINIUM calfeutrant contre les intempéries.
Modèle 150 Deluxe

Wm MORRIS AND SONS LIMITED
6045, COTE-DE-LIESSE
Tél. RI. 7-3534
Démonstration à domicile GRATUITE JOUR et SOIR

Montréal devrait instituer sa Commission du taxi sans tarder

-- M. R.-H. Paquette

La ville de Montréal devrait appliquer, sans délai, la recommandation des diverses commissions, qui depuis 1940 ont fait enquête sur le taxi dans la métropole, et instituer rapidement une Commission du taxi pour régler ces problèmes une fois pour toutes.

M. R.-Henri Paquette, adjoint au président et directeur des relations extérieures de la Ligue des propriétaires de taxi de Montréal, revient ainsi une près du président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, et demande à celui-ci d'instituer sans tarder cette "Commission du taxi que tous réclament depuis si longtemps".

M. Paquette trouve étrange qu'aucun conseil municipal n'ait donné suite à cette recommandation. Une telle commission, selon lui, assurerait l'esprit de collaboration entre les intéressés, esprit sans lequel on ne saurait régler les problèmes.

M. Paquette note également que l'industrie du taxi a versé à la ville des impôts et des frais de permis de près de $9 millions, de 1946 à 1962 et qu'ainsi la Commission pourrait vivre "à même les surplus de la division des permis de taxi, du service des permis et privilèges".

Il souligne aussi que l'établissement de la commission est urgent si l'on veut résoudre les problèmes et stabiliser l'industrie du taxi avant l'Exposition internationale de 1967.

Par ailleurs, M. Paquette exprime l'opinion que les taxis de Montréal devraient tous posséder une enseigne (dome-light) de forme identique, pour les distinguer des taxis des banlieues, sans empêcher que les noms des associations y apparaissent. "Ce qui facilitera le travail de la police", dit-il.

M. Paquette soutient enfin que tous les postes de taxi de la ville devraient être des "postes en commun"; mais il s'interroge encore sur l'établissement d'une seule centrale téléphonique. Il réclame également que tout stationnement soit prohibé dans les grandes artères, même commerciales.

Une 2e candidate obtient l'admission à la coiffure

Une seconde candidate à l'apprentissage de la coiffure vient d'obliger la Commission conjointe des coiffeurs pour dames de Montréal à l'accueillir et à lui accorder un certificat d'admission à l'étude de ce métier.

Il y a une quinzaine de jours, le juge Robert Lafleur, de la Cour supérieure, déclarait nulles et "ultra vires" des pouvoirs de l'Assemblée législative deux dispositions du décret sur la coiffure concernant le développement culturel exigé des candidats à l'apprentissage.

Pour les raisons mentionnées dans le premier jugement le même juge ordonne aujourd'hui à la Commission conjointe d'accorder à une autre candidate un certificat d'admission à l'étude de la coiffure et un crédit approprié à la durée de son apprentissage partiel.

La requérante, Mlle Mathilda Fisher, alléguait qu'elle était d'origine allemande et avait fait en Europe des études avancées qui correspondaient pour le moins à la 9e année du cours secondaire de l'Instruction publique. Elle affirmait, de plus, avoir fait un apprentissage comme coiffeuse pour dames à une école spécialisée, au "Art Institute of Hairdressing Inc.", et avoir travaillé comme apprentie au "Salon Séville".

Me Denis-R. Lanctôt, son avocat, soutenait en réclamant l'invalidité des dispositions précitées que la loi des ententes collectives n'autorisait pas d'exiger des connaissances purement académiques, mais seulement celles qui se rapportaient à l'exercice du métier de coiffeur.

Le juge accepte cette manière de voir et ordonne à la Commission conjointe d'émettre en faveur de la réclamante un certificat d'admission à l'apprentissage ainsi que le crédit approprié à la durée des études qu'elle a faites jusqu'à maintenant.

Téléviseurs pour la CECM

Plus avantageux de les louer que de les acheter

Il en coûtera moins cher à la CECM de louer les 800 téléviseurs dont elle aura besoin pour les émissions scolaires qui doivent commencer le 4 février, que de les acheter. C'est la conclusion à laquelle est arrivé M. Jules Leclerc, directeur adjoint des études, conclusion que les commissaires ont adoptée.

M. Leclerc a calculé que pour un contrat de trois ans avec un manufacturier, la location coûterait $72,000 par an (ce qui comprend le service complet), cependant que l'achat et l'entretien coûteraient $73,000. Pour un contrat de cinq ans, le coût de l'achat et de l'entretien resterait sensiblement le même, mais la location ne coûterait plus que $60,000 par an.

Les appareils auxquels songe la CECM sont conçus spécifiquement pour fins scolaires et peuvent transmettre des émissions en circuit fermé tout autant qu'en circuit ouvert. Il n'est pas sûr cependant qu'elle puisse les obtenir à temps pour le début des émissions scolaires. Dans un tel cas, le manufacturier avec qui elle passera un contrat de location fournira des appareils ordinaires, quitte à les remplacer par la suite.

Ce n'est pas seulement à cause du coût moindre que la CECM a opté pour la location, mais aussi parce qu'il peut se produire tellement de changements dans le domaine de la télévision scolaire d'ici quelques années, alors que les appareils d'aujourd'hui ne conviendront peut-être plus aux besoins. On mettra peut-être au point des appareils munis d'écrans beaucoup plus grands, et qui pourront être fabriqués à un coût moindre.

Pour ce qui est des appareils de radio, la CECM en aura besoin de 1,800 pour les émissions qui commenceront le 4 février, et elle prévoit que la location coûtera environ $36,000 par an. Elle autorisera les différentes écoles à louer du marchand de leur quartier les appareils dont elles auront besoin.

Le prince Albert assisterait au Carnaval de Québec

QUEBEC. (PC) — Un quotidien de Québec, l'"Action", a annoncé samedi que le prince Albert, de Belgique, et son épouse, la princesse Paola, se rendront dans la Vieille Capitale pendant le carnaval, qui aura lieu du 6 au 26 février.

Ce journal ajoute que le prince Albert, qui est le frère du roi Beaudoin de Belgique, visitera le Canada du 12 février au 3 mars.

La ville annule les chartes de trois clubs

Par suite de décisions prises, hier matin, par le comité exécutif, à l'hôtel de ville, les avocats de la Cité vont demander au procureur général de la province de prendre les procédures nécessaires en vue de l'annulation des chartes de trois clubs: Artistical Club of Montreal, 5 est, rue Marie-Anne; Club Indépendant St-Hubert Inc., 4395, boul. St-Laurent, et Athen's Social Club, 1221, boul. St-Laurent.

Installation de feux suggérée par la Cour

Les autorités devraient installer des signaux automatiques, à l'entrée du centre commercial de Dorval, pour y règlementer la circulation. L'endroit ne semble pas assez éclairé et devient dangereux aux heures de pointe, alors que la circulation est intense sur la route du bord du lac et que les véhicules sortant du centre doivent déboucher dans le chemin de la rive.

C'est ce que déclare le juge Georges-H. Héon, de la Cour de magistrat, en maintenant la poursuite intentée par la société d'assurance Wawanesa à M. Jack Kilerick, à la suite d'une collision survenue à l'entrée du centre de Dorval, pour être remboursée des dommages subis par l'un de ses assurés, M. Edward Lacombe, et qu'elle avait dû indemniser.

"La preuve démontre, déclare le juge Héon, qu'aux endroits où il se trouve des centres commerciaux d'une dimension et de l'importance de celui de Dorval, les autorités devraient y faire installer des feux automatiques aux entrées. Aux heures de pointe la circulation à ces endroits est aussi intense qu'aux endroits les plus achalandés. On constate que de tels feux ont été installés au centre commercial Maisonneuve avec le résultat qu'il ne se produit plus d'accident à cet endroit. Dans la présente cause, si on avait installé des feux de circulation, le défendeur ne serait pas dans la situation où il se trouve".

Dans les circonstances, le juge déclare que c'est avec regret qu'il se voit obligé de prononcer une condamnation contre le défendeur.

La police de Brossard éclaircit plusieurs vols

Deux hommes ont comparu devant le juge T.-A. Fontaine, sous l'accusation de vols dans différents motels de la rive sud et plus spécialement à la ville de Brossard. Les prévenus, Laurent Gosselin, alias Bouboule, âgé de 25 ans, domicilié au 1050 de la rue Hôtel de ville, et Jean-Claude Thérien, âgé de 21 ans, du 4335 rue St-André, écopaient chacun de deux ans de prison.

Quelques instants plus tard, la Sûreté provinciale, détachement de St-Jérôme, annonçait qu'elle portera d'autres accusations contre ce duo, relativement à plusieurs vols perpétrés dans des motels et des maisons privées des Laurentides. Il se pourrait également que la Sûreté municipale de Montréal porte certaines accusations contre Gosselin et Thérien, en rapport avec plusieurs vols avec violence perpétrés ces derniers mois à Montréal. Le directeur de la police de la ville de Brossard, le chef Albert Richard, a déclaré qu'en compagnie de l'agent Arthur Lake, il avait opéré l'arrestation de ces malfaiteurs le 3 janvier dernier, dans un bois environnant sa municipalité ; au moment de leur arrestation, les deux prévenus transportaient sur une traîne sauvage, un appareil de télévision et différents objets de valeur, provenant d'un vol dans un motel.

Depuis quelques mois en effet, il sévissait dans cette municipalité de la rive sud, une réelle épidémie de vols avec effraction dans différents motels fashionables de la région.

D'autre part, trois jeunes gens, décrits comme de véritables professionnels du vol à main armée, en dépit de leur âge, ont été condamnés à des peines de trois et deux années de pénitencier, par le juge Armand Cloutier, qui a par ailleurs dit espérer qu'à leur sortie du bagne chacun pourrait redevenir un honnête citoyen.

Les peines de trois ans ont été imposées à Carl D'Alcantara, 18 ans, du 2308 rue Saint-Germain, et à Viateur Dubois, 19 ans, du 1927 rue Poupart. Celle de deux ans a été décernée à Claude Rancourt, 19 ans, du 2230 rue Ontario est.

Ils avaient été mêlés à trois hold-up commis dans une pharmacie, un restaurant et un garage.

L'attentat de la Slater Shoe

M. Roger Poupart quitte l'hôpital

M. Roger Poupart, l'auditeur qui travaillait à la "Slater Shoe" lors de la désormais célèbre fusillade du 21 décembre dernier, quittera l'hôpital Bellechasse demain midi; M. Poupart avait été blessé par une balle de révolver qui avait pénétré l'épaule gauche et percé les deux poumons avant de se loger dans le dos, à la hauteur de l'épaule droits.

Immédiatement après son admission le 21 décembre dernier, deux médecins avaient procédé à une délicate intervention chirurgicale qui dura 4 h. Mais à cause de l'état du patient, les docteurs Lomer Pilote et Arthur Lavigne, de l'hôpital Bellechasse, avaient dû abandonner l'opération avant d'avoir pu déloger la balle, coincée entre les os du dos.

Cependant, selon l'avis même des médecins, le projectile ne met aucunement la vie de M. Poupart en danger. Le printemps prochain, ce dernier reviendra à l'hôpital pour se faire extraire la balle.

Il ne s'agirait cette fois que d'une légère intervention, qui ne durerait qu'une heure.

M. Roger Poupart qui demeure au 10,075 de la rue Meunier, dans le quartier Ahuntsic, célébrait à l'hôpital, le 3 janvier dernier, son 44ème anniversaire de naissance.

A sa sortie de l'institution du boulevard Rosemont, la malheureuse victime de l'attentat de la "Slater Shoe" pourra reprendre graduellement son travail. Les médecins traitant ne prévoient aucune complication dangereuse.

Allez-y maintenant ! Payez plus tard !

MEXIQUE

15 JOURS $30 COMPTANT

(Prenez jusqu'à 24 mois pour payer le solde de $275)

COMPREND : Jets du Canadien Pacifique, hôtels supérieurs de 1ère classe, excursions et guides français.

VOYAGEZ N'IMPORTE OU A CREDIT !

C'est tellement facile ! N'hésitez pas ! Avant de partir, appelez le seul bureau de son genre à Montréal :

PAN-KANADA EXPRESS Inc.

(Mme Guy Poirier, directrice)
441 ST-FRANÇOIS-XAVIER
PLACE D'ARMES
Montréal 1

37 SERVICES GRATUITS

Ouvert le samedi jusqu'à 6 h.

Service téléphonique toujours ouvert (DIRECTEURS : Mme Guy Poirier (Qué.), D. G. Seijkens (Amsterdam), N. Losier (N.-B.). Représentants dans 112 villes du monde entier. Nos actionnaires sont tous Canadiens français.

GRATIS ! Joli sac international à chaque nouveau client. Achetez tous vos billets chez P-K-E... même vos billets d'autobus Provincial ! Ça ne coûte jamais plus cher. Livraison gratuite — à Montréal, par nos propres messagers; ailleurs, par la poste.

37 SERVICES GRATUITS

Pour les meilleurs prix traversez le pont du Bout de l'Ile.

Pour la meilleure transaction et service

RAMBLER

CHOIX DE MODELES ET COULEURS

GENEREUSE ALLOCATION D'ECHANGE

FACILITES DE PAIEMENT

ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE

855 Notre-Dame, Repentigny Tél.: 861-7864 ou Repentigny 581-5780

Up-Town AUTOMOBILES LTD.

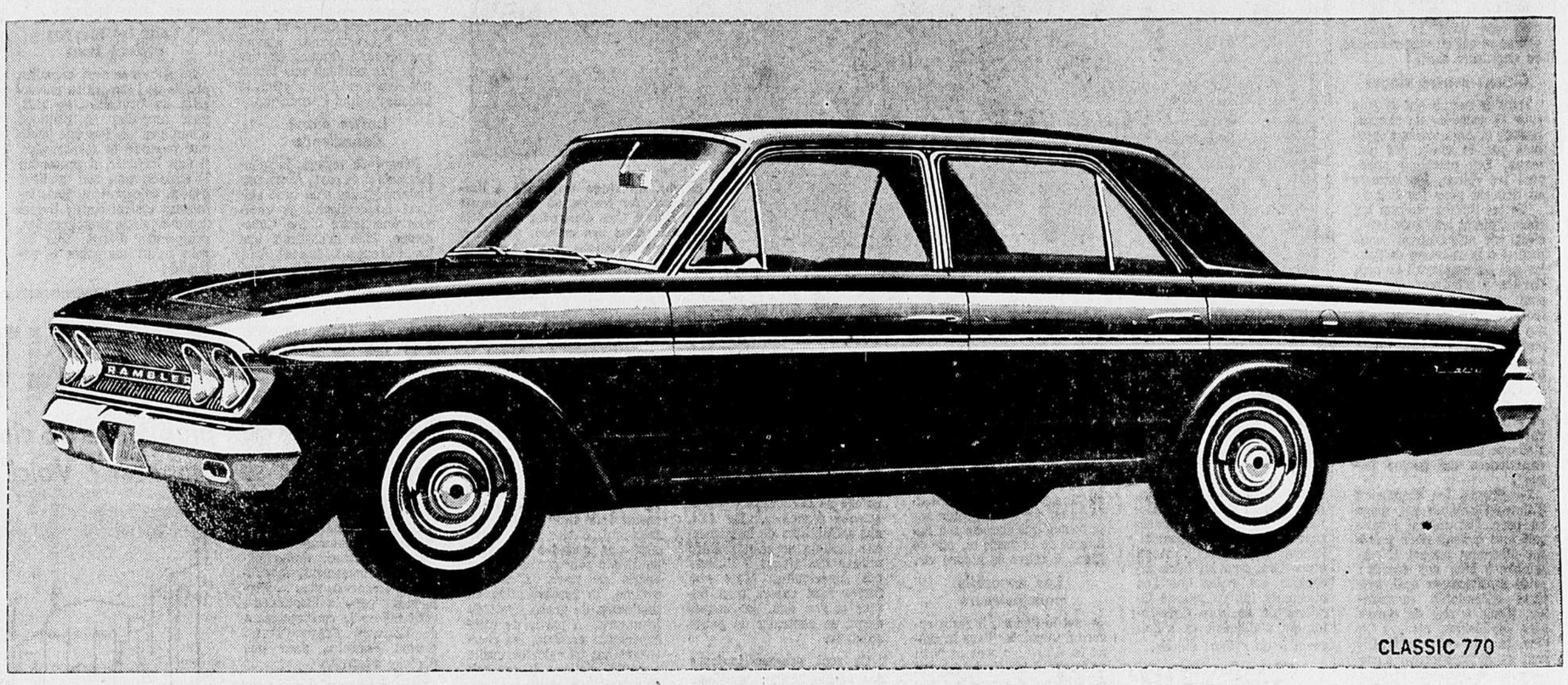
CONCESSIONNAIRE AUTORISE

Rambler '63

★ VENTES ★ PIECES ★ SERVICE

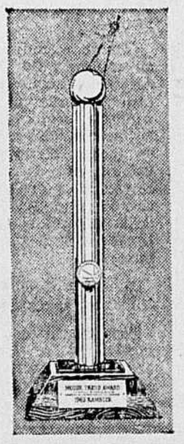
400 BOUL. DECARIE (Ville St-Laurent)

748-8807



CLASSIC 770

Voici les raisons pour lesquelles Motor Trend a choisi la Rambler 1963 comme "voiture de l'année"



C'est à toute la gamme Rambler 1963 qu'est revenu cette année le titre très convoité de "voiture de l'année" décerné par la revue Motor Trend. Les Rambler ont été choisies pour "leur réalisation exceptionnelle en fait de style et leur suprématie technique". Le comité d'experts en automobile a consacré à Rambler 26 pages du numéro de février de la revue Motor Trend, énumérant les raisons pour lesquelles ils avaient choisi Rambler. Voici quelques extraits de leurs commentaires, présentés afin de vous montrer pourquoi Rambler est la "voiture de l'année" pour 1963.

1. CONSTRUCTION UNISIDE ". . .cette toute dernière réalisation représente un progrès notable et c'est la raison la plus évidente pour laquelle nous avons choisi Rambler comme voiture de l'année. Non seulement cette nouvelle méthode de construction fait gagner environ 150 livres sur le poids de la voiture par rapport aux anciennes méthodes, mais elle confère au véhicule une telle robustesse que celui-ci résiste plus longtemps aux épreuves de la route et conserve évidemment sa valeur de revente."

2. MANIEMENT ET CONDUITE ". . . agréablement légère et docile, quels que soient les virages . . . épatante sur la grand-route. Pas de roulis ni de tangage perceptibles, même sur les mauvaises routes."

3. STYLE — "Le progrès dans la conception est le thème sur lequel est basé le titre de voiture de l'année de Motor Trend. Les Rambler de l'American Motors représentent cette année les meilleurs exemples de réalisations exceptionnelles en fait de style. La carrosserie a des lignes nettes et sobres dont on apprécie l'élégance sous presque tous les angles."

4. SPACIOSITE ET CONFORT — "L'empattement allongé a augmenté la spaciosité de l'intérieur . . . ce qui signifie plus de confort tant pour le conducteur que pour les passagers. L'intérieur offre suffisamment de place pour les jambes. Les sièges baquets inclinables, munis de repose-tête, sont facultatifs, mais ils valent bien la dépense supplémentaire."

5. ECONOMIE — "Il n'y aura pas beaucoup de voitures de la grandeur de la Classic à moteur standard qui offrira une plus grande économie d'essence."

6. VALEURS ET CARACTERISTIQUES — "La qualité a toujours été un des principaux facteurs de vente chez American Motors, et cela est encore vrai pour les nouveaux modèles. En plus des caractéristiques inhérentes à toutes les Rambler qui sont depuis longtemps reconnues et appréciées par les propriétaires, l'usine a doublé la garantie des voitures neuves, c'est-à-dire qu'elle l'a portée à 24 mois ou 24,000 milles. En résumé, tout ce que nous pourrions ajouter, c'est qu'il semble que la nouvelle Rambler constituera encore une meilleure acquisition cette année que les années précédentes." Voilà ce qu'en disent les experts. Ils se font l'écho de ce que les propriétaires d'une Rambler proclament depuis des années. Pour vous rendre compte par vous-même de la valeur exceptionnelle des Rambler, voyez bientôt votre concessionnaire Rambler. Faites une randonnée d'essai dans la "voiture de l'année" — la Rambler 1963.

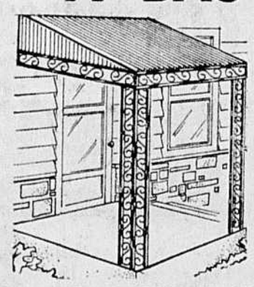
Rambler

UN PRODUIT D'AMERICAN MOTORS (CANADA) LIMITED

CHALET MOTORS LTD.
2110, boul. Décarie — 481-0161
(juste en bas de Sherbrooke)
MODEL AUTO SALES INC.
6995, boul. St-Laurent — CR. 2-5761
AMOS
CYR & CYR AUTOMOBILE
LAPRAIRIE
BRODEUR AUTOMOBILE ENR'G.
147, boul. 9C, St-Constant,
REPENTIGNY
ANDRE LAPIERRE AUTOMOBILE LTEE
STE-ROSALIE
CHOQUETTE & LEVESQUE AUTO
MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD.
11, av. Westminster Sud — Hu. 4-1101
UPTOWN AUTOMOBILES LTD.
400, boul. Décarie, St-Laurent
RI. 8-8807
DORION
RENAUD MOTOR SALES INC.
LA SARRE
ROBERT AUTO SERVICE
STE-ANNE-DE-BELLEVUE
BEAULIEU & FRERE
VAL D'OR
PARENT AUTO SERVICE REG'D.
MAURICE HEROUX AUTOMOBILE
3995, av. Bannantyne — PO. 6-4122
ARBOUR AUTOMOBILE LTEE
10305, av. Pépineau — DU. 1-2378
HUDSON
BENSON MOTORS
LAVAL-OUEST
LAVAL AUTOMOBILE ENR'G.
ST-BRUNO
DAOUST AUTOMOBILE INC.
16, Rabastalière
VALLEYFIELD
J.-T. QUENNEVILLE INC.
A MA BAIE MOTOR SALES INC.
9490, boul. Lalande, Ville Pierrefonds
MU. 4-4400
GARAGE LAVAL LTEE
2230, rue Viau — 254-9475
IBERVILLE
ALBERT BERGER & FILS LTEE
MAPLE GROVE
MAPLE GROVE AUTO SERVICE INC.
ST-ELZEAR
MELLING MOTORS LTD.
ST-LAMBERT AUTOMOBILE INC.
208, Riverside Drive, St-Lambert
OR. 1-7244
MOUSSETTE AUTOMOBILES LTEE
4747 rue Jean-Talon, est
St-Léonard-de-Port-Maurice — 729-5287
JOLIETTE
GARAGE JOLIETTE ENR'G.
MONT-LAURIER
LES AGENCES LABERGE LTEE
ST-REMI
GARAGE ARMAND LESTAGE

TISCO — TISCO — TISCO — TISCO — TISCO — TISCO

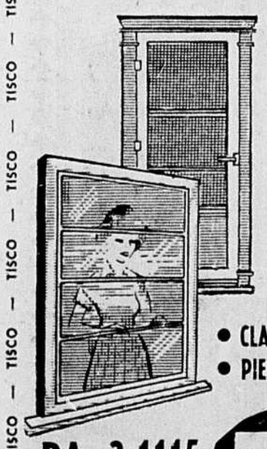
Embellissez votre maison A BAS PRIX



AUVENT EN FIBRE DE VERRE OU ALUMINIUM

Choix d'auvents en fibre de verre ou aluminium. Choisissez parmi une vaste gamme de coloris et modèles. Vous protège de la pluie et du soleil.

● SATISFACTION ET QUALITE GARANTIES ●



PORTES et FENETRES EN ALUMINIUM

CHOIX DE 18 COULEURS

ACHETEZ MAINTENANT ET PAYEZ SEULEMENT AU MOIS DE JUIN SANS AUCUN INTERET

● CLAPBOARD EN ALUMINIUM
● PIERRE ARTIFICIELLE 'RIDGEROX'

RA. 2-1115

Nous acceptons les frais d'appel interurbain

TISCO

Si vous désirez voir, sans aucune obligation de votre part, un de nos représentants, écrivez ou téléphonez à

TISCO SALES, 3388 est, Jean-Talon, Mtl, Qué.

TISCO — TISCO — TISCO — TISCO — TISCO — TISCO

217 nouveaux spécialistes en médecine

Un total de 217 médecins ont subi avec succès les examens du Collège des médecins et chirurgiens de la province. Voici la liste de ces spécialistes qui viennent d'être certifiés.

Allergie

Blumer, Herbert; Eisen, Abraham, Montréal.

Anatomie pathologique

Déry, Talbot; Fortin, Paul, Québec; Frei, J., Montréal; Grondin, Claude, Drummondville; Miller, Georges, Charlesbourg; Privé, Lucien, Chicoutimi; Rivière, Léon, Rimouski; Rona, George, Ville Mont-Royal, Simard, Pierre, Outremont.

Anesthésie

Albert, Jean, Trois-Rivières; Boisvert, Michel, Loretteville; Bouchard, Toussaint, Sherbrooke; Boucher, Jacques-R., Montréal; Bromage, P.-R., Beaurepaire; Chouinard, Jean, Charlesbourg; Couture, J.-P., Lévis; Crowell, Douglas E., Montréal; Déry, Raynald, Québec; Gervais, Roger, Duvernay; Guérette, Roger-L.-P., Moncton, N.-B.; Hamelin, Albert, Québec; Lamarche, Yves, Chicoutimi; Lupien, Jules-E., Montréal; Otton, Paul-E., Montréal; Ouellet, Camille, St-Lambert; Perreault, Henri, Longueuil; Pouliot, J.-Claude, Québec; Rondeau, J.-A. Yvon, Duvernay; Rubinyi, Léa, Montréal; Tousignant, Michel, Chicoutimi; Wrigley, Frederick R. H., Montréal.

Bactériologie

Turgeon, Fernand, Montréal.

Biochimie médicale

Loiselle, Jean-Marie, Ste-Foy; Rémillard, Guy, Montréal.

Cardiologie

Bois, Marc-Albert, Montréal; David, André, Montréal; Davignon, André-L., Outremont; Doray, Maurice, Montréal; Dumais, Bertrand-G., Ville La-Salle; Gagnon, Jean-Marcel, Granby; Goulet, Claude, Pont-Viau; Lalonde, Jean-Baptiste, Duvernay; Lapointe, Léonard, Montréal; Leclair, Paul-E., St-Léonard-de-Port-Maurice; MacDonald, Allison David, Montréal; Mizgala, Henry Frank, Ville St-Laurent.

Chirurgie générale

Beauregard, Pierre; Bourgeau, Denis, Brière, Jacques, Bruneau, Luc, Montréal; Capello, Peter J., Ottawa; Caumartin, Armand, Clermont, Joseph, Montréal; Cormier, René, Campbelton, N.-B.; Côté, Carol, Sherbrooke; David, Claude, Dumaine, Léon-Daniel, Montréal; Fortin, Claude-L., Brookline, Mass.; Fortin, Michel, Québec; Gagnon, Alban-J., New Richmond; Germain, Louis, Trois-Rivières; Hache, Lorenzo, Montréal; Horner, Bruce, Shawville, P.Q.; Laporte, Maurice, Lavoie, Pierre, Montréal; Lemieux, Gérard, La Tuque; Lemire, J.-J., Lessard, Jean, Marcil, P.-P., Montréal; McCallum, John, Ormstown; Ménard, Claude, Chicoutimi; Mitmaker, Benjamin, Montréal; Normand, Denis, Grand-Mère; Péloquin, J.-B. André, Perey, Bernard, Phaneuf, Marcel, Montréal; Piché, Paul-Louis, Ville St-Laurent; Poisson, Roger, Rheault, Marcel, Montréal; Sébastien, Guy, Ville d'Anjou; Sigman, H. H., Montréal; Simard, J.-E. Henri, Chibougamou.

Chirurgie orthopédique

Bertrand, Pierre, Montréal; Blanchard, Duvernay; Ellis, Christopher F. G., L'Ecuyer, Maurice, Montréal; Lefrançois, Jacques, Chicoutimi; Patry, Jean-Charles, Arthabaska; Roy, Roger, Montréal.

Chirurgie plastique

Coulombe, Pierre, Nicolle, Frederick V., Montréal.

Chirurgie thoracique

Crépeau, André, Ste-Foy; Gutelius, J.-R., Montréal; Leclerc, Jean-Yves, Laval-des-Rapides.

Dermato-syphiligraphie

Wilkinson, Ralph, Montréal.

Gastro-entérologie

Young, J. C. Gordon, Montréal.

Gynécologie

Angioli, Guido, Montréal; Dontigny, Yvon, Trois-Rivières.

Gynécologie & obstétrique

Belhumeur, Jean, Charlesbourg; Bodnar, Stephen, Montréal; Coffey, J. Edwin, Westmount; Légaré, Benoit, Québec; Monette, Jean, Lachine; Nucci, Constant, Power, Hugh, Montréal; Rhea, Lawrence David, Hampstead; Séguin, Hermas, Montréal.

Hématologie

Albert, John R., St-Laurent;

Voir MEDECINS en page 8

COMMUNISME

SUITE DE LA PAGE 5

LE DE CELLES QUI SE SONT TENUES A MOSCOU EN 1957 ET EN 1960 ?

PEKIN : "Le parti communiste chinois et un certain nombre d'autres partis frères ont proposé la convocation d'une réunion des représentants des partis communistes du monde entier."

MOSCOU: "Les partis communistes possèdent une méthode éprouvée pour régler les problèmes en litige par la voie de la discussion collective. Notre parti a toujours préconisé cette méthode."

ONGLE INCARNÉ



Soulagez *vite* la douleur agaçante avec OUTGRO liquide. Après quelques applications, OUTGRO endurcit la peau tendre et relève l'ongle pour qu'il se coupe facilement et sûrement.

MORGAN

Vente Annuelle de Janvier



VENTE de FOURRURES

Pas de paiement initial — Conditions budgétaires, si désiré

SALON DE LA FOURRURE. RAYON 85 ETAGE-MODE ... AU DEUXIEME

GROUPES EN SPECIAUX !

$587

Magnifique collection de manteaux, modèles 1963, en superbe **loutre canadienne** et **castor canadien, rasé...** nouvellement arrivés de nos ateliers et aux prix bien en-dessous des prix réguliers ! Tailles 10 à 20 dans le groupe

$487

Peaux de qualités, choisies

- Manteaux, loutre naturelle
- Manteaux, mouton de Perse teint-noir
- Manteaux, castor rasé court
- Manteaux, mouton de Perse gris

Tailles 10 à 18 dans le groupe

$268

Pour jeunes filles de carrière

- Manteaux, castor rasé court
- Manteaux, mouton de Perse gris
- Manteaux, mouton de Perse teint noir.
- Manteaux, chat sauvage rasé
- Manteaux, gorges de vison

Tailles 12 à 20 dans le groupe

$987

Modèles couturiers et de présentation

- Manteaux, loutre naturelle canadienne.
- Manteaux, mouton de Perse teint-noir.
- Manteaux, phoque du Cap — teint Fouke*.

Tailles 10 à 18 dans le groupe

- Manteaux, visons sauvage, naturel. $1295., $1495., $1695., $1995.
- Manteau, vison pastel. $1695., $1995., $2295.

Tailles 10 à 20 dans le groupe

*Marque déposée

La vente annuelle mi-hiver D'AMEUBLEMENT MORGAN

COMMENCE JEUDI LE 17 JANVIER

Lisez LA PRESSE demain pour notre annonce de 8 pages

Vous trouverez des aubaines formidables de toutes sortes sur ameublement à partir des linges de vaisselle aux téléviseurs !

Vous êtes invitées à venir à la

REVUE DE MODE MORGAN pour FUTURES MARIEES

Salon Versailles — Hôtel Windsor
jeudi le 24 janvier 1963
à 8 h. 15 p.m.

GRAND PRIX DE PRESENCE

Pour la mariée du 1er février au 30 juin
Autres prix de présence pour invitées
BILLETS : $1.00
disponibles au Salon de la Mariée

MAGASIN MORGAN DU CENTRE DE LA VILLE ... AU DEUXIEME
AUSSI BOULEVARD, DORVAL ET ROCKLAND

Commentaires français par Mme Roberte Bolduc
Commentaires anglais par Mme Eve Trill



Crème à main "Tritle's" à l'eau de rose et glycérine !

7 on. Rég. : 3.00 **1.99**

Epargne de 33⅓% ! Formule vieille de cent ans ... très efficace contre les rougeurs, le froid, le vent, la poussière et les brûlures. Crème à l'eau de rose et glycérine "Tritle's" délicieusement parfumée, utilisable également sous le maquillage.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
ARTICLE DE TOILETTE — RAYON 42
AU REZ-DE-CHAUSSEE



Confort spécial pour les jambes fatiguées !

Bas "Supp-hose" de Kayser, nylon entièrement diminué ou sans couture !

4.95

Bas "Supp-hose", tout en nylon, voile et élasticisé ... à l'ajustement proportionné qui assure à la jambe fatiguée le confort et le repos !

Entièrement diminués : avec pied en nylon "blush beige", taupe mist ou blanc, pied en coton, glamour, beige, taupe mist ou blanc.

Sans coutures : avec pied en nylon seulement, taupe mist ou blanc.

Grandeurs : 8½ à 9½ et 10-11, les deux en longueur moyenne; 9½ à 10 et 10½ à 11, les deux, longue; 10½ à 12, extra-longue.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
BAS POUR DAMES, RAYON 19, REZ-DE-CHAUSSEE
AUSSI SNOWDON, BOULEVARD, DORVAL ET ROCKLAND



La robe-chemisier en soie ... opulent imprimé de Perse !

19.98

La robe par excellence qui se porte à toute heure du jour et à l'année longue ! Mode pure, nette et jeune. Tissu sophistiqué, souple d'un riche imprimé inspiré des motifs de la Perse aux tons de brun et jaune doré ! Doublure entière, tailles 7 à 17, aux tons de brun seulement !

Pas de commandes postales ni téléphoniques
"AUX QUATRE-SAISONS" — RAYON 75
ETAGE-MODE ... AU DEUXIEME
AUSSI BOULEVARD, DORVAL ET ROCKLAND



Pour demoiselles et demi-tailles !

Le trois-pièces ultra-pratique en Shandera d'aspect soie shantung !

Robe, jaquette et jupe Le tout pour **14.98**

C'est une garde-robe en entier ! La jaquette et la jupe semi-doublée forment un costume ... la robe et jaquette ... une tenue d'après-midi ... la robe seule, une chic tenue d'après cinq-heures ... le tout à prix très abordable. Un tissu très attrayant en Shandera importé (mélange viscose/acétate natté) d'aspect shantung ! Noir ou marine en tailles 14 à 20, et 16½ à 22½.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
TISSUS DU BUDGET — RAYON 49 — AU TROISIEME
AUSSI SNOWDON, BOULEVARD, DORVAL ET ROCKLAND



Epargnes ! Service à thé peint main "Calypso Suite" d'Angleterre !

Théière, rég. : 1.59 **1.09** Chopes, rég. 6 pour 3.00 **1.99**

Rabais de plus de 30% sur ce service à thé décoré main par Sadler of England ! Décor inspiré des chemises rayées des marins des Antilles ... bandes en brun cacao, rose, jaune doré ou vert océan sur blanc crème. Service intime en terre vernissée ... parfait pour les goûters du soir ... théière d'une capacité de 6 à 8 tasses, chopes à poignée d'une contenance d'environ 9 on. chacune.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
PORCELAINE — RAYON 40 — AU QUATRIEME
AUSSI BOULEVARD, DORVAL ET ROCKLAND

ECRIVEZ A NOTRE SERVICE DE COMMANDES, TELEPHONEZ VI. 2-6261

A NOS CLIENTS DE LA BANLIEUE VEUILLEZ CONSULTER VOTRE ANNUAIRE POUR APPELS INTERURBAINS SANS FRAIS

Hold-up de $33,000

Des bandits enlèvent un homme et l'abandonnent dans le coffre d'une auto

"J'ai été assommé à St-Jovite vers 9 h. du matin, dépouillé de $33,000, poussé dans le coffre d'une voiture et amené à Montréal".

M. Bastien Van der Swan, âgé de 63 ans, un employé du Gray Rocks Inn, à St-Jovite, expliquait ainsi à la police, hier, l'étonnante aventure qui venait de prendre fin dans une rue de Rosemont.

Quelques instants plus tôt, soit vers midi, un jeune messager, Régent Contant, âgé de 15 ans, avait alerté la police après avoir entendu des coups et des cris provenant du coffre d'un véhicule en stationnement dans une ruelle, à l'arrière de la rue Bélanger, entre la 9e et la 10e Avenue.

Délivré de sa position précaire, M. Van der Swan, aide-comptable au Gray Rocks Inn, a été transporté à l'hôpital Bellechasse où il a été pansé. Sa blessure à la tête serait sans gravité. La victime pourra bientôt retourner dans les Laurentides . . . sans doute plus confortablement.

M. Van der Swan se dirigeait vers une succursale de la banque de St-Jovite au moment où il a été accosté par deux individus armés de revolvers et dont on ne possède qu'un faible signalement. Il était porteur d'une mallette contenant une somme de $30,000 qu'il devait déposer à la banque. De plus, les voleurs lui enlevèrent son porte-monnaie qui contenait une somme de $3,000.

Les travaux d'hiver vont bon train à Saint-Léonard

St-Léonard s'est empressée encore une fois cette année de prendre avantage des offres de nos gouvernements fédéral et provincial en ce qui concerne les travaux d'hiver. Rappelons que l'an dernier cette législation qui fait endosser à nos gouvernements la presque totalité du coût de la main-d'oeuvre des travaux d'hiver de nos municipalités, a valu à Ville St-Léonard un remboursement de $149,954.03. Cette somme, (50% du fédéral, 40% du provincial) a été versée à St-Léonard au cours de l'année 1962 et a allégé d'autant le fardeau du contribuable.

Les travaux d'hiver à St-Léonard où se manifeste un formidable développement domiciliaire et industriel, ont surtout consisté en pose des égouts dans les rues qui s'ouvrent de toutes parts, en service d'aqueduc, mais aussi en installation d'éclairage, en pavages et trottoirs et drainage d'un collecteur. Tous les contrats ont été accordés par voie de soumissions et généralement au plus bas soumissionnaire.

Le coût total des travaux qui ont ainsi bénéficié de l'apport des gouvernements, est de $1,474,388.12, où la main-d'oeuvre figure pour $303,531.14. Ces entreprises au cours de l'hiver totaliseront 10,308 jours de travail pour un groupe de 205 ouvriers.

Fait à noter, cette main-d'oeuvre se recrutera presque entièrement à Montréal ou dans les municipalités proches de St-Léonard, contribuant ainsi à alléger le chômage chez les voisins, une plaie saisonnière qui présentement n'existe presque pas dans cette ville pourtant située au coeur de l'île de Montréal.

Tous ces travaux ont été officiellement acceptés par les gouvernements, sauf trois dont la confirmation est encore attendue.

LA CECM

SUITE DE LA PAGE 3

che beaucoup d'importance dans son mémoire à l'uniformisation de l'évaluation au niveau métropolitain, au point de vue scolaire comme au point de vue municipal. A cet effet, elle recommande que le contrôle au niveau d'évaluation par rapport à la valeur marchande soit fait chaque année et que l'article du bill 100, selon lequel les municipalités devront confectionner des rôles nouveaux pour 1965, soit strictement appliqué.

La CECM fait cette recommandation pour des raisons d'équité et pour que, surtout, les commissions scolaires aient, le 1er juillet suivant, une égalité de taxation plus assurée.

Enfin, trouve-t-on au mémoire, la CECM recommande que l'on attende que soient connus les résultats de l'enquête de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement avant de prendre une décision finale quant à cette épineuse question. Cette demande de délai est justifiée, dit-on, par l'importance des contributions foncières dans le mode actuel de financement de l'éducation.

L'AVOCAT

SUITE DE LA PAGE 3

De plus, que le directeur Brunet ne l'a pas fait encore comparaître, en dépit du fait, allègue-t-il, qu'un individu doit être conduit en Cour en deçà de 24 heures après sa détention.

Mes Guy Desjardins, C.R., procureur chef de la Couronne, son adjoint, Me Claude Wagner et Me Jacques Ducros, procureur de la Couronne, soumettront, comme ils l'ont d'ailleurs fait devant le juge Deslauriers, que Fournel n'est pas officiellement arrêté, qu'il n'est que détenu comme témoin important, en vertu de la loi des Coroners, que le coroner a le droit, de par cette loi, de faire détenir un témoin pour quelques jours ; que l'avocat de la défense ne peut invoquer l'article no 2 du Bill des droits de l'homme, comme il a tenté de le faire ; que d'ailleurs, l'avocat de Fournel n'avait pas fait parvenir d'avis au procureur général comme quoi il présenterait une requête.

Le juge Deslauriers, tout en affirmant qu'il était très occupé aux Assises, a affirmé qu'en vertu d'un récent jugement de la Cour d'appel, ses collègues de la Cour Supérieure, bien que ne siégeant pas en matières criminelles, pouvaient être saisis de requêtes pour des brefs de prohibition et d'Habeas Corpus.

Et il demanda à Me Constantin de présenter ses requêtes en Cour supérieure.

"Je vais y aller, ponctua alors l'avocat de naissance roumaine . . . suppliant presque les procureurs de la Couronne de l'accompagner !

Mais ceux-ci ne l'entendirent pas de la même manière, insistant sur le fait que le procureur général n'avait pas reçu d'avis officiel touchant la procédure devant s'instruire.

En fin d'après-midi, les procédures allaient être dirigées vers la Cour Supérieure.

Me Constantin, on se le rappellera, avait tenté en vain d'obtenir un bref de mandamus contre le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, pour forcer celui-ci à émettre des plaintes contre le directeur de police et un détective d'Outremont parce qu'ils n'avaient pas, selon lui, fait comparaître un client, Hongrois, celui-là, dans les délais prévus par le code.

L'enlèvement de la neige à Verdun

Le conseil municipal de Verdun a profité hier soir de la présence de plusieurs journalistes à la réunion du conseil, comme l'a souligné le maire George O'Reilly, pour se féliciter de la façon dont la neige a été enlevée après la dernière tempête.

Mais, si tout le monde était d'accord pour cette tempête, celles qui se sont succédé par la suite au point d'en faire toute une pour les Fêtes, ont soulevé des protestations. Tous les conseillers ont été d'accord pour féliciter le maire O'Reilly d'avoir été sur la route à 2 h., 3 h., 4 h. et 5 h. du matin pour voir à ce que le travail soit fait.

On n'a cependant pas manqué de souligner les faiblesses du travail. Selon le conseiller Bryce Mackasey, ce fut "la pire démonstration d'enlèvement de neige". Il a cependant reconnu que tout va maintenant mieux. Le sujet a fait "boule de neige", comme a remarqué un conseiller, et chacun y a mis son mot.

Un père de cinq enfants se noie

STE-ANNE-DE-LA-PERADE. (PC) — M. Jean-Noël Juneau, âgé de 35 ans et père de cinq enfants, s'est noyé hier lorsque la glace recouvrant la rivière Ste-Anne a cédé sous le poids de son tracteur, à Ste-Anne-de-la-Pérade.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

s'échelonnent le long de la route qu'il devait suivre.

Autre hold-up à la mitraillette

QUEBEC. (PC) — Quatre bandits armés, l'un d'une mitraillette, ont perpétré un hold-up de $4,000, hier, à une succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à Québec. Ils ont ensuite pris la fuite dans une automobile volée.

La bande a fait irruption dans la banque vers 2 h. hier après-midi. Les quatre bandits ont ordonné aux sept personnes qui se trouvaient sur les lieux de se tourner la face contre le mur. Pendant que l'un d'entre eux les menaçait de son arme, les trois autres firent le vide dans les tiroirs-caisse.

La Sûreté provinciale et la police municipale ont établi des barrages sur toutes les routes dans l'espoir de mettre la main au collet des bandits.

POLICE

SUITE DE LA PAGE 3

réponse du premier ministre à la demande d'une rencontre avec les membres de son cabinet.

La loi de la police devrait fixer les barèmes minima de conditions et de protection des policiers. La pension aux veuves, qu'elle soit garantie par une caisse de retraite distincte ou par les municipalités elles-mêmes devrait être incorporée dans cette loi afin que les policiers connaissent la protection dévolue à leurs veuves et à leurs enfants, a finalement déclaré M. Lapointe.

Le Québec en tête pour les faux billets

QUEBEC. (PC) — Un procureur de la Couronne a révélé hier à Québec qu'au moins la moitié des causes à être entendues en Cour à travers tout le Canada pour des affaires de faux billets, l'avaient été dans la province de Québec.

Me Jacques Perron a précisé au juge Gérard Simard que 82 des 122 causes de 1961 s'étaient déroulées au Québec. En 1960, la proportion était de 85 dans le Québec sur un total de 124 dans tout le Canada, tandis qu'en 1959 le Québec en avait 76 sur un total de 99.

Me Perron a donné hier ces statistiques alors qu'il agissait comme procureur dans la cause de Gilles DeBlois, âgé de 30 ans, arrêté récemment pour possession et mise en circulation de billets de $10 contrefaits.

Ce crime, a souligné Me Perron, a de sérieuses répercussions économiques et sociales. DeBlois a été condamné à un an de détention.

Auto vs camion : cinq blessés

Cinq personnes ont subi des blessures, vers 10 h. 50 hier soir, dans une collision survenue entre un camion et une automobile, à l'angle des rues Amherst et Ste-Catherine. Après avoir heurté la voiture, le camion est allé s'arrêter contre la montre de la mercerie Grover's, causant des dommages assez appréciables.

Les blessés, qui étaient tous dans l'auto impliquée, sont : Marc Boivin, âgé de 19 ans, du 1820 Sanguinet, qui souffre d'une fracture du nez; Mme Jean-Louis Paré, âgée de 20 ans, du 2595 Parthenais, traitée pour coupures; Mme Philippe Boivin, 42 ans, et Gilles Boivin, 18 ans, tous deux du 1820 Sanguinet, traités pour blessures légères; de même que Mme Henri Couture, 46 ans, du 244 rue St-Léon, qui souffre de blessures à l'épaule droite. Ils ont tous été transportés à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc.

Parents recherchés

A la demande de la police municipale, voici la description d'un individu qui a été trouvé mort à l'angle des rues Amherst et Ontario, le dimanche, 13 janvier à 5 h. 15 du matin.

Il s'agit d'un homme âgé d'environ 65 à 70 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces et pesant 170 livres. Il a les yeux gris, les cheveux blonds grisonnants. Ses dents sont naturelles. Quand on l'a trouvé, il était vêtu d'un coupe-vent gris, de pantalon gris, d'une veste de laine rouge vin, il portait des souliers bruns, des couvre-chaussures noirs, un foulard de laine noir rayé de gris et de blanc et, détail très important, une chemise kaki portant les lettres C.N.R. Il portait aussi au doigt une bague en acier inoxydable sur laquelle sont gravées les initiales J. V. M.

Toute personne pouvant identifier cet homme est priée de communiquer avec le sergent-détective Boisjoli à la Cour du Coroner au numéro UN. 1-9311.

Violent incendie sur la rive sud

Un violent incendie, qui a fait rage pendant plus de trois heures, a complètement détruit, hier soir, trois garages qui contenaient de l'outillage pour la construction de routes. Les garages étaient situés sur le boul. Riendeau, à Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, sur la rive sud.

Selon le propriétaire, M. Raoul Beauvais, les pertes matérielles seraient de l'ordre de $50,000. Le feu a rendu hors d'usage deux camions, un bélier mécanique, deux rouleaux à vapeur, en plus de détruire de l'équipement évalué à environ $10,000.

Condamné pour vol

QUEBEC. (PC) — Marcel Gagné, âgé de 30 ans, a été condamné hier à deux ans de pénitencier pour trois vols à main armée dans des établissements commerciaux de Québec.

Ces vols lui ont rapporté une somme totale de $170.

MEDECINS

SUITE DE LA PAGE 7

Raymond, Richard, Boucherville.

Hygiène publique

Bonnier, Jean-Guy, St-Laurent, Denhez, J., St-Jean.

Maladies pulmonaires

Kahana, L. M., Montréal.

Médecine interne

Blumer, Herbert, Montréal; Catellier, Claude-R., Boston, Mass.; D'Abadie, Frank A., Delorme, Pierre, Dirks, John H., Montréal; Feldman, Sidney, Paris, France; Gagnon, Fraser, Chicoutimi; Helle, Stephen J., Pierrefonds; Horn, I. H., Kinsella, Douglas, Komaromi, Gabor, Lacerte, Marcel, Montréal; Langlois, Maurice, Magog; Lapierre, Louis, Montréal; Lapointe, Fernand, Lévis; Lemieux, Guy, Montréal; Macklem, Peter T., Baie d'Urfé; Marcotte, Emile, Ville d'Anjou; McKinnon, Jean-Paul, Ste-Foy; Melançon, Jacques, Montréal; Mercier, Gaston, Ste-Foy; Pigeon, Gilles, Ville LaSalle; Ruedy, J. R., Montréal; Zsoter, Thomas T., Ville Mont-Royal.

Médecine physique et réhabilitation

St-Cyr, Jacques, Chicoutimi; Talbot, J.-H. Bernard, Montréal.

Neuro-chirurgie

Feindel, William Howard, Montréal; Hardy, Jules, Ville Mont-Royal.

Neurologie

Anderman, Frederic, Montréal; Giguère, Raymond, Québec.

Obstétrique

Bernier, Gilles, Montréal; Laurence, Marcel, St-Jérôme; Thibault, Jean-Paul, Montréal.

Ophtalmologie

Barrette, J.-Arthur, Montréal; Leith, Arthur Bruce, Dorval; Perron, Jacques, Rousseau, Alain, Ste-Foy; Veronneau, Suzanne, Longueuil.

Oto-rhino-laryngologie

Bertrand, Robert-A., Strathmore; Bouchard, Guy, Jonquière; Gagnon, Pierre-Paul, Chicoutimi; Lavoie, Raynald, New York; Rouleau, André, Montréal; Savary, Joseph-W. Paul, Ste-Foy; Tessier, Albert, Montréal; Tousignant, Yves-L., St-Hyacinthe.

Pédiatrie

Besmargian, Marie, Sherbrooke; Blanchette, Claude, Roberval; Callegarini, Umberto, Chevalier, Louise-M., Daigle-Lock, Rita, Deschênes, Lucien, Montréal; Dubreuil, Paul-U., Thetford Mines; L'Archevêque, André, Montréal; Lavallée, Hugues, Chomedey; Lemay, Richard, Lévis; Marchand, Pierre, Jonquière; Masson, Pierre, Rimouski; Pelletier, Normand, Ste-Foy; Singer, Oscar P., Stachewitsch, Andrew, Stern, Leo, Montréal; Tremblay, L.-M., Dolbeau; Vallière, Louis, Montréal; Woeber, Werner, Chateauguay; Weisnagel, John, Montréal.

Psychiatrie

Ast, Helga, Pierrefonds; Aufreiter, G., Aufreiter, J., Westmount; Ban, Thomas Arthur, Montréal; Chabot, Claude, Middleton, Conn.; Dardi, Agostino, Campbelton, N.-B.; DaSilva, Guy, Doucet, Pierre, Harris, Donald Paul, Kingstone, Eddie, Kristof, Francis Eugene, Levy, Leonard, Morf, Gustave, Montréal; Muller, Herbert F., Westmount; Nerman, Yale, Montréal; Peterfy, George, Montréal; Robert, Gisèle, Outremont; Roper, Peter D. L., Sendbuehler, J. Michael, Trossman, Bernard, Montréal.

Radiologie diagnostique

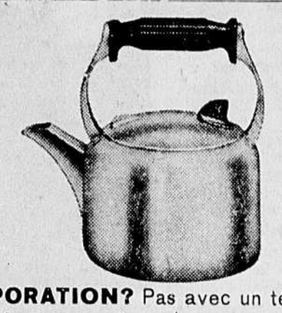
Aubé, Laurent, Ste-Foy; Beaulieu, Jacques, Repentigny; Daneau, Jacques, Montréal; Dubé, Robert, Dorval; Gibson, John Douglas, Grégoire, Hubert, Hidvegi, Robert S., Montréal; Jacques, Raymond, Québec; Larini, Gian Paolo, Westmount; Légaré, André, Liver, John Allon, Meunier, André, Nogrady, Bernadette, Palayew, Max J., Séguin, Réal, Montréal; Vaillancourt, Roland, Rimouski; Vézina, Jean Lorrain, Pont-Viau.

Radiologie thérapeutique

Aubé, Laurent, Ste-Foy; Palayew, Max J., Côte St-Luc; Turgeon, Elie, Québec.

Urologie

Hyams, Brahm Ballon, Montréal; Lapalme, Roger, Côte St-Paul; Wexler, George W., Val d'Or.



ÉVAPORATION? Pas avec un télégramme! Un télégramme est un document qui reste et vous aide à obtenir le résultat désiré, surtout dans le domaine des ventes. **Ne manquez pas votre coup: envoyez un télégramme.**

NOUS GARANTISSONS LES PRIX LES PLUS BAS!

La Pharmacie Montréal maintient toujours son slogan : "NOUS VENDONS TOUJOURS MEILLEUR MARCHE !" A cette politique de bas prix se rattache celle de service toujours meilleur !



Pharmacie
LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DÉTAIL AU MONDE
Montréal
DUQUET & DUQUETTE, Pharmaciens Propriétaires

916 est, rue STE-CATHERINE

OUVERT JOUR ET NUIT
Nous ne dormons jamais !
★ ★ ★
LIVRAISON GRATUITE
jour et nuit, par tout le Grand Montréal.

CIGARETTES
Avec chaque achat de $2.00 ou plus nous livrerons un ou plusieurs cartons de cigarettes au bas prix de
$3.43 le carton



SIROP GOUPIL
pour rhume, bronchite, coqueluche.
16 oz 1.50
8 oz 85¢
ONGUENT GOUPIL
Pour hémorroïdes 1.50
GOUTTES GOUPIL
Pour maux d'oreilles 95¢

PRIX COUPÉS!

BROMO-SELTZER	Format de famille	Rég. .98, SPECIAL	.69
SEL DE FRUIT ENO	Petit format	Rég. .79, SPECIAL	.63
SEL DE FRUIT ENO	Grand format	Rég. 1.19, SPECIAL	.87
CASTORIA	Grand format	Rég. .89, SPECIAL	.69
LINIMENT MINARD	Grand format	Rég. .89, SPECIAL	.69
BAUME BEN-GAY		Rég. 1.00, SPECIAL	.79
CAROID & SELS BILIAIRES 100 comprimés		Rég. 1.35, SPECIAL	1.09
OZONOL		Rég. .79, SPECIAL	64
VICKS VAPORUB	ou VA-TRO-NOL	Rég. .64, SPECIAL	.49
DRISTAN	24 comprimés	Rég. 1.25, SPECIAL	.98
ABSORBINE Jr.	Petit format	Rég. 1.25, SPECIAL	.98
ABSORBINE Jr.	Grand format	Rég. 2.50, SPECIAL	1.89
GOUTTES OSTOCO	30 cc.	Rég. 2.95, SPECIAL	2.29
GOUTTES OSTOCO	50 cc.	Rég. 4.25, SPECIAL	3.49
PARAMETTES		Rég. 5.50, SPECIAL	3.74
SIROP 16 OZ. — Vitamines multiples et sels minéraux.			
PARAMETTES		Rég. 8.00, SPECIAL	3.99
125 COMPRIMES — Vitamines multiples et sels minéraux			
CEPACOL	14 on.	Rég. 1.40, SPECIAL	1.07
TONIQUE GERITOL	12 on.	Rég. 3.30, SPECIAL	2.49
TONIQUE GERITOL	24 on.	Rég. 5.50, SPECIAL	3.98
TONIQUE GERITOL	40 comprimés	Rég. 3.30, SPECIAL	2.49
TONIQUE GERITOL	80 comprimés	Rég. 5.50, SPECIAL	3.98
INFANTOL HORNER	8 on.	Rég. 3.50, SPECIAL	2.89
INFANTOL HORNER	16 on.	Rég. 6.25, SPECIAL	4.39
EXTRAIT DE FOIE DE MORUE COMPOSE WAMPOLE, 34 on.		Rég. 2.95, SPECIAL	2.49
HUILE DE FOIE DE MORUE	10 gouttes — 100 capsules	Rég. 1.25, SPECIAL	.69
HUILE DE FOIE DE MORUE	20 gouttes — 100 capsules	Rég. 1.50, SPECIAL	.89
SURBEX & VITAMINE C 100 comprimés		Rég. 8.35, SPECIAL	5.59
COCILLANA SIROP	COMPOSE — 16 on.	Rég. 1.25, SPECIAL	.59
SIROP DE PIN BLANC	COMPOSE — 16 on.	Rég. 1.25, SPECIAL	.59
HUILE JOHNSON	POUR BEBES	Rég. 1.10, SPECIAL	.89
POUDRE JOHNSON	POUR BEBES	Rég. .98, SPECIAL	.79
DEODORISANT BAN		Rég. 1.25, SPECIAL	.79
BRYLCREEM	TUBE GRAND FORMAT	Rég. .98, SPECIAL	.78
KOTEX	SERVIETTES SANITAIRES — Boîte de 48	Rég. 1.85, SPECIAL	1.47

UN LAXATIF IDÉAL
Bicholate LILAS
CONTRE LA CONSTIPATION ET LA BILIOSITÉ
EN FORMAT DE 25-50-100 DRAGÉES





LES ENFANTS EN RAFFOLENT!
Les photos à 3 dimensions View-Master amusent les enfants pendant des heures—Le cadet interplanétaire, Robin des bois, et autres sujets passionnants pour garçons et filles.
STÉRÉOSCOPE VIEW-MASTER $2.95
3 DISQUES POUR ... $2.37
PHARMACIE MONTREAL
Voyez notre sélection dès aujourd'hui !

MAL AUX GENCIVES?



Soulage la douleur causée par les dentiers, traitements dentaires et ulcères de la bouche. Rapide, efficace, goût agréable. Recommandé par les dentistes.

RICHARD HUDNUT
offre une double aubaine avec le nouveau gros format de
Fashion Set
Hair Spray



Format double seulement 169
qui rend vos cheveux dociles immédiatement

Helena Rubinstein montre comment
GARDER UN ÉPIDERME JEUNE... et ce, à prix d'AUBAINE!



Economisez $3.00 sur l'un des plus célèbres produits de beauté Helena Rubinstein.
Ultra Feminine vous garantit un épiderme qui paraîtra plus jeune au bout de 30 jours—sinon votre argent vous sera remis! C'est la seule crème pour le visage qui pénètre l'épiderme pour lui fournir deux hormones femelles naturelles, les hormones oestrogènes et les progestérones, dont il a besoin. L'action combinée et équilibrée de ces hormones combat le vieillissement de l'épiderme et seule la crème Ultra Feminine contient ces hormones.
Profitez de cette offre et aidez dès maintenant votre épiderme à retrouver une jeunesse nouvelle.
Une valeur de $7.50 pour $4.50 seulement
Pour QUELQUE TEMPS SEULEMENT

CRÈME ULTRA FEMININE

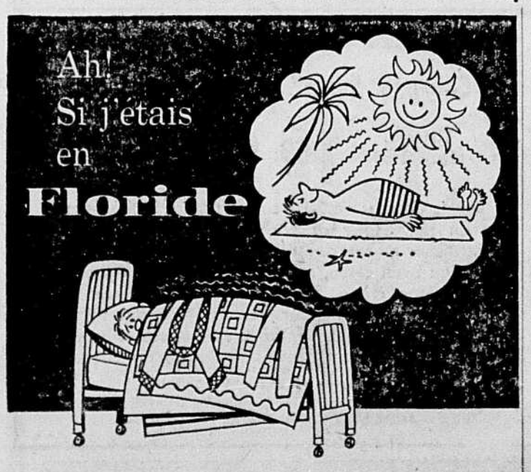
Rajeunissez vos mains avec la LOTION D'HORMONES OESTROGÉNIQUES POUR LES MAINS
Helena Rubinstein

Elle rend les mains plus douces, plus lisses, plus jeunes, tout en hydratant l'épiderme en profondeur.
Une valeur de $4.00
Offerte pour un TEMPS LIMITÉ à
$1.95



Livraison gratuite
VENEZ — 916 EST, RUE STE-CATHERINE
OU TELEPHONEZ — VI. 5-7251

SITE
le plus célèbre
2000 chambres modernes
Tarif raisonable comprenant TV et air-conditionné.
Le célèbre HOTEL TAFT
7th AVE. at 50th St. NEW YORK
ON TIMES SQUARE AT RADIO CITY
Consultez votre agent de voyage ou telephonez: UNiversity 1-3308
A ZECKENDORF HOTEL



Appelez votre agence de voyage par air, rail ou autobus dès aujourd'hui pour vous renseigner sur la Floride. Pour recevoir un Guide de vacances illustré, écrivez à Sunshine, State of Florida: P. O. Box 8263-S, Tallahassee, Florida.

Pharmacie Montréal VI.5-7251

les tribunaux

Procès pour meurtre qualifié

La victime, couverte de sang, a demandé qu'on alerte la police

par **Maurice MORIN**

Un procès pour meurtre qualifié s'instruit présentement aux Assises, sous la présidence de l'hon. juge Ignace-J. Deslauriers.

L'inculpé, Réal Leclair, 37 ans, un ancien policier de la ville de Montréal, dont l'adresse dans le dossier est indiquée comme étant le 647, de la rue Bourassa, doit répondre de la mort d'un employé d'un poste d'essence, M. Ovide Bertrand, 66 ans, qui a succombé à une triple fracture du crâne après avoir été victime d'un hold-up, au Paul's Service Store, sis à la ligne frontalière de Lachine et de ville Saint-Pierre, dans la soirée du 19 septembre dernier.

Me Roland Durand, procureur de la Couronne, occupe pour le ministère public, cependant que Me Réal Gagnon représente l'accusé.

Un autre inculpé dans cette affaire, Douglas Brown, 20 ans, que Mes Jacques-A. Belisle et Me Marie-Claire Lefebvre représentent, reviendra devant les Assisses au tout début de la session de février alors que la date de son procès sera définitivement fixée. Leclair est devant ses pairs, 12 jurés de langue française. Le choix du jury a pris une bonne partie de la matinée et Me Durand n'a commencé à faire entendre ses témoins qu'au début de l'après-midi.

Il y eu tout d'abord un architecte qui a soumis un graphique de l'endroit de la tragédie, puis un photographe qui a pris des photographies du poste d'essence.

Une serveuse dans un restaurant sis à Ville Saint-Pierre, non loin du poste d'essence, a déclaré avoir "reçu la visite d'un homme entre 11 h. 30 et 11 h. 35 dans la soirée du 19 septembre, homme qui lui a demandé de téléphoner à la police . . . qu'il avait été attaqué par "deux jeunes". "Il avait le visage rempli de sang, a continué le témoin. A un certain moment, il a enlevé son chapeau et j'ai remarqué qu'il avait trois plaies béantes sur le crâne."

Un photographe a ensuite relaté avoir vu M. Bertrand, la victime, au moment où il parlait à la serveuse. Le sang qui couvrait son visage était coagulé. Deux autres témoins, le mari et la femme, domiciliés tout près du poste d'essence, ont dit avoir entendu un "coup de klaxon venant d'une automobile qu'ils ont reconnue comme étant une petite voiture de fabrication anglaise.

Dans ce véhicule, il y avait un garçon d'une douzaine d'années, une femme assez jeune et un homme.

L'instruction du procès continue.

Des voleurs qui véhiculaient leur butin en toboggan

Les policiers se plaignent très souvent, de nos jours, d'être largement dépassés par les bandits, non seulement par la façon dont ceux-ci sont armés, mais, tout aussi bien, par leurs moyens de locomotion ultra-puissants et super-rapides.

Ils n'ont pu formuler ce grief, il y a quelques jours, lorsqu'ils ont mis en état d'arrêt, dans un camp voisin du boulevard Taschereau, deux jeunes bandits qui venaient tout juste de commettre un vol par effraction dans un motel de cette grande artère de la rive sud.

Et pour l'excellente raison que les deux prévenus, Laurent Gosselin et Jean-Claude Therrien, véhiculaient tout simplement les deux appareils de TV et les deux radios qu'ils venaient de voler dans rien autre chose qu'une . . . traine-sauvage.

Et traînée à bras d'hommes : les leurs, incidemment.

Gosselin et Therrien s'étaient introduits dans l'établissement en brisant une vitre, à l'arrière de celui-ci.

Par la suite, ils avaient raflés les objets de valeurs, et pas trop emcombrants, qui se trouvaient dans deux chambres communicantes.

Puis ils avaient chargé le tout sur leur traîne.

Ce qu'ils ne savaient toutefois pas, c'est qu'au moment même où ils détachaient les fils reliant les divers appareils aux prises de courant, leur geste avait été immédiatement noté dans le bureau du motel.

Tous étaient tout simplement reliés à un système d'alarme.

Les propriétaires ne les dérangèrent toutefois pas, se contentant d'appeler immédiatement la police.

Deux minutes plus tard, celle-ci était sur les lieux, et appréhendait les accusés, marchandise volées dans la traine.

De ces derniers ils apprirent d'autre part que deux autres individus, qui, eux, circulaient en automobile, les attendaient sur une route secondaire pour prendre livraison des quatre appareils.

Déclarés coupables du cambriolage, les prévenus ont immédiatement été condamnés à deux années de pénitencier, par le juge T.-A. Fontaine, hier après-midi.

Un souvenir compromettant

Un jeune résidant de Sudbury, John Richard Doyle, 21 ans, a affirmé au juge John O'Meara, hier, que le poignard que l'on avait trouvé sur sa personne, à l'arrière du 1415 boulevard Saint-Laurent, était un souvenir de Montréal qu'il entendait rapporter chez lui.

Venu ici pour visiter la ville et assister à la partie de hockey de samedi, le prévenu dit avoir trouvé ce couteau par terre, en descendant d'un taxi.

Il voulait tout de même se reconnaître coupable, mais le tribunal lui a déclaré qu'il ne pouvait accepter ses aveux, après les explications données.

Son procès s'instruira donc mardi prochain.

Et, en attendant, ses amis devront trouver la somme de $300 pour assurer sa libération entretemps.

Rhéaume accusé de fraude

Un chauffeur de taxi dans la trentaine, Ronald Rhéaume, du 1860 Dorion, a comparu devant le juge John O'Meara, hier après-midi, sous une double accusation de fraude et de faux.

C'est lui qui, selon la police, aurait déclaré aux propriétaires du Motel Royal, Upper Lachine Road, que son influence avec le gouvernement pouvait lui valoir un permis de la Régie des Alcools. Pourvu, cependant, qu'on lui verse une somme de $1,000.

Son procès ajourné au 21, il a été remis en liberté sous un cautionnement de $950.

Juge municipal à Ste-Thérèse

SAINTE-THERESE. (C.B.) — Le ministère du procureur général de la province a fait part au conseil de Ste-Thérèse de la nomination de Me Guy Mathieu, de Saint-Jérôme, comme juge municipal de Ste-Thérèse. Me Mathieu, qui agira également comme recorder, succède à Me Roger Lajeunesse.

L'engagement est effectif du premier janvier tel que le signalait l'arrêté en conseil en date du 12 décembre dernier.

Une chicane de voisins qui n'en finit plus . . .

A peine acquitté, Guénette entame une poursuite en dommage contre les Fafard

SAINT-JEROME. (C.B.) — Une affaire qui n'est pas prête de se terminer ! Celle de Guénette-Fafard. Du moins, avec le jugement du juge Camille-L. De Martigny, elle semble close du côté criminel. C'est maintenant au tour de la partie civile à prendre la relève.

Me André Fauteux a révélé hier que son client venait d'inscrire une action en dommage de $5,000 contre deux membres de la famille Fafard, de Ste-Thérèse, famille avec laquelle il a entretenu des rapports qui étaient loin d'être amicaux. M. Léo Guénette venait à peine d'être acquitté d'une accusation de voies de fait portée par ses voisins, les Fafard, quand son avocat a révélé les intentions de son client. Ce dernier veut à tout prix monnayer les affronts, les blessures tant morales que physiques et une incarcération qu'il juge maintenant injustifiée par suite du jugement du magistrat.

Acquittement double

Ce dernier a conclu dans son jugement que l'accusé était acquitté relativement à la plainte de voies de fait sur la personne de Lorenzo Fagard, et qu'il lui accordait le bénéfice du doute relativement à la seconde ayant trait à Mme Fafard.

En quelques mots, rappelons cette mémorable fin d'après-midi du 8 août dernier, dont les événements, qui suivront, ont alimenté les propos des résidents de la rue Perreault par la suite.

M. Guénette prend le frais sur sa terrasse, quand sa "farniente" est soudainement interrompue par un caillou qui roule à ses pieds. Il lève les yeux et aperçoit, a-t-il dit, l'épouse de son voisin à quelques pas de lui. Conscient des privilèges que lui accorde son titre de propriétaire, Guénette, prestement, renvoie le projectile du côté de son voisin, l'accompagnant de mots d'usage. Mme Fafard a-t-elle été atteinte par le caillou ? Le juge en doute. De toutes façons, l'occasion était bonne pour motiver une plainte d'assaut, comme on dit si bien dans le milieu judiciaire.

Les choses n'en restèrent pas là, puisque l'époux et le fils sont allés laver dans le sang du présumé agresseur l'affront subi par la mère. Au cours de l'altercation, qui s'est déroulée, signalons-le ; dans la demeure de Guénette, ce dernier a été blessé à la figure, tandis que l'un des Fafard, Lorenzo, a vu une pinte de lait s'écraser sur ses côtes.

De là, la seconde plainte de voies de fait portée contre Guénette. Le président de la Cour du magistrat a opiné que Guénette avait certainement eu raison d'agir ainsi, puisqu'il se trouvait chez lui et qu'il défendait les lieux qui étaient siens. Le fils, Jacques, le père, Lorenzo, ont tous deux été condamnés à une amende de $100, en plus de prendre un engagement personnel de garder la paix pendant six mois, sous la garantie d'un cautionnement fourni par une tierce personne au montant de $500 chacun.

La joute se continuera maintenant devant le tribunal civil.

Vol avec violence au café

Deux hommes dans la vingtaine, Claude Lafontaine, du 5505, boulevard Rosemont et Henri Dufresne, du 5504, 10e avenue, à Rosemont, ont comparu devant le juge John O'Meara, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir volé $105 sur la personne d'un client de café, et ce en utilisant la violence.

L'incident se serait produit au Café Carabin, rue Ste-Catherine est, au moment où la victime, M. Renald Gérand, s'apprêtait à quitter l'établissement.

Tout cautionnement a été refusé aux prévenus dont l'enquête s'instruira mardi prochain.

35 ans au Palais



Journalistes, avocats et magistrats ont salué hier le 35e anniversaire des débuts de M. MAURICE MORIN, comme chroniqueur judiciaire à LA PRESSE. M. Morin est président de la tribune de presse du Palais de justice à Montréal et maître de chapelle du syndicat des journalistes de LA PRESSE depuis 18 ans.

QUOTIDIEN
SAUF LUNDI
7h. 40 P.M.



6 services jet par semaine sans escale

Le moyen le plus pratique pour aller en **EUROPE**

PRATIQUE!—6 vols par semaine en jet Boeing 707.

PRATIQUE!—départ tous les soirs (sauf lundi), à la même heure, 7h.40, de Montréal

PRATIQUE!—à Paris, correspondances par Caravelle ou Boeing 707 vers les grandes villes d'Europe et les quatre coins du monde

PRATIQUE!—voyage agréable et reposant, service impeccable, dans une ambiance bien française

PRATIQUE!—tarifs spéciaux: voyages de 17 jours, tarif familial, voyages par groupe, tarif pour émigrants, avions affrétés, etc.

PRATIQUE!—vols de jour, départ de New York, tous les matins à 10h.

Consultez votre agent de voyages, ou Air France, à Montréal, 1020, rue Sainte-Catherine ouest — UN. 1-9001. Hors de Montréal: ZENITH 4-5000.

AIR FRANCE
LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE

RENSEIGNEMENTS ET SERVICES DE VOYAGES A TITRE GRACIEUX
Ouvert le soir BUREAU TRAVELAIDE Téléphonez UN.1-7272 pour rendez-vous LTÉE.
MEZZANINE ÉDIFICE DOMINION SQUARE, 1010 STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2

LIMONADE ASEPTA
EMBELLIT par l'éclat du teint
Agréable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

5½% sur comptes en dépôt
7¼% D'INTÉRÊT POUR FONDS DE 360 JOURS
6¼% D'INTÉRÊT POUR FONDS DE 180 JOURS

PRUDENTIAL FINANCE
CORPORATION LIMITED
Montréal, 6234 rue St.-Hubert Téléphonez 274-5565
Montréal, 1255 rue Université Téléphonez UN. 6-6672
Sherbrooke, 138 nord rue Wellington Téléphonez LO. 9-9008
Québec, 20 rue St.-Jean Téléphonez 529-0085
30F

PRUDENTIAL FINANCE CORPORATION LIMITED
J'aimerais recevoir GRATUITEMENT, sans obligation de ma part vos
☐ BROCHURE SUR COMPTES EN DÉPÔT
☐ LIVRET PRUDENTIAL "COMMENT PUIS-JE GAGNER DAVANTAGE À 6¼% et 7¼% SUR FONDS À COURTE ÉCHÉANCE".
Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Province.....Téléphone.....

BUREAUX DANS TOUT LE PAYS
6234 rue St-Hubert, Montréal, Québec. Téléphone : 274-5565
1255 avenue University, Montréal, Québec. Téléphone : UN. 6-6672
138 rue Wellington Nord, Sherbrooke, Québec. Téléphone : LO. 9-9008
20 rue St-Jean, Québec, Québec. Téléphone : 529-0085

MAGASIN DU SOUS-SOL EATON

Doublure en laine naturelle d'agneau
Bottes "30-30" ! Bas prix !
Confection canadienne pour les Canadiens
SOLDE DE FIN DE SERIE !
Pointures pour enfants 8 à 12 — Rég. 5.99 — 4.22
Pour adolescentes et fillettes 13 à 3 — Rég. 6.99 — 5.22
Des bottes de bonne qualité avec extérieur de caoutchouc résistant à l'eau, et doublées complètement de laine naturelle d'agneau. Semelles en caoutchouc épais, et bride réglable. C'est véritablement "La" botte d'hiver, qui supporte les températures de 30 à 30 sous zéro. Brun seulement.
Venez au magasin, écrivez, ou COMPOSEZ VI. 2-9211

Chaussettes fantaisie
De séries de prix beaucoup plus élevés !
SPECIAL 3 paires 1.69 la paire .59
Chaussettes confortables POUR HOMMES en tricot laine et nylon. Motifs fantaisie. Teintes à la mode : gris, brun, olive, vert, jaune doré et beige. Pointures 10 à 11½.
COMPOSEZ VI. 2-9211
MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 90

"Elle s'enfile comme un gant"
Gaines-culottes longues
Modèle Bi-Flex
SPECIAL 4.99
Ces gaines-culottes de longue durée en fils de rayonne ont un panneau arrière en satin élastique qui s'étire dans le sens de la longueur, de même qu'un empiècement de satin nylon à l'avant. Bande de tissu nylon "Helanca" à la taille. Culotte longue qui galbe la jambe sans serrer et sans remonter ou plisser.

Grandeurs	pet.	moy.	gr.	gr. X	2 X	3 X
Tailles	24-26	27-28	29-30	31-32	33-34	35-36
Hanches	34-36	37-38	39-40	41-42	43-44	45-46

Notez votre taille, venez au magasin, écrivez ou Composez VI. 2-9211
MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 909

VENTE DE JANVIER DE LINGE DE MAISON ! MAGASINEZ EN PERSONNE, ECRIVEZ OU COMPOSEZ VI. 2-9211

Prix de la vente de janvier, chacune 6.95
Couvertures laine/viscose
Environ 72" x 90"
Très chaudes couvertures dans un mélange de 55% de laine et 45% de rayonne viscose. Terminées par une bordure de satin rayonne. Grandeur généreuse pour lits doubles. Teintes unies de rose, bleu, vert, bois de santal, flamingo et ton or.

Prix de la vente de janvier, LA PAIRE 3.99
Oreillers de plumes moelleux
Environ 20" x 26"
Oreillers remplis de plumes de poulets et d'oies, préalablement lavées et stérilisées. Recouverts de coton de bonne qualité, rose ou bleu, dans des motifs à fleurs. ACHETEZ MAINTENANT ET ECONOMISEZ !

Prix de la vente de janvier, l'ensemble 3.99
Parures pour salle de bains
Tapis d'environ 21" x 34"
Ensembles 2 pièces ! En coton chenille, de couleurs ravissantes. Le tapis s'appareille au couvre-siège. Or soleil, bleu, rose, vert, turquoise, lilas, cannelle.

Prix de la vente de janvier, chacune .49
Serviettes à vaisselle
Environ 24" x 36"
Serviettes à vaisselle de toile, pour rendre justice à votre vaisselle de tous les jours, comme à celle des grands jours. Avec d'attrayantes rayures multicolores, et bordures unies : brun, rose ou turquoise.

Prix de la vente de janvier, la paire 1.09
Taies d'oreiller blanches
Avec ourlets de couleur
Ces taies d'oreillers en coton blanc joliment ourlées d'une bordure de couleur unie rose, bleu, vert ou ton or, vous dureront longtemps. Environ 42" x 33". Achetez-en pour vous-mêmes, pour offrir en cadeau; vous économiserez !

MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 936
The T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL
MAGASIN DU SOUS-SOL, RAYON 936
HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

CAHIER No 2 / PAGES 13-24

LA PRESSE

VIE FEMININE / VIE MONDAINE / FINANCE

MONTREAL, MARDI 15 JANVIER 1963 — 79e ANNEE — No 78



le carnet
DE RAYMOND GUÉRIN

ENCORE DES MAXIMES !

Voici une autre maxime dédiée à nos parlementaires du Québec qui se réunissent aujourd'hui pour une nouvelle session :

"Nous avons fait certaines choses. Nous avons fait beaucoup de choses. Nous n'avons pas encore fait assez de choses".

C'est le premier ministre Harold Macmillan, de Grande-Bretagne, qui a dit ça, l'en dernier.

Cette phrase, je ne me souviens pas en quelle circonstance M. Macmillan l'a prononcée, mais je la trouve souveraine. Puisse-t-elle inspirer nos gouvernants pour de longues années à venir !

• • •

M. BIENVENU

A propos de cette fameuse exposition, dont on parle tant et autour de laquelle on paraît se remuer si peu (mais les apparences sont parfois trompeuses), est-il définitif que M. Paul Bienvenu en sera le commissaire ?

A l'heure où j'écrivais ces lignes, hier soir, la rumeur se répandait, à travers notre salle de rédaction, que sa nomination serait officiellement annoncée aujourd'hui. Si la rumeur est justifiée, les lecteurs voudront bien prendre note, s.v.p., que le nom de M. Bienvenu a paru en primeur dans cette chronique, il y a quelques jours . . .

En tout cas, depuis quelques heures, la secrétaire de M. Bienvenu prépare des communiqués bilingues en vue de satisfaire les services d'information quant aux antécédents de son patron. M. Bienvenu, comme on sait, n'est pas qu'un riche fabricant de spaghetti (il est président de Catelli) : homme d'affaires averti, il est associé à plusieurs entreprises industrielles et commerciales, et a déjà prouvé son talent d'organisation.

• • •

ANNIVERSAIRE

Le journalisme mène à tout, à condition d'en sortir ? Rien n'est plus faux. Prenez mon confrère Maurice Morin, chroniqueur judiciaire à LA PRESSE, qui célèbre, aujourd'hui même, ses 35 ans de journalisme. Il est plus guilleret que jamais ! Le confrère Morin, qui est aussi trésorier du Syndicat des journalistes de LA PRESSE depuis des temps immémoriaux, a fait, au début de sa carrière, un stage de trois ans à LA PATRIE. Puis il passa à LA PRESSE : 32 ans dans la même boite, combien cela fait-il de millions de mots qu'un homme a pu écrire ? . . .

• • •

CLAY ET HOCKEY

Rencontré hier soir Philippe Clay, en vedette ces jours-ci à la Comédie Canadienne. L'éminent chanteur-compositeur français, qui partagea quelques instants l'éternelle table que mes collègues et moi occupons chaque soir au restaurant "Chez Son Père", tout à côté de notre journal — M. Clay, donc, nous parla hockey.. On l'avait emmené samedi soir à la rencontre Canadien-Boston, au Forum. Et M. Clay de philosopher :

Le hockey est évidemment un peu plus rude en Amérique qu'en Europe." Et c'est ce qu'il faut : un exutoire pour le peuple. En Europe, le soccer, la boxe, sont l'équivalent : des sports rudes. Et ce sont, par le fait même, les plus populaires. Ainsi la foule se libère-t-elle de ses passions. Moi, je vous assure que samedi soir, au Forum, j'étais debout, je hurlais, et j'avais le poing levé !"

Ce devait faire long en hauteur, avec les six pieds et quelques pouces que Philippe Clay occupe dans le paysage. Un garçon qui semble fort sympathique, au demeurant : pas compliqué du tout.

• • •

Comme son nom l'indique ; un nouveau sergent d'armes" entre en fonction aujourd'hui au Conseil législatif de Québec : le colonel Alexandre Cannon.

(Il remplace M. Athanase Guy, qui rend . . . les armes).

Chef contesté, Dief n'en sera pas moins réélu

par **Jean CHARPENTIER**

OTTAWA. — Détesté par un grand nombre à l'intérieur même de son parti, le premier ministre, M. Diefenbaker, n'en verra pas moins son mandat renouvelé lors du congrès conservateur qui débute après-demain, à Ottawa.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un congrès de nomination, les organisateurs, en effet, ne manqueront pas cette occasion de solliciter et d'obtenir de l'assemblée un vote de confiance "réaffirmant l'appui des délégués à la personne de leur chef."

A quel stratagème, se demandra-t-on, devra donc recourir pour cela un homme dont ses propres députés ne cessent de désavouer la politique et dont ses collaborateurs les plus proches ne disent plus de bien qu'en sa présence ?

C'est qu'en réalité, notre système prétendu démocratique repose à la base sur une institution très peu démocratique : les congrès politiques, ou, si l'on tient à commettre un anglicisme, les "conventions" de partis.

Le grand public nourrit deux illusions majeures, au sujet de ces congrès : la première est que les chefs sont choisis démocratiquement ; la seconde, que la politique d'un parti est élaborée par ses membres.

Au départ, l'accès à ces congrès n'est pas libre. Ensuite, on réussit infailliblement à y entraver la liberté d'expression. Qu'il s'agisse de choisir un chef ou d'arrêter des politiques, le résultat est toujours déterminé à l'avance, en coulisse.

Ainsi, pas plus que Diefenbaker avait de chance de défaire George Drew au congrès de nomination de 1948, pas plus Davie Fulton que Donald Fleming n'avaient la moindre chance de défaire Diefenbaker en 1956 et pas plus George Hees que Duff Roblin n'aura cette chance cette semaine.

Chaque fois, le résultat est aisément prévisible car, qu'il s'agisse des conservateurs, des libéraux, des néo-démocrates

Voir DIEF en page 18

M. Camp, le nouveau directeur du parti, ne connaît pas le Québec

OTTAWA. (par **J.C.**) — Un publicitaire torontois qui avoue ne rien connaître au Québec, mais qui pourtant ne doute pas d'y être connu, M. Dalton-K. Camp, a été nommé hier directeur national du parti conservateur.

Organisateur conservateur de longue date, M. Camp a déclaré hier à un groupe de journalistes, peu de temps après l'annonce de sa nomination, connaître du Canada six provinces sur dix, pour y avoir organisé, depuis 11 ans, des campagnes fédérales et provinciales.

"Ces six provinces comprennent-elles le Québec" lui demanda le représentant de ce journal ? "Ah . . . non. Il s'agit des Maritimes, de l'Ontario et du Manitoba. Je ne connais pas non plus les Territoires du Nord-Ouest", ajouta-t-il, avec le large sourire de l'inconscience.

Par contre, interrogé par le même journaliste sur sa maison de publicité, "Dalton-K. Camp & Associates", M. Camp, comme outré, rétorqua "mais elle est de notoriété nationale." . . .

M. Camp succédait donc hier au sénateur Allister Grosart, lui-même ex-publicitaire torontois, que l'on tient responsable, dans une certaine mesure, de l'écrasante défaite subie par le parti conservateur lors des dernières élections.

Il lui succède cependant à un titre différent. Le communiqué officiel, publiant la démission du sénateur Grosart du poste de directeur national du parti conservateur, annonçait simultanément la nomination de M.

Voir DIRECTEUR en page 18

Feu la "province" de Québec !

"Le gouvernement du Québec a décidé avec raison d'éliminer l'expression "Province de Québec" et, de façon générale, le mot "province" et ses dérivés."

Ce jugement affirmatif ne provient pas de quelque société nationaliste mais bien de l'Office de la langue française du ministère des Affaires culturelles, présidé par M. Jean-Marc Léger, qui demande donc aux journalistes canadiens-français de contribuer à répandre les expressions de "Gouvernement du Québec" et d'"Etat du Québec". De même, on leur demande de s'efforcer de remplacer l'épithète "provincial" par "québécois" ou "du Québec".

Précisons que cette affirmation de l'Office de la langue semble entrer en opposition avec la politique de plusieurs autres ministères, dont celle du ministère des Transports, qui non seulement distribue cette année des plaques d'automobiles où se trouve, pour la première fois, l'expression unilingue "la belle province", mais dont on a pris la peine de préciser qu'une amende et même la prison attendent ceux qui voudront altérer ces plaques, que ce soit pour y substituer les mots "pretty" ou "Etat".

Le Guide de terminologie de l'Office de la langue s'est également engagé dans le débat sur le biculturalisme.

"Enfin, ils (les journalistes) se rappelleront que la présence de deux nations au Canada interdit de qualifier de "national" ce qui a trait aux activités et aux organismes du "gouvernement central". Dans ce dernier cas, il faut parler de "fédéral" ou de "canadien".

Sur l'acquisition d'armes-A

L'UCJLF demande à Ottawa d'informer les citoyens

Le Bureau directeur de l'Union canadienne des journalistes de langue française, dans une résolution envoyée hier au premier ministre Diefenbaker, demande au gouvernement fédéral de faire connaître le plus tôt possible sa politique à l'égard de l'acquisition des armes nucléaires.

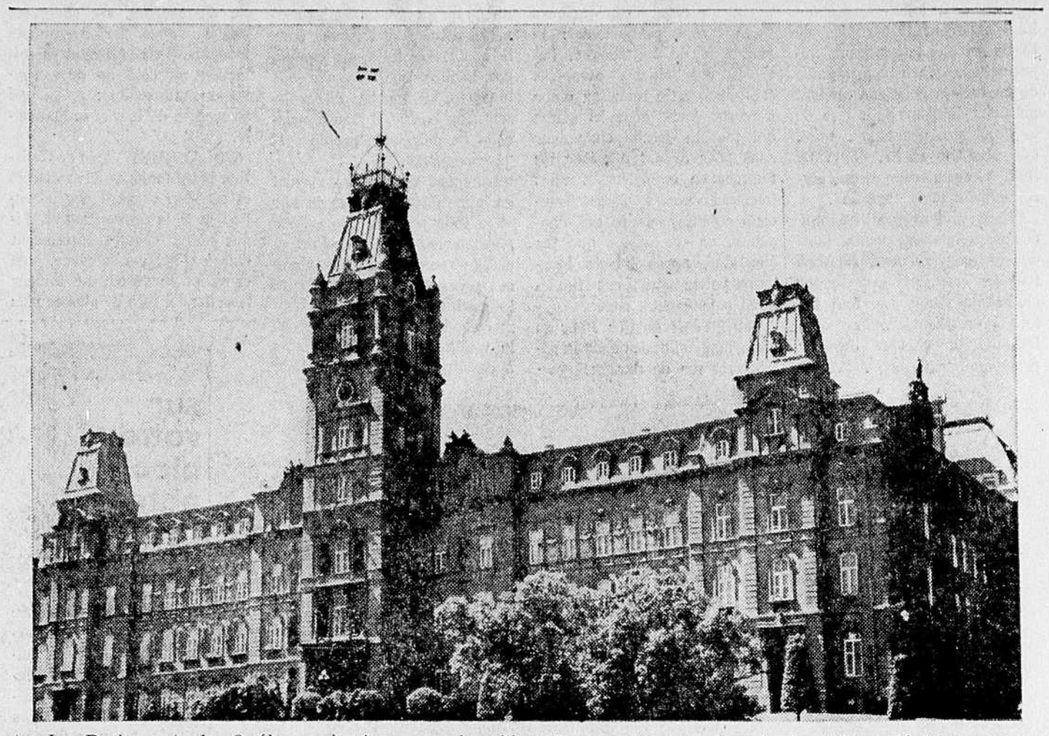
L'UCJLF, dans sa résolution, affirme qu'une déclaration du gouvernement sur sa politique à l'égard de l'acquisition des armes nucléaires est nécessaire "afin que soient dissipées l'incertitude et l'ambiguïté auxquelles ont pu donner lieu les déclarations faites depuis quelques mois sur ce problème."

La résolution ajoute qu'il faut que "le peuple canadien soit enfin fixé sur le rôle du Canada dans les alliances militaires et défensives".

Dans la lettre qui accompagne la résolution, l'UCJLF précise qu'elle groupe dans ses rangs la quasi totalité des journalistes francophones répartis à travers le pays et que le but de la résolution n'est nullement politique mais plutôt d'assurer "le droit des citoyens à l'information."

Voici le texte de la résolution :

"Conscient des responsabilités et obligations professionnelles des journalistes, mais également soucieux du droit des citoyens à l'information, en particulier sur toute question qui engage l'avenir même du Canada, le Bureau directeur de l'Union canadienne des journalistes de langue française prie instamment votre gouvernement de faire connaître le plus tôt possible sa politique à l'égard de l'acquisition des armes nucléaires, afin que soient dissipées l'incertitude et l'ambiguïté auxquelles ont pu donner lieu les déclarations faites depuis quelques mois sur ce problème et que le peuple canadien soit enfin fixé sur le rôle du Canada dans les alliances militaires et défensives."



Le Parlement de Québec, où s'ouvre aujourd'hui la première session de la 27ième législature.

Par un discours de M. Johnson

Les travaux de la session commenceraient dès jeudi

QUEBEC. (par **J.M.**) — Il semble que M. Jean Lesage veuille activer le plus possible les travaux parlementaires dès le début de la session ; et il est fort probable que l'assemblée législative n'ajourne pas, demain après l'adresse, à la semaine prochaine, le débat sur le "discours du trône", mais le continue dès jeudi.

M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à la chambre basse, serait ainsi appelé à prononcer dès cette semaine, soit jeudi, son discours sur l'adresse.

C'est le bruit qui courait hier soir sur la colline parlementaire après un entretien d'une demi-heure environ que M. Jean Lesage et le député de Bagot ont eu à la fin de l'après-midi au bureau du chef du gouvernement.

La tradition veut en effet qu'à la veille d'une session du parlement provincial le premier ministre invite le leader de l'opposition à venir le rencontrer pour régler certains problèmes communs.

C'est ainsi que M. Daniel Johnson a accepté d'appuyer M. Jean Lesage lorsqu'il demandera à l'assemblée législative de confier sa présidence à M. Richard Hyde, député de Westmount-Saint-Georges.

De la même façon, les deux chefs de groupe parlementaire se sont entendus sur la composition à donner au "comité des onze" qui sera chargé de constituer les commissions permanentes de la Chambre basse. Une motion sera soumise aux députés pour faire approuver cette décision.

L'organisme comprendrait les représentants du peuple suivants : MM. G. Binette, M. Bellemare, J.-J. Bertrand, L. Cliche, R. Hamel, D. Johnson, Mme Claire Kirkland-Casgrain, MM. J. Lesage, H. Lalonde, B. Pinard, A. Talbot.

Peu après son entrevue avec le premier ministre, on a demandé à M. Daniel Johnson s'il croit que la session sera longue.

Le député de Bagot s'est contenté de répondre :

—"Va-t-il y avoir beaucoup de projets de loi ?"

Un journaliste a demandé aussi au chef de l'Union Nationale :

—"Vous attendez-vous que beaucoup de vos députés participent aux prochaines élections fédérales ?"

Le leader de l'opposition s'est exclamé :

—"Pour le moment, mes préoccupations sont d'ordre provincial".

Il y aura un bill de Montréal

Il y aura un bill de Montréal, au cours de la session provinciale qui s'ouvre demain.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la cité, en a donné l'assurance, vers 1 h., hier après-midi, à l'issue d'une assemblée des commissaires.

M. Saulnier a ajouté que le comité venait de nommer les deux parrains du bill, soit MM. Philippe Lalonde, député du comté de St-Henri, et Philippe Brais, conseiller législatif.

"Nous avons aussi demandé au Contentieux de préparer l'avis de bill, avis qui sera adressé à Québec au début de la semaine prochaine".

M. Saulnier a noté qu'un des amendements suggéré à la charte aura pour but d'accorder des pouvoirs à la Ville concernant l'exposition universelle de 1967.

L'administration va-t-elle se relancer dans des projets d'annexion ?

"Il sera question de corrections de territoire," répondit M. Saulnier.

On comprend que le bill aura trait pour le moins à la municipalité de St-Jean-de-Dieu.

Quelques changements de sièges

QUEBEC. (**J. M.**) — Chacun des quatre-vingt-quinze pupitres de l'Assemblée législative porte depuis hier le nom du représentant du peuple auquel il servira pendant la session du parlement.

Du côté ministériel, parmi les principaux changements, on constate le passage de deux députés de la seconde rangée à la première : M. Bona Arsenault, ministre de la Chasse et des Pêcheries, occupera la place de M. André Rousseau, ancien ministre du Commerce et de l'Industrie ; et M. René Saint-Pierre, ministre des Travaux publics, prend le siège de M. Lucien Cliche, ministre des Terres et Forêts, qui hérite lui-même du pupitre de M. Oswald Parent, député de Hull.

Les nouveaux membres du cabinet, M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre d'Etat, et M. Carrier Fortin, ministre sans portefeuille, sont au deuxième rang.

Du côté de l'opposition, M. Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi, a la place juste à la droite de M. Johnson ; c'était celle de M. Yves Prévost. A la gauche du député de Bagot, se trouve comme l'année dernière M. Antonio Talbot, député de Chicoutimi. Du côté de l'Union nationale, au premier plan, on voit aussi : M. Germain Caron, député de Maskinongé, à la place de M. J.-D. Bégin ; M. Roméo Lorrain, député de Papineau, à la place du Dr Camille Pouliot ; ainsi que les nouveaux députés libéraux de la Vieille Capitale : MM. Henri Beaupré et Ernest Godbout.

Cette fois, on dira "Madame"

QUEBEC (**J. M.**) — Son Excellence le représentant de la reine change cette année la formule qui précède son "discours du trône".

Le proverbe dit : "Cherchez la femme !"

C'est bien pour une femme que le lieutenant-gouverneur innove cette année.

Il a décidé de ne pas se contenter de dire :

— "Honorables messieurs du conseil législatif, messieurs de l'Assemblée législative . . ."

Il dit :

— "Honorables messieurs du conseil législatif, madame et messieurs de l'Assemblée législative . . ."

Le "madame" s'adresse au porte-parole de Jacques-Cartier, Claire Kirkland-Casgrain.

L'an dernier, Son Excellence n'avait pas fait la distinction entre représentant du peuple en jupon ou non ; Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui venait d'être élue député, avait été assimilée à un de ces messieurs de la Chambre basse.

Le lieutenant-gouverneur ne le veut plus. Qu'en pensent les féministes ?

La demande de CJLR pour un poste de TV

Jos.-D. Bégin: "Je n'ai rien à voir à cela" Des associations: "Nous avons été trompées"

par **Pierre O'NEIL**

QUEBEC. — M. Jos-D. Bégin se dit étranger à toute l'affaire !

— De nombreuses associations disent avoir été trompées !

— Les 5,000 étudiants de Laval se prononcent contre CJLR et pour Radio-Canada !

Tels sont les développements survenus hier dans la querelle qui met aux prises à Québec les partisans de Radio-Canada et ceux de CJLR dans la bataille qui s'est engagée entre les deux groupes d'intérêt qui veulent obtenir le permis d'opérer un nouveau poste de télévision à Québec.

La publication de la liste des groupements qui appuyaient CJLR aura eu l'effet d'une bombe.

Les journaux de Québec qui n'avaient fait aucun commentaires sur la liste en question auraient été assaillis durant toute la journée d'hier de nombreux appels téléphoniques de groupements désirant faire savoir à la population qu'ils avaient été induits en erreur.

M. Jos.-D. Bégin

Pour sa part l'ex-ministre de la Colonisation du gouvernement UN a déclaré hier soir à un journaliste de LA PRESSE qu'il était tout à fait étranger aux démarches de M. Jacques Laroche pour obtenir le permis d'opération du poste.

Voici le texte de la déclaration de M. Jos.-D. Bégin :

"Ce n'est que cet après-midi que des amis m'ont appris la nouvelle publiée dans "Le Devoir" et "La Presse" au sujet d'un poste privé de télévision à Québec".

"Je désire déclarer que je n'ai jamais été intéressé personnellement ni avec d'autres à l'organisation de postes privés de télévision,"

"que je n'ai jamais rencontré les autres personnes dont fait mention l'article,"

"que si des municipalités et des corps publics du comté de Dorchester appuient par des requêtes la télévision privée à Québec, c'est leur affaire, je n'ai rien à y voir."

M. Bégin a ajouté que l'article publié dans LA PRESSE relativement à la participation de M. Bégin dans cette affaire "n'était que le fruit de l'imagination".

Tard hier soir il nous était encore impossible d'obtenir des commentaires de deux personnes dont faisait mention l'article de LA PRESSE ; M. Jean Ousset, un des protagonistes de Cité Catholique qui aurait eu son mot à dire dans la sollicitation de certains appuis aux intérêts Laroche, et M. Yves Germain, homme d'affaires de Québec dont la rumeur veut qu'il soit un des principaux associés de M. Laroche.

10 associations protestent

D'autre part une dizaine d'associations dont les noms apparaissaient dans la liste fournie par M. Laroche ont annoncé par la voix des journaux non seulement qu'elles n'appuyaient pas la requête de CJLR mais encore qu'elles étaient plutôt favorables à la candidature de Radio-Canada.

Voici la liste de ces groupements :

L'Union Catholique des Femmes Rurales de l'Ancienne Lorette

La Chambre de Commerce de l'Ancienne Lorette

L'Oeuvre des Loisirs de Notre-Dame de Lorette Inc.

La Caisse populaire de l'Ancienne Lorette

Le Cercle Lacordaire de l'Ancienne Lorette

Le Congrès du Travail de Québec et du District

Le Syndicat Catholique des Instituteurs et des Institutrices laïcs de Québec-Comté

La Chorale de Saint-Pascal de Maizerets

L'Union des débardeurs

L'OTJ de Québec Inc.

Certains de ces organismes auraient endossé une résolution sans savoir exactement quels intérêts privés faisaient signer la requête.

Pour d'autres on serait allé voir à leur travail les secrétaires de ces associations qui auraient signé la requête en vitesse et sans se rendre compte qu'ils auraient dû obtenir au préalable l'autorisation de leur conseil d'administration.

D'autres affirment n'avoir jamais été consultés et être restés très surpris de lire leurs noms sur la liste de ceux qui appuient les démarches faites par M. Laroche.

Les étudiants de Laval

Pour sa part, l'Association Générale des Etudiants de Laval qui groupe 5,000 étudiants avait convoqué hier soir une conférence de presse au cours de laquelle elle a renouvelé son entier appui à Radio-Canada.

L'Association a également confié aux journalistes qu'elle avait mandaté un professeur de Laval, M. Jean-Marie Joly, auprès du BGR aux fins de faire connaître à l'organisme les vues des étudiants de Laval.

Dans le communiqué qu'elle a remis aux journalistes, l'AGEL réclame l'installation d'un poste de télévision de Radio-Canada à Québec en signalant que la télévision privée était inapte en raison de sa carence de moyens et de ses buts lucratifs de produire des émissions de caractère culturel.

Dans les attendus qui motivent la résolution, les étudiants insistent sur le fait que le coût du projet n'est pas une raison suffisante pour empêcher Radio-Canada de s'établir à Québec. Ils opposent à l'avance une fin de non-recevoir au prétexte que le BGR pourrait prendre de la période d'austérité pour accorder le poste à l'entreprise privée.

Dans leur résolution, les étudiants mettent "sérieusement en doute la valeur représentative du noyautage qui s'est effectué récemment autour de Monsieur Jacques Laroche et de l'entreprise privée qu'il oppose à Radio-Canada."

M. Laroche

Les intérêts Laroche ont publié hier dans les journaux de Québec un long message publicitaire dans lequel on peut trouver les noms de plus de 80 des 125 associations qui appuient M. Laroche.

Le message fait également état d'une liste partielle des groupements qui ont appuyé la requête de Radio-Canada. Le document ajoute cependant une coupure du Télégram de Toronto qui rapporte que le président de Radio-Canada M. A. Ouimet a déjà admis que ces appuis avaient été sollicités par la Société de la Couronne.

Voir CJLR en page 18

La CSN réitère son appui à Radio-Canada

La Confédération des syndicats nationaux a réitéré son appui hier à la Société Radio-Canada pour l'établissement d'un poste de télévision dans la ville de Québec.

Le télégramme transmis au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion est signé par le président général, M. Jean Marchand. Il se lit comme suit :

"La Confédération des syndicats nationaux, représentant 113,885 citoyens canadiens, membres de ses syndicats affiliés, réitère son appui à la Société Radio-Canada pour l'établissement d'un poste de télévision dans la ville de Québec.

"Nous ne saurions admettre un nouveau délai dans l'attribution de ce permis à la Société Radio-Canada. Nous tenons à protester officiellement contre les agissements du groupe Jacques Laroche. Sommes convaincus que bon nombre des organismes dont ce groupe d'intérêts privés prétend avoir le support ne sont pas représentatifs. Dans d'autres cas, l'appui au groupe Laroche a été obtenu de façon irrégulière."

Signé : Jean Marchand, président général de la CSN.

L'ICEA cherche sans les trouver les motifs du BGR

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) cherche en vain les motifs qui ont pu amener le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion (BGR), à remettre à nouveau à l'ordre du jour deux demandes concurrentes de permis d'exploitation de poste de TV à Québec.

Dans un télégramme envoyé hier à M. Andrew Stewart, président du BGR, l'institut affirme qu'à la suite des représentations faites par de nombreux groupements, le BGR aurait dû depuis longtemps accorder ce permis à la société Radio-Canada. L'ICEA escompte que le BGR optera définitivement pour une décision conforme à l'opinion des milieux soucieux de favoriser le développement culturel d'une région aussi importante de la province de Québec.

L'ICEA demande aussi au BGR de retarder pour le moment toute décision concernant la formation d'un réseau de télévision privé de langue française. Selon l'association, les implications d'une telle initiative et le peu de délai dont on dispose pour étudier à fond la question justifient sa demande.

Les deux partis tiendront un caucus cette semaine

QUEBEC — Les deux partis politiques qui siègent à l'Assemblée Législative tiendront cette semaine d'importantes réunions de leurs députés.

Le caucus du parti libéral doit avoir lieu cet avant-midi, soit quelques heures seulement avant le discours du Trône.

L'Union Nationale n'aurait pas encore fixé le moment du sien mais il semble vraisemblable que M. Daniel Johnson le convoque pour jeudi.

Le principal objectif de la réunion que tiendra la députation libérale sera de mettre tous les députés au courant des grandes lignes de la législation que le gouvernement présentera et de recevoir leurs remarques sur le programme législatif mis au point par le cabinet.

Comme on le sait déjà une partie de cette législation sera en fait la reprise de certains projets qui avaient été présentés à la Chambre au cour de la dernière session. Le plus important de ces projets est sans conteste celui de la refonte de la loi électorale qui attendait l'approbation de la Chambre Haute au moment où les Chambres furent dissoutes en vue des élections.

Ce caucus sera le second depuis la victoire libérale du 14 novembre dernier. Au cours du premier, les députés avaient fait connaissance avec 17 nouveaux représentants qui avaient dès ce moment commencé à s'initier à la procédure parlementaire.

Quant à l'Union Nationale on se demande si elle tiendra un caucus immédiatement après l'ouverture de la session ou si elle préférera laisser d'abord le temps à M. Daniel Johnson de préparer sa critique du programme législatif que doit présenter le gouvernement.

Il y a toutefois des possibilités que le caucus ait lieu dès jeudi.

Le Canada aura bientôt 100 ans (2)

Pas moins de 112 projets ont déjà été soumis

par **Marcel GINGRAS**

OTTAWA. — L'Administration du centenaire de la nation ainsi que les autres organismes mis sur pied pour assurer le succès des fêtes du centenaire de la confédération ont déjà beaucoup de pain sur la planche.

Pas moins de 112 projets divers ont été soumis aux autorités fédérales. Si certains tiennent de la plus haute fantaisie, par exemple, celui d'une offensive mondiale contre la lèpre, d'autres sont plus sérieux et surtout, plus dans le ton des célébrations.

Au premier chef, mentionnons l'exposition universelle qui se tiendra à Montréal, la construction à Ottawa d'un musée de l'homme, et la constructiton de la Bibliothèque nationale. Tous ces projets, Ottawa les a déjà acceptés. Il en va de même de la restauration à Ottawa de la promenade Sussex, de l'île Victoria et de Richmond Landing, trois sites historiques de la capitale fédérale.

D'autre part, les provinces et les municipalités étudient actuellement un certain nombre de projets. Le seul qui, jusqu'à présent, ait reçu l'approbation d'Ottawa est celui de la construction d'un groupe d'édifices commémoratifs à Charlottetown, en souvenir de la Conférence de 1864.

Le gouvernement fédéral versera jusqu'à concurrence de 2.8 millions de dollars pour la construction de ces édifices.

Disons dès l'instant qu'Ottawa contribuera financièrement à la réalisation de multiples projets provinciaux ou municipaux, à des conditions dont un autre article fera état.

Parmi les 112 propositions reçues de diverses sources, plusieurs sont nettement de caractère fédéral et il en est que les ministères et services fédéraux ont déjà inscrites à leur programme.

C'est ainsi que l'Office du tourisme prendra à son compte l'organisation d'une tournée à travers le Canada, à bord d'un train dit du centenaire, tournée à laquelle seront invités les publicistes touristiques les plus renommés du monde.

Toujours à l'Office du tourisme, on dépensera une somme de $200,000 pour la production et la distribution de films touristiques en plusieurs langues.

Au nombre des projets dignes d'intérêt, mais non encore acceptés, mentionnons ceux de la construction d'un monument à Gaspé, pour marquer les premiers débarquements des explorateurs, la remise en état de la forteresse de Louisbourg, et la construction d'une réplique du navire de Champlain.

Mentionnons également la construction d'un musée du centenaire dans chacune des provinces ainsi que la reconstitution des lieux historiques.

Ces projets et plusieurs autres susciteraient évidemment des dépenses. Il en existe toutefois certains qui ne coûteraient pas un sou, — hymne et drapeau distinctifs, — ou qui se paieraient d'eux-mêmes, — émissions spéciales de timbres et de pièces de monnaie.

A peu près tous les projets soumis méritent qu'on les étudie et c'est à cette tâche que s'emploient déjà les organismes que nous connaissons.

En plus du marine et du gris

Paris annonce une foison de couleurs

vives pour les collections du printemps

PARIS. (AP) — Harassés, anxieux, à quinze jours des collections de printemps, drapant inlassablement des milles de tissus sur des mannequins imperturbables, une quarantaine de couturiers parisiens mettent au point la nouvelle allure de la Française des beaux jours, qui sera, disent-ils, toute de fluidité, de minceur et de naturel extrêmement "étudié".

"Nous voulons que la femme du printemps soit jeune, libre de ses mouvements", répètent tous les créateurs, qui vantent en même temps sur tous les tons le raffinement, l'extrême féminité, le charme de leur prochaine "créature". A travers tous les superlatifs dont on qualifie toujours la Parisienne avant sa naissance, quelques thèmes sont permanents : la recherche de la sobriété, l'abandon des "chichis" et autres fanfreluches, le maintien d'une longueur juste sous le genou qui met la jambe en valeur sans pour autant déguiser les femmes en collégiennes. Chez tous les créateurs on parle beaucoup de l'importance des chapeaux, un accessoire que les élégantes, après l'avoir longtemps abandonné, ont finalement adopté cette année.

CHRISTIAN DIOR : Pour sa cinquième collection dans la célèbre maison de l'avenue Montaigne, Marc Bohan a choisi la sobriété. Pour la femme très mince qu'il crée, toutes les nouvelles astuces se trouvent dans le buste. La taille ne compte pas, la jupe droite s'arrête sous le genou, les hanches disparaissent. Par contre, il y aura beaucoup de décolletés profonds et "surprenants".

Le crêpe triomphera surtout en jaune dans les robes du soir et la toile prendra une grande importance dans cette collection où elle remplacera le shantung des précédentes saisons. Toute la gamme des verts, le bleu marine, le gris, se partageront la vedette avec des imprimés à dessins très contrastés faits par Bohan lui-même. Le célèbre mannequin Koura est revenu d'Amérique, où elle s'est mariée avec un journaliste français, pour présenter la collection au côté de deux nouveaux mannequins : Anna, une Française d'Algérie, et Manuelle.

ST-LAURENT, élève de Christian Dior, toujours aussi discret et sérieux, prépare une collection pour la femme active. Ligne nette, épaules légèrement élargies, buste à sa place, jupe couvrant le genou. Le tailleur traditionnel sera de plus en plus remplacé par des deux-pièces chemise s'inspirant à la fois de la chemise d'homme et du polo. De gros bijoux, à base de perles orneront les tenues habillées où règneront la dentelle et la guipure. Victoire, sa fidèle amie, adoptera pour présenter ses modèles un maquillage rose "A la Joconde".

JEAN DESSES lance une ligne très "féminine pour jeune femme". Le couturier de la cour de Grèce laisse la taille à sa place, cache le genou et amenuise le buste et les épaules. Les robes glissent sur le corps, n'ont pas de manches et adoptent le style chemisier entièrement plissé dans la journée. Dans les robes du soir, les hauts sont brodés tandis que les jupes s'envolent en lais de mousseline.

PIERRE CARDIN a mis toute l'importance entre le haut du buste et les épaules. La taille sera à sa place, le genou couvert. Des couleurs "grinçantes" aux mélanges osés éclateront dans cette collection où règnera le ton pêche. Des chapeaux spectaculaires pareront les visages dont les fronts dégagés arboreront un nouveau maquillage très clair.

LANVIN-CASTILLO — le célèbre couturier espagnol étant malade, toute la maison travaille sur ses croquis pour que la collection soit aussi prestigieuse que lors des précédentes saisons.

La présentation des modèles risque d'être retardée, mais les chapeaux sont déjà prêts. Ce seront des canotiers très haut perchés, tricolores, en tulle de paille, ornés d'une foison de fruits et de fleurs, qui compléteront des toilettes encore mystérieuses en raison de l'épuisement du créateur.

CAPUCCI proposera une taille haute marquée d'une découpe, aux épaules normales. Il y aura énormément de gilets de couleur sous des tailleurs désinvoltes. Le soir, la robe longue sera exécutée en godets dans des tons heurtés ou pastels.

GUY LAROCHE, le couturier de Mme Pompidou et de nombreuses femmes du monde, s'est engoué pour les robes de crêpe plissé et gaufré. Les épaules sont carrées, le buste petit, la taille est entourée. Les verts, les bleus, les jaunes dominent ainsi que des bijoux de fonds marins.

NINA RICCI fera porter à la femme du printemps, des survestes, des jupes courtes et droites et des manteaux aux épaules musclées. Le soir, les tenues seront inspirées par le Japon.

JACQUES HEIM a adopté pour la belle saison le fourreau du soir, une formule longtemps boudée à Paris. Ces fourreaux seront longs, fluides, portés avec des fourrures paune hermine et vison blanc. Chez tous, on annonce beaucoup de marine, de gris et une foison de couleurs vives.



MANNEQUINS HAUTE COUTURE : — Pour la collection de printemps, la mode parisienne prend un nouveau visage. De nouvelles venues vont grossir les rangs de la haute couture. Les grands couturiers ont déjà choisi celles qui présenteront leurs collections fin janvier. Pierre Cardin a engagé FRANÇOISE VRINAT, 21 ans, (à gauche) très brune aux yeux noisette. Elle a été remarquée par le peintre Salvador Dali, lors d'un voyage en Espagne et le peintre surréaliste doit faire son portrait car il aime son étrange visage qui lui rappelle celui de sa femme, Gala. AU CENTRE: ANNE DE VILLIERS, mannequin en Afrique du Sud, a été engagée par Pierre Balmain. A DROITE : YOLAINE PIVIDAL, blonde aux yeux verts, 19 ans, mariée, fait ses débuts chez Pierre Cardin.

sur votre bloc notes

Musée des Beaux-Arts

Le comité féminin du Musée des Beaux-Arts de Montréal organisera une visite, avec guides, demain, mercredi 16 janvier, à 3 heures. Les commentaires seront faits en français et en anglais. Au programme : les "Nouvelles acquisitions". Le public est invité et le thé sera servi.

Démonstration culinaire

La prochaine des démonstrations culinaires données à l'Institut Familial et social, situé au 1215 est boulevard St-Joseph, le sera demain, mercredi 16 janvier, à 2 heures et sera répétée à 7 heures. Ce cours portera sur la confection et l'utilisation de la pâte feuilletée.

Partie de cartes

L'Association des Filles canadiennes françaises Inc., assemblée Madeleine de Verchères, organisera une partie de cartes le jeudi 17 janvier prochain, à 8 h., à l'école secondaire St-Stanislas, située au 1220 est, rue Laurier.

Desk and Derrick Club

La prochaine réunion du Desk and Derrick Club de Montréal aura lieu demain 16 janvier à 8 h. 30 et consistera en une visite de l'immeuble de Radio Canada, boulevard Dorchester, ouest.

La Voix de la reine

Depuis quelque temps, les visiteurs de certains musées londoniens se voient confier à leur arrivée des récepteurs-radio individuels qui leur donnent, sans hâte pour le visiteur et au moment choisi par le visiteur, des renseignements, enregistrés par des experts, sur les divers objets exposés. L'Hôtel de Ville de Londres, le merveilleux Guildhall qui date du Moyen-Age, sera bientôt équipé, lui aussi, d'un nouveau système radiophonique destiné à permettre aux touristes de profiter encore davantage de leur visite. Le récepteur individuel leur permettra d'entendre, dans l'une de quatre langues au choix, un commentaire enregistré contenant tous les détails habituellement dispensés par les gardiens, ainsi que des extraits de discours prononcés par la reine et par sir Winston Churchill à des déjeuners offerts en leur honneur par le lord-maire et la Corporation de la Cité de Londres.

Des actrices deviennent Brodeuses

La cathédrale de Coventry dans le Warwickshire (Angleterre), inaugurée le 25 mai 1962 en présence de la reine Elisabeth, est l'une des plus originales de Grande-Bretagne et l'une de celles qui ont le plus donné matière à controverses. Les motifs figurant sur les 1,200 agenouilloirs — coussinets sur lesquels s'agenouillent les fidèles — comptent au nombre de ses curiosités. Leur créateur Sir Basil Spence, qui est aussi l'architecte de la cathédrale, réconstruite après la guerre, s'est inspiré des "dessins" des premiers Chrétiens qu'on trouve dans les Catacombes.

Deux brodeuses du Warwickshire en firent des dessins pour tapisserie, lesquels furent distribués, en même temps que la toile nécessaire, parmi les paroissiennes volontaires du diocèse de Coventry. Six furent brodés dans les coulisses du Théâtre Royal de Drury Lane, à Londres, par des actrices jouant dans le diocèse de Coventry. Une étudiante allemande qui visita Stratford-upon-Avon en 1961 réalisa l'un des agenouilloirs, et les plus jeunes brodeurs furent les garçons d'une classe de cinquième, à Warwick.

nouvelles brèves

Un enfant "de verre"

NEW YORK. (UPI) — Mme Virginia Strohbach ne peut serrer son fils contre son coeur aussi fort qu'elle le voudrait parce que Timmy, âgé de 4 ans, souffre d'hémophilie, cette anomalie qui empêche le sang de se coaguler normalement.

Elle doit aussi le surveiller constamment pour qu'il ne se frappe à aucun endroit, car toute petite hémorragie, interne ou externe, peut lui être fatale. C'est un peu comme si j'avais un enfant "en verre", dit-elle.

Timmy a été choisi comme "National Poster Child" à l'occasion de la campagne au bénéfice de la Fondation contre l'Hémophilie. Les Strohbach, qui habitent Miami Beach, ont perdu l'an dernier un fils de 14 ans qui était aussi hémophile.

En ce moment, Timmy est plus impressionné par les petits camions qu'il a reçus en cadeau que par le gouverneur de New York. "Qu'est-ce que c'est ça, un gouverneur" a-t-il demandé. Comment il trouve New York ? Un seul mot résume sa pensée : "Terrible".

Jour de prière

Le 1er mars, les Canadiennes se rassembleront pour prier pour la paix et la fraternité, en union de coeur avec les femmes de 145 autres pays

Le 1er vendredi du Carême est le jour mondial de la prière auquel les Canadiennes participent depuis 35 ans. Le thème, cette année, est "Soyons plus que des conquérants" et le texte qui sera employé a été rédigé par un comité dirigé par Mme David Chung, de Corée. (Mme Chung est venue au Canada en 1956 pour étudier le travail des femmes dans l'Eglise Unie du Canada).

Le résultat des quêtes de ce jour-là est distribué entre 96 oeuvres, celles des Canadiennes étant surtout l'Aide aux réfugiés et la distribution de saine littérature. Les Canadiennes se sont jointes au groupe mondial en 1922.

Humour pastoral

ARMTHORPE, Ang. (PA) — Le Rév. Charles Grice, 38 ans, a demandé, dans son magazine paroissial, que les fiancées ne choisissent pas une robe de mariée à décolleté plongeant. "La personne qui en a le bénéfice est le pasteur, dit-il, et il ne le désire pas !"

Le monde féminin

La "couleur du temps"

DE MICHELLE LE NORMAND

par **Renaude LAPOINTE**

Quel auteur canadien peut se vanter de la réédition d'une de ses oeuvres datant de 1919? C'est ce qui est arrivé en novembre à la très sympathique Michelle Le Normand, à qui nous avons demandé de nous raconter ce qui lui vaut un tel honneur.

Je ne le sais pas encore, répond-elle. Il y a deux ans, Fid cherchait des textes pour sa collection Alouette destinée à la jeunesse. On fit lire "Couleur du temps" à quelques adolescents, qui furent intéressés, et on me demanda de rédiger une préface. J'hésitais . . . Toutefois, après avoir relu attentivement tous ces billets, adressés au Devoir dès l'automne de 1915 et réunis en volume en 1919, je me suis dit qu'ils avaient au moins une valeur documentaire et peut-être aussi une certaine valeur littéraire car alors, si près des cours du soir de littérature que je suivais avec ferveur à l'Université de Montréal, je recherchais déjà non seulement la correction mais l'harmonie de la phrase.

Malicieuse, elle ajoute: "Et aussi la compagnie des petits cavaliers, qui nous emmenaient ensuite prendre un café chez Kerhulu, juste en face.

Quant au fond de ces écrits, il demeure actuel. Car même si le monde a bien changé depuis, dit-elle, la nature humaine, elle, ne change pas tant que ça. Et les sentiments de base des jeunes restent ceux de toujours. Cependant, cela m'aurait amusée d'ajouter à chacun des billets un petit paragraphe nouveau.

— Quand vous les avez écrits, vous étiez à l'emploi du Devoir?

— Oh ! non. Pas une page n'a été rédigée sur commande. Tout a jailli de source et gratuitement, au propre comme au figuré, car j'écrivais sans cachet, à cette époque-là.

— Comment se fait-il que "Couleur du temps" soit aujourd'hui réédité hors série, au lieu d'être publié sous format "livre de poche"?

— Encore là, je n'en sais rien . . . J'ai corrigé les épreuves en 1960 et depuis, je n'en avais plus entendu parler.

— Ce doit être assez étrange de voir "renaître" comme ça un de ses premiers nés, quand on berce encore "le petit dernier"? Car n'avez-vous pas écrit tout récemment un roman sur le ski, ayant pour cadre votre adorable patelin de St-Sauveur-des-Monts?

— "La montagne d'hiver" a, en effet, été publié chez Fid en mars.

— Mais pour écrire sur le ski, ne faut-il pas en faire soi-même ?

— J'en fais, ma chère enfant, j'en fais ! Descendre une côte quand le soleil fait étinceler la neige, hou-lala ! Dire qu'un jour, il va falloir que ça cesse . . . Déjà, j'en fais moins depuis que mon mari est malade, mais j'ai toujours été sportive. Chaque épinette de la superbe haie qui entoure notre maison, eh ! bien, je suis allée la chercher à bicyclette à 5 milles plus loin . . . Maintenant, je conduis la voiture . . . en chantant.



Une descente en ski à St-Sauveur par plein soleil . . . hou-lala ! photo LA PRESSE

De son nom véritable Marie-Antoinette Tardif, Michelle Le Normand, on le sait, est l'épouse de l'excellent écrivain Léo-Paul Desrosiers, dont le roman "Les engagés du grand portage" eut l'honneur, en 1938, d'être édité à Paris, chez Gallimard. Un épisode de son conte "L'Ampoule d'or" dont l'action se déroule à Percé (où le couple habite de la mi-juin à la mi-octobre) a déjà constitué le thème d'un char allégorique de la Saint-Jean-Baptiste.

Déplorant le fait que les ouvrages canadiens sont souvent négligés par les éditeurs et les libraires, Mme Le Normand raconte qu'à cette occasion, l'intérêt du public ayant été ravivé pour "L'Ampoule d'or", plusieurs en firent la demande dans les librairies, qui (sauf Fidès) n'en avaient pas un seul exemplaire.

En dépit de son état de santé, mon mari, un peu trop solitaire, écrit tous les jours, dit-elle. Par contre, moi, quand mon mari est malade ça me rend nerveuse et je suis comme en suspens . . . je n'écris pas.

Mère de trois enfants dont deux fils, Michelle Le Normand aime parler de ses petits-enfants : François, Sylvie et Régine. Approuve-t-elle le travail extérieur pour la femme mariée ? Il est maintenant nécessaire pour plusieurs, admet-elle, de mener de front deux carrières. L'essentiel, c'est de garder sa tête et de la faire servir à quelque chose. Parce qu'elles sont contentes de revoir leurs enfants à la fin de la journée et qu'elles causent davantage avec eux, ces mamans-là ont peut-être plus d'influence sur leurs jeunes que les autres mamans, fatiguées d'être constamment avec leur marmaille.

HABITS DE CEREMONIE A LOUER POUR TOUTE OCCASION



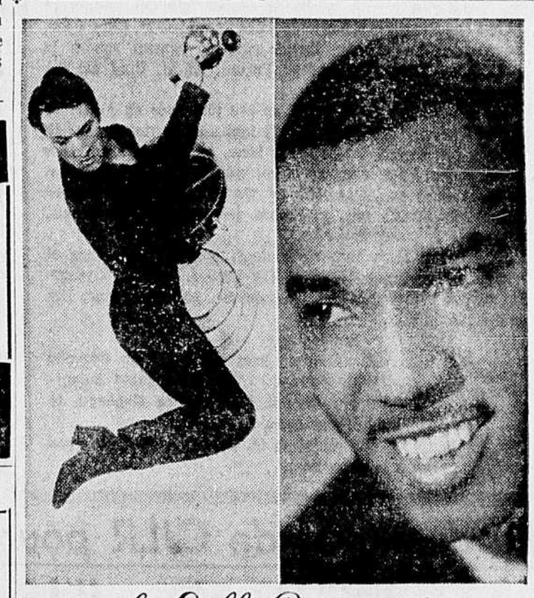
M. A. BRODEUR ENR.
9 ouest, rue NOTRE-DAME
Etablie en 1890 842-3901

VACANCES VOYAGES DE NOCES
Réservez maintenant votre CROISIERE à NASSAU
à bord d'un luxueux paquebot tous les samedis
7 jours, toutes dépenses comprises seulement $184
Demandez dépliant à ALFRED GAGLIARDI
6970 St-Denis — CR. 1-6900
Mlle Craig — CR. 4-7595



LE MOUILLAGE DU LIT
SOULAGE SANS MEDICAMENT GARANTI EFFICACE
Procédé en service à l'hôpital St-Vincent-de-Paul de Paris
TRAITEMENT COMPLET $12.95
POUR INFORMATIONS GRATUITES ECRIVEZ A
REFLEX SYSTEMS CASE POSTALE 16 LONGUEUIL

Suivez les cours pratiques de
FINE CUISINE DE SANTE
Avec dégustation de tous les mets
DONNES PAR LE PROFESSEUR H. X. BERNARD, EXPERT RENOMME EN HYGIENE ALIMENTAIRE ET EN ART CULINAIRE
Découvrez tous les secrets d'une cuisine saine, naturelle et succulente dans une atmosphère agréable et distrayante.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INVITATION GRATUITE A NOTRE SEANCE DU MERCREDI, 16 JANVIER
Téléphonez immédiatement à
387-6407 ou 387-6688



à la Salle Bonaventure
Francis Brunn, le jongleur fabuleux . . . *Steve de Pass*, maître de la chanson improvisée . . . de la musique de danse sans interruption avec Denny Vaughan et son orchestre de danse le plus réputé d'Amérique du Nord — aussi le trio de la Salle Bonaventure. Stationnement à l'intérieur. Réservations: UN. 1-3511, demandez Edouard.
Le Reine Elizabeth

Arch-Aid Shoe Shop
VENTE
SEMI-ANNUELLE
Nous n'avons pas toutes les pointures dans tous les modèles mais toutes les pointures se trouvent dans le groupe.



Les souliers illustrés ne sont que 2 des modèles disponibles.

VALEURS DE $22.95 à $17.95 14.95



S.V.P., pas de commandes payables sur livraison, ni commandes téléphoniques ou postales. Toutes ventes définitives.
Ouvert le vendredi jusqu'à 9 hrs p.m.
ARCH AID Shoes
1388 ouest, rue Ste-Catherine, UN. 6-8349
(entre Bishop et Crescent)

EVENEMENTS PROCHAINS

Pour entrefilets payés sous cette rubrique, s'adresser à Mme Bibeau, VI. 9-4711, local 323.

Cours de danse au Centre Culturel d'Outremont pour adultes mixtes. Tous les jeudis soir de 9 à 11 p.m. — CR. 2-7040.

COURS GRATUIT, conversation espagnole, 3613 St-Denis. Inscription jeudi soir 17 janvier, 9 p.m. Rendez-vous personnellement.

ASSEMBLEE DE LA CITA—La Canadian Industrial Trainers Association donnera son dîner-causerie mensuel à 5 h. 30 p.m. le 16 janvier, au Salon Saguenay de l'hôtel Reine-Elizabeth. Le conférencier invité sera M. William Hamilton, ancien ministre des Postes du Canada, dont la causerie s'intitulera : "The Value of Different Types of Training". Les personnes intéressées sont cordialement invitées. Veuillez appeler M. Pogson à 645-8811.

Simpson MONTREAL
Profitez de formidables rabais pour un temps limité seulement !
FAMEUX PRODUITS DE BEAUTÉ
Helena Rubinstein
RABAIS 40% à 51%

A– Lotion pour mains, avec hormone "Estrogenic"
Vos mains ne sont plus aussi jeunes qu'elles étaient ? L'application de cette riche crème pour mains de Helena Rubinstein corrige en peu de temps l'outrage des ans en les rendant à nouveau douces, veloutées et en assurant au derme l'humidité nécessaire.
Flacon : Rég. $4
1.95 Ch.

B – CREME AVEC HORMONE "ULTRA FEMININE"
La crème "Ultra-Féminine" vous garantit une peau plus jeune en 30 jours ou votre argent vous est remis ! Elle est l'unique crème qui agit en profondeur, compensant ainsi pour la perte de deux hormones naturelles : estrogen et progestrone. Ces 2 hormones coopèrent d'une façon égale à éviter le vieillissement des tissus . . . et "Ultra Féminine" est la seule crème à les posséder !
Pot : Rég. 7.50
4.50 Ch.



A



B

Commandes postales ou téléphoniques exécutées VI. 2-7221
SIMPSON, PARFUMERIE, (701) AU REZ-DE-CHAUSSEE



FIANÇAILLES. — Mlle GISELE LANTHIER, fille de M. Joseph Lanthier, de Vileray, et de Mme Lanthier, décédée, et M. NORMAND LAMOUREUX, fils de M. et de Mme Rosario Lamoureux, d'Hochelaga, dont les fiançailles ont eu lieu à Noël. Le mariage sera célébré au mois de juillet prochain.

ON A FONDÉ À BRUXELLES UN CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE

pour éviter la multiplication des avortements clandestins et permettre aux couples d'équilibrer les naissances

BRUXELLES, (AFP) — Que chaque famille puisse, quand elle le désire et quand les conditions matérielles et financières le permettent, avoir le nombre d'enfants qu'elle souhaite, que les "drames de l'enfance malheureuse" et les "tragédies de la misère" soient de plus en plus rares, tel est l'idéal d'une nouvelle association sans but lucratif qui vient d'être créée en Belgique sous le nom de la "famille heureuse".

Un centre de "planning familial" vient, en effet, d'être institué pour préparer la jeunesse à une vie sexuelle équilibrée, pour éviter la multiplication des cas d'avortements clandestins et pour régulariser les naissances.

Un groupe d'intellectuels décida d'agir

De nombreuses associations existent à l'étranger, notamment en Hollande, en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves et aux Etats-Unis pour permettre au couple de former la famille de son choix. En France, le premier centre fut créé à Grenoble en 1961 ; il a été rapidement imité et avec succès. Aussi la Belgique était-elle en retard dans ce domaine et un groupe d'intellectuels, principalement des avocats et des magistrats, frappés par le nombre des avortements signalés en Belgique (150,000 à 200,000 par an selon les statistiques) ont décidé de "faire quelque chose" pour mettre fin à cette "plaie sociale".

Depuis le mois de décembre, le premier centre de planning familial belge fonctionne à Bruxelles. Sept médecins, pour la plupart des gynécologues, cinq psychologues et psychanalystes, de nombreuses infirmières et assistantes sociales travaillent actuellement de façon bénévole au centre de Bruxelles qui est membre de "l'International Planned Parenthood Federation".

Des spécialistes accordent des consultations

Le centre est ouvert aux jeunes mariés, aux fiancés, à tous les couples qui désirent mener une vie sexuelle harmonieuse.

Chaque cas est examiné en particulier. Un centre d'accueil reçoit les nouveaux membres : des assistantes sociales tentent de démêler les problèmes spécifiques dans les divers domaines (médical, social, psychologique et financier). Ensuite, chaque personne est admise à la consultation d'un spécialiste: psychologue, gynécologue, etc...

Les conseils et remèdes appropriés à chaque consultant respecteront également les opinions morales et religieuses de chacun, surtout en ce qui concerne la limitation des naissances.

Le centre dispose aussi d'une bibliothèque comprenant des manuels d'éducation sexuelle aussi bien pour enfants que pour adultes. En cas de stérilité incurable, le service juridique proposera son assistance pour l'adoption d'enfants.

Visites de contrôle

Aux personnes qui ne désirent pas d'autres momentanément, les diverses méthodes de contraception seront exposées et expliquées. Après le premier examen, deux visites de contrôle seront obligatoires et les femmes seront invitées à revenir tous les six mois pour une visite de sécurité.

Jusqu'à présent, le centre dont le fonctionnement revient à environ 300.000 francs belges (environ six mille dollars) n'a rencontré, aux dires des organisateurs, que des encouragements dans la presse ainsi qu'auprès des médecins et magistrats.

Les organisateurs se défendent énergiquement de faire une "propagande néo-malthusienne ou antinataliste". La Belgique a besoin d'une expansion démographique et d'un rajeunissement qui lui permettraient de développer son économie et de renforcer son système de sécurité sociale : aussi le centre se propose-t-il de promouvoir la famille autrement que par des moyens purement négatifs comme, par exemple, par l'interdiction de la propagande pour les méthodes anticonceptionnelles.



FIANÇAILLES. — Mlle Louise Labelle, fille de M. Emilien Labelle, décédé, et de Mme Labelle, d'Outremont, et M. Michel Durivage, fils de M. Paul Durivage, décédé, et de Mme Durivage, également d'Outremont, dont les fiançailles ont eu lieu récemment.

À NOTER...

AU MUSEE DES BEAUX-ARTS — Une série de films d'Arts, sera présentée dans la Salle des conférences, mercredi le 16 janvier, à 6.30 et à 8.30 p.m.

Le premier film est photographié par le directeur réputé M. Francis Thomson, qui nous fait passer une journée des plus charmante, à New York, dans des couleurs ravissantes et dans une lumière toute perlée, filtrant à travers ces innombrables gratte-ciel.

Le second film a été monté en France par M. André Gillet. Les commentaires se feront en anglais. Ce film est une étude intéressante sur l'architecture du 12ème et 13ème siècle, et nous présente les cathédrales de France à cette époque.

Dans le troisième film, Frank Lloyd Wright, Eero Saarinen, Edward Stone, et Mies van der Rohe, discutent de leurs principes et des nombreux problèmes révolutionnaires, sur l'architecture du nouveau monde, et de son influence universelle. Le film final, en couleur, porte sur "Brasilia", et nous fait voir une des capitales les plus incroyable du monde, dans son décor d'édifices ultra moderne.

POUR LA PLUIE

NEW YORK (UPI) — Les giboulées d'avril seront accueillies avec plaisir cette année par les élégantes, qui auront pour les affronter les plus chics imperméables jamais créés.

Rudi Gernreich, de Californie, a inventé des ensembles en plastique sensationnels jaune brillant: jupe droite et jaquette sans col de type cardigan. Sous la jaquette, une blouse de soie imprimée.

Un reporter demanda au modèle si elle pouvait s'asseoir confortablement, avec cette jupe de plastique. Le modèle s'assit !

M. Gernreich a utilisé le même tissu pour une collection de costumes de bain.



DEJEUNER-MODES. — Le Cercle Social Féminin de Ville Mont-Royal, organise un déjeuner-modes qui aura lieu le jeudi 7 février prochain, à l'hôtel Reine Elisabeth. On voit ici, dans l'ordre habituel : Mmes M. Archambault, Jean Meloche, présidente du comité des billets, et Mme P. Manseau, qui s'occupent de la vente des billets.

Nouvel emploi féminin: SECRÉTAIRE AGRICOLE

Un certain nombre d'Anglaises sont devenues secrétaires agricoles "volantes". Elles se rendent de ferme en ferme — passant, par exemple, trois heures par semaine dans chacune — et laissant en bon ordre, en partant, les statistiques et autres documents relatifs à la production et aux prix de revient. Le fermier s'épargne ainsi le souci du travail administratif proprement dit.

Naturellement, ces services sont loin d'être suffisants, et **Studley College** (Warwickshire, Angleterre), la seule école d'agriculture britannique exclusivement réservée aux femmes, a organisé un cours d'un an pour la formation de secrétaires agricoles. Ce cours est suivi pour l'instant par vingt-et-une jeunes filles venues de tous les coins de la Grande-Bretagne et de tous les établissements d'enseignement secondaire; la quasi-totalité d'entre elles ont effectué un stage d'un an dans une ferme.

Le cours doit constituer, en effet, la dernière "étape" de leur formation agricole. Deux élèves ont déjà suivi dans la même école un cours de deux ans portant sur d'autres branches de la formation agricole et passé le "Certificat national de laiterie"; trois autres ont suivi des cours d'un an dans d'autres établissements.

Le cours organisé par Studley College est le second de son espèce. Le premier, qui s'est terminé récemment, comptait 16 élèves dont la plupart dirigent aujourd'hui des agences spécialisées. Miss Elizabeth Hess, directrice de l'école, espère qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres. Au programme figurent — outre la sténographie, la dactylographie, la comptabilité ordinaire et spécialisée — les affaires courantes, l'économie politique et le secourisme.



MARIAGE D'ABORD — Mlle Rosemarie Frankland, "Miss Monde 1961", a déclaré qu'elle fait passer le mariage avant le "glamour". A 19 ans, elle vient d'épouser un journaliste de 32 ans, Ben Jones, à Westminster. On voit ici le jeune couple à l'issue de la cérémonie à Caxton Hall.

EN ALLEMAGNE

La Libération de la Femme

N'EST UNE VICTOIRE QUE POUR LE MARXISME

Dans la zone soviétique allemande, deux femmes sur trois, entre seize et soixante ans, travaillent hors de leur foyer. Théoriquement, elles jouissent de droits égaux avec leurs collègues masculins. En fait, 80% d'entre elles se classent dans les trois catégories de salaires les plus basses.

On prône beaucoup, en Allemagne de l'Est, l'adage connu des régimes collectivistes : "Pour un travail égal et un même rendement, le même salaire". C'est très beau en principe. Dans la vie courante, cela signifie que la femme à l'usine doit, pour prétendre à l'égalité de salaire, remplir toutes les conditions de travail et de rendement. Or, c'est là qu'intervient la différence de constitution musculaire et nerveuse, entre travailleurs des deux sexes.

Il faut l'aveuglement niveleur du système marxiste pour ignorer ce qui a été voulu par la nature. Le résultat est qu'aujourd'hui, en pays communistes, des millions de femmes sont astreintes à des tâches incompatibles avec leurs aptitudes.

Le manque de main-d'oeuvre, en zone soviétique allemande, pousse des jeunes filles et des mères de famille à adopter des métiers d'hommes tels que maçons, tourneurs sur métaux, grutiers, etc. On en voit même dans les hauts-fourneaux et dans les équipes de poseurs de voies !

Bien entendu, il n'est pas question, dans des emplois de ce genre, de tenir compte de leur relative faiblesse physique, de leur fatigue, de leur endurance. Elles sont au régime des travailleurs masculins. Le marxisme voyait là une "émancipation" pour la femme. Les intéressées apprécient à sa juste valeur cette victoire.

Une autre conséquence du principe égalitaire est l'éclatement de la famille. La femme qui doit travailler huit heures par jour hors de chez elle et, le plus souvent, au-dessus de ses forces, se détache fatalement de son foyer et de son mari. Si elle a des enfants, elle est obligée de s'en remettre aux institutions d'Etat pour leur garde et leur soin.

Dans la République Démocratique allemande, il existe 9.000 jardins d'enfants. Les officiels du Parti s'en félicitent comme d'un progrès. Ils oublient de préciser que ces jardins d'enfants servent surtout à "libérer" les mères pour la bataille de la production ... D'ailleurs, on fait d'une pierre deux coups: le jardin d'enfants procure indirectement de la main-d'oeuvre et il remet à l'Etat les futurs citoyens dont on peut, dès le berceau, façonner le cerveau et les réflexes ...

VACANCES — VOYAGES de NOCES et de REPOS

SI vous faites vos réservations MAINTENANT pour l'été vous aurez des places de choix aux plus bas prix. Croisières à Nassau $184; Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, Cap Breton, St-Pierre et Miquelon, Charlottetown et Murray Bay, le 4 août, seulement $195. Croisières du St-Laurent, Murray Bay, Tadoussac, croisières aux Antilles, en Méditerranée, aux Iles Grecques, Miami-Nassau-Miami $25. Visitez le Mexique 14 jours — Mexico-Xochimilco-Taxco-San Juan et Acapulco, seulement $135 (avion réacté $226). Voyage Montréal-Floride-Nassau-Montréal $139. Miami 7 jours $35.

La BELLE CROISIERE New York-Montréal, du 6 au 11 avril $105. Paquebot HOMERIC — appelez immédiatement Mlle Hudon, CR. 1-6900.

AVENTURE AU PORTUGAL ET EN ESPAGNE

17 jours, tous vos repas, toutes les visites, tous les hôtels de première classe, tous les pourboires et toutes les taxes comprises. — Demandez le dépliant GRATUIT. (Avion réacté aller-retour $378). $161

Pourquoi PAYER PLUS CHER? Voyagez sans gaspiller. Voilà !

Appelez — Venez nous visiter — Ecrivez

MLLE FRANCINE, Bureau Alfred Gagliardi, 6970 St-Denis près Bélanger, CR. 1-6900 — M. BRUNO, Mondial Avionair, 454 ouest, Jean-Talon, CR. 4-7595 — M. GERARD, Travelguide, 5570 Ch. Upper Lachine, 489-2881

OUVERTS LE SOIR JUSQU'A 9 HEURES LUNDI AU SAMEDI

Willis Montréal

OPERA GUILD INC.

présente

"FAUST"

de CHARLES GOUNOD

JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE SOIRS 24, 26 et 27 janvier 1963

AU THEATRE HER MAJESTY'S

Sous la direction de OTTO-WERNER MUELLER

Mise en scène de IRVING GUTTMAN

avec des artistes de l'Opéra de New York et l'Opéra de San Francisco

MARGUERITE GIGNAC — *RICHARD VERREAU*

LE PIANO WILLIS est le piano officiel de l'Opera Guild Inc.

WILLIS & CO. LIMITED

1430 ouest, STE-CATHERINE — 866-6801

5990, rue SAINT-HUBERT — 272-9402

Artistic Wear

FINE IMPORTS

Vente D'ECOULEMENT de JANVIER

- Paletots d'auto
- Vestons de ski
- Pantalons de ski "Stretchy"
- Pantalons en laine
- Costumes en tricot de laine
- Blouses

20% A 50% DE REDUCTIONS

- Chandails
- Chandails en grosse laine
- Chapeaux de fourrure
- Sacs à main de ski
- Bottes après-ski

Etc.

Magasinez tôt pour un meilleur choix!

TOUTES VENTES FINALES

Artistic Wear FINE IMPORTS

1253 OUEST, STE-CATHERINE (4 portes à l'est de la Montagne) 288-2732

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 p.m.

Simpson MONTRÉAL

Offre spéciale ! Nouveau format géant !

FIXATIF "FASHION SET" de Richard Hudnut



Double format 1.49 Ch.

Richard Hudnut vous fait bénéficier de deux fois plus de son fameux fixatif 'Fashion Set' qui rend les cheveux souples en quelques minutes ... doux comme la lanoline et brillants pour toute la journée !

Achetez plusieurs flacons à ce bas prix !

Commandes postales ou téléphoniques exécutées

VI. 2-7221

SIMPSON, PARFUMERIE, (701) AU REZ-DE-CHAUSSEE

C'est demain... à 9 hres

L'OUVERTURE D'UNE VENTE GIGANTESQUE CHEZ LASALLE

TOUS NOS SOULIERS SACS A MAIN — BOTTILLONS ET BOTTES DE NEIGE

vous seront offerts à grand sacrifice

RABAIS DE 40%-50%-60% JUSQU'A 75%

VOUS ECONOMISEREZ JUSQU'A $15 LA PAIRE

AUBAINES FORMIDABLES

MESSIEURS ! il y a également pour vous de très belles aubaines

S.V.P. pas de commandes postales ou téléphoniques

Stationnement facile

Venez de bonne heure Assurez-vous du premier choix

F.X. LaSalle & Fils INC.

6575 ST-HUBERT entre Beaubien et St-Zotique — 580 STE-CATHERINE EST angle St-Hubert

économie & finance — LA PRESSE

Le problème est maintenant posé

Laurent Lauzier



L'Association des banquiers canadiens présente aujourd'hui aux membres de la commission Porter un volumineux document sur les conditions du commerce bancaire au Canada et les réformes qu'il conviendrait d'apporter au système actuel, en vue de permettre aux banques à charte de jouer un rôle encore plus efficace dans le développement de l'économie canadienne.

Ce mémoire, comme nous l'avons déjà souligné, a été soigneusement préparé depuis plusieurs mois. Il a même été revisé plusieurs fois afin de tenir compte des développements nombreux qui sont survenus dans le domaine monétaire au Canada au cours des derniers mois. Il tient également compte de la teneur des travaux déjà nombreux qui ont été déposés devant la Commission, depuis qu'elle a commencé ses séances à travers le pays, il y a un an environ.

●

Il était à prévoir que les banques réclameraient surtout une plus grande liberté d'action dans certains secteurs de leur commerce et principalement un traitement comparable pour toutes les institutions financières qui pratiquent un véritable commerce bancaire. C'est précisément ce que les banques demandent aujourd'hui dans leur mémoire, posant ainsi dans toute son ampleur et ses difficultés le problème que devront solutionner les autorités canadiennes au cours des prochaines années. Les banques affirment que le régime actuel favorise certaines catégories d'institutions financières comme les Credit Unions, les Caisses populaires, les sociétés de fiducie et diverses sociétés de prêts qui ne sont pas soumises aux directives de la Banque du Canada et, conséquemment, aux exigences de plus en plus nombreuses de la politique monétaire élaborée par les autorités fédérales.

Les banques justifient leurs réclamations en indiquant que, depuis 1960, leurs dépôts d'épargne n'ont augmenté que de 1.8 pour cent seulement alors qu'ils se sont accrus de 27 pour cent dans les autres institutions mentionnées précédemment. Elles soutiennent aussi qu'à cause de la réglementation sévère dont elles sont l'objet elles ne peuvent verser à leurs déposants des intérêts aussi élevés que ceux dont bénéficient les détenteurs d'obligations d'épargne du Canada, dont la popularité s'est également fortement accrue depuis 1960.

●

Il serait beaucoup trop long d'énumérer tous les arguments invoqués dans le mémoire de l'Association des banquiers canadiens, qui contient près de 300 pages, et qui traite d'une foule de problèmes concernant la pratique du commerce bancaire et les relations qui existent entre la Banque du Canada et les banques à charte. Nous tenons cependant à souligner que ce mémoire constitue un document d'une importance capitale pour l'avenir de notre système bancaire, qui ne semble pas avoir évolué aussi rapidement en ces dernières années que l'économie canadienne elle-même.

●

Nous ne connaissons pas, naturellement, quelles seront les recommandations de la commission Porter à ce sujet. Nous reconnaissons cependant qu'elle aura une tâche difficile à accomplir. Les banques ont certainement une cause d'une logique presque impeccable qui se fonde sur des faits connus. Toutefois, qui osera prendre l'initiative de modifier profondément le régime actuel de nos Caisses populaires, ces institutions si intimement liées aux plus précieuses aspirations de ceux qui travaillent à l'oeuvre de libération économique québecoise ?

Le taux de croissance économique du Canada a dépassé celui des autres pays occidentaux en 1962

-- M. George Hees

WATERLOO. (PC, UPI) — Le ministre du Commerce, M. George Hees a déclaré hier soir que le Canada a dépassé, en 1962, tous les pays industrialisés du monde occidental au point de vue du taux de croissance économique. Il s'est dit confiant que ce haut niveau d'expansion continuera de se manifester en 1963.

Le ministre, qui prenait la parole lors de l'inauguration d'un cours d'organisation du commerce international à l'université de Waterloo, en Ontario, estime à huit pour cent le taux de croissance du produit national brut du Canada durant l'année écoulée. L'augmentation du rendement était de sept pour cent.

Cette augmentation se compare avantageusement à celle de 6% en Italie, de 5% en France et aux Etats-Unis, de 4% en Allemagne et en Suède, de 3% en Belgique et aux Pays-Bas, et d'un pour cent seulement en Grande-Bretagne.

De plus, cette remarquable croissance économique du Canada en 1962 paraît encore plus extraordinaire si l'on songe que notre pays n'en a dépassé le niveau que trois fois en 17 ans. Elle s'est faite en dépit de conditions de concurrence accrue de l'économie mondiale.

M. Hees a ajouté : "Nous avons souffert trop longtemps des déclarations de professeurs de pessimisme qui semblent n'avoir qu'une confiance limitée dans notre aptitude à nous identifier comme un pays dynamique et orienté vers le progrès".

Le ministre a profité de la circonstance pour faire le relevé des efforts de son ministère dans le sens de l'encouragement à l'expansion de l'industrie et du commerce extérieur canadiens. Notre programme économique intérieur exercerait une influence considérable sur le développement et la diversification de notre économie. C'est ainsi que les exportations ont probablement atteint un record l'an née dernière.

RAPPORTS FINANCIERS

Guaranty Trust

L'actif total et les dépôts de Guaranty Trust Company of Canada ont atteint un niveau record au cours de 1962, a révélé le président de la société, M. J. Wilson Berry.

Le profit de $2,500,966 dépasse celui de 1961 par une marge de 34%; après paiement de taxes de $1,038,000 et des amortissements de $200,716, le profit net est de $2.10 par action sur les 600,000 actions en circulation, contre $2.02 sur les 500,000 actions en circulation l'an passé. Au cours de 1962, le fond de réserve a été augmenté de $4 millions, à $11,500,000.

Le bilan dressé le 31 décembre 1962 indique des actifs sous administration d'un total record de $392,302,852, soit une augmentation de $67.7 millions sur 1961. Les dépôts du public, établis à $189,116,235, ont augmenté de $40 millions au cours de l'exercice.

* * *

Crush

La société Crush International a réalisé des profits et effectué des ventes record, au cours du dernier exercice terminé le 31 octobre dernier, d'après le rapport annuel aux actionnaires publié en fin de semaine.

Le profit net après paiement de toutes les taxes a été de $645,223, soit une augmentation de 74% sur le résultat de l'année précédente ($370,808). Quant au profit net par action, sur les 516,108 actions ordinaires en circulation, il a été de $1.12 après versement de $65,000 en dividendes : l'année précédente, il avait été de 66 cents sur les 465,582 actions en circulation.

* * *

Hiram Walker

Pendant le trimestre terminé le 30 novembre dernier, Hiram Walker Gooderham & Worts Limited a réalisé un profit net de $9,321,246 (en devises des Etats-Unis) soit $1.08 par action.

Ce résultat est supérieur à celui de la même période de l'exercice précédent qui avait été de $8,981,003 ou $1.04 par action.

* * *

Turner Valley

Pour Turner Valley Oil Co. Limited, l'exercice clos le 30 septembre dernier s'est terminé par une perte de $205 avant soustraction des amortissements.

La perte nette, après calcul des amortissements et autres charges, est de $11,529. Un an auparavant, la perte nette avait été de $1,129.

Le ciment

Les fabricants de ciment hydraulique du Canada en ont expédié ou utilisé 567,027 tonnes en novembre dernier, augmentation de 8.4 p. 100 sur un an auparavant (620,057). L'augmentation a fait avancer le total de janvier de 9.7 p. 100 sur un an plus tôt, soit de 5,903,174 à 6,476,170 tonnes.

La production de lingots d'acier

La production de lingots d'acier a augmenté de 19.6 p. 100 en décembre (566,744 tonnes contre 473,673 le mois correspondant de 1961). Des avances ont été aussi enregistrées au cours de tous les mois antérieurs de l'année de sorte que la production de l'année entière a monté de 10.9 p. 100 à un sommet de 7,052,029 tonnes (6,356,157 en 1961).

La production de gueuses de fer a diminué de 4.7 p. 100 en décembre (387,631 tonnes contre 406,887 en 1961). Tous les mois antérieurs ont accusé des avances, sauf octobre et novembre, et le total de l'année a augmenté de 7.4 p. 100 au record sans précédent de 5,288,589 tonnes (4,925,395 en 1961).

NOMINATIONS AU READER'S DIGEST



CARL M. DETTMAN



SYLVESTER J. MUNDEY

M. Andrew J. Conduit, vice-président et directeur de la publicité de The Reader's Digest Association (Canada) Ltd. — Sélection du Reader's Digest (Canada) Ltée, annonce la nomination de M. Carl M. Dettman au poste de directeur pour le Canada des ventes de publicité pour les éditions internationales, et celle de M. Sylvester J. Mundey au poste de directeur de la publicité pour la région de l'est.

M. Dettman s'occupera de la vente et du développement de la publicité auprès des clients canadiens du Reader's Digest pour les éditions publiées aux Etats-Unis et dans les autres pays étrangers. M. Mundey sera chargé de la vente de la publicité pour les éditions canadiennes, dans l'est de l'Ontario, le Québec et les provinces maritimes.

MM. Dettman et Mundey entrent immédiatement en fonctions et leurs bureaux seront situés au siège social du Reader's Digest, à Montréal. ●

Revenus d'exploitation des chemins de fer

OTTAWA. — Le Bureau fédéral de la Statistique révèle que les revenus d'opérations des chemins de fer, au cours de septembre, ont accusé une baisse de 10.6 pour cent, à $92,975,600, comparativement à l'année précédente.

On a également signalé une baisse de 2.9 pour cent des coûts d'exploitation, équivalents à $92, 287, 200, ce qui laisse un revenu net d'opération de $688,400, comparativement à $8,888,300 l'année précédente.

"La politique monétaire du gouvernement est ma politique"

— Rasminsky

M. Louis Rasminsky a déclaré hier que la politique monétaire suivie au Canada, au cours des 18 derniers mois, depuis qu'il est devenu gouverneur de la Banque du Canada, a été sa politique.

Il a dit qu'il a pris l'initiative de cette politique et qu'elle a été suivie sous sa responsabilité.

Le gouvernement a été tenu "constamment informé" des développements de cette politique et ne s'en est pas dissocié.

M. Rasminsky a fait cette déclaration devant la Commission royale d'enquête sur les banques et autres institutions financières, en expliquant que le gouvernement a maintenant accepté ce qu'il a décrit comme étant "le principe de la responsabilité conjointe ou double", pour la politique monétaire.

Ce principe est double :

1. Ordinairement, la Banque - en fait, M. Rasminsky - est responsable de cette politique, qui touche au crédit et à la monnaie au Canada. 2. Si le gouvernement n'accepte pas cette politique, il a le droit et le devoir de dire à la Banque quelle politique suivre.

Heureusement, a dit M. Rasminsky, la seconde partie de ce principe n'a jamais été invoquée.

Terminant son témoignage de trois jours et demi devant la Commission, M. Rasminsky a précisé qu'à son avis, l'acceptation de ce principe "n'a pas enlevé un seul iota" à l'indépendance fondamentale que le Parlement a eu l'intention d'accorder à la Banque quand il l'a créée en 1935.

Cela signifie simplement que la Banque du Canada n'est pas "un état dans l'état" — mais que la responsabilité finale du comportement de la Banque retombe sur les représentants élus du peuple, et en fin de compte, sur le gouvernement.

Pour la même occasion, la double responsabilité ne libère pas le gouverneur de "la responsabilité morale". S'il ne peut partager le point de vue du gouvernement, il "n'y a pas d'autre choix possible que de démissionner et céder sa place à quelqu'un d'autre."

M. Rasminsky a soumis que c'est là la question la plus importante pour le juge en chef de l'Ontario, M. Dana Porter, et ses six collègues de la Commission royale.

L'affaire Coyne

En sous-entendu, c'était l'affaire Coyne qui revenait sur le tapis.

En 1961, l'ancien gouverneur James Coyne est venu en désaccord avec le gouvernement et il a remis sa démission après que le Sénat eut défait un projet de loi du gouvernement pour que le Parlement le congédie.

Aucune allusion n'a été faite au sujet de M. Coyne hier.

La loi de la Banque du Canada stipule que la responsabilité des "affaires" de la Banque centrale revient au gouverneur, au sous-gouverneur et aux 13 directeurs — 12 nommés par le cabinet, avec le sous-ministre des Finances ex-officio.

Dosco s'établira au Québec plutôt qu'à Sydney, N.-E.

SYDNEY, N.-E. — Selon une nouvelle publiée par le Post du Cap-Breton, "il est presque certain maintenant" que la Dominion Steel and Coal Corporation ne construira pas l'usine de plusieurs millions de dollars qu'elle se proposait d'ériger à Sydney pour la fabrication d'acier en barre.

Le journal précise que l'usine sera probablement construite au Québec, mais pas avant quelques années.

D'autre part, le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Stanfield, a récemment affirmé qu'il espère être en mesure de faire une déclaration dans quelques semaines relativement aux négociations en cours à ce sujet entre le gouvernement et la Dosco. Le gouvernement de cette province a même offert de fournir des fonds pour la construction de l'usine, si la compagnie voulait bien consentir à y investir des sommes substantielles.

Le Post ajoute enfin : "Le gouvernement provincial a fait tout en son possible pour amener cette usine ici, mais il appert que la Dosco tient à se déplacer vers la région québecoise afin de protéger le marché qu'elle y détient."

La mise en valeur des T.N.O. a besoin de grands encouragements

EDMONTON, Alberta. — Il faudra créer de nouveaux stimulants dans le domaine fiscal pour encourager la mise en valeur des ressources minérales des Territoires du Nord-Ouest, a déclaré M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur général de la Canadian Metal Mining Association.

"Les pouvoirs politiques qui règlent nos destinées ne doivent pas oublier, a-t-il déclaré, que le grand nord canadien est un pays dur et lointain, et que toutes les personnes qui en font l'exploration et en assurent la mise en valeur méritent tous les encouragements".

L'homme d'affaires de Toronto était conférencier invité au déjeuner annuel de l'Alberta and Northwest Chamber of Mines.

Il y a plusieurs façons, a soutenu le conférencier, d'encourager une plus grande participation canadienne dans les compagnies minières et d'en augmenter la proportion appartenant aux Canadiens, et cela sans nuire aux autres sources de capitaux.

L'un de ces moyens, déjà en application, est un rabattement d'impôt sur les dividendes reçus des compagnies minières. Mais on devrait prendre les moyens de faire connaître davantage cette disposition de l'impôt, et même augmenter la réduction de taxe.

Les législateurs, en déterminant les impôts, devraient également tenir compte du fait que l'exploitation de ces mines lointaines occasionne des coûts plus élevés. De telles mesures seraient en partie garantes du succès d'entreprises nouvelles d'exploitations minérales dans certaines régions ou certaines provinces.

L'industrie minière et métallurgique canadienne n'est pas non plus insensible aux variations de la conjoncture économique américaine. "Si le président Kennedy réduit les taxes, des effets bienfaisants et stimulants se feront sentir au Canada. (Au moment où il parlait, le président des Etats-Unis n'avait pas encore prononcé son discours sur l'état de l'Union et n'avait donc pas encore rendu public son projet de réductions de taxes).

Sous l'égide de la Banque mondiale

Des économistes de 10 pays étudieront les méthodes financières américaines

Washington. (AFP) — La Banque mondiale a commencé son quinzième programme annuel d'entrainement d'une durée de sept mois, destiné à donner aux jeunes économistes de ses pays membres l'occasion d'étudier les opérations et méthodes des institutions industrielles, commerciales et financières des Etats-Unis.

Les dix participants à ce programme sont les dix pays-membres suivants :

Afganistan : M. Sayeb Baha, directeur général des programmes au ministère du Planisme;

Austraile : M. John S. Piver, fonctionnaire chargé des recherches à la Banque de réserve d'Australie;

Ceylan : M. Reginald de Mel, fonctionnaire de la Banque centrale;

Equateur : M. Marcelo Avila, économiste de la Banque centrale;

Inde : M. G.V.N. Reddy, fonctionnaire chargé des recherches au ministère des Finances;

Jordanie : M. Abdulkadir El-Quadi, adjoint au directeur général de la Banque Nationale;

Népal : M. Udhir Thapa, chef du département de l'inspection de la Banque centrale;

Nigéria : M. Stephen Mbamarah, secrétaire-adjoint du gouvernement;

Pérou : M. Atilio Gonzalez, économiste au ministère des Finances;

Yougoslavie : Mademoiselle Mileva Gojnic, directeur départemental adjoint de la Banque d'investissement.

L'amiante

Les mines du Canada ont expédié 148,942 tonnes d'amiante en novembre dernier, soit 1. p. 100 de plus qu'un an auparavant 147,428). Au cours de la période janvier-novembre, les expéditions ont grossi de 3 p. 100 sur un an plus tôt, soit 1,131,154 tonnes contre 1,098,695.

Du 21 au 24 janvier

Etude de tous les problèmes relatifs à l'électricité

L'assemblée annuelle de la zone est de l'Association Canadienne d'Electricité se tiendra du 21 au 24 janvier inclusivement, au Château Frontenac, à Québec, P.Q. Plus de cinq cents délégués, des différentes régions de l'Est du Canada, étudieront tous les aspects de l'industrie électrique au Canada.

Le président général de l'assemblée sera M. R. E. Tweeddale, président de l'Association et directeur général de la New Brunswick Electric Power Commission, de Fredericton, N.B. M. Tweeddale prononcera une allocution mardi le 22 janvier, après dîner.

Les vingt et une divisions de l'Association étudieront les réalisations et les problèmes de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie électrique. Les sujets à l'étude portent sur l'utilisation de plus en plus répandue de l'électricité dans l'industrie, dans la maison et à la campagne de même que sur la prévention des accidents, les relations avec les employés et les relations extérieures.

Ces études visent à améliorer le rendement des compagnies, à développer et à étudier de nouvelles techniques, l'équipement et les appareils électriques, à maintenir et, si possible, à améliorer la qualité et l'utilité du service aux abonnés du Canada.

On a préparé des forums et des conférences; les participants viennent de plusieurs compagnies d'électricité et de fabrication, du Canada, des Etats-Unis et d'Outre-mer. Entre autres sujets importants, on parlera de "Transmission à très haute tension", "Chauffage électrique", "Distribution domiciliaire souterraine", "Transport à distance ou production sur place d'énergie" et "Transport par câbles sous-marins".

Au dîner du 22 janvier, le président accueillera comme membre honoraire de l'Association, le Dr G. A. Gaherty, président de la Montreal Engineering Co. Ltd., en reconnaissance de son travail remarquable au profit de l'industrie électrique du Canada.

On remettra aussi un souvenir à M. W. Booth de la Compagnie d'électricité Shawinigan pour le remercier des 18 années qu'il a passées comme trésorier de l'Association. M. Booth avait été nommé en juin 1944 et il a occupé ce poste jusqu'à sa démission en juin 1962.

Au cours de ce même dîner, le président offrira la 21le médaille de sauvetage à M. Carl Olsen, monteur première classe, employé de la New Brunswick Electric Power Commission à Moncton, N.B.

Détails des deux nouvelles émissions du gouvernement

OTTAWA. — Le ministre des Finances, M. George Nowlan, a rendu public, hier, les détails des deux émissions d'obligations, d'un montant de $350 millions et non-rachetables, qui viennent d'être lancées sur le marché par le gouvernement du Canada.

Il y aura tout d'abord une première tranche d'obligations, comportant une échéance d'un an au 1er février 1964, à 3¼ pour cent, qui seront offertes à 99.25 et devraient rapporter environ 4.02 pour cent. L'autre tranche, d'une durée de trois ans avec échéance le 1er février 1966, sera offerte à 97.25 et est sensée rapporter environ 4.49 pour cent.

Toutes ces obligations porteront la date d'émission du 1er février 1963. M. Nowlan a révélé que la Banque du Canada avait déjà accepté de se porter acquéreur de pas moins de $75 millions des nouvelles obligations. Les $275 millions qui restent seront offertes au comptant.

Les fonds recueillis au moyen de ces deux émissions serviront à rembourser un total de $250 millions d'obligations à 2¾ pour cent du CNR, qui viendront à échéance le 1er février prochain, et ce qui restera en surplus sera consacré aux dépenses ordinaires du gouvernement.

Nomination à la SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE



M. JACQUES BRILLANT

Monsieur Joseph Simard, président de la SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE, fait part de la nomination de monsieur **Jacques Brillant** au poste de vice-président de cette Société. Diplômé de l'Université St-Joseph, monsieur Brillant est licencié en sciences politiques et sociales, Université de Louvain, Belgique (1951). Il est également président de Québec-Téléphone, de Central Public Service Investment Corporation et de La Radio du Bas St-Laurent Inc.; vice-président de la Compagnie de Téléphone Bonaventure et Gaspé Ltée et de Radio Edmundston Limitée; administrateur de l'Alliance, Cie Mutuelle d'Assurance-vie, de The Canada and Gulf Terminal Railway Company et de plusieurs autres compagnies. ●

ASSOCIATES FINANCE CO. LTD.

recherche

25

GÉRANTS DE PRÊTS

EXPERIMENTES

Aux hommes expérimentés, nous offrons :

1) salaires au-dessus de la moyenne
2) avancement rapide
3) un emploi prometteur avec la plus importante compagnie de finance nord-américaine.

Notre programme d'expansion pour 1963 créera des ouvertures dans un grand nombre de villes dans la partie est du Canada.

Pour des renseignements, contacter

M. A. Picard, gérant

ASSOCIATES FINANCE COMPANY LIMITED

1339, rue Wellington, Ottawa, Ont. Tél. PA. 8-5821

Pouvons fixer entrevues le soir.

Discrétion absolue assurée.

ANNONCE

ATTENTION PREPOSES AU CREDIT

L'annuaire de Cole est utilisé par plus de préposés au crédit que tout autre annuaire semblable de l'Amérique du Nord pour :

- Vérifier par l'adresse.
- Vérifier par le numéro de téléphone
- Connaître les gérants d'appartements

Obtenez les noms, adresses et numéros de téléphone des inscriptions voisines. — Appelez pour avoir des détails —

COLE'S CRISS CROSS-CROSS REFERENCE SERVICE DES VENTES TEL. UN.6-5387

NOMINATION A Placements Plessis Inc.



Monsieur Théo. Jourdain, B. S. A. ; Sp. M., vient d'être élu Vice-Président de Placements Plessis Inc., courtiers en valeurs mobilières, 4 est, rue Notre-Dame, Montréal. Président de Lebo Inc., Monsieur Jourdain est aussi secrétaire- trésorier de Fonds Mutuel Radisson ; Gouverneur du Club Personnalité, Montréal - Maisonneuve ; Président de la Fédération des Clubs Personnalité de la Province de Québec ; membre de l'Association Professionnelle des Industriels, de la Corporation des Agronomes de la Province de Québec, de la Chambre de commerce de Montréal et du Conseil d'Expansion Economique. ●

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

Avis d'assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Compagnie de Téléphone Bell du Canada aura lieu au siège social de la compagnie, 1050 côte Beaver Hall, Montréal, Québec, le jeudi 14 mars 1963, à onze heures de l'avant-midi, aux fins d'élire les administrateurs pour le prochain exercice et d'expédier toutes autres affaires qui pourraient être régulièrement mises devant l'assemblée.

Le secrétaire, S. C. SCADDING.

Montréal, le 15 janvier 1963.

BLUE BONNETS RACEWAY INC.

Dividende No 8

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de quinze cents ($0.15) par action plus cinq cents ($0.05) additionnels par action a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1963, sur les actions communes de la compagnie, payable le 1er février 1963 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 18 janvier 1963.

Le secrétaire
André Charron

Montréal, le 7 janvier 1963.

Marc Bruneau, L. Sc., Com., C.A.

G. Raymond Courey, C.A.

Alwyn D. Lloyd, B. Com., C.A.

J. Gary Whalen, C.A.

vous informent de l'ouverture d'un bureau pour exercer leur profession sous la raison sociale de

Lloyd, Courey, Whalen & Bruneau

Comptables agréés

491, Carré Victoria, Montréal 1, P.Q.

866-2023

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN



NOUVEL IMMEUBLE SOCIAL

en construction

PLACE VICTORIA, MONTREAL

(angle sud-ouest St-Jacques et McGill)

— encore quelques étages à louer —

(env. 6,000 pieds carrés par étage)

Pour location, s'adresser 5 est, rue St-Jacques

UN. 8-2771

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11.00
Abitibi	345	41	40¾	41
id pr		24¾	24½	—
Acadia Atl	—	18	18	—
Algoma	200	46½	46½	46½
Alumin.	300	24⅝	24⅝	24⅝
id 4 Pr	200	22¼	22¼	22¼
id 4½ pr	—	49½	49	—
Anglo Cdn Pulp Pr.	—	53	53	—
Anglo Tel. 4½ Pr	—	42½	42	—
id 2.90 Pr	—	53½	52¾	—
Argus	—	9⅞	9⅞	—
id 2.50 Pr	—	51½	51½	—
id 2.60 Pr	—	51¾	51¾	—
id Pr	450	8¼	8	8½
Asbestos	575	27½	27½	27½
Atlas Steel	—	36	34⅝	—
Argus B Pr	—	50½	50½	—
Bailey S.	—	—	—	—
5¾ Pr.	—	24¾	24¾	—
Banq CN	70	77	77	77
Banq Mont	240	68¼	68¼	68¼
Banq N.E.	25	75½	75½	75½
Banq P.C.	70	49	49	49
Bath. Pow.	—	16½	16½	—
id "A"	—	52	51	—
Bell Tel.	1695	54⅝	54½	54½
Bowater Cor. 5 Pr	—	50½	50¼	—
id 5½ Pr	—	53	52½	—
Bowater Mer. Pr.	—	51	51	—
Bowater Pap	—	5½	5½	—
Brazil	200	335	335	335
B A Oil	315	30	30	30
B C Forest	1000	14	14	14
B C Power	200	20¼	20¼	20¼
B C Phone	120	52¾	52¾	52¾
Br Che 6 pr	—	8¼	8¼	—
Brown	—	12½	12½	—
Brück A	—	18	18	—
Build Prod	—	25¼	25¼	—
Bulolo	—	805	700	—
Cal Power	450	21¾	21¾	21¾
Can Cem.	275	32	32	32
Cem Pr	—	29½	29	—
C Do Sug	—	28⅜	28½	—
Can Iron	—	21½	21½	—
Can Malt	—	70½	70½	—
C. S. L.	—	53½	55¼	—
C. Aviat.	100	25⅜	25⅜	25⅜
C. Brew	1350	11⅜	11¼	11⅜
C. Brew Pr	—	52½	52½	—
C. Bx. Alu	25	29½	9½	9½
C B A A w	—	205	205	—
C. Bronze	—	24	24	—
C. Can A	—	3	—	—
C. Cel	975	38	38	38
C Cel 1.75 Pr	—	38	38	—
C. Chemical	—	9½	9	—
C.D. Rio	—	870	850	—
C Fairbks B	—	410	410	—
C. Husky	—	7⅜	7	—
C. Hydrocar	—	6	6	—
C Ip Bk C.	260	67	67	67
C. I. L.	—	14¾	14¾	—
C. I. L. Pr	—	80½	80¼	—
C. I. Power	—	13½	13½	—
C. I. Po. Pr 10		43¼	43¼	43¼
C. Marconi	—	445	445	—
CPR	225	25¾	25⅝	25¾
C Pet p	175	11⅜	11⅜	11⅜
C Vickers	100	20	20	20
Chrysler	—	83	83	—
Coghlin	—	6	6	—
Col Cel	—	440	440	—
Con M & S	415	23¾	23¾	23¾
Consm Glas	25	43	43	43
Corby A	—	17	17	—
Cor Credit	100	7¼	7¼	7¼
Crédit Fonc	—	137	134	—
Crown Zll A	—	23	23	—
Crush Int	—	12¼	12¼	—
Dist Seag	375	49	49	49
Dome Pete	—	14	14	—
D Bridge	50	20¼	20¼	20¼
D Coal Pr	—	5	5	—
D. Corset	—	18¼	18¼	—
D. Fndry	—	62	61½	—
D. Glass	—	79	78	—
D. Glass Pr	—	18	18	—
D. Lime L	—	6½	6½	—
D. Steel	—	11	11	—
D. Stores	23	14¼	14¼	14¼
D. Tar	700	18⅜	18⅜	18⅝
D. Tar P	—	22½	22½	—
D. Text	z25	18¼	18¼	18¼
D. Text P	—	144	144	—
Donohue	—	22	22	—
Dow Brew	—	50½	50½	—
Du Pont	—	38⅞	38½	—
Du Pont Pr	—	83	83	—
Dupuis F A	—	9¼	9	—
Electrolux	—	50	49½	—
Ena P A	—	7	7	—
Falcon	240	54¼	54	54
Fam Play	—	18	17½	—
Fleetw Corp	—	23	23	—
Ford U.S.	—	50	50	—
Foundation	z50	10	10	10
Fraser	—	26	26	—
Fr P P	25	310	310	310
Frosst A	—	20½	20	—
Gatineau	—	33½	33½	—
Gat. 5 Pr	—	100	100	—
Gat 5½ P	—	104	104	—
Gen Dynam	—	29½	29½	—
Gen Motors	—	64½	64½	—
G L Paper	—	16¼	16¼	—
Handy And	—	14¾	14¾	—
Hawker Si	200	5¼	5¼	5¼
Hollinger	130	23⅜	23½	23⅜
Holt Ren	—	20½	20½	—
Home Oil	100	12⅜	12⅜	12⅜
Home Oil B	—	23⅜	23⅜	—
Horne Pit	—	170	160	—
H Smith Pr	—	43	43	—
Hud Bay M	—	52¾	52¾	—
Hud Bay C	—	11½	11½	—
Imp Oil	250	43⅜	43⅜	43⅜
Imp Tob	100	13	13	15
Imp Tob	—	6½	6½	—
Ind. Accep	—	27⅞	27⅝	—
Ind. Ac	2.25	47½	47½	—
Ind Ac 4.50	—	96	96	—
Inglis	—	5⅞	5⅞	—
Inland C pr	—	16⅜	16⅜	—
Int Nickel	385	69½	69½	69½
Int Paper	—	31⅜	31	—
Int Util	—	46½	46¼	—
Int Util P	—	49½	49¼	—
Interprv PL	—	80	79⅞	—
Iroqu Gl p	100	11	11	11
Laur Units	25	38	38	38
Labatt	—	15	15	—
Laura Sec	—	18	18	—
Laur F 'A'	125z	18⅜	18½	18½
Laur. F 1.25	—	20⅞	20⅞	—
Lewis Brs	—	7¼	7¼	—
Loeb M.	—	17⅛	17⅛	—
Lower St L	—	35	34⅞	—
MacLrn 'A'	—	19½	19½	—
MacLrn 'B'	—	20¼	20¼	—
Macmil Pwl	200	21	21	21
Maritim 'T'	z20	21½	21½	21½
Mass Fr	955	12⅞	12¾	12⅞
Mss F 5½p	—	107	107	—
Metro Str	—	7¾	7¾	—
Miron pr	—	10¼	10¼	—
Molson A	25	28	28	28
Molson B	—	29¼	29	—
Molson pr	75	43	43	43
Mtl Loco	—	14¼	14¼	—
Mtl Trust	—	95	94	—
Moore Crp	200	49½	49½	49½
Nat Druz	—	15½	15½	—
Nat Trust	—	23	23	—
Noranda	90	33	33	33
Nw Util pr	—	81	80¾	—
NS Light	200	21½	21½	21½
Ogilivee	—	13¾	13¾	—
Ont Steel	—	15¼	15¼	—
Page Hers	125	23¼	23¼	23¼
Penmans	25	37	37	37
Placer	200	29	29	29
Power Cor	100	88	88	88
Price Br	600	37	37	37
Price Br Pr	—	87	85	—
Prov Trs Pr	—	46½	46½	—
Que N. Gas	—	6	5⅞	—
Que N. G pr	—	75	75	—
Que Pow.	—	35¼	35⅛	—
Que Phone	—	46	46	—
Que Ph 1961	—	21¼	21¼	—
Reed Albert	—	7½	7½	—
Reitman's	—	11¼	11	—
Rolland 'A'	25	z 9¾	9¾	9¾
Rolland Pr.	—	85½	85¼	—
Rothmans L	—	8¼	8¼	—
Royal Bk	50	78½	78½	78½
Royalite Pr	—	25½	25½	—
Ind Ac 4.50	—	96	96	—
Inglis	—	5⅞	5⅞	—
Inland C pr	—	16⅜	16⅜	—
Int Nickel	385	69½	69½	69½
Int Paper	—	31⅜	31	—
Int Util	—	46½	46¼	—
Int Util P	—	49½	49¼	—
Interprv PL	—	80	79⅞	—
Iroqu Gl p	100	11	11	11
Laur Units	25	38	38	38
Labatt	—	15	15	—
Laura Sec	—	18	18	—
Laur F 'A'	125z	18⅜	18½	18½
Laur. F 1.25	—	20⅞	20⅞	—
Lewis Brs	—	7¼	7¼	—
Loeb M.	—	17⅛	17⅛	—
Lower St L	—	35	34⅞	—
MacLrn 'A'	—	19½	19½	—
MacLrn 'B'	—	20¼	20¼	—
Macmil Pwl	200	21	21	21
Maritim 'T'	z20	21½	21½	21½
Mass Fr	955	12⅞	12¾	12⅞
Mss F 5½p	—	107	107	—
Metro Str	—	7¾	7¾	—
Miron pr	—	10¼	10¼	—
Molson A	25	28	28	28
Molson B	—	29¼	29	—
Molson pr	75	43	43	43
Mtl Loco	—	14¼	14¼	—
Mtl Trust	—	95	94	—
Moore Crp	200	49½	49½	49½
Nat Druz	—	15½	15½	—
Nat Trust	—	23	23	—
Noranda	90	33	33	33
Nw Util pr	—	81	80¾	—
NS Light	200	21½	21½	21½
Ogilivee	—	13¾	13¾	—
Ont Steel	—	15¼	15¼	—
Page Hers	125	23¼	23¼	23¼
Penmans	25	37	37	37
Placer	200	29	29	29
Power Cor	100	88	88	88
Price Br	600	37	37	37
Price Br Pr	—	87	85	—
Prov Trs Pr	—	46½	46½	—
Que N. Gas	—	6	5⅞	—
Que N. G pr	—	75	75	—
Que Pow.	—	35¼	35⅛	—
Que Phone	—	46	46	—
Que Ph 1961	—	21¼	21¼	—
Reed Albert	—	7½	7½	—
Reitman's	—	11¼	11	—
Rolland 'A'	25	z 9¾	9¾	9¾
Rolland Pr.	—	85½	85¼	—
Rothmans L	—	8¼	8¼	—
Royal Bk	50	78½	78½	78½
Royalite Pr	—	25½	25½	—
Salada F w	—	500	430	—
Scott LaSal	—	8	—	—
Shawin	1065	29½	29⅛	29⅛
Shawin A	—	29½	29½	—
Shawin 4 p	—	44	44	—
Shaw 4½ p	—	46	46	—
Shell Inv p	—	26¾	26¾	—
Shell Oil	585	14¼	14⅛	14¼
Sicard	—	7½	7½	—
Shell w	—	575	575	—
Simpsons	200	31⅞	31¾	31⅞
Southam	—	34	34	—
S Can Pow	—	50¼	50¼	—
S Str Steel	—	10	9½	—
Steel Can	190	19⅜	19⅜	19⅜
Steinbg A	—	19¾	19¾	—
Texaco Can	—	46	45¾	—
Tor-Dm Bnk	—	65¼	65	—
T. Fin. A	—	14⅞	14⅞	—
Tr-Can Crp	—	10	9⅞	—
Tr-Can Pipe	—	24¼	23¾	—
Tr Moun'tn	z25	14¾	14¾	14¾
Triad Oil	3100	1 83	1 80	1 83
Turnbul El	200	14	14	14
U Steel Crp	—	68¼	68¼	—
Vendomatic	—	5½	5½	—
Viau Ltée	—	13⅜	12	—
Walk G.W.	z30	58	58	58
Webb & Kn	—	2 00	2 00	—
Westcoast	—	15	15	—
id VTC	125	14	14	14
Weston A	—	18⅛	17⅝	—
id B	—	20¼	20¼	—
West. P Pr	—	18½	18¼	—
Zeller's	—	34	34	—
id Pr	—	49¼	49¼	—

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11.00
Jjax	—	15½	14	—
Alpha "A"	—	4 90	4 90	—
Alscope	—	22	22	—
Am Beau B	—	5½	5½	—
Amerallum	—	4	—	—
A. Molybd.	100	1 98	1 98	1 98
Ang Cdn P	—	$ 32	32	—
Anglo-Nfld	—	$ 8¾	8¾	—
Anthonian	—	6	6	—
Arno	1000	2 60	2 60	2 60
Atlas Telef	200	2 60	2 60	2 60
Augustus	—	34½	34½	—
Auto Fab B	—	1 50	1 40	—
Bailey S.A.	—	9 80	9 80	—
Baker Talc	—	10½	10½	—
Band-Ore	—	8½	8½	—
Bateman	—	5	4½	—
Beauce Plac	—	22	22	—
Bellechass	6000	19	19	19
Black River	—	10	10	—
Blue Bonnt	—	$ 15	15	—
Bl Bonnt w	—	525	525	—
Bluewater	—	11	11	—
Bornite	2000	14½	14½	14½
Bruneau	—	27	24	—
Cal-Ed.	—	$ 21½	21½	—
Calumet	—	3	3	—
Camp Chib	—	430	430	—
Can Floor B	—	$ 17	16½	—
Can S. Pet	—	445	445	—
C Collieries	—	$ 7⅜	7¼	—
C Dredge	—	$ 8¾	8¾	—
C Kodiak	1100	51	50	50
C Power	—	$ 9¼	9¼	—
Canalask	—	3½	3½	—
Canarama	—	19	15	—
Canuba	—	2	2	—
Carbec	—	8	8	—
Cartier-Que	—	10	10	—
Cassiar	—	$ 11	11	—
Chemalloy	—	87	82	—
Chib Copper	—	9	9	—
Chipman	—	4½	4	—
Cleveln Cop	—	400	400	—
C Busines M	—	3	3	—
C Bellekeno	—	8	8	—
C Mogador	—	21	21	—
Cons New P	—	23	23	—
Cons Pape	615	$ 37⅛	37	37⅛
C Que Yell	—	4	4	—
Copperstea	—	23	22	—
Couvrette P	—	1	—	—
Credit M G	—	$ 12½	12	—
Crusade	—	16	16	—
Dalfens Ltd	—	20	20	—
Denault A	—	$ 15½	15¼	—
Dome	—	$ 26½	26	—
Dom Explor	—	26	25	—
Dom leaseh	—	50	47	—
D Oilcloth	—	$ 25½	25½	—
Drummond	—	$ 9	9	—
Dumagami	—	65	63	—
Dumont	1500	18	18	18
Dyn. Petrol	—	24	24	—
Delta Elec	300	160	160	160
Easi Sutl	500	192	192	192
Emp Oil	—	3½	3½	—
Fab	—	11	10½	—
Fano	—	3	3	—
Fort Relian	—	18	18	—
Fontana	—	4	4	—
Fox Lake	1500	24	22½	24
Fundy	—	7	7	—
Futurity	—	16	16	—
G. Autotro	—	365	360	—
Gaspé Oil	—	2	2	—
Glen L S	—	195	195	—
Grissol	—	140	140	—
Gui-P U	—	8	8	—
Hastings M	—	99	93	—
Hehum Co	—	65	65	—
Inspiration	—	250	250	—
It. Helium	6300	195	195	195
It Hel Wts	200	90	90	90
It. Dredg.	—	8	7	—
Jub. Iron	1900	325	320	325
Keeley	—	27	26	—
Kiena	2100	325	310	325
Labrador	—	$ 25½	25½	—
Laduboro	—	75	75	—
Lambert A	—	$ 20	20	—
Lingside	—	3	3	—
Lith. Corp.	—	8	7	—
Maportr.	14500	10	10	10
Malartic	—	81	70	—
Marchant	—	94	91	—
Martitime	—	48	48	—
Masaval	—	7	7	—
Matachew	—	14	14	—
McIntyre	—	$ 47¼	47¼	—
Melchers	—	$ 9½	9½	—
Meich 7%	—	$ 5¾	5¾	—
Mercury Ch	—	18	16	—
Merrill	—	61	61	—
Mid-Chib	—	18	14	—
Molyb	—	51	51	—
Monpre	—	31	30	—
Mt Pelas	1700	1 41	1 40	1 40
M. R. Dars	—	$ 6¾	6¾	—
M. R. Rice	—	$ 11½	11½	—
Mussens	—	$9.00	9 00	—
Midepsa	100	2 35	2 35	2 35
Mistango	—	49	49	—
N. Aut Vnd	—	1 60	1 60	—
N. Formq	—	4	4	—
Nfld Light	50	$ 77	77	77
N. Jack L.	—	10	10	—
Newrich	—	12	12	—
Needco	600	2 65	2 62	2 60
N.W. Am.	7000	13	12½	13
Nocana	—	6	5½	—
N. A. Asbes	—	5½	5½	—
N.A. Rare M	—	35	31	—
N.Q. Pow	25	$ 31	31	13
N.Q. P. 1 Pr	—	$ 48½	47½	—
Opem Ex.	1000	17	17	17
Opemiska	—	700	685	—
Pac. At In.	300	325	325	325
Pat Silver	200	40	40	40
Paudash	—	6	5½	—
Peace Riv.	100	210	210	210
Pennbec	—	7	5½	—
Pitt Gold	—	3½	3½	—
Place G.&O.	—	64	64	—
Poreupine	—	5	4½	—
Powr C 1 p	—	$ 46	46	—
Powr C 2 p	—	$ 86	86	—
Que Cobalt	—	235	235	—
Que Chib	—	13	13	—
Que Lith.	—	250	250	—
Que Oil	—	3½	3½	—
Que Smelt	—	11	10	—
Q Tel 50 p	—	20¾	20¾	—
Q Tel 56 p	—	20¾	20¾	—
Red Crest	—	2	2	—
Roberval	—	26	15	—
Ruby Foo's	500	270	270	270
Ruby Foo w	—	45	40	—
St.L Columb	600	435	435	455
St L Divers	—	110	110	—
Saucon	—	24	23	—
Shop Save	—	$ 6½	6½	—
Silvr Rz	2300	51	51	51
Silv Sum	19300	51	50	50
Sobey's Stor	—	$ 15¼	15¼	—
S Dufault	—	7	6½	—
S Can pr6p	—	114	113	—
Spartn Air	200	78	78	78
Spartn A w	—	23	20	—
Stand Gold	—	10	9	—
Sullivan	—	1 55	1 55	—
Suptest Ord	—	$ 17¼	17¼	—
Tache	—	12	12	—
Talisman	—	66	63	—
Tazin	—	7	7	—
Txaco C p o	—	$ 86	85	—
Tib Expl	2000	11	11	11
Titan	—	6½	6	—
T Cn Ferrzr	—	$3 05	3 05	—
U. Asbestos	—	425	425	—
U Corp 'B'	—	25	25	—
U Corp pr	—	$ 30	30	—
U. Principal	—	40	18	—
U. T. Elect	—	12	12	—
UA. Oba	24600	61	60	61
Val Mar	100	$ 5½	5½	5½
Vander Ht	—	285	275	—
Vanguard	—	7	7	—
Virginia	—	4½	4	—
Westburne	—	86	84	—
Westville	—	8½	5	—
York Sp In.	—	390	385	—

Tendance irrégulière à la Bourse de Montréal

Les prix étaient irréguliers ce matin à la Bourse de **MONTREAL** et à la Bourse Canadienne.

Massey-Ferguson, à 12⅞, Consolidated Paper, à 37⅛, Industrial Acceptance, à 27¾, Canadian Aviation, à 25⅝, et Stelco, à 19⅜, ont fait des gains de ⅛.

Du côté des banques, Banque Royale et Banque de Montréal qui avaient gagné du terrain, hier, ont fléchi aujourd'hui de ⅛. Banque Nova Scotia était en hausse de ½, à 75½.

Téléphone Bell, à 54⅝, et Shawinigan, à 29½, ont baissé de ⅛. Noranda a reculé de ¼, à 32¾.

Dans les mines, Mount Pleasant était en baisse de quatre cents, à $1.40.

* * *

A l'ouverture d'une séance ordinaire à **TORONTO**, les prix avaient tendance à monter.

Great Lakes Power, Consolidated Paper, Canadian Celanese, Shell of Canada et Banque impériale de Commerce ont fait des gains de ⅛.

Les distilleries Seagrams. Imperial Oil, Massey-Ferguson et Salada Foods ont baissé de ⅛.

Dans les métaux usuels, Hudson Bay Mining a reculé de ¼, tandis que Denison et Consolidated Mining and Smelting ont perdu ⅛. Noranda a augmenté de ¼.

Les pétroles de l'Ouest étaient calmes.

Le lingot d'or canadien cotait de $37.75 à $37.85 l'once.

* * *

Poursuivant son ralliement, la Bourse de **NEW YORK** a enregistré d'autres gains ce matin. Le virement fut assez considérable au début de la séance.

Parmi les titres qui ont le plus progressé, U.S. Smelting a gagné deux autres points. IBM a monté de trois points.

Chrysler qui avait déjà atteint un nouveau sommet hier



avec un gain de 3¼, était en hausse d'une fraction aujourd'hui.

Les autres automoteurs sont restés fermes.

Union Carbide et Du Pont ont tous deux progressé de plus d'un point.

* * *

Le discours prononcé hier par le président de la République française, le général Charles de Gaulle, et dans lequel celui-ci a réitéré son intention de s'opposer à tout traitement de faveur pour la Grande-Bretagne dans le cas de son adhésion au Marché commun, a jeté la consternation dans les milieux financiers de la City, et, ce matin, en conséquence, les cours étaient à la baisse à **LONDRES.**

Les valeurs de tout repos ont également enregistré un recul, cependant que les valeurs cotées en dollars E.-U. manifestaient de la fermeté.

Les titres canadiens observaient une tendance irrégulière, alors que Aluminium montait de 1½, à 43½, que Power Corporation gagnait ½, et que, par contre, Trans-Canada Pipeline perdait 1¼.

Les obligations étrangères étaient calmes, mais celles de l'Europe ont perdu du terrain.

* * *

A de rares nuances près, le marché **DE PARIS** retrouve ses dispositions de la veille. L'avantage revient toujours aux réalisations, sans préjudice, cependant, de points de résistance ou, plus rarement de fermeté.

La conférence de presse du chef de l'Etat n'a pas apporté de révélations au marché — qu'il n'attendait d'ailleurs pas — mais seulement la confirmation sans ambiguïté des sentiments qu'on lui prêtait déjà. Cette attitude semble avoir été ressentie sur les Bourses européennes où la tendance est généralement empreinte de lourdeur, et c'est en partie à travers elles que Paris montre une humeur assez maussade.

La très bonne allure de Wall Street, hier, passe, en effet, inaperçue. Ajoutons qu'il n'y a que peu de choses à vendre, et que c'est surtout la carence des acheteurs qui autorise les glissements de cours, obtenus au milieu d'une activité très modérée.

Aux étrangères. Il n'est guère que les américaines et les congolaises à manifester de bonnes dispositions ces dernières notamment récupérent un appréciable terrain. Les allemandes, les néerlandaises, les italiennes et les britanniques sont toutes plus ou moins empreintes de lourdeurs. Quant aux mines d'or sud-africaines. Elles montrent aussi une très médiocre orientation.

cote des grains

WINNIPEG

MARCHE A TERME

Avoine :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	82½	82¾	82⅜	82½
Juillet	81¼	81⅝	81¼	81⅜
Oct.	80⅞	80⅞	80⅝	80⅝

Orge :

Mai	1.27	1.27	1.26⅞	1.26⅞
Juillet	1.25½	1.25½	1.25⅛	1.25⅛
Oct.	—	—	—	1.22⅞

Lin :

Mai	3.31¾	3.33½	3.31½	3.32⅝
Juillet	3.28¾	3.29¾	3.28	3.29
Oct.	3.25	3.26	3.24¾	3.25

Seigle :

Mai	1.45½	1.47½	1.45½	1.46¾
Juillet	1.35½	1.36½	1.35½	1.35⅝
Oct.	1.31¼	1.31¼	1.30¾	1.30⅝

MARCHE AU COMPTANT

Avoine : 2 cw 79¾, ex 3 cw 79¼, ex 1 fourragère 79¼, 1 fourragère 77¼, 2 fourragère 74¼, 3 fourragère 71¼, fourragère mélangée 56.

Orge : 1 et 2 cw 6-rang 1.30⅞, 1 et 2 cw 2-rang 1.22⅞, 3 cw 6-rang 1.28⅞, 3 cw 2-rang 1.21⅜, 1 fourragère 1.21⅝, 2 fourragère 1.19¼, 3 fourragère 1.16⅝.

Seigle : 1 et 2 cw 1.44¼, 3 cw 1.39¼, 4 cw 1.28¾, ergoté 1.25¾, sur voie 1.41¾.

Lin : 1 cw 3.25⅛, 2 cw 3.20⅛, 3 cw 3.07⅜, sur voie 3.23⅞.

MARCHE DU LIN

Prix au comptant, 17 cents de moins que l'option de mai.

CHICAGO

Blé :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mars	2.07½	2.07¾	2.06⅜	2.06¾
Mai	2.05⅜	2.06½	2.05	2.05¾
Juillet	1.87¾	1.88⅜	1.87⅜	1.87¾
Sept.	1.90½	1.91¼	1.90¼	1.90½
Déc.	1.95⅛	1.95⅞	1.94⅞	1.95⅛

Maïs :

Mars	1.14⅞	1.15½	1.14⅝	1.15
Mai	1.16½	1.17	1.16¼	1.16⅝
Juillet	1.16⅞	1.17½	1.16⅜	1.17⅛
Sept.	1.14½	1.14⅞	1.14¼	1.14½
Déc.	1.11⅜	1.12	1.11¼	1.11½

Avoine :

Mars	73⅛	73½	72¼	72⅝
Mai	70¼	70½	69⅝	69⅝
Juillet	67½	67⅝	66½	66⅞
Sept.	66⅞	67⅛	66⅞	67¼

Seigle :

Mars	1.33	1.35¼	1.32½	1.33¾
Mai	1.29	1.31	1.29	1.30
Juillet	1.25¾	1.27	1.25⅝	1.25¾
Sept.	1.26¼	1.26½	1.26¼	1.26½

Fève soya :

Jan.	2.51¾	2.55¾	2.51¾	2.53⅜
Mars	2.53½	2.56½	2.53½	2.54⅞
Mai	2.56½	2.58⅜	2.55¾	2.56⅞
Juillet	2.56¼	2.59¼	2.56¼	2.57⅝
Août	2.53⅜	2.56¼	2.53⅜	2.54¾
Sept.	2.44⅞	2.46⅜	2.44⅝	2.45
Nov.	2.43	2.43	2.41¾	2.41⅞

fonds mutuels

(Compilés par Kidder & Co. Inc.)

	Achats	Ventes
xAffil Inc. Com.	7.57	8.19
xAmer Bus. Shrs	3.94	4.27
All Canadian Com.	8.99	9.85
All Canadian Div.	6.34	6.94
American Growth	8.10	8.83
Beaubran Corp.	32.90	35.72
xBoston Fund	9.41	10.28
xBullock Fund	12.43	13.62
Canada Growth	4.86	5.31
Canad Investment	10.35	11.35
Canad Trusteed Inc	4.59	5.02
Canafund Co.	42.76	44.90
Champion Mut of C	5.84	6.42
Commonwealth Intl xd	8.74	9.58
C. I. Leverage xd	7.39	8.10
Corporate Investors	10.17	11.11
Dividend Shares	3.19	3.50
Dom Equity Inv.	18.30	18.68
Dreyfus Fund Inc. x	15.77	17.14
European Growth	6.73	7.38
Federated Growth	4.69	5.13
First Oil & Gas	4.74	5.18
Fonds Collectif "A"	6.21	6.75
id "B"	5.44	5.79
id "C"	6.07	6.59
Group Inc.	3.55	3.88
Growth Oil & Gas	9.49	9.95
xIncorporated Investors	6.95	7.60
Investors Growth	6.73	7.31
Investors Intl. Mut.	4.30	4.67
Investors Mut. of C	12.49	13.58
xKeyst. Cust. B—3	15.55	16.97
xKeyst. Cust. B—4	9.59	10.47
xKeyst. Cust. K—1	9.00	9.82
xKeyst. Cust. K—2	4.94	5.39
xMass Invest. Tr



Hardtop 2 portes Meteor Custom, wagonnette Meteor Country Cruiser, deux autres des excellentes voitures de Ford-Canada, construites au Canada.

Certains des dispositifs mentionnés, les pneus à flancs blancs et les enjoliveurs de roues en métal brillant et la galerie de toit illustrés sont facultatifs moyennant supplément. Les chiffres mentionnés ne sont valables qu'en cas de conduite normale.

AUBAINE EXCEPTIONNELLE: idéale pour la famille, construction solide, logeable, vue panoramique, d'entretien facile – s'adresser au vendeur Mercury METEOR.

Voyez pourquoi la Mercury METEOR est idéale pour la famille: NEUF MODÈLES GÉNÉREUX: Espace à revendre pour les passagers et les bagages; deux hardtops, dont un avec sièges baquet; quatre sedans, 2 ou 4 portes; trois wagonnettes, dont une avec panneaux latéraux simili-bois; au choix, moteur 6 cylindres économique ou deux fougueux V-8; trois transmissions nerveuses; intérieurs harmonisés; sièges avant rembourrés de caoutchouc-mousse; couvre-plancher sur toute la surface et garniture de toit en vinyle durable; plus, la souple suspension Mercury à joints amortisseurs. CARACTÉRISTIQUES QUI ASSURENT SA DURABILITÉ: vidanges d'huiles et graissages secondaires—tous les 6,000 milles; graissages des roulements des roues avant—tous les 24,000 milles; graissages importants du châssis—tous les 36,000 milles; changements du filtre à essence—tous les 36,000 milles; vidanges du radiateur—tous les 36,000 milles; système électrique durable; freins auto-réglables. GARANTIE TOTALE: 24,000 milles ou 24 mois. Consultez le vendeur Mercury. CHOIX COMPLET DE DISPOSITIFS FACULTATIFS: servo-direction, servo-freins, parebrise teinté, phares de recul, tableau de bord rembourré. Pour en connaître la liste complète, **consultez le vendeur Mercury.**

MERCURY EST SYNONYME DE HAUTE QUALITÉ

Ford MERCURY

LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC.
4411, rue Papineau—LA 6-4411

HART MOTORS LIMITED
6458, chemin de la Côte-de-Liesse, Dorval—ME 1-3561

CUMMING PERRAULT LIMITED
6435, chemin Upper Lachine—HU 9-3831

COUSINEAU-GABOURY LIMITÉE
10200, boul. Saint-Laurent—DU 9-3581

HAMELIN & FRÈRE LIMITÉE
3491 est, rue Notre-Dame—LA 4-6851

EUDES AUTOMOBILES LIMITÉE
8725 est, rue Notre-Dame—CL 5-4066

CHATEAU MOTORS LTD.
11885, boul. Lachapelle—331-4020

LALONDE AUTOMOBILE LIMITÉE
3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521

AUTOS ET CAMIONS USAGÉS "SAFE BUY"

7479-MF

ici & LA

DANS LA MÉTROPOLE ET EN BANLIEUE

LA SOCIETE MEDICALE DE MONTREAL. — Le Dr Jacques Gélinas, directeur des Services de l'Assurance - hospitalisation de la province de Québec, est le conférencier à la séance inaugurale des activités de la Société médicale de Montréal pour 1963 qui aura lieu ce soir, à 9 h., au Centre social de l'Université de Montréal. Titre de la conférence : "Perspectives médicales".

* * *

CRIMES DE GUERRE NAZIS. — L'Association des anciens détenus des camps de concentration, survivants de l'oppression nazie donnera ce soir, à 8 h., en l'auditorium de la Bibliothèque publique juive, 120 ouest, avenue Mont-Royal, un aperçu des crimes de guerre nazis au moyen de films, photographies, etc.

* * *

AVENTURE DE L'HOMME CONTEMPORAIN. — Sous le titre "Aventure de l'homme contemporain", une série de dix cours de littérature donnés par M. Normand Deslongchamps, p.s.s., débutera vendredi au collège Sophie-Barrat, 1239 est, boulevard Gouin. Ces cours ne comportent pas d'examens et s'adressent à tout laïc soucieux de parfaire sa culture, quelle que soit sa formation intellectuelle préalable.

* * *

FEDERATION DES COLLEGES CLASSIQUES — Les conditions de salaires des professeurs laïques sera la principale question à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la Fédération des collèges classiques, qui aura lieu demain et jeudi au Collège St-Laurent. Dans les collèges de la Fédération, on compte actuellement 1,085 professeurs laïques, et les calculs les plus conservateurs laissent prévoir qu'il y en aura 1,750 dans cinq ans.

* * *

CLUB DU PREMIER VENDREDI. — M. Germain Lemire, industriel de Montréal, vient d'être nommé président du Club du Premier Vendredi de l'Oratoire Saint-Joseph pour l'année 1963. Les autres membres du Conseil sont les suivants : 1er vice-président, M. Roger Robert; 2e vice-président, M. Arthur De Palma; secrétaire, M. Christian Verdon; trésorier, M. Yves Schoeb. Conseillers : MM. Jacques Massicotte, Pierre De Guise, Me Gilles Hébert, Camille Casavant, J.-A. Lefebvre, Rosario Blanchet.

* * *

LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX utilise depuis quelque temps une chambre à gaz dite "d'euthanasie", à ses quartiers généraux de la rue Jean-Talon, à Montréal. L'appareil fonctionne au monoxide de carbonne, à la suite d'études qui ont démontré que c'est la méthode la plus humaine et la plus efficace de faire mourir les animaux. Cette méthode est approuvée par le Collège des vétérinaires du Québec.

LE RIN-VERDUN — Le RIN-Verdun tient à rectifier la déclaration faite par un de ses membres aux journaux de Montréal, le 26 décembre dernier.

Dans cette déclaration, Mme Perron prétendait que la section de Verdun adhérait en bloc au PRQ.

Le président déplore qu'un de ses membres fasse de telles déclarations aux journaux sans qu'une réunion du conseil et de la section n'ait été dûment convoquée.

Par conséquent, nous faisons la mise au point suivante :

1 — Mme Perron a agi de son propre chef sans que le conseil de section n'ait été constitutionnellement convoquée, donc sans l'autorisation de ce conseil.

2 — Mme Perron n'est pas et n'a jamais été présidente de la section ; par conséquent, elle a usé de fausse représentation.

3 — La section n'a jamais eu à se prononcer, pour ou contre le PRQ.

Nous dénonçons énergiquement cette attitude irresponsable.

Premier prix de $1,000

Un Montréalais dessine le dollar de la Confédération

Un architecte montréalais d'origine yougoslave, M. Dinko Vodanovic, présentement à l'emploi du Canadien-National dans la métropole, a décroché le prix de $1,000 décerné à la personne qui a conçu le dessin de la pièce de monnaie d'un dollar qui sera frappée l'an prochain pour commémorer le centenaire de la conférence de Charlottetown qui marqua le début des pourparlers qui devaient mener à l'établissement de la Confédération en 1867.



Le lauréat et ...

Le dessin primé contient les emblèmes des quatre groupes ethniques qui préparèrent la voie à la Confédération, soit la fleur-de-lys pour les Canadiens français, le trèfle pour les Irlandais, le chardon pour les Ecossais et la rose pour les Anglais.

Le ministre des Finances, M. George Nowlan, a déclaré que les symboles du dessin veulent mettre en lumière les efforts combinés des quatre groupes ethniques, qui aux conférences de Charlottetown et de Québec, pavèrent la voie à la Confédération de l'Amérique britannique du Nord.

En plus des quatre signes cités plus haut, le dessin porte également les mots Charlottetown et Québec, pour rappeler les deux conférences sur le projet confédératif.

On y verra également les deux dates 1864-1964 ainsi que les mots "Canada" et "dollar" bien entendu.

Un autre Montréalais, M. Elmer Smutny, s'est mérité un prix de consolation de $250 pour son dessin.

Trois autres mentions honorables accompagnées chacune d'un chèque de $250 sont allées à MM. H. D. Voss, de Cooksville, Ont ; A. A. Kopmanis, de Toronto et E. H. Willwand, de Deschênes, Qué.



Son oeuvre

L'ouvrier du Québec est trop pratique pour être séparatiste

-- Roger Provost

Les travailleurs du Québec ont trop l'esprit pratique pour s'emballer avec le séparatisme.

Telle est l'opinion exprimée en fin de semaine par le président de la Fédération des travailleurs du Québec (CTC).

Dans un discours qu'il a prononcé devant le Conseil canadien des Travailleurs unis de l'automobile (CTC), M. Roger Provost a toutefois reconnu qu'il existe "un fort courant de nationalisme" chez les travailleurs du Québec.

Il a fait remarquer que le mouvement ouvrier a des responsabilités spéciales dans les problèmes de la confédération parce que "c'est le seul mouvement qui tient des réunions d'un bout à l'autre du pays et qui discute de questions comme celles des droits de l'homme sans tenir compte de la race, de la croyance ou de la couleur de la peau".

Il a affirmé que les syndicats internationaux sont dans une position pour aider considérablement les travailleurs du Québec étant donné que plus de 65 pour cent de l'industrie de la province est entre les mains de sociétés internationales.

A Verdun

Division chez les jeunes libéraux

La Fédération libérale du Québec et le Parti libéral du Canada auront prochainement à jouer les Salomon pour trancher la crise divisant les Jeunes libéraux de Verdun.

Une centaine de jeunes militants du parti ont élu hier soir à leur tête M. Jean-Paul Bélisle, pour remplacer M. Noël Hémond, qui avait atteint la limite d'âge fixée par le mouvement, 35 ans.

Mais il arrive que la semaine dernière, un autre groupe a élu un exécutif au nom de la Jeunesse libérale de Verdun. M. Bélisle explique ainsi la situation : l'autre groupe, dont il dit ne pas connaître le président, ne serait formé que d'une quinzaine de libéraux, "pas tous des jeunes", anxieux de prendre le contrôle du mouvement.

Pour sa part, le député fédéral de Verdun, M. Bryce Mackasey, prend la chose au sérieux. Il a assisté aux réunions des deux groupes. Il a déclaré hier soir qu'il est urgent de résoudre ce problème aussi tôt que possible, étant donné que, selon lui, des élections fédérales seront déclenchées en mai ou juin.

Tous les membres du nouvel exécutif des Jeunes libéraux de Verdun ont été élus à l'unanimité : MM. Paul Leblanc et Norman Browne, vice-présidents ; André Loiselle, trésorier ; Yves Perrier, publicitaire ; Laurent Perron, Guy D'Avignon, Claude Léger, Jean-Pierre Séguin et Jacques Lapensée, directeurs.

Conflit syndical

Est-on exploitant en faisant "pousser quelques tomates" ?

Le syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal fait face présentement à une cause assez curieuse à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville. Un employé comptant 16 années de service a été mis à pied, il y a quelque temps. Le syndicat a protesté mais les administrateurs de l'hôpital allèguent que cette cause ne relevait pas de la juridiction du syndicat puisque cet employé s'occupait d'exploitation agricole.

L'agent d'affaires du syndicat, M. Jean-Denis Gagnon, a expliqué que cet employé "faisait pousser quelques tomates à côté de l'hôpital" et que jamais il ne lui était venu à l'esprit qu'on pouvait, pour ce fait, considérer quelqu'un comme un exploitant agricole.

Toujours est-il que le syndicat a formulé un grief. On espère le régler sans qu'il faille le référer à l'attention de la Commission des relations ouvrières pour éviter des délais.

Nomination à la UPI

M. Leon R. Burnett a été nommé hier chef des nouvelles de l'agence United Press International au Canada. La nouvelle a été rendue publique par M. Frank Eyrl, gérant général de l'UPI au Canada et directeur général de l'agence British United Press.

M. Burnett, qui est âgé de 38 ans seulement, est originaire d'Asheville, en Caroline du Nord. Il s'est joint à l'UPI en 1956 et a été en fonction à Atlanta et à Washington.

En tant que chef des nouvelles, M. Burnett sera responsable à la fois du reportage des événements locaux pour le compte des souscripteurs canadiens et de l'interprétation des événements canadiens pour les souscripteurs étrangers de l'agence.

M. Burnett est gradué de l'Ecole de journalisme de l'Université de la Caroline du Nord. Il remplace M. T. G. Mcquaid, qui a démissionné l'an dernier pour se joindre au personnel du "Montreal Star".

VILLE SUR PILOTIS

LONDRES. (PC) — L'administration du logement projette une ville sur pilotis aux marais d'Erith, en banlieue de Londres. A cause du danger d'inondations de la Tamise, les habitations se dresseraient sur des plates-formes hautes de 12 pieds. La ville nouvelle, dont le coût prévu est de $60,000,000 logerait 25,000 habitants.

TUSSEX
Sirop et suppositoires
pour combattre
Bronchites, Toux, Rhumes
COQUELUCHE

L'EUROPE EST DE $138 PLUS PRÈS!

Envolez-vous vers l'Europe ou la Grande-Bretagne à bord d'un réacté d'Air Canada, pour des vacances de deux semaines. Bénéficiez du tarif de l'Excursion de 17 jours, en réactés, classe économique et votre billet vous coûtera $138.00 *de moins* qu'en toute autre période de l'année! Les tarifs de l'Excursion de 17 jours seront en vigueur du 1er octobre au 31 mars. Voyagez en tout confort à bord d'un DC-8 vers l'Angleterre, l'Ecosse, la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Irlande ou vers n'importe quel autre pays d'Europe, en prenant un avion de correspondance. Ou, choisissez les services vers la Grande-Bretagne à bord d'un réacté 707 ou d'un turbo-propulsé Britannia de BOAC, moins dispendieux (entente avec Air Canada). Vous ne payez que 10% comptant avant de partir, grâce au Plan: Voyagez maintenant — Payez plus tard. L'Europe est de $138 plus près — *consultez votre agent de voyages ou Air Canada, dès maintenant!*

Voici comment vous épargnez:

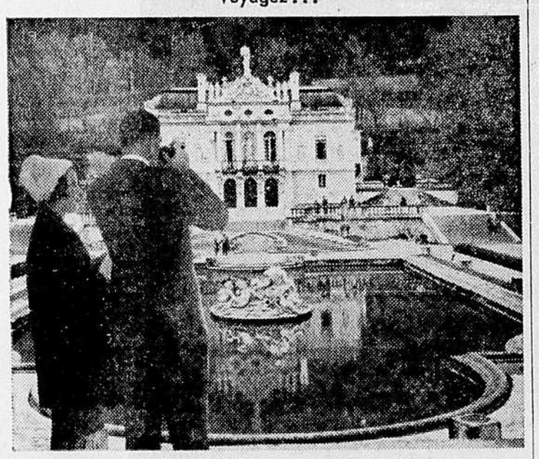
Montréal vers Londres $355.70 ($35.57 comptant)
" " Paris $398.85 ($39.85 comptant)

Les tarifs mentionnés sont ceux d'Air Canada pour l'Excursion de 17 jours, aller-retour, en réactés, classe économique. En vigueur du 1er octobre 1962 au 1er mars 1963.

Epargnez encore plus grâce aux tarifs-groupe d'Air Canada, pour 25 personnes ou plus. Par exemple: Montréal vers Paris, $329.80 aller-retour, classe économique.



Voyagez ...



Visitez ...



Faites du ski

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU
APPELER AIR CANADA, HU. 9-3411

AIR CANADA
TRANS-CANADA AIR LINES

1500, rue STANLEY — 844-3908
DARO VOYAGES
24, rue ROYALE, PARIS 9e, FRANCE

La publicité dans
LA PRESSE
Profite à ses lecteurs
et annonceurs

Jouez le 10 pour 10000

TARZAN



MOCO



PHILOMENE



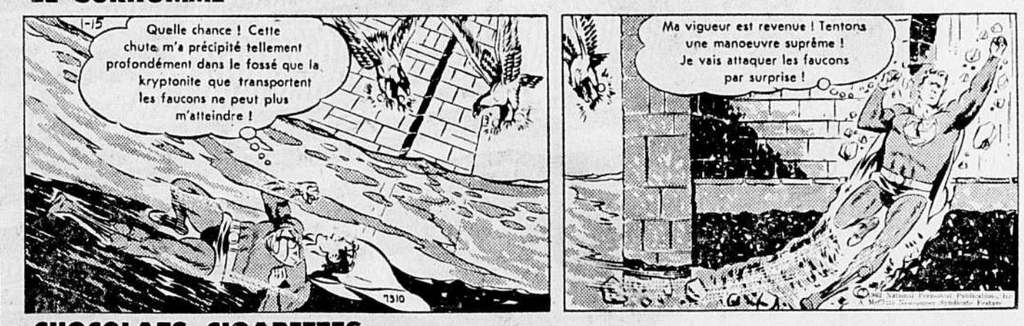
PILOTE TEMPETE



LE FANTOME



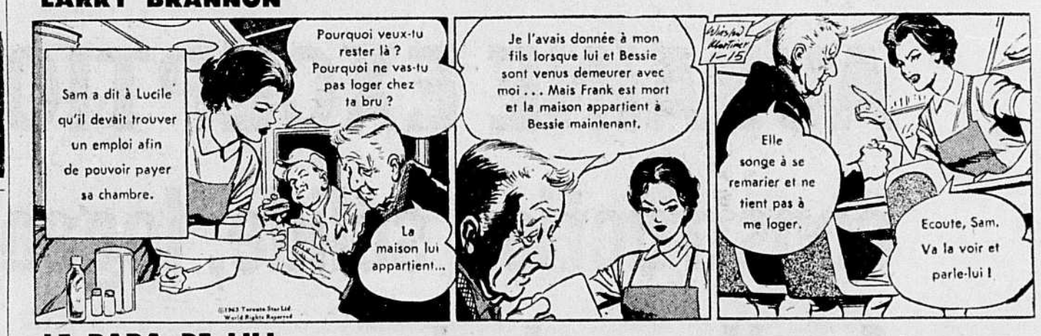
LE SURHOMME



CHOCOLATS - CIGARETTES



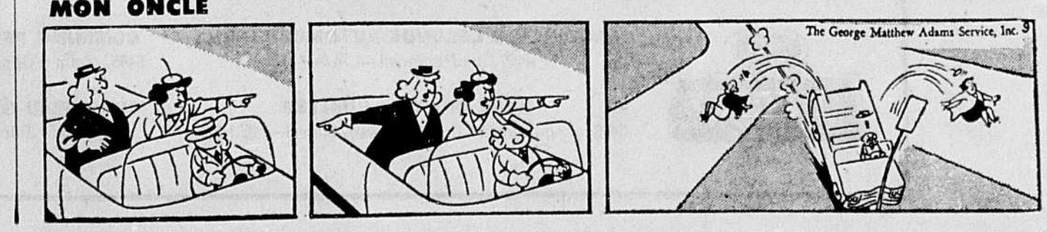
LARRY BRANNON



LE PAPA DE LILI



MON ONCLE





Certains des dispositifs mentionnés, les pneus à flancs blancs et les enjoliveurs de roues en métal brillant illustrés sont facultatifs moyennant supplément.

Le sedan Monterey Custom 4 portes, l'une des excellentes voitures Ford-Canada, construite au Canada.

Chaque fois que vous prendrez le volant, vous vous féliciterez d'avoir une

Chaque fois que votre regard tombera sur la ligne originale du toit de votre Monterey 1963, vous vous féliciterez de votre achat. Vos voisins aussi la remarqueront et vous féliciteront. La glace arrière est en angle rentrant et peut s'abaisser; elle demeure parfaitement propre en tout temps. Seule la Monterey 1963 possède cette caractéristique. Chaque fois que vous la conduirez, vous constaterez que la Monterey possède la suspension la plus souple qui ne fut jamais créée. Même sur les routes les plus vilaines, vous aurez l'impression de rouler sur une table de billard.

Mercury MONTEREY

Trois puissants V-8 Marauder et un 6 cylindres économique dévorent les milles avec un appétit insatiable. Et toute cette énergie obéit docilement à vos moindres manoeuvres. Les banquettes douillettement rembourrées vous reçoivent dans un confort parfait. Et tout ce luxe vous est offert à prix d'aubaine! Dans votre entrée de garage ou sur la grand-route, votre Monterey '63 vous vaudra des éloges partout! La nouvelle Monterey est protégée par une garantie totale de 24,000 milles ou 24 mois. Consultez le vendeur Mercury.

MERCURY EST SYNONYME DE HAUTE QUALITÉ

Ford MERCURY

LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC.
4411, rue Papineau—LA 6-4411

HART MOTORS LIMITED
6458, chemin de la Côte-de-Liesse, Dorval—ME 1-3561

CUMMING PERRAULT LIMITED
6435, chemin Upper Lachine—HU 9-3831

COUSINEAU-GABOURY LIMITÉE
10200, boul. Saint-Laurent—DU 9-3581

HAMELIN & FRÈRE LIMITÉE
3491 est, rue Notre-Dame—LA 4-6851

EUDES AUTOMOBILES LIMITÉE
8725 est, rue Notre-Dame—CL 5-4066

CHATEAU MOTORS LTD.
11885, boul. Lachapelle—331-4020

LALONDE AUTOMOBILE LIMITÉE
3897-99, avenue Bannantyne, Verdun—766-8521

AUTOS ET CAMIONS USAGÉS SAFE BUY

7480-MF

CAHIER No 4 / PAGES 37-48 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 15 JANVIER 1963 — 79e ANNEE — No 78

VU DE WASHINGTON

Kennedy inaugure le néo-dirigisme d'Etat

par **M. P. DEAN**
Exclusif à LA PRESSE

Le mode de gouvernement des Etats-Unis, qui a tant de défauts, a pourtant une très grande qualité : il peut toujours évoluer.

Le discours du président Kennedy sur l'état de l'Union a démontré hier combien les Etats-Unis avaient changé, combien le Congrès, citadelle des traditionnalistes, était lui-même en train de changer, bon gré, mal gré, et d'accepter enfin les principes modernes d'économie esquissés par John Maynard Keynes après la première guerre mondiale.

Ce changement dans l'attitude américaine, cette modernisatiton de la pensée économique du Congrès, ont une importance primordiale pour le Canada, bien entendu parce que l'économie canadienne est étroitement liée à celle des Etats-Unis.

Longs préparatifs

Il serait inexact de dire que les changements se sont produits avec soudaineté au Congrès. Celui-ci a approuvé les principes de l'économie moderne à plusieurs reprises déjà. Mais c'était presque toujours avec une certaine honte.

Hier, M. Kennedy a fait un grand pas en proposant une réduction des taxes menant à un déficit budgétaire expressément voulu pour accélérer le rythme de croissance de l'économie.

C'est la toute première fois, dans l'histoire des Etats-Unis qu'un président ne se prosterne pas devant cette divinité ancestrale américaine : le budget équilibré.

Cela ne représente pas seulement une victoire ou une conversion des conservateurs de droite. Ce discours est également un défi aux conservateurs de gauche, aux libéraux doctrinaires qui n'aiment pas modifier leurs idées.

Les libéraux doctrinaires, qu'on retrouve souvent dans les syndicats, ont maintenu pendant longtemps que l'Etat devait taxer sans pitié les riches, ne rien imposer aux pauvres, taxer surtout directement et employer les fonds publics pour contrôler l'économie, la stimuler en temps de dépression et la ralentir en d'autres temps. (Les socialistes parlaient d'un dirigisme beaucoup plus radical.)

Attention au dirigisme ?

Le discours de Kennedy montre que ses conseillers libéraux ne sont plus si certains que le dirigisme ou l'interventionnisme de l'Etat produise de bons résultats. On fait la même constatation chez les Russes, semble-t-il. Les libéraux commencent à attacher une importance beaucoup plus grande qu'auparavant au rôle que l'industrie privée peut jouer par ses bénéfices.

La structure fiscale américaine était telle que l'homme d'affaires intelligent s'appliquait surtout à éviter de subir les taux énormes de taxation.

Au delà de $200,000 par année, on lui prenait 92 pourcent de ses bénéfices. Il avait donc très peu d'intérêt, parfois, à augmenter ses gains. Pour tromper la voracité de l'Etat, il ralentissait le travail.

Le système capitaliste, qui est la base économique même de pays socialistes comme la Suède, perdait ainsi son moteur.

L'évidence

Les libéraux se sont rendus à l'évidence que l'économie libre est plus efficace que l'économie contrôlée. Les erreurs coûteuses et continuelles des Russes en sont la preuve.

Certes il doit y avoir intervention de l'Etat, régie gouvernementale de l'intérêt, des dépenses, des impôts, pour réduire les soubresauts de l'économie.

Mais tout cela ne doit pas se faire aux dépens des bénéfices parce que c'est l'espoir de gros bénéfices qui pousse les brasseurs d'affaires à développer l'économie rapidement et ce sont les bénéfices encore qui constituent la source des investissements nécessaires pour faire croitre l'économie.

La grande centrale ouvrière FATCOI appuie cette conception tout comme la Chambre de commerce appuie le principe d'une réduction de taxes sans réduction égale des dépenses.

Ces deux organismes, qui ont déjà été très dressés l'un contre l'autre, tombent ainsi d'accord pour permettre aux riches d'augmenter leurs bénéfices en réduisant les impôts. Ils tombent d'accord aussi pour que le déficit budgétaire ne soit que temporaire parce que la réduction des taxes donnera un regain à l'économie.

Si on tient compte que ce résultat a été obtenu quelques mois après le passage de la loi qui permit à Kennedy de réduire les droits douaniers en échange de réductions similaires dans d'autres pays, on doit admettre que les Etats-Unis ont beaucoup évolué.

Les citadins sont là

Naturellement, les vieux grognards continuent à être les présidents de puissantes commissions au Congrès. Mais même là, on détecte des changements.

L'une des causes principales des changements est la décision de la Cour suprême selon laquelle les habitants des villes ne peuvent pas être privés de leur droit de vote.

Le vieux système électoral dans lequel un campagnard valait dix citadins est moribond.

Les citadins ont des idées plus avancées que les ruraux sur le plan économique. Ils veulent la croissance du pays. Ils ne s'effarouchent pas tellement quand ils apprennent que le gouvernement est endetté. Ils sont beaucoup plus endettés eux-mêmes.

Ils veulent de bonnes écoles, des subventions fédérales pour bâtir des métros.

C'est dans les grandes villes que se décideront bientôt presque toutes les élections.

Et il ne faut pas oublier que, dans les grandes villes, il y a des Noirs en grand nombre qui sont les premiers à souffrir du chômage et de la stagnation économique.

Tout cela n'est pas que théorie. Il y a des preuves formelles du nouvel état de choses. Le Congrès actuel se sent déjà obligé d'agir de façon plus libérale que celui de l'année dernière.

Ainsi, les démocrates ont fait fi de la tradition en ne votant pas pour un conservateur qui avait l'ancienneté pour lui et qui, selon la coutume, aurait dû obtenir un siège à la commission budgétaire, la plus puissante de toutes. Ce conservateur, qui était du sud, s'était mis les démocrates à dos en restant tacitement opposé au programme de soins médicaux gratuits pour les vieillards.

Les autres aussi

Les républicains ne firent pas autrement. Ils écartèrent un de leurs chefs conservateurs et le remplacèrent par un homme jeune qui ne s'oppose pas au principe de l'assistance économique et approuve l'octroi de subventions fédérales pour l'amélioration des transports urbains.

De plus, le sénateur Clifford Case, républicain libéral, a déclaré que son parti devait bien prendre garde de ne pas se ranger avec les racistes du sud. Il faut rappeler que la politique du sénateur Goldwater est de créer une alliance des racistes et des conservateurs.

Hier, autre coup de théâtre, chez les républicains : le sénateur Tower, premier républicain élu au Sénat, au Texas, s'est déclaré contre la ségrégation. Peut-être est-ce uniquement parce qu'il veut être candidat à la vice-présidence avec Rockefeller.

Néanmoins, il n'aurait jamais fait cette déclaration sans avoir été convaincu qu'il ne pouvait gagner en se mettant à dos la population noire des grandes villes.

La démocratie américaine, donc, est capable d'être souple ; les Russes ne la briseront pas facilement.

Proposition de Norstad à l'OTAN :

En cas d'urgence, un comité tripartite déciderait de toute action nucléaire

WASHINGTON. (PC-AFP) — Le général Lauris Norstad a suggéré hier soir la création au sein du conseil atlantique d'un comité comprenant les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne qui, en cas d'urgence particulière, prendrait les décisions pouvant être requises pour aboutir éventuellement à une action militaire nucléaire. En vertu de ce plan, chaque puissance conserverait la garde des ogives placées à la disposition de l'alliance.

Dans un effort évident pour convaincre la France de renoncer à son opposition à une force nucléaire multilatérale au sein de l'OTAN, l'ex-commandant suprême des forces alliées en Europe a précisé que sa proposition va "au devant des besoins particuliers de certains pays, la France par exemple, en reconnaissant la position spéciale des trois nations atlantiques qui possèdent une capacité nucléaire."

On sait que le président de Gaulle, en rejetant le projet américain d'une force multilatérale bâtie autour de la fusée Polaris, a demandé à Londres et Washington de lui reconnaître une "voix égale" dans la direction de l'OTAN.

Responsabilité collective

Parlant devant l'"Atlantic Council" qui lui offrait un dîner d'adieu, le général Norstad a dit : "En principe, la responsabilité concernant la capacité nucléaire de l'OTAN est collective; elle doit être partagée par tous les 15 pays membres. Cependant une conférence de 15 puissances peut à peine être considérée comme un organisme opérationnel ou exécutif efficace".

C'est pourquoi il propose un conseil exécutif plus petit et ainsi capable de prendre une décision prompte et positive, essentielle en face d'une situation qui évoluerait rapidement".

Réitérant son opposition à la dissémination de forces nucléaires indépendantes, Norstad suggère que la garde physique des armes ou ogives soit conservée par le pays donateur. Le Conseil de l'OTAN établirait les règles d'engagement, les principes et conditions de l'usage possible des armes nucléaires, tandis que les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne formeraient un comité exécutif disposant du contrôle opérationnel des armes.

Pour s'assurer de la représentation des 15 pays membres, le secrétaire général de l'OTAN, qui est au service de toutes ces puissances, pourrait présider le groupe exécutif tripartite, mais pas nécessairement en tant que membre votant. Cette formule, a dit le général, cherche à respecter les droits et responsabilités de chaque membre de l'OTAN et tend à renforcer l'alliance en tant qu'autorité politique.

Si le temps le permettait, le conseil plénier de l'OTAN pourrait être consulté avant l'usage des armes nucléaires. Mais en cas d'urgence, l'exécutif tripartite agirait selon les directives établies par le conseil. Advenant la dissension de l'une des trois puissances directives, le vote majoritaire prévaudrait. A tout événement, le pays dissident pourrait retenir ses ogives nucléaires à l'exception de celles déjà promises à l'alliance.



CHEFS COMMUNISTES EN LIESSE — Accouru à la gare de Berlin-Est, pour accueillir les "arrivants" de Pologne, Walter Ulbricht (à droite) premier ministre du régime est-allemand, offre un large sourire à son collègue polonais, Vladislav Gomulka. M. "K" qui devait arriver ultérieurement, déclarait aux journalistes occidentaux : "Vous de l'Occident êtes finis. Nous ne gagnerons pas par la guerre mais par la force pacifique..."

(téléphoto Presse Associée)

Ulbricht demande à Pékin et à l'Inde de s'entendre

BERLIN. (AFP,PA) — Le leader communiste de l'Allemagne orientale, M. Walter Ulbricht, a lancé aujourd'hui un appel à la Chine et à l'Inde pour qu'elles règlent immédiatement leur différend frontalier. Parlant devant une assemblée de chefs communistes venus du monde entier à l'occasion du congrès du parti socialiste unifié allemand, M. Ulbricht a critiqué les Chinois, approuvé la politique de M. Krouchtchev, souhaité l'évacuation de Berlin-Ouest par les Alliés occidentaux et la conclusion d'une sorte de pacte de non-intervention et non-agression avec Bonn.

Il a dénoncé les attaques faites par Pékin contre la politique de M. Krouchtchev et dit que ce dernier avait sauvé le monde de la guerre nucléaire en parvenant à un compromis avec le président Kennedy lors de la crise cubaine. Au moment de ces remarques, M. Krouchtchev était présent.

Solution au problème allemand

En ce qui concerne la situation de l'Allemagne, M. Ulbricht a proposé un programme en sept points. Ce programme comprend le respect de l'existence de la République démocratique allemande (RDA), de son système politique et social et des frontières de la RDA, la renonciation au recours à la force sous quelque forme que ce soit, à l'armement atomique et à l'acquisition d'armes nucléaires ; l'arrêt des armements dans les deux Etats allemands. Il comprend aussi le respect des passeports et de la nationalité des citoyens des deux Etats allemands, afin de faciliter la normalisation du trafic-voyageurs entre les deux Etats, l'établissement de relations sportives entre les deux Etats et enfin la conclusion d'un accord de commerce entre les deux gouvernements dans le but de développer et d'agrandir le volume des échanges commerciaux entre les deux Allemagnes.

"K" : la victoire par la paix, non par la guerre

BERLIN. (UPI, Reuters, AFP) — Déchaîné, martelant le pupitre, brandissant sa "Chapka", (bonnet de fourrure) pointant un doigt amical vers Ulbricht, une main vindicative vers les journalistes occidentaux, se frappant le coeur, M. Nikita Khrouchtchev a déclaré, en clignant de l'oeil, hier à Berlin-Est : "Regardez-les (les journalistes occidentaux), ils écrivent, ajoutez messieurs les journalistes : Votre ère est terminée. Nous sommes la jeune génération. Nous sommes sûrs de nous, nous regardons devant nous. Qui a dit que nous ne vaincrions pas ? C'est vous ?... Vous êtes finis. Mais sachez cecî : Nous ne nous battrons pas. Nous ne gagnerons pas par la guerre, mais par la force pacifique de tous les pays"...

M. Khrouchtchev qui se trouve actuellement à Berlin-Est où il assistera au congrès du parti communiste est-allemand, avait auparavant fait une véritable profession de foi à l'endroit de M. Walter Ulbricht, à qui il a déclaré : "Je suis avec vous, nous sommes avec vous pour l'avenir et le bonheur de l'Allemagne démocratique, de l'Union soviétique et de tous les peuples démocratiques du monde."

Le "mur" : un succès

Le premier ministre soviétique a signalé ensuite que depuis sa dernière visite à Berlin-Est, il y a trois ans, le mur de Berlin a été érigé. "Ca, c'est notre succès", s'est-il écrié.

Le sixième congrès du parti communiste SED, qui s'ouvre ce matin à Berlin-Est, poursuivra ses travaux jusqu'au 21 janvier.

Abidjan : coup d'Etat manqué

ABIDJAN Côte-d'Ivoire, — (Reuters, AFP, UPI) — Le président de la République de Côte-d'Ivoire, M. Felix Houphouet-Boigny, a démis aujourd'hui de leurs fonctions trois de ses ministres. Un décret présidentiel met fin aux fonctions de MM. Joachim Bony, ministre de l'Education nationale, Amadou Kone, ministre de la Santé, et Charles Donwahi, ministre de l'Agriculture et de la Coopération.

Dans un communiqué émis hier, le gouvernement d'Abidjan déclarait qu'un coup d'Etat avait été étouffé en fin de semaine. Le document ajoutait que sept personnes avaient été arrêtées. Elles seront traduites en justice pour atteinte à la sûreté de l'Etat.

La République de Côte-d'Ivoire est située sur la côte occidentale de l'Afrique et le Ghana la sépare du Togo, où le président de la République a été assassiné en fin de semaine.

Le plus grand exploit polaire de l'Histoire

MELBOURNE, Australie. (PA) — Quatre Australiens, un Américain et un Néo-Zélandais rentrent aujourd'hui d'une expédition de 1,800 milles, exploit que les responsables du programme australien dans l'Antarctique qualifient comme "l'un des plus hauts faits polaires de l'histoire".

Les six hommes sont rentrés à la base australienne de Wilkes dans l'Antarctique après un voyage aller-retour de 120 jours à la base soviétique de Vostok. Ils durent affronter des températures aussi basses que 83.2 sous zéro et escalader à des altitudes de 12,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Au cours de leur voyage, les aventuriers ont effectué des sondages à tous les 20 milles, en vue de mesurer l'épaisseur de la glace, et ils ont vérifié l'intensité de l'attraction terrestre à tous les cinq milles afin d'avoir une idée de la nature des gisements rocheux qui se trouvent à des milliers de pieds de profondeur.

De vieux tabous tombent à la BBC

LONDRES (PA) — La BBC abroge aujourd'hui les règlements qui, depuis longtemps interdisaient aux producteurs d'émissions de variétés toute allusion plaisante à la royauté, au sexe et à la religion.

Cette décision met un terme au code de bonnes manières vieux de 15 ans et qui incitait fermement les comédiens à se tenir à l'écart des sujets tabous ou réputés délicats. Ce code qu'n'était applicable qu'aux émissions de variétés télédiffusées aux heures de pointe, mettait l'interdit sur toutes craques en rapport avec : les W.C., l'homosexualité, l'immoralité de toute sorte, les lunes de miel, les femmes de chambre, les feuilles de vigne, la prostitution, les sous-vêtements féminins, les moeurs des animaux (notamment des lapins), les concierges et les commis voyageurs.

La mise au rancart de ce code lève également et automatiquement l'interdit sur les plaisanteries se référant à la famille royale, aux faits et gestes des hommes politiques et du Parlement, aux Juifs ou à toute autre secte religieuse.

Le code stipulait que "l'humour doit être propre et non-teinté". Commentant la décision, un porte-parole officiel de la BBC a dit : "Nous nous en remettons désormais à la discrétion et au bon goût des producteurs d'émissions".

TOGO : trois exilés vont se disputer la présidence

LOME, Togo. (AFP-UPI-PA) — Les trois hommes politiques, appelés par le comité insurrectionnel togolais pour engager des conversations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement, sont tous arrivés hier à Lomé, la capitale du Togo.

Il s'agit de MM. Nicolas Grunitzsky, ancien premier ministre et leader du parti progressiste, Antoine Meatchi, ancien ministre de l'Agriculture dans le gouvernement de Grunintzsky, et Anani Santos, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement de Sylvanus Olympio.

Grunitzsky, dont une des soeurs était l'épouse d'Olympio, était exilé au Dahomey, pays voisin. Meatchi s'était retiré au Ghana, autre pays voisin du Togo. Quant à Santos, il avait été emprisonné par Olympio, il y a un an.

Le plus populaire

M. Grunitzsky semble le plus populaire des trois. Il a été reçu avec joie hier soir par des centaines de soldats au camp militaire de Tokoin, près de Lomé.

"Je viens prendre contact avec le comité insurrectionnel, a-t-il déclaré. Je ne peux rien dire encore. Tout ce que je souhaite, c'est que se constitue rapidement un gouvernement pour la paix et l'union de tous les Togolais."

De son côté, le sous-lieutenant Koffi Kongo, premier secrétaire du comité insurrectionnel, a énuméré hier quelques raisons du soulèvement : "Un chômage sans cesse grandissant, un paternalisme autoritaire et arrogant, de multiples arrestations arbitraires, la misère des travailleurs, un isolationnisme stérile en politique extérieure et un mépris profond des militaires..."

Selon des porte-parole diplomatiques du Commonwealth rentrés à Accra hier soir, le président Sylvanus Olympio du Togo a été mis au courant du coup d'Etat trois jours avant son assassinat dimanche. Ils assurent que le président a ignoré "tout signe de danger".

Les porte-parole disent que selon des sources sûres, on a révélé à Olympio qu'il existait de graves mécontentements dans l'armée au sujet de la solde, de l'avancement et de la situation en général. Au même moment, on a arrêté un jeune homme à Lome, capitale du Togo, et l'on a trouvé sur lui des documents attestant que 500 personnes étaient prêtes à apporter leur appui à une insurrection éventuelle.

Les informateurs sont d'avis que le président a été la seule victime du coup d'Etat. Les hauts fonctionnaires et les ministres sont pour la plupart en prison. Tout semble devenu calme dans la capitale.

Pronunciamento raté en Syrie

BEYROUTH, Liban. (AFP) — Une tentative de coup d'Etat, menée par un groupe d'officiers exilés après le coup d'Etat de mars 1961, et rentrés depuis peu en Syrie, aurait été réprimée par le gouvernement syrien, annonce aujourd'hui la presse libanaise.

Selon la presse libanaise, la tentative de soulèvement militaire limitée aux seules garnisons de Damas, Katana et Kuneitra, se serait soldée par un échec. Les officiers rebelles impliqués dans cette affaire réclament le renvoi du général Abdel Kerim Zahreddine, commandant en chef des forces armées syriennes, l'interdiction de toute activité politique au leader socialiste Akram Haurani, l'interdiction du parti communiste, et s'opposent au retour éventuel du leader communiste syrien Khaled Bagdache. Le mouvement ne paraît pas d'inspiration nassérienne, souligne la presse libanaise, mais l'agitation qui en résulte depuis samedi, pourrait donner l'occasion aux nassériens de provoquer des incidents.

D'autre part, la frontière syrienne est toujours fermée et la censure contrôle strictement la presse et la radio.

Pour survivre : mettre fin à la course aux armements -- Dean Rusk

WASHINGTON. (AFP-UPI-PA) — "Il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons mettre fin à la course aux armements. Nous DEVONS y mettre fin. Notre survivance en dépend". C'est ce qu'a déclaré hier le secrétaire d'Etat Dean Rusk au cours d'une interview devant les caméras de la "National Educational Television".

M. Rusk a également déclaré que les obstacles sur la voie d'un accord sur le désarmement sont grands mais, a-t-il noté, toutes les grandes réalisations, de tous temps, ont été importantes précisément parce qu'elles semblaient hors de notre portée. Il a ajouté qu'à Genève, les Etats-Unis sont prêts à commencer à déposer les armes dès demain ; mais nos conditions doivent être claires : nous ne pouvons détruire nos armes, nos soldats ne peuvent être démobilisés sans une mesure proportionnelle de réduction des armements de l'autre côté. Et nous insistons pour obtenir la certitude absolue que ces réductions ont effectivement eu lieu".

Les papetiers canadiens mettent l'Europe en garde contre les droits de douane

NEW YORK. (UPI) — Le Comité d'Information du Papier à journal, qui groupe d'importants producteurs canadiens, redoute que la Communauté économique européenne ne frappe le papier à journal frabriqué hors du marché commun de droits de douane. Il exprime ses craintes dans le dernier numéro de son bulletin, "Newsprint Facts". Il expose que présentement 92% du papier à journal consommé dans 'le monde libre" est franc de droits de douane, mais ajoute : "En Europe, un nuage se dessine à l'horizon... La Communauté économique européenne envisage l'application d'un tarif douanier de 7%... Les hommes d'Etat qui travaillent tant à rompre les chaînes séculaires de l'Europe devraient aussi la libérer de celle-ci, que l'Europe ne peut se payer."

L'auteur de l'article poursuit : "Les buts du monde libre exigent que nous facilitions, loin de la limiter, la croissance et la force de la presse, si nécessaire à la diffusion de la vérité".

Il attribue ensuite la "phénoménale" croissance de la presse américaine, pour partie du moins, à ce que les éditeurs américains ont réussi à faire abolir les droits de douane sur le papier importé du Canada, "Avant 1912, le tarif douanier entretenait la pénurie, et maintenait un prix relativement plus élevé. Si à l'époque les journaux avaient été réduits aux pauvres forêts d'épinette des Etats-Unis, ils n'auraient pas réalisé les progrès que leur ont permis les énormes ressources du Canada en eau et en bois."

E.-U. : le froid fait 50 morts et des dégâts incalculables

(d'après PA-Reuter)

La vague de froid qui, aux Etats-Unis, s'étend des Montagnes Rocheuses jusqu'à la région des Grands Lacs, a causé, à ce jour, au moins 50 morts. De plus, les récoltes en Californie et au Texas souffrent grandement de cette masse d'air froid descendue des régions arctiques; les dommages se compteraient en millions de dollars.

La plupart des morts attribuables indirectement au froid ont été dénombrées lors d'incendies, d'accidents sur des routes glacées et par des appareils de chauffage en mauvais état de fonctionnement.

Plusieurs villes américaines, considérées jusqu'à maintenant comme des endroit privilégiés au point de vue température, ont enregistré des froids très en dessous de zéro. Ainsi, il a fait 39 sous zéro à Las Vegas; à Gallup, Nouveau-Mexique, on a "estimé" le froid à 45 sous zéro (le thermomètre de la station météorologique ne peut descendre plus bas que 40 sous zéro). Dans le sud de la Californie, les arbres dans les vergers sont recouverts de glace, les fruits gelés, sans compter les tuyaux crevés par le gel de l'eau.

Pendant ce temps, les habitants de la Colombie-Britannique jouissent d'une température clémente qui a fait grimper le mercure à 40 degrés au dessus de zéro. Pour les autres parties du Canada, c'est l'hiver dans toute sa rigueur. Le thermomètre descendra à 30 degrés sous zéro en plusieurs endroits des Prairies.

A travers toute la Grande-Bretagne, hier, ce n'était que brume, neige, glace et froid. La situation est aggravée par des pannes d'électricité de plus en plus nombreuses causées par la grève perlée des employés de l'électricité déclenchée dans 50 centrales.

Les magasins de Londres ont volontairement éteint les lumières de leurs montres hier soir, afin d'économiser le courant.



AU PAYS DE L'ORANGER — La vague de froid qui frappe actuellement les Etats-Unis s'est propagée jusqu'au sud de la Californie, causant des dégâts incalculables aux vergers et aux cultures maraîchères. Plus de 50 morts sont également attribuées au froid.

(téléphoto UPI)

Le sort des E.-U. lié à l'abolition du racisme -- S.E. card. Meyer

CHICAGO. (PA) — Au cours d'une conférence nationale sur la religion et le racisme, le cardinal Albert Meyer, archevêque catholique de Chicago, a déclaré : "Tout notre avenir, en tant que nation et en tant que peuple religieux, dépend de ce que nous réserverons au problème raciste dans les prochaines années."

Le cardinal, qui parlait devant 66 représentants de confessions différentes, dont des protestants et des juifs, a ajouté : "Plusieurs personnes responsables croient sincèrement que la source de nos problèmes actuellement provient de l'attitude que nous réservons à la discrimination raciale. Nous nous devons, a-t-il précisé, de détruire les derniers vestiges de l'injustice, de l'inégalité devant la loi et de la discrimination dans nos communautés, nos paroisses, nos écoles et autres institutions.

"Nous ne pourrons vraiment nous reposer que lorsque ce travail aura été accompli."

M. J. Irwin Miller, président du Conseil national des Eglises du Christ, a déclaré pour sa part : "Cette nation ne peut continuer d'un côté à prêcher au monde entier la fraternité entre les hommes et des droits égaux à tout citoyen dans une société libre et d'un autre côté continuer à refuser les avantages de cette fraternité et de ces droits là où une majorité quelconque le désire".

Cette réunion interconfessionnelle qui n'a pas de précédent, débutait hier pour se terminer jeudi. Elle groupe quelque 800 représentants des dénominations catholique, protestantes et juive venant de toutes les parties des Etats-Unis et est organisée sous les auspices, conjointement, du National Council of Churches, de la Natoinal Catholic Welfare Conference, et du Synagogue Council of America.

Cette initiative extraordinaire constitue une tentative majeure pour alerter les forces morales et religieuses des Etats-Unis en faveur de la justice raciale.

Les Eglises et les synagogues ont été mises au défi aujourd'hui d'aider activement les familles noires à s'acheter des maisons dans des quartiers blancs ; elles furent également invitées à faire de leur pouvoir d'achat une arme de la justice raciale.

ARGENTINE : élections le 23 juin

BUENOS AIRES. (AFP) — Le président Guido a signé le décret fixant les élections générales en Argentine au 23 juin prochain, annonce un communiqué publié hier soir par le ministre de l'Intérieur, M. Rodolfo Martinez.

Les deux personnalités dont les noms sont les plus fréquemment cités comme éventuels candidats au poste de président sont ceux du général Pedro Aramburu, ancien président, et de M. Mario Amadeo. Alors que les chances du premier semblent s'amenuiser, les actions du second connaissent une faveur inversement proportionnelle auprès des différents partis en quête d'un candidat connu : l'UCRI, parti de M. Frondizi ; l'UCRP, l'autre branche du radicalisme argentin, les justicialistes, les démocrates chrétiens et les conservateurs populaires.

avis de DÉCÈS

BARRETT, (Mary-Louise) — Le 13 janvier 1963, à sa demeure est décédée Mary-Louise Olsen, épouse bien-aimée du capitaine Albert (Bob) Barrett et mère de Richard J. Martin, Mme R. Hamel, (Olga), Mme M. Tammaro (Aleida) et Joan Elle laisse aussi 18 petits-enfants. Exposée au
Salon mortuaire Clarke
5580 ouest, rue Sherbrooke
Service funèbre en l'église St-Ignace-de-Loyola, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

BAYARD (Rosario) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 62 ans, est décédé Rosario Bayard, époux de feu Marie-Jeanne Bouchard, demeurant 1410 rue Viau. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des des salons
A. Guindon Enrg.
4955, rue Adam
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Alphonse) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Alphonse Beaulieu, époux de Emma Therrien. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funebre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario Est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetiere de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (Edouardina) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 82 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Ovide Béland, née Edouardina Picotte, demeurant à 2591 Frontenac. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Lévina) — A sa demeure à Dunham, le 13 janvier 1963 à l'âge de 85 ans, 8 mois est décédée Mme Albert Benoit, née Lévina Forget, épouse en 1ères noces de feu J. E. Allard et en 2èmes noces de feu Albert Benoit. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois
280 rue Jacques-Cartier, St-Jean pour se rendre à l'église St-Atanase d'Iberville où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (William) — A Montréal, le 13 janvier 1963 à l'âge de 52 ans est décédé William Bergeron, époux de Pauline Mayer, demeurant à 1459 St-Clément. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Guindon Enrg.
4951 rue Adam,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGEVIN (Anna) — A Verdun, le 12 janvier 1963, à l'âge de 82 ans, 6 mois, est décédée Mme veuve Arthur Bergevin, née Anna Demers, demeurant au 5015 Boul. Lasalle, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
5551 rue Wellington
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BINETTE (Noël-L.) — Le 13 janvier 1963, à l'hôpital Notre-Dame, est décédé Noël-Léopold Binette (employé au fret du C.N.R.), époux bien-aimé de Louise Nile. Exposé au
salon mortuaire Clarke
5580 ouest, rue Sherbrooke.
Service funèbre en l'église St-Raymond, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

BOURCIER (Exérine) — A Ste-Dorothée, le 12 janvier 1963, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Alfred Bourcier, née Exérine Demers, demeurant à 202 rue Pierre, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie Est
à 9 hrs 20, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Gabrielle) — A Saint-Hubert, le 13 janvier 1963, à l'âge de 68 ans, est décédée Gabrielle Charron, épouse de Joseph Bouthillier, demeurant à 5386 Chemin Chambly, mère de Julien, Anita (Mme Laurent Houle), André et Roger. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Pitre Inc
68 rue St-Charles O., Longueuil
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Hubert où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Délisca) — A St-Benoit-des-Deux-Montagnes, le 14 janvier 1963, à l'âge de 84 ans est décédée Délisca Desormeaux, épouse de feu Wilfrid Brunet, mère d'Archille et de Paul-Emile, demeurant chez son fils, Paul-Emile, Grande Frenière, St-Benoit. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Benoit, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BURGOYNE (Yvonne) — A Ville de Léry, le 13 janvier 1963, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Jean Burgoyne, née Yvonne Reid, demeurant à 8 Bourgoyne, Ville de Léry. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils
35 Boul. Normand,
Châteauguay Centre
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Léry où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAZA (Corinne) — A St-Anicet, le 13 janvier 1963, à l'âge de 59 ans, est décédée Mlle Corinne Caza, fille de feu Duncan Caza et de feu Victoria Saucier, demeurant chez son frère Georges à St-Anicet. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
317, rue Victoria, Valleyfield,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église de St-Anicet où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Anicet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Ephrem) — A Montréal, le 14 janvier 1963 à l'âge de 79 ans est décédé M. Ephrem Charette, époux en 1ères noces de Yvonne Trépanier et en 2èmes noces de Alice Bélanger, 625 Fulford. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Cunégonde où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLERMONT (André) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 84 ans, est décédé André Clermont, époux de feu Bernadette Paradis, demeurant au 1696 Lépailleur. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
505 rue de Boucherville
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLEMAN (Dorina) — A Montréal, le 12 janv. 1963 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve J.P. Coleman née Dorina Robert. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Yvonne) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Yvonne Collin, fille de feu Adélard Collin et de feu Anoncice Fiset, demeurant au 1663 Marie-Anne est. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848 rue Papineau
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Adélard) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 68 ans est décédé Adélard Corbeil, époux de Albertine Guérin, demeurant à 4827 Garnier. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE (Pierre) — A Brookline, comté, Chambly, le 14 janvier 1963, à l'âge de 56 ans, est décédé Pierre Daigle, époux de Bella Kemp, demeurant au 6803 Arlington. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. J. Darche & Fils Inc.,
1370 chemin Chambly, J.-C.
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Isaac-Jogues, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS-ROY — A Ottawa, le 14 janvier 1963, à l'âge de 81 ans, est décédée Dora Roy, épouse de feu Hervé Desjardins, soeur de Mme Charles L. Côté de Montréal et de Béatrice Roy du Foyer St-Charles à Ottawa. Les funérailles auront lieu en la
Basilique d'Ottawa,
le 18 courant à 7:30 hrs.

DIAMOND (Nelson) — A Montréal, le 12 janvier 1963, à l'âge de 43 ans, est décédé Nelson Diamond, époux de Lucie Baillargeon, demeurant à 15 rue St-Joseph, Farnham. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551 rue Wellington, Verdun
jusqu'à mardi après-midi, et ré-exposée à St-Boniface de Shawinigan, mardi soir. Les funérailles auront lieu mercredi en l'église paroissiale à 9 hrs 30 a.m. Inhumation au cimetière local.

DOYLE (Patrick) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé Patrick Doyle, époux de feu Margaret Tipping, père d'Emmett, Mary (Mme A. Marsh), Catherine (Mme G.W. Driscoll), Esther (Mme M. MacNab) Beatrice (Mme G. Lacombe) et Patrick. La dépouille est exposée aux salons
Thomas Kane,
5301 boul. Décarie
Messe de requiem le mercredi 16 janvier 1963, à 9 a.m., à l'église St. Rita, angle Durham et Sauriol. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

DUBREUIL (Willie) — A LaSalle, le 14 janvier 1963, à l'âge de 60 ans, est décédé Willie Dubreuil, époux Lucienne Riendeau, demeurant au 436, 9ème Ave, LaSalle. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gustave Drouin Ltée,
7619 boul. LaSalle
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUDEMAINE (Marie) — A Montréal, le 14 janvier 1963 à l'âge de 89 ans est décédée Mme veuve Arthur Dudemaine, née Marie Therrien. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Wilfrid) — A Pont-Viau, le 14 janvier 1963, à l'âge de 66 ans 6 mois, est décédé M. Wilfrid Duval, époux en 1ères noces de Rose-Anna Léveillé et en 2èmes noces d'Alice Petit, demeurant au 100 rue Jubinville. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
4504 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTE (Madalena) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Antonio Forte née Madalena Caggano, demeurant à 7164 St-Laurent, mère de Mme veuve Damase Buri (Mariette) et Fernand. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon Est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Maurice) — A Saint-Jean, le 12 janvier 1963, à l'âge de 50 ans, est décédé M. l'abbé Maurice Fournier, aumônier de la Maison Sainte-Bernadette à Saint-Jean. Il était le frère de M. Roland Fournier, de Saint-Sulpice, Supérieur de la "Solitude" et ancien Supérieur du Grand Séminaire de Montréal. La dépouille mortelle est exposée au Salon Mortuaire LeSieur & Frère Limitée. La translation des restes à la Cathédrale de Saint-Jean aura lieu mardi à 5 heures. Le service sera chanté par S. E. Mgr Gérard-Marie Coderre, mercredi à 10 heures et l'inhumation aura lieu au cimetière du Séminaire de Saint-Jean.

GEOFFREY (Richard) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 14 ans, est décédé Richard Geoffrey, fils d'Albert Geoffrey et de Juliette Bergeron, demeurant à 5819, 3ème Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc
5359, 11ème Avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Georges) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 57 ans, est décédé Georges Gravel, époux de Marguerite Lacaille, demeurant à 250 est, rue Ontario. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
4836, rue Papineau
à 8 hres pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 8 hres 30 et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KENT (Philippe) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de 77 ans est décédé Phillip Kent, époux en 1ères noces de Marguerite Renaud et en 2èmes noces de Louise Bernard, père de Harry, Robert, Mme Louis Fortier (Pauline), Mme Raymond Vaillancourt (Andrée). Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et Ave N.-D.-G.
à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Antonin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

LABONTE (Maud) — A l'hôpital Général de St-Lambert, le 15 janvier 1963, à l'âge de 49 ans, est décédée Maud Garstang, épouse d'Alexandre Labonté, demeurant à 3272 Grand Boulevard. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.
3219 Grande Allée
pour se rendre à l'église St-Jean Eudes, où le service sera célébré et de là au cimetière régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLECHE (Eugénie) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Eugénie Hotte, épouse de feu Fabien Lafléche. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Rémi Allard,
7384 rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

LALONGE (Marie-Anne) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 76 ans, est décédée Marie-Anne Dery, épouse de feu Joseph-Azarias Lalongé (propriétaire de J.-A. Lalongé Glass Enrg.). Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Marie) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 83 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alphonse Lapierre, née Marie Cantin, mère de Marcelle demeurant rue Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1575 rue Ste-Catherine est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERGNE (Godfroy) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Godfroy Lavergne, époux d'Eva Jodoin, autrefois de Mtl-Nord, demeurant à 7302 Bordeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de
frais funéraires
2215 rue Jean-Talon Est
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 9.00 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Victor) — A Laval-des-Rapides, le 13 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Victor Lavoie, époux de Béatrice Larin, demeurant au 432, 4ème rue. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76 boul. Dussault
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Bon-Pasteur, où les ervice sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Etienne de Beauharnois, lieu de la sépulture, où un libéra sera chanté. Parents et amis sont prié d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Collette) — A Montréal, le 13 janvier 1963 à l'âge de 19 ans est décédée Mlle Collette Leblanc, fille de feu Elphège Leblanc et de Alma Boudreau, demeurant 1812 rue Aird. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
4504 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Josaphat) — A Rosemère, le 13 janvier 1963, à l'âge de 62 ans, est décédé Josaphat Legault, célibataire, fils de feu Damase Legault et de feu Alida Courcelles, demeurant à 279 rue Pacific. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167 Boul. Ste-Rose, à Ste-Rose,
à 9 hres, pour se rendre à l'église Ste-Fran¼oise-Cabrini de Rosemère, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVITT (John) — A Québec est décédé subitement John Levitt, époux bien-aimé de Miriam Decker, père de Mme Shirley Benzer, frère de Saul et Maurice. Le service funèbre aura lieu aux salons
Paperman & Sons,
5605 ch. Côte-des-Neiges
le mardi 15 janvier 1963, à 1 h. p.m. Inhumation au cimetière Temple Beth Sholom, de Beaconsfield. Shiva au 3220 Ridgewood, appt 119.

LONGTIN (Camilie) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 64 ans, est décédé Camille Longtin époux de Clémence Desrochers, père de Guy, Claude et Michel, exfonctionnaire municipal de la ville de Montréal, du dépt. des finances. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent
à 8 hres 30, pour se rendre au Sanctuaire St-Jude où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (Léonidas) — A Montréal, le 12 janvier 1963, à l'âge de 51 ans, est décédé Léonidas Lussier, époux de Cécile Laporte, demeurant à 1245 Cartier. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1575 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Georges) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Georges Marcotte ex-marguillier de St-Jean-Berchmans, époux d'Angélina Groleau, père de M. l'abbé Roland Marcotte, aumônier à la Commission des Ecoles Catholiques, de Soeur Thérèse Angéline (Lucille), des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus et de Marie, d'Adrien Marcotte, propagandiste des Caisses scolaires à la Commission Scolaire de Montréal, du Père Jean-Coria Marcotte, des Pères de Ste-Croix missionnaire aux Indes, de Thérèse Marcotte, infirmière licenciée à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet,
1922 Boul. Rosemont,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Pierre) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 91 ans, est décédé Pierre Martel, époux en 1ères noces de Florence Laplante, et en 2èmes noces de feu Rose-Alma Jetté, demeurant à 3223 Baldwin. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 7.30 hres pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 8 hres et de la au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Arthur) — A Pointe Cascades, le 13 janvier 1963, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Arthur Ménard, époux d'Eglantine Juillet, demeurant à Pointe Cascades, comté de Soulanges. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau,
12 rue St-Charles à Dorion
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Rallie-ment à l'entrée du village.

MEUNIER (Emile) — A Montréal, le 14 janv. 1963 à l'âge de 70 ans est décédé Emile Meunier ex-employé de la maison J.B. Lefebvre, époux de feu Albertine Bédard, autrefois de la paroisse St-Jean-Baptiste. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518 rue Rachel Est
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste ou le serivce sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONNETTE (Pierre) — A St-Mathieu de Laprairie, le 14 janvier 1963 à l'âge de 23 ans est décédé M. Pierre Monnette, fils de Albert Monnette et de Agathe Rouiller. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin.
425, chemin St-Jean, Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Mathieu où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Mathieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'BRIEN, Elizabeth (Topsy) — Samedi, le 12 janvier 1963, à l'hôpital St. Mary's est décédée Elizabeth (Topsy) Robinson, épouse bien-aimée de feu Patrick Joseph O'Brien, mère de Kathleen (Kay), soeur de Catherine (Katie). Exposée au salon mortuaire
Thos. Kane,
5220 avenue du Parc.
Service funèbre mercredi 16 janvier à 9 a.m. à l'église St. Patrick. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

OUIMET (Alice) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Joseph Ouimet, née Alice Coutu, demeurant au 1160 rue Maisonneuve, appt 1. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty,
1926 rue Plessis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARIZEAU (Gustave) — A Montréal, le 12 janvier 1963, à l'âge de 72 ans, est décédé M. l'abbé Gustave Parizeau, curé de la paroisse St-Pascal-Baylon. La dépouille mortelle est exposée au presbytère St-Pascal-Baylon. No 6560 Côte-des-Neiges. La translation des restes aura lieu mardi soir à 8 hres en l'église paroissiale. Un 1er service sera chanté mercredi à 8 hres, pour les enfants et un 2e service à 9 h. 30 pour les parents, amis et paroissiens. Inhumation au cimetière de Boucherville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETIT (Donat) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de 80 ans est décédé Donat Petit, époux de feu Rose-Alma Joyal, demeurant à 5802 Clark. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Bonaventure, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICARD (Gérard) — A Montréal-Nord, le 13 janvier 1963, à l'âge de 39 ans 5 mois, est décédé Gérard Picard, époux d'Annette Decoste, demeurant au 11,347 Ste-Gertrude. Les funérailles auront lieu mercredi 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée.
5001 rue Henri-Bourassa
coin Ste-Gertrude
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Alice) — A Vaudreuil, le 14 janvier 1963 à l'âge de 73 ans, est décédée Mlle Alice Pilon fille de feu Joseph Pilon et de feu Elizabeth Valois. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hubert Castonguay
28 rue St-Michel
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil où le service sera célébré à 9 hrs. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Hélène) — A Ville de Lery, le 13 janvier 1963, à l'âge de 69 ans, est décédée Hélène Tranquille, épouse en 1ères noces de Albert Brault, et en 2èmes noces de feu Napoléon Pilon, demeurant 1052 Chemin du Lac St-Louis. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils
35 Boulevard Normand,
Châteauguay Centre
à 9 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lery où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POWER (John) — A Montréal, le 13 janvier 1963, est décédé John Power, époux de feu Lumina Bélanger, demeurant à 6, rue Courcelles, Ste-Thérèse. Frère de Mme J.-P. McGuire (Mary), Mme A. Barrisoate (Annie), et de Thomas. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St. Brandon, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RATELLE (Marcel) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Marcel Ratelle, époux de Bernadette Thibodeau, demeurant à 6660 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 rue Beaubien Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RATELLE (Omer) — Accidentellement, à Châteauguay, le 13 janvier 1963, à l'âge de 45 ans, est décédé Omer Ratelle, autrefois de St-Henri, époux de Jeannine Lefebvre, demeurant à 2272 rue Hood. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
2102 rue Fullum,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINEAULT (Amanda) — A Valleyfield, le 14 janvier 1963, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve François Robineault, née Amanda Groulx, demeurant au 124 St-Laurent, St-Timothée. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie & Frères Enrg.,
127 rue Ellice, Beauharnois
pour se rendre à l'église paroissiale de Melocheville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINEAU-BOULAIS (Marie-Rose) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 81 ans, est décédée Marie-Rose Durocher, épouse en 1ères noces d'Alban Robineau et en 2èmes noces de feu J.-Wilfrid Boulais, belle-mère du notaire Ovila Têtreault. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul Décarie et
Notre-Dame-de-Grâce
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Gilbert) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 49 ans, est décédé Gilbert Roy, époux d'Yvonne Lauzon, père de Raymond, demeurant au 8262 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria,
8078 rue Drolet, coin Jarry
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SARDANO (Carmala) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Joseph Sardano, née Carmala Di Staulo, demeurant à 7446 Papineau, mère de Mike, John, Daniel, et de Paul de Jersey City, Lena, Felomera, Jennie, Mary et Hélène de Long Island. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1573 rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THERRIEN (Achille) — A Montréal, le 14 janvier 1963 à l'âge de 54 ans est décédé Achille Therrien, époux de Madeleine Daigle, demeurant à 1813 Aylwin. Les funérailles vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église du Très St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TOUPIN (Télesphore) — A Roberval, le 13 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Télesphore Toupin, ingénieur professionnel, époux d'Amanda Carrières. Les funérailles auront lieu le 15 courant à Roberval. Inhumation au cimetière de l'Est de Montréal.

VEZEAU (Joseph-Wilfrid) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de

C.E.DAIGNEAULT
DEPT DES ACHATS
ED. FINALE
1SEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 5¢ Montréal, mardi 15 janvier 1963 / saint Paul, ermite.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 78 • 4 CAHIERS • 48 PAGES



LA BEAUTE PEUT ETRE GLACEE — Les glaces ont cette propriété de pouvoir se façonner et de présenter un aspect enchanteur. A preuve le pont de glace qui se forme chaque hiver au pied des chutes Niagara, et s'étend sur une distance d'un mille en aval des cataractes.

Session nationaliste

- **Aménagement des territoires ruraux**
- **Enquête sur les sources de revenus**
- **Aide aux victimes de la thalidomide**

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — S. Exc. le représentant de la reine a révélé aujourd'hui les intentions du gouvernement et les projets qui doivent faire de la nouvelle session la "session des mesures économiques" sous le signe d'une prise de conscience canadienne-française et d'un éveil du nationalisme. En voici les grandes lignes :

1—l'Hydro-Québec formulera en détail d'ici peu ses offres définitives aux actionnaires du secteur privé de l'électricité;

2—les Chambres vont être appelées à voter une 'loi de l'aménagement régional des territoires ruraux";

3—la "loi des marchés agricoles" sera modifiée pour faciliter l'écoulement des produits de la ferme; des changements majeurs seront apportés à la législation qui régit les coopératives;

4—la 27ème législature va étudier la possibilité d'établir un Tribunal du travail et se verra soumettre un bill relatif aux rapports entre patrons et salariés; on doit aussi améliorer la loi des accidents du travail;

Texte intégral du Discours en p. 2

5 — en s'appuyant sur les mémoires des commissions d'enquête, nos législateurs examineront les dispositions à prendre pour l'adaptation de l'enseignement aux besoins nouveaux de la province ;

6 — les représentants du peuple devront adopter les bills nécessaires à une participation du Québec à l'organisation de l'exposition universelle de 1967 ;

7 — on créera un ministère du Tourisme ;

8 — on aidera les victimes de la thalidomide ;

9 — on instituera une enquête sur la fiscalité aux points de vue provincial, municipal et scolaire ;

10 — on continuera la préparation de la nouvelle loi électorale et l'on procédera à la révision de la carte électorale.

Jamais encore un "Discours du trône" et la traditionnelle réception faisant suite au Café du parlement à la séance inaugurale d'une session, n'avaient été marqués par une telle affluence; quelque quinze cents invitations avaient été envoyées, dit-on, aux quatre coins de la province.

C'est vers 3 h. 30 de l'après-midi que la cérémonie du "discours du trône", une des plus pittoresques de celles qui ont lieu sur la colline parlementaire et dont le faste est soumis à un rite séculaire, s'est déroulée en présence du conseil législatif au grand complet et d'une assemblée législative renouvelée dans la proportion d'un tiers.

A son arrivée du Bois de Coulonge, S. Exc. le représentant de la reine avait été accueilli, devant les édifices gouvernementaux, par une garde de 100 hommes du 22ème régiment royal. La fanfare a attaqué les premières mesures de l'hymne "Dieu sauve la reine"; et des hauteurs de la citadelle, les artilleurs ont tiré une salve de quinze coups de canon.

La première séance de l'Assemblée législative a commencé à 3 h. alors que son secrétaire général M. Antoine Lemieux occupait le fauteuil présidentiel; quelques minutes plus

Voir SESSION en page 2

Selon des financiers américains

La majorité des actionnaires accepteront l'offre de Lesage

Une importante maison new-yorkaise de courtage, dont la lettre hebdomadaire d'informations financières exerce une grande influence sur les milieux d'affaires, estime que l'offre du gouvernement du Québec aux actionnaires des compagnies d'électricité est juste. Elle prévoit même que la plupart des actionnaires l'accepteront.

Dans sa lettre hebdomadaire sur les affaires canadiennes, la maison Bache & Co. va jusqu'à recommander aux actionnaires d'accepter l'offre telle qu'elle sera, bientôt, officiellement formulée par le gouvernement.

La lettre de Bache évoque l'évaluation que cette maison avait faite, au mois d'octobre dernier, de la valeur des actions des principales compagnies d'électricité.

Valeur juste

"... nous donnions alors notre évaluation des actions ordinaires des diverses sociétés touchées par la nationalisation. Ces prix, et ceux qu'offre M. Lesage sont les suivants : (le premier chiffre étant celui de Bache, en octobre dernier, et le second celui de l'offre du gouvernement de la province) Shawinigan, $29, $30; Gatineau, $33, $35; Québec Power, $37.50, $37; Bas-Saint-Laurent, $38, $37; Northern, $35, $33.

"Il est évident, poursuit le message de Bache & Co., que les prix offerts sont très près de ceux que nous nous donnions comme juste, et que dans le cas des deux plus grosses compagnies concernées, Shawinigan et Gatineau, qui ont le plus grand nombre d'actions en circulation, les prix offerts sont

Voir ACTIONNAIRES en page 2

Le dernier acte de la nationalisation

On ne peut plus en douter. L'offre du gouvernement aux actionnaires des compagnies d'électricité sera bel et bien acceptée. Qu'une maison new-yorkaise ou sa succursale torontoise le dise, confirme cette bonne nouvelle. Ces gens-là sont des financiers expérimentés et prudents. Ils ne disent rien pour le plaisir de le dire. Ils ne font pas de prédictions à la légère. Depuis trois semaines, depuis le 28 décembre, date de la publication de l'offre, ils ont étudié le comportement du marché et se sont abstenus d'imaginer publiquement des hypothèses avant d'être sûrs qu'elles étaient déjà l'expression de la réalité.

L'affaire est entendue et le gouvernement peut manger des petits pains blancs.

Il peut dès à présent envoyer aux actionnaires la lettre

Une analyse de
Michel van Schendel

qui stipulera officiellement les conditions techniques de l'offre et les moyens de leur exécution. Il sera certain de recevoir rapidement la réponse attendue, et dans des proportions dépassant largement les 51% requis pour que l'offre soit dite acceptée. La raison de ce dépassement, c'est Bache qui la donne : les actionnaires qui refuseront la prooposition de Québec courront le risque de dormir au bord du lit comme de petits minoritaires, la tête pendant en dehors. C'est une position peu confortable que l'endurance ne permet pas de respecter longtemps.

Cette conviction que les jeux sont faits ne s'appuie pas sur un simple argument d'autorité. Il en est de ce genre d'argument ce que valent les circonstances. Et les circonstances, l'évolution de la situation depuis trois semaines, indiquaient clairement ces jours derniers la nature de la réponse capitaliste.

Un léger recul s'impose ici. En procédant, contre toute attente, à un règlement de gré à gré, le gouvernement prenait d'entrée de jeu un avantage considérable dû à l'effet de surprise. Il forçait les groupes d'actionnaires à prendre position sur des bases qu'il déterminait. En fixant le prix de l'action Shawinigan à $5 de plus qu'elle ne valait sur le marché récent, il provoquait un rajustement immédiat des cours qui s'infléchissaient ainsi dans le sens de l'acceptation. Cette astuce porte sans aucun doute le nom de Lévesque, non tant parce qu'elle fait l'affaire des actionnaires que parce qu'elle fait plus encore celle de l'Hydro-Québec et des usagers de l'électricité. Rappelons-le encore une fois; le gouvernement ne déboursera en effet, une fois l'offre acceptée, que $30 (représentant le rachat de l'action) moins $5 (prix de chaque action nouvelle émise en contrepartie de la libération des actifs non nationalisés).

Les réactions consécutives à l'offre, qui proposait de telles marges, furent immédiatement caractérisées par un nombre important de transactions en Bourse. Certains jours, les virements affectèrent non loin de 50,000 titres. C'était à qui attraperait le morceau dont la Shawinigan Chemicals, contrôlée à 75% par la Shawinigan Water & Power, était l'os à moelle. Cette attitude était un signe d'acquiescement obligé à la proposition gouvernementale, car elle exprimait précisément ce que cette proposition contenait d'alléchant.

Trois groupes, dont la B.A. Oil et, semble-t-il, la **Power Corporation,** rivalisèrent donc pour mettre la main sur les produits chimiques et pétrochimiques. La bataille s'est terminée, on le sait, par la victoire de B.A. Celle-ci, possédant déjà 25% de l'industrie établie à Sorel, se prévalut du droit

Voir LE DERNIER ACTE DE LA NATIONALISATION en page 2

Le cardinal Léger quitte l'Hôtel-Dieu

L'archevêque de Montréal, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger, a quitté hier soir l'Hôtel-Dieu de Montréal, où il était hospitalisé depuis 10 jours, souffrant d'insuffisance coronarienne.

Agé de 58 ans, le cardinal Léger célébrait dimanche le 10e anniversaire de son élévation au Collège des cardinaux.

Voici le communiqué de la Chancellerie de l'archevêché au sujet de Son Eminence :

"S. Em. le cardinal a quitté hier soir l'Hôtel-Dieu. Les examens médicaux et la période d'observation quotidienne que lui avaient prescrits ses médecins ont pris fin et Son Eminence a regagné sa résidence à l'archevêché de Montréal. Son état de santé est très satisfaisant, mais il devra poursuivre son repos en s'abstenant encore, pour un nombre de jours qui demeure indéterminé, de toute activité extérieure."

La Chancellerie.

Grande-Bretagne et Marché commun :

La Belgique, l'Allemagne, la Hollande et l'Italie désapprouvent de Gaulle

BRUXELLES. (Reuters, AFP, UPI) — La Belgique et l'Allemagne occidentale, appuyées en cela par la Hollande, ont manifesté aujourd'hui leur opposition à l'attitude exprimée hier par le président de Gaulle concernant l'admission de la Grande-Bretagne au Marché commun européen. L'Italie a aussi exprimé son désaccord avec la position française.

Le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, M. Paul-Henri Spaak, a déclaré carrément que le gouvernement belge désapprouve la déclaration du président français et a ajouté que le gouvernement hollandais partage le point de vue de Bruxelles.

M. Spaak a souligné que la déclaration du gén. de Gaulle "nous a évidemment embarrassés", d'autant plus qu'elle survenait au moment même où la Grande-Bretagne reprend les négociations avec les Six en vue d'obtenir son admission au Marché commun.

La Belgique, a-t-il poursuivi, ne peut garder le silence et donner ainsi l'impression qu'elle est d'accord avec la déclaration faite par de Gaulle.

Aux yeux du gouvernement belge, cette question apparaît dans une optique bien différente de celle du président de la République française, dit-il.

De son côté, la délégation allemande a émis une déclaration affirmant que la présence de

Voir GRANDE-BRETAGNE, p. 2

Tshombé capitule

KOLWEZI. (AFP, UPI, AP) — C'est avec un filet d'émotion dans la voix que le président Moïse Tshombé a annoncé aujourd'hui la "reddition" du Katanga et sa réintégration au sein du Congo central. Il a également annoncé qu'il va livrer Kolwezi aux forces de l'ONU. D'autre part, le gouvernement central a accepté la demande d'amnistie de Tshombé, pour lui et ses acolytes sécessionnistes.

Le porte-parole des Nations unies à Washington a en effet annoncé, aujourd'hui, que M. Thant a reçu du président de la République du Congo, M. Joseph Kasavubu, et du premier ministre Cyrille Adoula, une lettre affirmant que la proclamation d'amnistie du 26 novembre dernier en faveur des prisonniers politiques congolais était et restait entièrement valable.

Après avoir communiqué la substance de la lettre de MM. Kasavubu et Adoula, le porte-parole de l'ONU a souligné que U Thant "gardait une attitude prudente" dans l'évolution actuelle de l'affaire du Katanga. Quant aux opérations militaires, le porte-parole a déclaré que celles-ci étaient à présent, au point mort en attendant le déroulement des événements.

"Les troupes de l'ONU, a-t-il cependant ajouté, se préparent à entrer dans Kolwezi et l'on espère que cette entrée s'effectuera pacifiquement".

A Salisbury, en Rhodésie du Sud, on croit savoir que M. Tshombé aurait adressé une lettre confidentielle à M. Adoula chef du gouvernement central congolais, dans laquelle il exposerait en détail ses propositions concernant l'avenir du Katanga.

On pense d'autre part que la décision de M. Tshombé d'annoncer la fin de la sécession katangaise serait due à une intervention du consul général de Belgique à Salisbury, M. Jacques Houard, qui, accompagné du directeur de la Banque nationale du Katanga, a persuadé Tshombé de renoncer à la résistance.

Pour sa part, le secrétaire général U Thant a "accueilli avec satisfaction" la déclaration de Moïse Tshombé et exprime l'espoir que "cette déclaration sera rapidement et pleinement mise en oeuvre", ajoutant que l'ONU "aidera de tous ses moyens l'exécution de la promesse implicite dans la déclaration de M. Tshombé".

Dans un message à U Thant, le président du Katanga demande également au secrétaire général que ce dernier détermine une date pour une entrevue avec Tshombé et des représentants de l'ONU. Cette entrevue pourrait avoir lieu dans une zone neutre entre Elisabethville et Kolwezi.

Voir TSHOMBE en page 2

Le commissaire de l'Expo et son adjoint sont choisis

OTTAWA. (DNC) — Le premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, a annoncé à midi que l'accord s'est finalement fait entre les trois niveaux de gouvernement intéressés à la nomination du commissaire général et du commissaire adjoint de l'Exposition universelle de 1967.



M. PAUL BIENVENU

L'accord est fait, mais Diefenbaker a déclaré ne pas être en mesure "dans le moment" d'annoncer les noms des élus. On croit savoir cependant, dans les milieux bien renseignés, que M. Paul Bienvenu, homme d'affaires de Mont-Montréal, sera nommé commissaire dès cette semaine.

Aveu de culpabilité du monopole du sucre

Trois importantes raffineries ont admis leur culpabilité ce matin, devant le juge Benjamin Robinson, de la Cour supérieure, siégeant en Cour du Banc de la Reine, à une accusation de complicité en vue de restreindre, par l'établissement d'un monopole, la liberté du commerce.

Les trois entreprises sucrières: Acadia Atlantic Sugar Refineries Ltd; Canada and Dominion Sugar Co. Ltd et St-Lawrence Sugar Refineries Ltd recevront leur sentence le 15 février prochain.

Les trois raffineries étaient représentées respectivement par Mes Georges Courtois, Jean Filion et Alister Watt. Les autorités fédérales avaient comme représentant spécial en cette affaire, Me Jean-Paul Cardinal.

Se levant, à l'ouverture de l'audience, Me Watt a déclaré qu'avec ses deux confrères il en était arrivé à la décision d'inscrire des plaidoyers de culpabilité en vue d'éviter un long procès qui ferait encourir au public et aux accusés des frais énormes.

C'est alors que le juge Robinson a fait remarquer qu'il devenait difficile pour lui de rendre sa sentence s'il ne possédait aucun fait pouvant le guider dans sa décision.

On convint de soumettre au président du tribunal un mémoire.

L'accusation mentionne une conspiration survenue entre le 1er janvier 1954 et le 20 janvier 1955, et particulièrement se rapporte à une entente avec les représentant de l'industrie sucrière cubaine, en 1953, pour l'achat et l'importation de sucre brut.

Les plaintes avaient été portées à la suite d'un rapport du ministre de la Justice, il y a deux ans, à l'effet qu'il s'était produit des pratiques restrictives du commerce.

Une enquête avait eu lieu en vertu de la loi sur les monopoles.

Avant de quitter la salle Me Watt souligna que si le tribunal avait besoin de détails additionnels au mémoire que lui fourniront les parties, il pourra les

Voir MONOPOLE en page 2

Un ministère à remettre à flot

Le nouveau ministre du Commerce, M. Gérard-D. Lévesque, entreprend une tâche extrêmement difficile et délicate, celle de reconstituer un ministère dont la désintégration est très avancée et aussi de lui donner une nouvelle direction.

En 1960, ce ministère avait réussi à rassembler un nombre impressionnant de spécialistes et d'experts, et il semblait en passe de devenir la clé de voûte de la politique économique du gouvernement. Les spécialistes et les experts sont presque tous partis, et le ministère est retombé dans son marasme de jadis.

Les difficultés auxquelles Gérard Lévesque aura à faire face illustrent à merveille certaines lacunes de l'administration Lesage. Car la désintégration du ministère du commerce depuis un an et demi, a deux grandes causes : le gouvernement n'a pas encore compris l'urgence d'une revalorisation de la fonction publique et il en est encore à des tâtonnements dans la formulation de sa politique économique.

Les fonctionnaires qui ont quitté le ministère l'ont fait pour deux raisons principales. La première est qu'ils n'étaient pas suffisamment rémunérés, du moins comparativement à ce qu'ils auraient pu gagner dans l'entreprise privée. La deuxième raison a trait à l'absence de direction et de compréhension des problèmes économiques et sociaux à la tête du ministère. Ces raisons reflètent une situation déplorable au sein du gouvernement provincial.

Certes, Gérard Lévesque aura un travail considérable à accomplir au sein de son ministère. Mais le gros de son travail devra se faire auprès du cabinet et surtout auprès du premier ministre lui-même. A cet égard, il se trouve dans la même situation que Lucien Cliche qui a assumé la triste succession de Bona Arsenault au ministère des Terres et Forêts.

Pour des raisons inexplicables, Jean Lesage a refusé jusqu'à maintenant de donner suite aux pressions exercées par plusieurs ministres en vue d'une revalorisation de la fonction publique. Dans ce domaine, le gouvernement n'a encore aucune politique cohérente. Mais il y a au cabinet un regroupement autour de Paul Gérin-Lajoie et de René Lévesque en vue de faire comprendre au premier ministre toute l'urgence de la situation. La désintégration du ministère du Commerce a été l'exemple le plus spectaculaire de l'absence de politique cohérente vis-à-vis du fonctionnarisme, et c'est ce qui explique l'ampleur de la tâche à laquelle Gérard Lévesque doit maintenant faire face.

Mais il manque aussi au gouvernement une politique d'ensemble dans le domaine économique. Ceci explique pourquoi de nombreux spécialistes qui étaient venus travailler au ministère du Commerce se sont découragés et l'ont quitté. Aujourd'hui on commence à peine à comprendre tout le sens de la "planification".

Mais il reste encore à relier toutes les activités des différents ministères à une direction centrale. Au Commerce, il s'agit évidemment de consolider l'industrie manufacturière au Québec et de donner les moyens à la petite industrie de s'adapter aux conditions économiques et commerciales qui existent en Amérique du Nord à l'heure actuelle. Mais pour ce faire, il est essentiel que le gouvernement ait une vue d'ensemble de tous les problèmes économiques, au lieu de les traiter isolément comme il le fait maintenant. C'est donc là un autre aspect de la campagne que doit mener Gérard Lévesque auprès du premier ministre, s'il veut remettre son ministère sur pied.

Paul Gérin-Lajoie et René Lévesque lui feront sans doute savoir qu'il lui faudra beaucoup d'obstination pour gagner son point avec Jean Lesage.

La démocratie au Québec

PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

(Tous droits réservés)

Le duc de Windsor nie avoir voulu créer une alliance avec Hitler



L'hagard Windsor

SOMMAIRE

Annonces classées / 38 à 45
Comiques / 32
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 46
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 36
Les patrons / 39
Les Tribunaux / 10
Loisirs et récréation / 11
Mots croisés / 45
Radio et Télévision / 30
Spectacles et Concerts / 34, 35
Sports / 25 à 28
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Votre médecin / 24

LA MÉTÉO

ENSOLEILLE, TRES FROID — MIN.: 10 SOUS ZERO MAX.: ZERO

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Investissements de $730 millions

Course à l'exploitation des sables pétrolifères d'Alberta

CALGARY. (PC) — La course aux permis pour exploiter les sables pétrolifères de l'Athabasca, en Alberta, a atteint son point culminant hier lorsque la société "Shell Oil of Canada" a annoncé qu'elle entend construire une usine de $250 millions sur place en vue de la mise en valeur de ces riches gisements.

D'autre part, "The Alberta Oil and Gas Conservation Board", organisme du gouvernement provincial chargé de réglementer l'industrie du pétrole en Alberta, commence aujourd'hui l'étude d'une demande d'exploitation de ces sables par un autre groupe de sociétés pétrolières. La société "Cities Service Athabaska Ltd.", agissant en son nom propre et au nom de ses associés (les sociétés Imperial Oil Ltd., Richfield Oil Corp. et Royalite Oil Co. Ltd.), a demandé un permis en vue de la construction d'une usine de $356 millions pour mettre en valeur une partie de ces gisements.

L'annonce des intentions de la société "Shell" fait que presque toutes les importantes compagnies de pétroles d'Amérique du Nord veulent maintenant participer à l'exploitation des sables pétrolifères de l'Athabaska. On estime que ces gisements contiennent 300 milliards de barils de pétrole. Les gisements sont situés à 280 milles au nord-est d'Edmonton.

Si le "Conservation Board" de l'Albert accède aux demandes de la société "Shell" et du groupe "Cities Service", l'investissement total en vue de l'exploitation des sables s'élèverait à plus de $730 millions. Ce chiffre comprend les dépenses du groupe "Great American", mais non pas les dépenses non-révélées de la compagnie "Can-Amera" qui envisage elle aussi d'obtenir un permis d'exploitation. En outre, le chiffre de $730 millions ne comprend pas les montants qui ont été dépensés en travaux de recherches pour la mise au point de procédés d'extraction du pétrole à partir des sables pétrolifères.

Le "Conservation Board" et le gouvernement de l'Alberta ont donné leur approbation il y a trois mois à un projet mis de l'avant par la société "Great Canadian Oil Sands" en vue de l'extraction de 35,000 barils par jour d'ici 1966.

On ne s'attend pas que le "Conservation Board" commence l'étude de la demande de la "Shell Oil" avant quelques mois.

Le premier ministre de l'Alberta, M. E. C. Manning, a déclaré que la production pétrolière provenant des sables pourrait atteindre 200,000 barils par jour en 1975, ce qui représenterait la moitié de la production actuelle qui est obtenue à partir de méthodes d'extraction classiques. M. Manning a ajouté qu'il se pourrait que deux ou trois autres projets de mise en valeur des sables soient réalisés d'ici 1975.

Le dernier acte de la nationalisation

SUITE DE LA PAGE 1

de première offre que la Shawinigan et la B.A. s'étaient mutuellement consentie il y a quelques années, dans l'éventualité d'un changement de situation de l'une ou l'autre compagnie. En outre, des négociations étaient en cours depuis quelque temps entre les représentants du pétrole et ceux de l'électricité.

La suite des événements a confirmé la tendance du marché à l'acceptation de l'offre de M. Lesage. Dès le lendemain de la vente à B.A., le nombre des virements de titres Shawinigan tomba brutalement à quelque 17,000. C'était normal, la bataille pour le contrôle de Shawinigan Chemicals étant terminée. Mais il n'en alla pas de même pour les spéculations plus ou moins clandestines entourant la négociation sur les droits de rachat des futures actions de $5.

Les actionnaires auront en effet le privilège de se prévaloir de leur droit d'achat, et d'acheter de l'Hydro une action Shawinigan Industries, ou de le négocier, c'est-à-dire de le vendre à des tiers. La réalisation de cette vente est évidemment soumise à l'acceptation de l'offre gouvernementale. Les transactions sont donc conditionnelles. Mais, "par-dessus le comptoir", les courtiers évaluent ce droit à un prix variant entre $1.00 et $1.75.

On aurait pu croire que, au lendemain de l'opération B.A., cette évaluation subirait le même sort que les virements de Bourse et qu'elle baisserait. Mais le paiement de $25 millions par B.A. faisait apprécier les actifs de la future compagnie Shawinigan Industries qui encaisserait la somme comptant. Aussi le prix du droit de rachat, qui était évalué à $1.20, s'élevait de 5¢ deux jours après. Dès lors, tout fut dit et la maison Bache n'eut plus qu'à couronner d'un "oui" circonstancié une oeuvre déjà achevée.

Mais alors, quoi ? La nationalisation tant combattue par les uns, tant désirée par les autres, n'est-elle aujourd'hui qu'une simple fusion de compagnies ? Oui, et non. Sur le plan politique, nous avons bel et bien la nationalisation, puisque celle-ci est le résultat d'une lutte populaire. Sur le plan technique, nous l'avons peut-être moins mais nous l'avons tout de même. Car, de toute façon, à défaut d'une loi d'expropriation de caractère général, le gouvernement devra légiférer sur le sort des titres minoritaires que leurs propriétaires n'auront pas accepté de vendre au gouvernement. Il les expropriera.

En outre, il devra fixer les conditions de l'émission des obligations que l'Hydro versera aux détenteurs d'actions privilégiées, et des obligations ordinaires qu'il faudra émettre pour financer l'ensemble de l'opération. Enfin, le gouvernement soumettra vraisemblablement un projet d'amendement à la charte de l'Hydro-Québec, dont l'accroissement va modifier singulièrement les problèmes de gestion.

Le texte du Discours

QUEBEC. (DNC) — Voici le texte du discours du trône prononcé par S. Exc. le représentant de la reine, l'honorable Paul Comtois, à l'ouverture de la première session de la 27e législature du Québec :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Madame et Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est agréable d'inaugurer aujourd'hui la première session de la vingt-septième Législature. Depuis l'ajournement de juillet dernier, les Chambres ont été dissoutes et des élections générales ont eu lieu le quatorze novembre. Aux représentants élus du peuple de la province de Québec, anciens et nouveaux, il me fait particulièrement plaisir de souhaiter la bienvenue.

Il convient de souligner que la réélection du gouvernement, auquel la population a témoigné une confiance accrue, a permis, pour la première fois dans notre histoire, l'accession d'une femme, l'honorable Marie-Claire Kirkland-Casgrain, au Conseil exécutif de la Province à titre de ministre d'Etat.

Le Concile

L'année qui vient de se terminer a été marquée par un événement qui a profondément ému la population de notre province. Le Concile oecuménique, dont la première session s'est tenue au Vatican sous la présidence de Sa Sainteté la pape Jean XXIII, a été pour nous une vivifiante inspiration et a grandement aidé à créer, dans notre monde chrétien, un climat nouveau dont nous nous réjouissons tous.

Par contre, le Québec et plus particulièrement notre milieu parlementaire ont été éprouvés par la mort de l'honorable sénateur Télesphore-Damien Bouchard, qui fut président de l'Assemblée législative et membre du Conseil exécutif de la Province.

Rappelons également que monsieur Bouchard fut le premier président de la Commission hydroélectrique du Québec — de cette Hydro-Québec qui, de par la volonté populaire exprimée de façon péremptoire le quatorze novembre dernier, s'apprête à prendre une taille qui est à la mesure des besoins du Québec.

La nationalisation

En effet, pour donner suite au mandat qu'il a reçu du peuple, le gouvernement a pris des mesures pour que l'Hydro-Québec acquière les onze compagnies d'électricité dont il avait proposé la nationalisation. Les offres définitives de l'Hydro-Québec seront formulées en détail dans des lettres qui parviendront d'ici peu aux actionnaires des compagnies concernées.

La nationalisation de l'électricité donnera au peuple du Québec un instrument puissant pour stimuler la croissance de son économie. Elle permettra des rajustements des taux d'électricité qui donneront justice à toutes les catégories d'usagers. Non seulement personne ne paiera plus cher, mais un grand nombre d'usagers verront diminuer les montants de leurs factures. De plus, notre population cessera de payer des impôts sur l'une de ses principales richesses naturelles à l'administration fédérale. La nationalisation contribuera non seulement à maintenir aussi bas que possible le prix de l'énergie électrique dans le Québec, mais même à le réduire davantage, particulièrement dans ces régions qui n'ont pu profiter jusqu'à présent de ce facteur essentiel à leur développement.

L'agriculture

L'agriculture est toujours l'un des principaux facteurs de la santé économique et sociale de la province. Pour accélérer la consolidation de l'agriculture et l'application dans le Québec de la loi fédérale sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, vous serez appelés à adopter une loi de l'aménagement régional des territoires ruraux.

Le gouvernement, après avoir consulté les principaux intéressés, vous invitera à adopter d'importants amendements à la Loi des marchés agricoles du Québec pour répondre à l'attente de nombreux offices de producteurs agricoles et faciliter la mise en marché des produits de la ferme. Des modifications d'ordre majeur seront également apportées à la Loi des sociétés coopératives agricoles.

La loi des syndicats coopératifs

La loi actuelle des syndicats coopératifs date de près de soixante ans. Elle ne répond plus aux besoins spécifiques du grand nombre d'associations coopératives et de caisses populaires ou sociétés de crédit qui ont été constituées en vertu de ses dispositions. Désireux de donner à ces deux secteurs importants du mouvement coopératif une législation mieux adaptée aux nécessités de l'heure, le gouvernement vous soumettra un projet de loi concernant les caisses d'épargne et de crédit, et un autre concernant les associations coopératives.

Dans le domaine du travail, vous serez appelés à étudier un projet de loi sur les relations ouvrières préparé à la lumière des recommandations du Conseil supérieur du Travail. Celui-ci sera également appelé à faire l'étude d'un projet d'établissement d'un Tribunal du Travail.

Des modifications seront apportées à la Loi des Accidents du Travail afin de la rendre plus généreuse envers les accidentés.

Dans le domaine de l'éducation, vous serez appelés à prendre connaissance du rapport des deux commissions d'enquête qui poursuivent leurs travaux depuis près de deux ans.

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement a déjà fait savoir qu'elle sera en mesure de soumettre prochainement un premier rapport. Pour lui permettre cependant de compléter son étude, vous aurez à prolonger son mandat d'une autre année. De son côté, le Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel a aussi annoncé qu'il présentera dans quelques semaines les conclusions auxquelles il en est arrivé.

A la lumière de ces deux rapports, le gouvernement considérera les dispositions à prendre pour aménager de façon plus efficace notre système d'enseignement et l'adapter aux exigences du développement culturel et économique de la province.

L'Expo universelle

Vous serez également invités à voter la législation nécessaire à la participation de la province de Québec à la réalisation de l'exposition universelle de 1967. Le gouvernement du Québec est heureux de s'associer au gouvernement du Canada et à la cité de Montréal pour assurer le succès de cet événement qui constituera une des plus grandioses manifestations de l'année du centenaire de la Confédération.

Le développement de l'industrie du tourisme dans le Québec rend impérieuse la création d'un ministère du Tourisme. De ce nouveau ministère dépendront le Conseil du tourisme de la province de Québec et différents services administratifs d'ordre touristique qui relèvent actuellement du Secrétariat de la province, du ministère de la Chasse et des Pêcheries et du ministère de l'Industrie et du Commerce. L'application de certaines lois intimement liées à l'industrie touristique lui sera également confiée.

D'autre part, l'administration des Pêcheries maritimes relèvera du ministère de l'Industrie et du Commerce.

La thalidomide

Le gouvernement, profondément touché par la grande détresse morale et matérielle dans laquelle ont été plongés les parents d'enfants victimes de la drogue thalidomide, se propose de leur venir en aide dans la limite de ses attributions.

Dans la poursuite de son oeuvre de renouveau national, le gouvernement doit tenir compte de l'incidence de la taxation sur l'activité économique dans la province. Aussi a-t-il l'intention d'instituer, dans les limites de sa juridiction, une commission d'enquête sur les sources de revenus de notre Etat du Québec, de nos municipalités et de nos commissions scolaires en regard de leurs responsabilités toujours croissantes.

Vous serez invités à poursuivre l'étude de deux questions d'importance primordiale : la refonte de la Loi électorale et le remaniement de la division territoriale, ainsi que d'autres mesures législatives qui n'avaient pas encore franchi toutes les étapes de la procédure parlementaire lors de l'ajournement des Chambres en juillet dernier.

Plusieurs autres projets de lois, tant d'ordre public que d'ordre privé, réclameront également votre attention.

G.-BRETAGNE

SUITE DE LA PAGE 1

la Grande-Bretagne au sein de la CEE est nécessaire pour des raisons économiques et politiques.

Précédemment, M. Edward Heath, principal négociateur britannique auprès du Marché commun, avait déclaré qu'il était déterminé à accélérer les négociations en dépit de la déclaration faite hier par de Gaulle.

A Londres, le Foreign Office, commentant la conférence de presse du président français, a déclaré : "Nous continuerons à aller de l'avant résolument dans les négociations de Bruxelles avec les Six." Le porte-parole a rappelé que M. Heath avait déjà clairement affirmé, le 10 octobre 1961, que la Grande-Bretagne acceptait l'élimination des tarifs intérieurs, l'instauratif d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale et agricole commune et qu'elle était prête à accepter les institutions de la communauté et à y jouer son rôle.

Le porte-parole a aussi rappelé la déclaration faite par M. Heath dimanche dernier à un journal dominical britannique : "Nous avons accepté le traité de Rome et les obligations qu'il comporte. Nous n'avons formulé aucune réserve."

L'Italie : "Nous ne sommes pas des colonies"

Auparavant, le ministre italien du Budget, M. Ugo La Malfa, qui représente son pays à Bruxelles, avait déclaré que "l'Italie et les autres pays du Marché commun ne peuvent être traités comme des colonies". Et il ajoutait sa conviction que l'Italie doit faire tous les efforts possibles pour faciliter l'entrée de la Grande-Bretagne à la CEE et pourrait aller jusqu'à offrir un statut de "relations spéciales" entre Rome et Londres, comme la France cherche à en établir avec l'Allemagne occidentale.

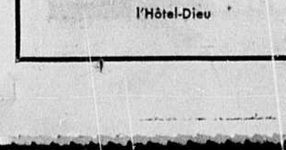
En dépit de la position prise par la France, on met en garde dans les milieux officiels britanniques contre les informations de presse selon lesquelles le premier ministre Macmillan envisagerait maintenant de convoquer une réunion au sommet de la Grande-Bretagne et des Six ou d'entreprendre une tournée dans les capitales d'Europe occidentale.

On déclare en outre que l'on n'envisage pas la convocation d'une nouvelle conférence des premiers ministres du Commonwealth.

Reprise des négociations

Les négociations qui ont repris aujourd'hui à Bruxelles doivent porter sur la question-clé de l'agriculture, celle précisément sur laquelle le président de Gaulle a rejeté hier la position anglaise. "Les moyens par lesquels la Grande-Bretagne se nourrit sont incompatibles avec le système que les Six ont établi pour eux-mêmes", a dit de Gaulle après avoir rappelé que le système économique britannique est conçu en fonction de relations commerciales internationales et d'échanges de denrées à des prix privilégiées.

Dans sa déclaration, le porte-parole du Foreign Office avait également défendu les accords de Nassau comme une "contribution constructive" à la défense occidentale et formulé l'espoir que la France s'y ralliera un jour.



FETES DE FAMILLE ?
JOUR DE NAISSANCE ?
ANNIVERSAIRE ?
Savourez un fin repas
Stage Coach Inn Restaurant
RESERVATIONS : RE. 1-7771
SPACIEUX STATIONNEMENT
DECARIE AU COIN DE NAMUR

MONOPOLE

SUITE DE LA PAGE 1

obtenir en communiquant avec leur représentant.

C'est alors que le président du tribunal fixa au 15 février prochain le prononcé de sa sentence ou toute autre initiative qu'il jugera bon de tenter.

CENTRE MEDICAL ST-URBAIN
Exclusivement médical



Face à l'Hôtel-Dieu

Bureaux à louer
Disponibles le 1er mai. Pour médecins, radiologues, dentistes, laboratoires, etc. Place pour restaurant disponible.
Avantages :
Vaste stationnement, construction à l'épreuve du feu et insonorisée, air climatisé central, 2 ascenseurs.
3875 ST-URBAIN
Renseignements
RE. 7-6755



LIEUTENANT-GOUVERNEUR — Le premier ministre du Canada a annoncé aujourd'hui la nomination de M. Earl Rowe au poste de lieutenant-gouverneur d'Ontario. M. Rowe est député conservateur aux Communes, il représente la circonscription de Dufferin-Simcoe.

SESSION

SUITE DE LA PAGE 1

tard, à la demande de M. Paul Comtois, les députés ont choisi un président qui sera comme à la fin de la 26ème législature, M. Richard Hyde. Conformément à la coutume, le nom du député de Westmount - Saint-Georges avait été proposé par le chef du gouvernement, M. Jean Lesage, appuyé par le leader de l'opposition à la chambre basse, M. Daniel Johnson.

Immédiatement après cette élection, l'huissier à la verge noire, M. Pierre Gélly, sur l'ordre de M. Hector LaFerté, président du conseil législatif, est venu frapper trois coups à la porte de l'assemblée. Aussitôt, précédés de M. C.-E. Thériault, le massier au tricorne, et M. Hyde, les députés, parmi lesquels il faut signaler 29 nouvelles figures, dont 19 libéraux et 10 partisans de l'Union Nationale, se sont rendus à la "chambre rouge" pour écouter le "discours du trône".

Par la suite, l'assemblée législative a siégé quelques minutes et a formé le "comité des onze", chargé de désigner dans les 24 heures les membres des commissions permanentes.

Avec le consentement de MM. Lesage et Johnson, l'organisme se compose de : MM. G. Binette, M. Bellemare, J.-J. Bertrand, L. Cliche, R. Hamel, D. Johnson, Mme Claire Kirkland-Casgrain, MM. J. Lesage, H. Lalonde, B. Pinard et A. Talbot.

Le programme parlementaire de la semaine prévoit, pour le mercredi, l'adresse en réponse au discours du trône. A l'assemblée législative, seront mis à contribution M. L.-P. Lacroix, député des Iles-de-la-Madeleine, et M. Roy Fournier, député de Gatineau; et au conseil législatif, ce sera MM. Philippe Brais et Frank Connors.

M. Lesage veut activer le plus possible les travaux parlementaires; et il est probable qu'après l'adresse les députés n'ajourneront pas à la semaine prochaine le débat sur le "discours du trône", mais le continueront jeudi.

VARIONS NOS ALIMENTS

La variété est essentielle à un régime alimentaire équilibré, basé sur cinq groupes essentiels d'aliments que l'on trouve dans le Guide alimentaire canadien.

Diefenbaker se porte bien

par Marcel GINGRAS

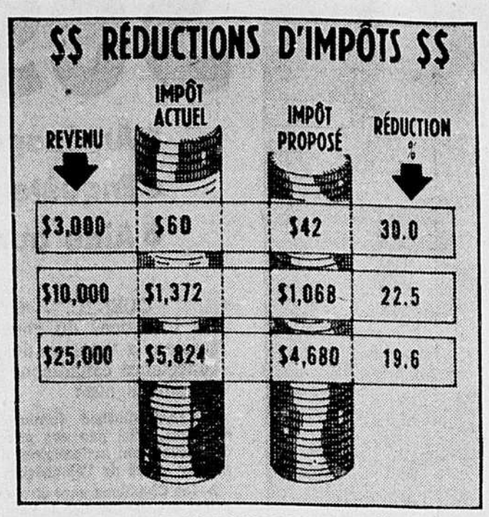
OTTAWA. — "Jamais je ne me suis senti aussi bien", a déclaré ce matin le premier ministre qu'on interrogeait à la suite de la publication de nouvelles rumeurs sur sa santé qui serait chancelante.

"Depuis 1956, a-t-il ajouté, mes adversaires politiques n'ont cessé de dire que j'étais malade, que je ne tiendrais pas le coup et que je songeais à quitter la vie publique".

"Rien de plus faux. Je suis parfaitement bien, et ça les ennuie".

Ces rumeurs qui, comme le dit M. Diefenbaker, courent depuis 1956, se sont accentuées ces dernières semaines et on a même dit que les médicaments qu'il prenait pour limiter le tremblement dont il est atteint affectaient sa résistance cérébrale.

A cause de cela, on a ajouté que certains de ses collègues du cabinet lui avaient demandé de démissionner. L'un d'eux interrogé ce matin, M. Gordon Churchill, est devenu rouge de colère pour déclarer: "Voilà le point culminant d'une insidieuse campagne menée contre le premier ministre. C'est la plus sale campagne jamais dirigée contre un premier ministre du Canada et il est totalement faux que nous ayons demandé sa démission".



STIMULANT POUR L'ECONOMIE — Le tableau ci-dessus donne une idée des réductions d'impôts, échelonnées sur une période de trois ans, dont les Américains bénéficieront si le programme de réforme fiscale du président Kennedy est adopté. Le tableau préparé par la Trésorerie s'applique aux gens mariés ayant deux enfants.

(téléphoto UPI)

TSHOMBE

SUITE DE LA PAGE 1

La déclaration de "capitulation" de Tshombé est rédigée en ces termes :

"Nous sommes disposés à déclarer au monde que la sécession katangaise est terminée.

"Nous sommes prêts à accorder aux troupes des Nations unies la liberté de déplacement dans tout le Katanga.

"Nous sommes également disposé à retourner à Elisabethville pour mettre au point les dispositions relatives à l'application du plan Thant (pour la réunification du Congo).

Castro n'a pas invité de prêtres canadiens à Cuba

Le régime Castro n'a pas demandé de missionnaires canadiens, comme l'annonçait la semaine dernière une dépêche de la Presse canadienne.

C'est ce qu'a révélé hier à LA PRESSE un porte-parole de la Société des Prêtres des Missions étrangères, à Montréal, qui a précisé que le supérieur de la communauté, l'abbé Gilles Ouellet, au cours d'un appel téléphonique fait récemment de Mexico, a dit n'être au courant de rien d'autre que ce qu'il a appris par les journaux mexicains.

5,000 grévistes manifestent à Times Square

NEW YORK. (UPI) — Tout près de 5,000 imprimeurs membres du syndicat qui en est à son 39ème jour de grève contre les propriétaires de journaux ont fait du piquetage aujourd'hui devant les bureaux du New York Times après quoi ils se sont dirigés sur Times Square dans une manifestation de solidarité ouvrière.

Bertram A. Powers, chef des "six grands" (c'est ainsi qu'on désigne le local de l'Union internationale des typographes) a dirigé la démonstration qui s'est déroulée dans l'ordre sous la surveillance de plus d'une centaine de policiers à cheval et motorisés.

Powers a été chaudement acclamé par les membres de huit syndicats de journaux, de même que par les représentants de plusieurs syndicats sympatrisants au nombre des desquels on notait l'Association des pompiers en uniformes, la United Auto Workers et la National Maritime Union.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT : 10 SOUS ZERO
MAXIMUM DEMAIN : ZERO

Bureau météorologique du Canada, DORVAL. (PC) — Région de Montréal et Ottawa; Pontiac, Témiscamingue, Abitibi, Laurentides, Cantons de l'Est; régions du Saint-Maurice, du lac Saint-Jean, de Rimouski, de Gaspé, de la baie Comeau et des Sept-Iles : Ensoleillé et très froid aujourd'hui et demain. Brises légères sauf l'après-midi, alors que souffleront des vents d'ouest de 15 milles. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 10 sous zéro et zéro; Ottawa, Sainte-Agathe et Sherbrooke, 20 sous zéro et 5 sous zéro; Témiscamingue, 25 sous zéro et 10 sous zéro; Rouyn, Noranda, Val d'Or, La Tuque, Chicoutimi, Baie Comeau et Sept-Iles, 30 sous zéro et 15 sous zéro; Québec, 20 sous zéro et 10 sous zéro;

ACTIONNAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

légèrement supérieurs à ceux que nous considérions comme raisonnables.

C'est alors que la Maison Bache en arrive à recommander aux actionnaires d'accepter le marché proposé.

"La méthode choisie pour acquérir le contrôle des actifs de ces compagnies a l'avantage d'être simple, dit la lettre. L'offre du gouvernement porte sur les actions plutôt que sur les actifs. L'offre obligera donc le gouvernement à payer le prix offert, dans le cas de chacune des compagnies si 51% des actions ou plus de chacune des compagnie séparément, sont déposées en vertu de l'offre."

Comme Bache prévoit en plus que la grande majorité des actionnaires accepteront le marché, la lettre conseille donc aux détenteurs de titres de ne pas risquer de demeurer actionnaires minoritaires dans les compagnies qui tomberont inévitablement sous le contrôle du gouvernement.

"A notre avis, les ressources de l'investissement ne doivent pas être utilisées de cette façon".

Les obligations

"Nous pensons que l'offre du gouvernement est également adéquate en ce qui a trait aux détenteurs d'obligations et d'actions "A" des compagnies.

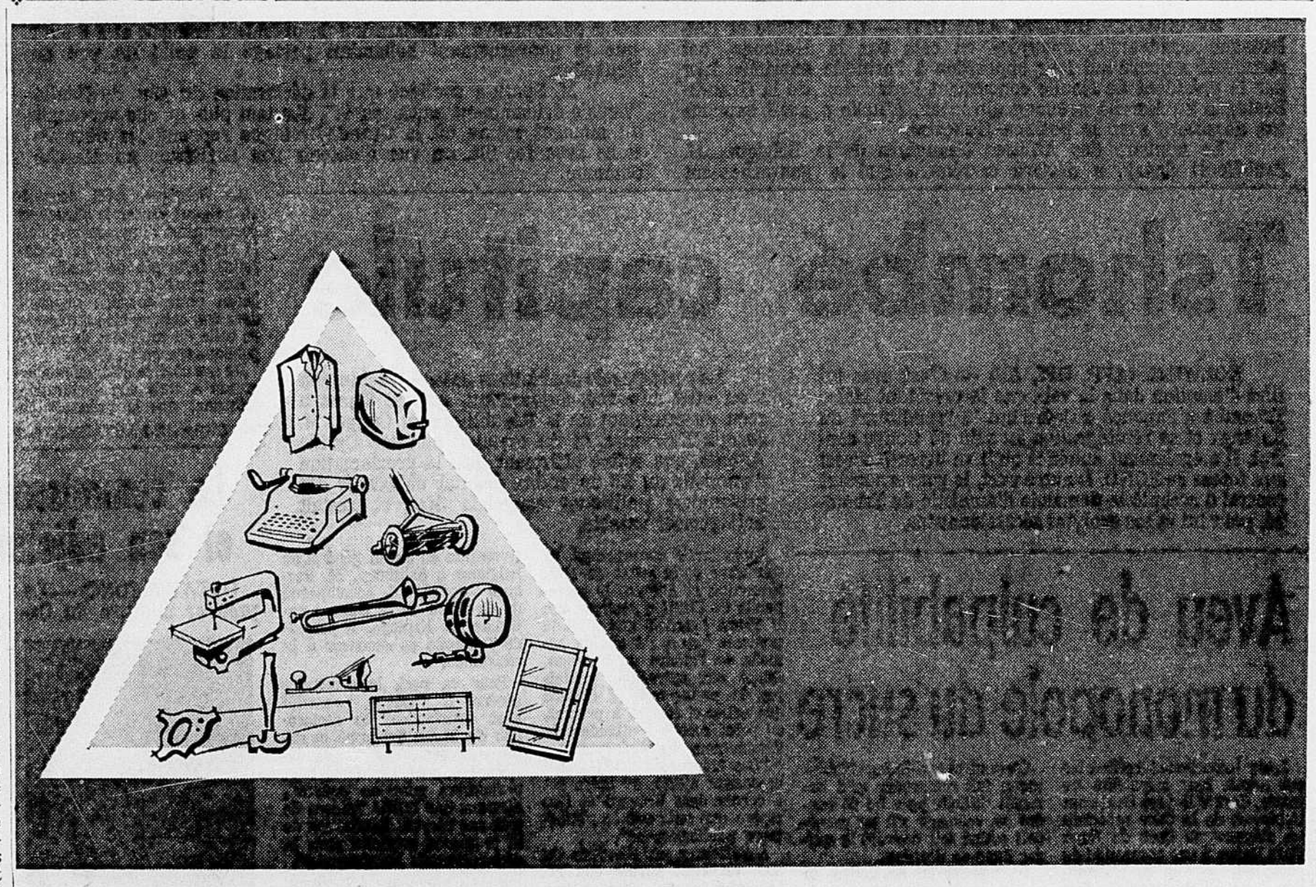
"Le gouvernement continuera à assumer le service de la dette obligataire, quant au capital et aux intérêts. Ces obligations de services publics deviendront donc des obligations garanties par le gouvernement."

"Certains déteneurs d'obligations et d'actions "A", dit plus loin la lettre ont pu croire que leurs titres leur seraient enlevés au prix du marché, leur permettant de faire un gain de capital. . . il n'y a cependant aucune raison de se plaindre que le gouvernement n'ait pas choisi de récompenser de cette façon les détenteurs d'actions "A" et d'obligations".

La conclusion

Dans sa conclusion, le document souligne qu'actuellement, "la plupart des titres de services publics du Québec cotent légèrement plus bas que le prix offert par le gouvernement. Cette légère différence semble signifier que les investisseurs entretiennent quelques doutes quant à la rapidité de l'opération nationalisation.

"Nous sommes cependant d'avis que les prix offerts sont justes, que la majorité des actionnaires accepteront l'offre, et qu'il n'y a aucune raison que l'opération retarde".





Comment faire...
pour vendre des objets divers?

Il n'y a *rien* que les Annonces Classées de LA PRESSE ne puissent vous aider à vendre. Pourquoi alors vous en faire ? Pourquoi embarrasser plus longtemps votre maison d'une foule d'objets encore utiles mais dont vous ne vous servez plus vous-même ? Transformez-les en bel argent sonnant !... C'est bien plus pratique ! Annoncez-les sous la rubrique "Divers" ! C'est simple et peu coûteux !

C'est prouvé : Il n'y a rien de meilleur . . .
pour VENDRE, LOUER ou ACHETER quoi que ce soit, OFFRIR SES SERVICES ou TROUVER UN EMPLOYE.

LES ANNONCES CLASSÉES
LA PRESSE
VI. 4-3711



Avec les Annonces Classées c'est RAPIDEMENT réglé!

LA PRESSE

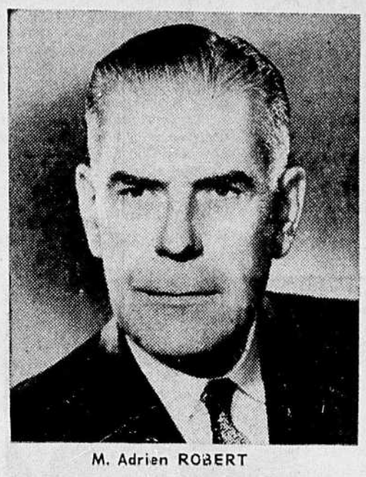
BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 15 JANVIER 1963 — 79e ANNEE — No 78

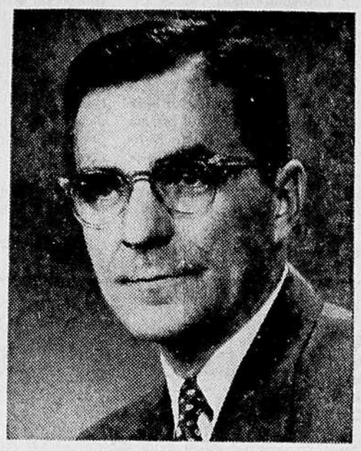
Une suggestion de la Fraternité des policiers de Montréal

Un corps de police métropolitain

La Fraternité des policiers de Montréal, par la voix de son président, le capitaine Jean-Paul Lapointe, vient de proposer la création d'un corps de police métropolitain. A défaut de la centralisation des effectifs policiers, M. Lapointe demande aux conseils municipaux de l'Ile de Montréal d'établir au moins un système central de communication par radio.



M. Adrien ROBERT



M. Lucien SAULNIER

Le directeur de la police de Montréal est en faveur de la mise sur pied d'un corps de police métropolitain.

Le directeur Adrien Robert, qui venait de prendre place à la table des délibérations, à l'hôtel de ville, pour y discuter du renouvellement du contrat de travail de la Fraternité des policiers, a aussi ajouté qu'il voit d'un bon oeil l'établissement d'un système central de communication par radio pour toute l'île de Montréal, à défaut d'obtenir mieux.

M. Robert aurait préféré ne pas avoir à se prononcer sur cette question, car a-t-il dit, il y a trop d'implications politiques dans cette affaire.

Tout en se disant favorable à l'établissement d'un système radiophonique central de communication sur l'île, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a ajouté, ce matin, à l'hôtel de ville, en réponse à quelques questions du représentant de LA PRESSE : "Je suis également en faveur de l'unification du travail policier comme je le suis dans d'autres domaines des activités municipales".

"Mais je suis fortement opposé à la création d'une autre force policière soi-disant métropolitaine, car, en somme, ce corps policier ne serait qu'une doublure de la Police provinciale, ajouta M. Saulnier.

Dit enfin M. Saulnier, quant à l'unification du travail : "Plusieurs municipalités de l'île ne jugent pas utile de mettre sur pied un corps de police aussi bien organisé que celui de Montréal. Elles auraient avantage à louer certains services policiers de Montréal".

Le moment est venu, d'après le président du syndicat groupant 3,000 membres, de réaliser l'un ou l'autre de ces projets, en tenant compte que le deuxième ne devrait être qu'une étape pour en arriver à la solution souhaitable. Lui aussi se pose la question, à savoir si le système de corps policiers indépendants comme cela existe présentement, ne joue pas à l'avantage des criminels.

Dans la dernière livraison de la "Revue des agents de police", publiée par la Fraternité, M. Lapointe commente le meurtre des deux agents de police de St-Laurent, Denis Brabant et Claude Marineau, tués au cours d'un hold-up de $15,000 à une succursale de la Banque Canadienne impériale de Commerce.

Il approuve les suggestions du directeur Camille Hétu, du service de la police de St-Laurent, qui, le jour-même du hold-up, demandait l'amélioration des systèmes d'alerte des banques ; la répression des alertes inutiles pour éviter que les agents ne se rendent sur les lieux d'un attentat comme s'il s'agissait d'une fausse alerte et, si nécessaire, l'imposition d'une amende pour faux appels.



M. Jean-Paul LAPOINTE

La pension aux veuves

M. Lapointe déplore que les veuves des policiers qui ont été tués à leur devoir ne soient pas protégées par un fonds de pension, comme le sont celles des policiers de Montréal.

Il commente d'abord élogieusement le geste du président de la Banque Impériale de Commerce, qui a offert de verser jusqu'à l'âge de 18 ans des derniers enfants, une pension annuelle égale à 60 pour cent du salaire des victimes. Cette pension s'ajoutera à la maigre pension versée en vertu de la Loi des accidents du travail.

M. Lapointe est heureux de constater également qu'une campagne de souscription lancée par la Fraternité des policiers de St-Laurent ait atteint son objectif de $20,000.

"Mais cet élan de générosité publique ne règle pas le problème de la protection des dépendants des policiers pour l'avenir. Ce problème de la sécurité sociale des veuves des policiers est de grande importance, déclare M. Lapointe.

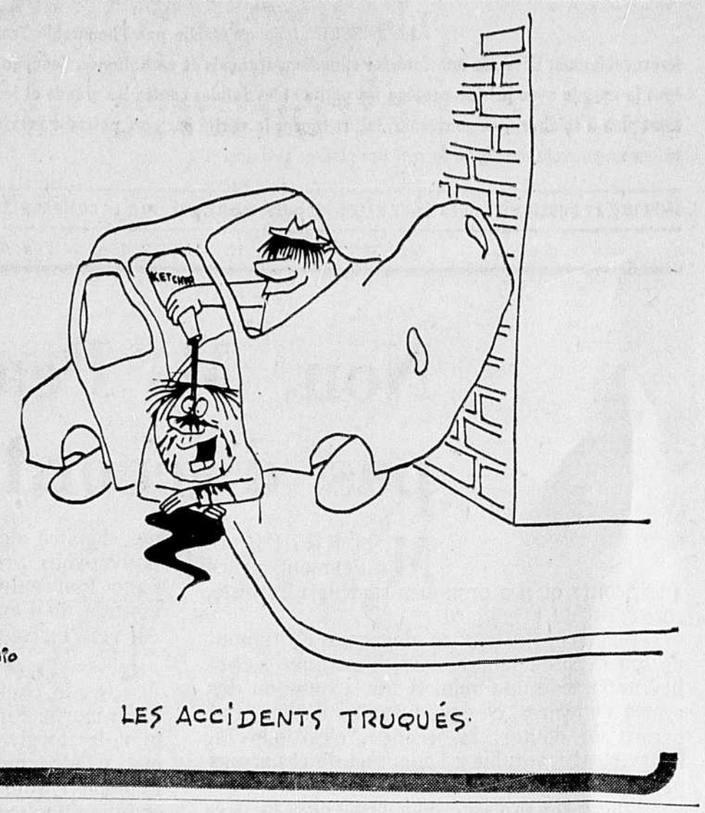
"Si les autorités municipales peuvent différer d'opinion en ce qui a trait au salaire de leurs policiers, ajoute-t-il ,elles devraient s'entendre sincèrement au moins sur ce point : à savoir qu'un traitement égal devrait être versé à toutes les veuves des agents tués dans l'exercice de leurs fonctions, quelle que soit la municipalité.

Une fédération provinciale

Pour trancher ce problème, M. Lapointe estime qu'il est nécessaire qu'une loi de la police soit adoptée par le gouvernement du Québec et que soit autorisée la création d'une fédération provinciale d'associations de policiers.

Un mémoire a été soumis à ce sujet au gouvernement de M. Jean Lesage. On attend la

Voir POLICE en page 8



LES ACCIDENTS TRUQUÉS.

La CECM désire le maintien du mode actuel de taxation

par Albert TREMBLAY

La Commission des écoles catholiques de Montréal a présenté hier un volumineux mémoire au Comité d'étude de la taxation foncière de la ville de Montréal dans lequel elle recommande aux dirigeants municipaux de maintenir le mode actuel de taxation en y apportant toutefois certaines améliorations.

La CECM rejoint donc, par cette recommandation, la grande majorité des organismes montréalais qui ont soumis un mémoire au comité d'étude créé par l'administration Drapeau-Saulnier, peu de temps après la présentation du dernier rôle d'évaluation. On sait que ce rôle n'a jamais été utilisé, qu'il a été "gelé" une première fois lors de la dernière session et qu'il devra en être ainsi à nouveau lors de la présente.

Dans son mémoire, la CECM met en garde les autorités municipales, qui ont l'obligation juridique de pourvoir aux besoins financiers de sa population en matière d'éducation, contre des changements trop brusques qui auraient pour effet de déséquilibrer les budgets. La commission analyse également les avantages et les désavantages apparents du système actuel de taxation et d'un système qui serait établi sur la valeur locative.

Le mémoire signale enfin qu'il serait possible de remplacer le système actuel, mais on y voit de grands désavantages au point de vue péréquation. On y va aussi de certaines recommandations au cas où un nouveau système d'estimation foncière ou de valeur locative des immeubles devrait être instauré.

La Commission des écoles catholiques de Montréal croit que les autorités municipales doivent conserver le présent système de taxation parce qu'il est relativement stable et sûr, qu'il est universellement répandu en Amérique, dans tout le Canada et dans la province de Québec en particulier. Le remplacer, selon la CECM, serait possible mais nuirait à l'établissement de la péréquation sur des bases régionales et provinciale.

Un comité consultatif

A l'exemple aussi d'autres organismes montréalais, la Commission des écoles catholiques suggère que le service des estimations, par son directeur, conserve pleine autorité dans la détermination, suivant la charte, des estimations foncières dans le système actuel.

L'autorité administrative étant laissée au Service des estimations, la CECM en arrive à la conclusion que les autorités municipales "pourraient envisager" la formatio d'un comité consultatif.

Ce comité consultatif serait formé de représentants des corps publics et d'associations dont les activités touchent aux biens immobiliers et de spécialistes de la taxation et de l'évaluation. Ce comité, d'ordre consultatif seulement, pourrait faire connaître le point de vue des différents secteurs de l'activité immobilière, suggérer des améliorations ou signaler des déficiences.

Chose intéressante à souligner également, la CECM atta-

Voir LA CECM en page 8



QU'Y A-T-IL LA-DEDANS semblent se demander ces pompiers en regardant le trou où vient de se produire une explosion ?
Photo LA PRESSE

Explosions dans des conduites souterraines

Un incendie qui a fait rage ce matin dans les conduites souterraines de gaz et d'électricité a occasionné plusieurs explosions rue Ontario, entre les rues Maisonneuve et Champlain.

Les déflagrations, qui ont commencé vers 9 h., ont brisé plusieurs vitrines et ont nécessité l'intervention des pompiers et de la police afin de prévenir des dégâts plus considérables. Chaque explosion résonnait avec force dans tout le quartier. Par mesure de sécurité et comme on ne connaissait pas la cause exacte des déflagrations, la police a bloqué la circulation dans le secteur et on a commencé à faire évacuer les logis les plus rapprochés.

Les pompiers ne pouvaient pas noyer d'eau les conduits à cause des fils à haute tension et on a dû attendre la venue des experts de l'Hydro Québec et de la Corporation du gaz naturel.

La première explosion s'est produite vers 9 h. à l'angle Ontario et Maisonneuve. Le couvercle du trou menant aux conduites a été soulevé et brisé par la force des gaz et les vitrines de plusieurs établissements ont volé en éclats.

Plusieurs autres explosions ont suivi la première endommageant même des édifices situés de l'autre côté de la rue. Heureusement, personne n'a été blessé par ces premières déflagrations.

Les établissements endommagés sont tous situés du côté sud de la rue Ontario, les conduites passant sous le trottoir qui longe ce côté de la rue. Il s'agit de la lingerie Jay Rossy, au 1498 est, rue Ontario, le magasin de meubles Jos Girouard, au 1494, le centre d'escompte Wilma Ltée, au 1598, et plusieurs autres établissements qui ont été légèrement touchés.

A midi, les experts de l'Hydro-Québec et de la Corporation du gaz naturel avaient réussi à fermer les conduites qui alimentent cette section de la ville et les pompiers ont pu maitriser rapidement l'incendie qui menaçait de se propager dans toutes les conduites du quartier.

L'origine du feu et des explosions n'a pas encore été déterminée exactement mais il semble que ce soit dû à une émanation de gaz.

Les dommages ne sont pas très considérables et les services d'électricité et de gaz devaient être rétablis en fin d'après-midi.

A l'hôpital St-Michel

L'administration suspend le président du syndicat

(par J. L.) — Le président du syndicat des employés de l'hôpital St-Michel a été suspendu pour une période indéfinie pour avoir fourni certains renseignements aux journaux et plus particulièrement à LA PRESSE.

Jeudi dernier, M. Roland Rail avait déclaré qu'une vingtaine de ses collègues et lui-même attendent depuis un an l'augmentation qui avait pourtant été prévue dans le budget de l'hôpital pour le 1er janvier 1962.

Les confrères de travail de M. Rail se sont réunis hier soir pour prendre connaissance du grief, car le syndicat a déposé un grief contre l'administration de l'hôpital, prétendant que cette suspension était injustifiée. Le syndicat demande la réinstallation honorable de M. Rail.

D'après un agent d'affaires du syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal, M. Raymond Legendre, il semblerait que M. Rail est appuyé par une forte majorité des autres employés d'hôpitaux, qui auraient tous, à des degrés variés, à formuler à peu près les mêmes critiques envers les administrations de leur institution.

Quant à M. Rail, il continuera, à la demande de ses compagnons de travail, à s'occuper de son syndicat. Au cours des dernières semaines, il a réglé à l'avantage de ses collègues, plusieurs griefs, et il entend profiter de ses loisirs forcés pour régler, si possible, tous ceux qui sont en suspens, y compris le cas de ses 20 compagnons qui attendent depuis un an l'augmentation de salaire qui leur avait été promise. L'hôpital refuse d'accorder cette augmentation sous prétexte que le compte de banque est "en rouge".

Bref d'habeas corpus

L'avocat de Fournel devra se présenter devant un autre juge

par Maurice MORIN

Le juge Ignace-J. Deslauriers, de la Cour supérieure, siégeant aux Assises, et affirmant "qu'il devait présider un procès pour meurtre qualifié . . . et qu'en conséquence il ne pouvait prendre connaissance de deux requêtes, l'une dirigée contre le coroner Marcel Trahan, C.R., l'autre contre le directeur Josaphat Brunet, l'avocat de Jean-Paul Fournel, un des trois témoins importants détenus en rapport avec le hold-up meurtrier de Saint-Laurent, devra se présenter aujourd'hui devant un autre juge, mais également de la Cour supérieure, ne siégeant toutefois pas nécessairement en Cour du banc de la reine en matières criminelles.

Nous avons appris que c'est à 2 h. 30 que Me Trajan Constantin devait faire ses représentations et soumettre ses requêtes pour un bref de prohibition contre Me Trahan et un bref d'habeas corpus contre le coroner et le directeur Brunet.

A l'appui de ses requêtes, l'avocat de la défense soutient que son client a été détenu illégalement sur l'ordre du coroner.

Voir L'AVOCAT en page 8



NOUVEAU MAIRE DE WESTMOUNT — M. Chipman Hazen Drury, 46 ans, qui était conseiller, a été élu hier par acclamation maire de Westmount, en remplacement de M. J. C. Cushing, qui ne briguait pas les suffrages. M. Drury est le frère du député libéral de St-Antoine-Westmount et président de la compagnie Canadian General Transit. Ont également été élus par acclamation : MM. Donald Newton Byers, nouveau venu au conseil, qui complétera le mandat de M. Drury, Irving Saul Backler, et Michael Lovett Tucker. Le nouveau maire de Westmount est un diplômé du Collège militaire royal. Au cours de la dernière grande guerre, il a servi dans l'artillerie canadienne en tant que lieutenant.

Emission d'obligations de $25 millions de Montréal sur le marché américain

La ville de Montréal a adjugé hier à un syndicat groupant les maisons White, Weld & Co.; Eastman Dillon, Union Securities & Co. ; Blyth & Co. Inc. ; Nesbitt, Thomson and Company, Inc., et Bélanger Inc., une émission d'obligations de $25,000,000. Quatre groupes de maisons de finance se disputaient l'émission, exclusivement réservée au marché américain.

Le prix à être payé à la Cité est de 100.18% du montant total en principal des obligations. M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a précisé que "c'est la première fois que la ville de Montréal reçoit, à l'émission des obligations, une prime sur la valeur nominale". Les obligations portent intérêt au taux nominal de 5% par an et, vu le prix de vente, le taux effectif de l'intérêt est de 4.981%.

Les dirigeants de l'administration Drapeau-Saulnier se sont déclarés satisfaits de cette transaction, car elle démontre, selon eux, jusqu'à quel point le marché considère favorablement "l'administration et la position financière de la Cité". On a également tenu à préciser que le prix payé est particulièrement avantageux si l'on considère que l'impôt canadien de 15% déductible à la source, influe défavorablement sur le prix de ces obligations aux Etats-Unis.

L'émission d'obligations, à fonds d'amortissement, est remboursable en dollars des Etats-Unis. Du montant initial, $9,000,000 seront consacrés aux améliorations locales (échéance en 1983) et $16,000,000 aux travaux publics (échéance en 1988).

La ville de Montréal a été avisée qu'une fois remplies les exigences de la U.S. Securities and Exchange Commission le syndicat se propose d'offrir ces obligations au public américain à un prix de 101.265% pour les obligations échéant en 1983 et de 101.432% pour les obligations échéant en 1988 pour rapporter, dans chaque cas, 4.90%.

FAITS divers

Pilote disparu

ST-JOVITE. (PC) — Les Wheeler Airlines ont révélé ce matin qu'un de leurs pilotes manque à l'appel depuis dimanche après-midi. L'appareil, un Norseman muni de skis, était parti de Payne Bay, sur la côte ouest de la Baie de l'Ungava, dimanche après-midi, et il était sensé atterrir à Fort Chimo une heure et demie plus tard.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que le pilote avait sans doute dû atterrir d'urgence à cause du brouillard ou du mauvais temps.

On croit que tout s'est déroulé normalement et que le pilote n'est pas en danger, étant donné que plusieurs camps miniers

Voir FAITS DIVERS en page 8

Un homme tire sur un prêtre

Au moment où l'abbé Jean-Claude Lamy, vicaire à la paroisse Ste-Thérèse , boul. Mercure, à Drummondville, franchissait le corridor recouvert reliant le presbytère à l'église, hier soir vers 7 h. 30, il a vu un homme de 22 ans qui tentait de se cacher dans le corridor.

S'approchant de lui, a relaté ce matin l'inspecteur Gérard Morel, de la PP, le prêtre a cru remarquer que le suspect tentait de mettre le feu à des bouts de papier.

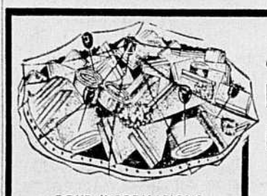
Il a voulu prévenir ce geste. A ce moment, l'homme a brandi une carabine de calibre .22 dans la direction du prêtre et a pressé la détente.

Le projectile a effleuré le bras de l'abbé Lemay.

La police alertée peu après a fait panser le blessé et a incarcéré l'agresseur qui semble souffrir d'aliénation mentale.

L'insp. Morel précise qu'on ignore encore le mobile de toute l'affaire.

SANDWICHES
VARIETE SPLENDIDE — FRAICHEUR ASSUREE



JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS
une boite de 48 sandwiches cocktail $2.40

POUR INFORMATIONS TELEPHONEZ AUJOURD'HUI
VI. 4-3901
LIVRAISON RAPIDE

PEGROID'S LTEE
4075, rue ST-DENIS

NOUVELLE ADRESSE
6741
ST-HUBERT

PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES

Optométriste-opticien diplômé de l'Université de Montréal

AUTREFOIS
OPTOMETRISTE CONSULTANT
A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE

CR. 2-7611 • CR. 2-7616

APPAREIL AUDITIF



SE PORTANT OU IL EST UTILE

Cet appareil se porte au siège même de l'ouïe . . . à l'intérieur de l'oreille. Ce n'est pas un "truc" mais bien un minuscule et puissant appareil auditif électronique qui donne un bien meilleur rendement que des appareils beaucoup plus gros. Nul besoin de corde, de fils ni de lampes grâce à l'extraordinaire et nouvel appareil

MAICO Starlite

De plus il est "convertissable", c'est-à-dire qu'il se porte dans l'oreille ou (moyennant une agrafe à bouton) se place discrètement en arrière de l'oreille.

1010 Ste-Catherine est
suite 308
VI. 9-6440

Bureau principal
1529 Sherbrooke ouest
WE. 5-5293



TOUT EST SACCAGE — M. Marinos Enos, propriétaire du restaurant Princess, situé au 454 ouest, rue Jean-Talon, examine ici les dégâts qu'ont causés les vandales à son établissement fermé depuis mardi dernier par suite d'un léger incendie. S'agit-il d'une vengeance ? La police enquête. M. Enos évalue les dommages à plus de $2,500.

photo René Picard, LA PRESSE

A Saint-Jérôme

Roger Jalbert tente de filer à l'anglaise

SAINT-JEROME. (C. B.) — Roger Jalbert, le présumé agresseur du coiffeur pour dames de Saint-Jérôme, a tenté de filer à l'anglaise hier matin, à l'issue de sa comparution devant la Cour de magistrat. Mais, au moment où il franchissait avec désinvolture la grande porte du palais de justice, il a été saisi par le fond de culotte et par le collet par un agent de la Police provinciale qui, heureusement veillait au grain.

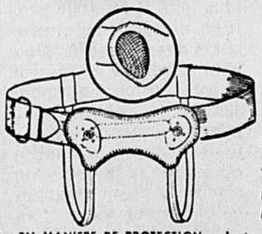
L'incident s'est déroulé tellement rapidement que très peu de personnes s'en sont aperçu.

Jalbert, qui fermait la marche du groupe d'accusés qui regagnaient leurs cellules, au sous-sol de l'immeuble, avait tout simplement quitté la file pour se diriger tout bonnement vers l'entrée. Il n'avait pas compté sans la vigilance de l'officier Gérard Florent, qui, en costume civil, surveillait chacun de ses gestes. Le policier eut tôt fait de lui faire réintégrer sa cellule.

Le jeune Montréalais de 22 ans, impliqué dans deux vols à main armée dans la métropole, est accusé de tentative de meurtre sur la personne de Charles Hudon, de Saint-Jérôme. A cause de l'absence de son procureur, Me Raymond Daoust, son enquête préliminaire a de nouveau été remise à plus tard. Le juge Camille-L. de Martigny l'a fixée pour la forme au 21 janvier.

Hudon avait été attaqué dans son domicile de la rue Laviolette le 11 décembre dernier. Depuis, il est entre la vie et la mort à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal.

BANDE HERNIAIRE



"DEUX DANS UNE"
"SPORTER"
Une exclusivité de la Pharmacie Montréal
Pour le contrôle de la hernie
—Le tampon ajustable ne se déplace pas, maintient fermement la hernie, lavable et hygiénique, ne glisse pas
EN MANIERE DE PROTECTION — Le tampon de sûreté protège le côté sain. La plupart des personnes affligées du hernie double n'ont souffert au début que de hernie simple. Il est donc nécessaire de porter une bande qui garantisse une certaine protection au côté sain. Les bandes doubles portent deux tampons herniaires — PRIX : 13.50
EXPERTS A VOTRE SERVICE
Essayage dans nos salons privés sans aucuns frais —
CHOIX COMPLET DE BANDES, CORSETS, SUPPORTS, ETC.
Obtenez exactement ce que votre médecin prescrit ! Cueillette et livraison des prescriptions jour et nuit sans frais additionnels
VI. 5-7251
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS
Le plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Un droit d'expression que Sévigny reconnaît à Dorion

par Marcel GINGRAS

OTTAWA — "M. Dorion étant maintenant en dehors de la vie politique, il fait plein usage du droit qui est le sien d'exprimer son opinion," a déclaré hier le ministre associé de la Défense, M. Pierre Sévigny.

A ces propos du ministre, qui venait de convoquer une conférence de presse, on s'est un instant demandé s'il n'allait pas ajouter : "Si j'étais moi-même libre, je parlerais comme le fait M. Dorion".

Il n'en fut rien cependant, M. Sévigny enchaînant d'un même souffle : "Depuis 1957, dans le domaine de la vie nationale et, en particulier, du bilinguisme, plus a été fait par M. Diefenbaker que pendant les années précédentes, beaucoup plus surtout que pendant les 22 ans du régime libéral".

Sur ce, le ministre a énuméré à peu près toutes les oeuvres du gouvernement dont il est membre, depuis l'émission des chèques bilingues, jusqu'à la nomination du général Vanier au poste de Gouverneur général du Canada, et en passant par celle de M. Dorion lui-même au poste de président du conseil privé.

"Nous avons essayé de donner leur part aux Canadiens français a-t-il répété plus d'une fois au cours de la demi-heure qu'a duré la conférence de presse, tout comme il a souvent répété que "beaucoup encore reste à faire".

Dans le domaine de l'aide aux universités, dit-il comme exemple, nous ministres de langue française, nous avons découvert des formules avec l'appui de nos collègues de langue anglaise.

Réflexions assez justes

"Pour l'avenir, beaucoup reste à faire, mais ce qui s'est fait depuis cinq ans dépasse tout ce qui s'était fait avant car, en réalité, rien ne s'était fait."

"Je défie M. Chevrier et les autres Libéraux de prouver qu'ils avaient réussi à répondre aux aspirations des Canadiens de langue française."

Le premier ministre poursiut M. Sévigny, mérite qu'on le reconnaisse comme un homme qui a compris les droits des Canadiens français.

Continuant à défendre M. Diefenbaker, le ministre a rappelé qu'en 1921 ou 1922, le premier ministre s'était fait l'avocat des écoles françaises de la Saskatchewan, inspiré en cela par un souci de justice.

De M. Dorion lui-même, M. Sévigny dit qu'il a bien le droit de dire qu'il a été ignoré, bousculé, et humilié, si c'est son opinion ; mais, ajoute-t-il, il a également eu sa part d'honneurs.

" N'a-t-il pas été secrétaire d'Etat et, il y a un an à peine, n'était-il pas nommé président du Conseil privé ? "

D'autre part, poursuit M. Sévigny, il y a des réflexions assez justes dans les propos de M. Dorion. Tout n'est pas parfait. Il reste beaucoup à faire.

A ce sujet, M. Sévigny voit venir avec confiance la prochaine rencontre fédérale-provinciale sur les symboles de la souveraineté : drapeau, hymne et décorations purement canadiens.

Ce qui est important, dit-il encore, ce n'est pas de détruire la Confédération, il faut étudier la constitution à la lumière des besoins de l'heure.

LA CECM

SUITE DE LA PAGE 3

che beaucoup d'importance dans son mémoire à l'uniformisation de l'évaluation au niveau métropolitain, au point de vue scolaire comme au point de vue municipal. A cet effet, elle recommande que le contrôle au niveau d'évaluation par rapport à la valeur marchande soit fait chaque année et que l'article du bill 100, selon lequel les municipalités devront confectionner des rôles nouveaux pour 1965, soit strictement appliqué.

La CECM fait cette recommandation pour des raisons d'équité et pour que, surtout, les commissions scolaires aient, le 1er juillet suivant, une égalité de taxation plus assurée.

Enfin, trouve-t-on au mémoire, la CECM recommande que l'on attende que soient connus les résultats de l'enquête de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement avant de prendre une décision finale quant à cette épineuse question. Cette demande de délai est justifiée, dit-on, par l'importance des contributions foncières dans le mode actuel de financement de l'éducation.

POLICE

SUITE DE LA PAGE 3

réponse du premier ministre à la demande d'une rencontre avec les membres de son cabinet.

La loi de la police devrait fixer les barèmes minima de conditions et de protection des policiers. La pension aux veuves, qu'elle soit garantie par une caisse de retraite distincte ou par les municipalités elles-mêmes devrait être incorporée dans cette loi afin que les policiers connaissent la protection dévolue à leurs veuves et à leurs enfants, a finalement déclaré M. Lapointe.

L'AVOCAT

SUITE DE LA PAGE 3

De plus, que le directeur Brunet ne l'a pas fait encore comparaître, en dépit du fait, allègue-t-il, qu'un individu doit être conduit en Cour en deça de 24 heures après sa détention.

Mes Guy Desjardins, C.R., procureur chef de la Couronne, son adjoint, Me Claude Wagner et Me Jacques Ducros, procureur de la Couronne, soumettront, comme ils l'ont d'ailleurs fait devant le juge Deslauriers, que Fournel n'est pas officiellement arrêté, qu'il n'est que détenu comme témoin important, en vertu de la loi des Coroners, que le coroner a le droit, de par cette loi, de faire détenir un témoin pour quelques jours ; que l'avocat de la défense ne peut invoquer l'article no 2 du Bill des droits de l'homme, comme il a tenté de le faire ; que d'ailleurs, l'avocat de Fournel n'avait pas fait parvenir d'avis au procureur général comme quoi il présenterait une requête.

Le juge Deslauriers, tout en affirmant qu'il était très occupé aux Assises, a affirmé qu'en vertu d'un récent jugement de la Cour d'appel, ses collègues de la Cour Supérieure, bien que ne siégeant pas en matières criminelles, pouvaient être saisis de requêtes pour des brefs de prohibition et d'Habeas Corpus.

Et il demanda à Me Constantin de présenter ses requêtes en Cour supérieure.

"Je vais y aller, ponctua alors l'avocat de naissance roumaine . . suppliant presque les procureurs de la Couronne de l'accompagner !

Mais ceux-ci ne l'entendirent pas de la même manière, insistant sur le fait que le procureur général n'avait pas reçu d'avis officiel touchant la procédure devant s'instruire.

En fin d'après-midi, les procédures allaient être dirigées vers la Cour Supérieure.

Me Constantin, on se le rappellera, avait tenté en vain d'obtenir un bref de mandamus contre le juge en chef Edouard Archambault, de la Cour des sessions de la paix, pour forcer celui-ci à émettre des plaintes contre le directeur de police et un détective d'Outremont parce qu'ils n'avaient pas, selon lui, fait comparaître un client, Hongrois, celui-là, dans les délais prévus par le code.

MEDECINS

SUITE DE LA PAGE 7

Raymond, Richard, Boucherville.

Hygiène publique

Bonnier, Jean-Guy, St-Laurent, Denhez, J., St-Jean.

Maladies pulmonaires

Kahana, L. M., Montréal.

Médecine interne

Blumer, Herbert, Montréal; Catellier, Claude-R., Boston, Mass.; D'Abadie, Frank A., Delorme, Pierre, Dirks, John H., Montréal; Feldman, Sidney, Paris, France; Gagnon, Fraser, Chicoutimi; Helle, Stephen J., Pierrefonds; Horn, I. H., Kinsella, Douglas, Komaromi, Gabor, Lacerte, Marcel, Montréal; Langlois, Maurice, Magog; Lapierre, Louis, Montréal; Lapointe, Fernand, Lévis; Lemieux, Guy, Montréal; Macklem, Peter T., Baie d'Urfé; Marcotte, Emile, Ville d'Anjou; McKinnon, Jean-Paul, Ste-Foy; Melançon, Jacques, Montréal; Mercier, Gaston, Ste-Foy; Pigeon, Gilles, Ville LaSalle; Ruedy, J. R., Montréal; Zsoter, Thomas T., Ville Mont-Royal.

Médecine physique et réhabilitation

St-Cyr, Jacques, Chicoutimi; Talbot, J.-H. Bernard, Montréal.

Neuro-chirurgie

Feindel, William Howard, Montréal; Hardy, Jules, Ville Mont-Royal.

Neurologie

Anderman, Frederic, Montréal; Giguère, Raymond, Québec.

Obstétrique

Bernier, Gilles, Montréal; Laurence, Marcel, St-Jérôme; Thibault, Jean-Paul, Montréal.

Ophtalmologie

Barrette, J.-Arthur, Montréal; Leith, Arthur Bruce, Dorval; Perron, Jacques, Rousseau, Alain, Ste-Foy; Veronneau, Suzanne, Longueuil.

Oto-rhino-laryngologie

Bertrand, Robert-A., Strathmore; Bouchard, Guy, Jonquière; Gagnon, Pierre-Paul, Chicoutimi; Lavoie, Raynald, New York; Rouleau, André, Montréal; Savary, Joseph-W. Paul, Ste-Foy; Tessier, Albert, Montréal; Tousignant, Yves-L., St-Hyacinthe.

Pédiatrie

Besmargian, Marie, Sherbrooke; Blanchette, Claude, Roberval; Callegarini, Umberto, Chevalier, Louise-M., Daigle-Lock, Rita, Deschênes, Lucien, Montréal; Dubreuil, Paul-U., Thetford Mines; L'Archevêque, André, Montréal; Lavallée, Hugues, Chomedey; Lemay, Richard, Lévis; Marchand, Pierre, Jonquière; Masson, Pierre, Rimouski; Pelletier, Normand, Ste-Foy; Singer, Oscar P., Stachewitsch, Andrew, Stern, Leo, Montréal; Tremblay, L.-M., Dolbeau; Vallière, Louis, Montréal; Woeber, Werner, Chateauguay; Weisnagel, John, Montréal.

Psychiatrie

Ast, Helga, Pierrefonds; Aufreiter, G., Aufreiter, J., Westmount; Ban, Thomas Arthur, Montréal; Chabot, Claude, Middleton, Conn.; Dardi, Agostino, Campbelton, N.-B.; DaSilva, Guy, Doucet, Pierre, Harris, Donald Paul, Kingstone, Eddie, Kristof, Francis Eugene, Levy, Leonard, Morf, Gustave, Montréal; Muller, Herbert F., Westmount; Nerman, Yale, Montréal; Peterfy, George, Montréal; Robert, Gisèle, Outremont; Roper, Peter D. L., Sendbuehler, J. Michael, Trossman, Bernard, Montréal.

Radiologie diagnostique

Aubé, Laurent, Ste-Foy; Beaulieu, Jacques, Repentigny; Daneau, Jacques, Montréal; Dubé, Robert, Dorval; Gibson, John Douglas, Grégoire, Hubert, Hidvegi, Robert S., Montréal; Jacques, Raymond, Québec; Larini, Gian Paolo, Westmount; Légaré, André, Liver, John Allon, Meunier, André, Nogrady, Bernadette, Palayew, Max J., Séguin, Réal, Montréal; Vaillancourt, Roland, Rimouski; Vézina, Jean Lorrain, Pont-Viau.

Radiologie thérapeutique

Aubé, Laurent, Ste-Foy; Palayew, Max J., Côte St-Luc; Turgeon, Elie, Québec.

Urologie

Hyams, Brahm Ballon, Montréal; Lapalme, Roger, Côte St-Paul; Wexler, George W., Val d'Or.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

s'échelonnent le long de la route qu'il devait suivre.

Fausse piste

QUEBEC. (PC) — La Sûreté provinciale a révélé ce matin qu'une vingtaine de policiers, armés jusqu'aux dents, ont exercé une surveillance constante dans un grand centre commercial de Québec hier, pendant que quatre bandits armés dévalisaient une banque dans . . . un autre centre.

Un porte-parole de la Sûreté a révélé que la police provinciale avait reçu un coup de téléphone anonyme venant d'une femme, en fin de semaine, les informant qu'une banque "du grand centre d'achats serait dévalisée."

Les quatre bandits ont volé $4,000 dans une succursale de la Banque Impériale de Commerce, dans le centre commercial St-Pascal, pendant que la Sûreté montait la garde au centre de Ste-Foy à l'autre bout de la ville.

Une imprudence qui coûte cher

Deux enfants de Caughnawaga, Wayne Lahache et Johnny Delaronde, tous deux âgés de 6 ans, ont subi diverses fractures vers 1 h. cet après-midi, lorsqu'ils sont tombés d'un camion en marche sur la route River road, de la réserve indienne de la rive sud.

Selon un porte-parole de la PP, les enfants s'étaient accrochés au côté d'un camion et s'amusaient à se laisser traîner. Les deux victimes ont été transportées au Children's Memorial Hospital de Montréal. Leur état ne serait cependant pas critique.

Le Québec en tête pour les faux billets

QUEBEC. (PC) — Un procureur de la Couronne a révélé hier à Québec qu'au moins la moitié des causes à être entendues en Cour à travers tout le Canada pour des affaires de faux billets, l'avaient été dans la province de Québec.

Me Jacques Perron a précisé au juge Gérard Simard que 82 des 122 causes de 1961 s'étaient déroulées au Québec. En 1960, la proportion était de 85 dans le Québec sur un total de 124 dans tout le Canada, tandis qu'en 1959 le Québec en avait 76 sur un total de 99.

Me Perron a donné hier ces statistiques alors qu'il agissait comme procureur dans la cause de Gilles DeBlois, âgé de 30 ans, arrêté récemment pour possession et mise en circulation de billets de $10 contrefaits.

Ce crime, a souligné Me Perron, a de sérieuses répercussions économiques et sociales. DeBlois a été condamné à un an de détention.

Auto vs camion : cinq blessés

Cinq personnes ont subi des blessures, vers 10 h. 50 hier soir, dans une collision survenue entre un camion et une automobile, à l'angle des rues Amherst et Ste-Catherine. Après avoir heurté la voiture, le camion est allé s'arrêter contre la montre de la mercerie Grover's, causant des dommages assez appréciables.

Les blessés, qui étaient tous dans l'auto impliquée, sont : Marc Boivin, âgé de 19 ans, du 1820 Sanguinet, qui souffre d'une fracture du nez; Mme Jean-Louis Paré, âgée de 20 ans, du 2595 Parthenais, traitée pour coupures; Mme Philippe Boivin, 42 ans, et Gilles Boivin, 18 ans, tous deux du 1820 Sanguinet, traités pour blessures légères; de même que Mme Henri Couture, 46 ans, du 244 rue St-Léon, qui souffre de blessures à l'épaule droite. Ils ont tous été transportés à l'hôpital Ste-Jeanne-d'Arc.

Parents recherchés

A la demande de la police municipale, voici la description d'un individu qui a été trouvé mort à l'angle des rues Amherst et Ontario, le dimanche, 13 janvier à 5 h. 15 du matin.

Il s'agit d'un homme âgé d'environ 65 à 70 ans, mesurant 5 pieds et 2 pouces et pesant 170 livres. Il a les yeux gris, les cheveux blonds grisonnants. Ses dents sont naturelles. Quand on l'a trouvé, il était vêtu d'un coupe-vent gris, de pantalon gris, d'une veste de laine rouge vin, il portait des souliers bruns, des couvre-chaussures noirs, un foulard de laine noir rayé de gris et de blanc et, détail très important, une chemise kaki portant les lettres C.N.R. Il portait aussi au doigt une bague en acier inoxydable sur laquelle sont gravées les initiales J. V. M.

Toute personne pouvant identifier cet homme est priée de communiquer avec le sergent-détective Boisjoli à la Cour du Coroner au numéro UN. 1-9311.

Violent incendie sur la rive sud

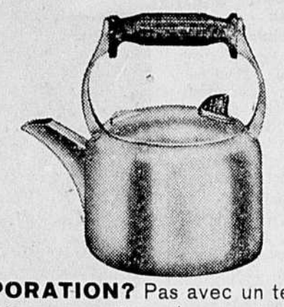
Un violent incendie, qui a fait rage pendant plus de trois heures, a complètement détruit, hier soir, trois garages qui contenaient de l'outillage pour la construction de routes. Les garages étaient situés sur le boul. Riendeau, à Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, sur la rive sud.

Selon le propriétaire, M. Raoul Beauvais, les pertes matérielles seraient de l'ordre de $50,000. Le feu a rendu hors d'usage deux camions, un bélier mécanique, deux rouleaux à vapeur, en plus de détruire de l'équipement évalué à environ $10,000.

Condamné pour vol

QUEBEC. (PCf) — Marcel Gagné, âgé de 30 ans, a été condamné hier à deux ans de pénitencier pour trois vols à main armée dans des établissements commerciaux de Québec.

Ces vols lui ont rapporté une somme totale de $170.



ÉVAPORATION? Pas avec un télégramme! Un télégramme est un document qui reste et vous aide à obtenir le résultat désiré, surtout dans le domaine des ventes. **Ne manquez pas votre coup: envoyez un télégramme.**

Les travaux d'hiver vont bon train à Saint-Léonard

St-Léonard s'est empressée encore une fois cette année de prendre avantage des offres de nos gouvernements fédéral et provincial en ce qui concerne les travaux d'hiver. Rappelons que l'an dernier cette législation qui fait endosser à nos gouvernements la presque totalité du coût de la main-d'oeuvre des travaux d'hiver de nos municipalités, a valu à Ville St-Léonard un remboursement de $149,954.03. Cette somme, (50% du fédéral, 40% du provincial) a été versée à St-Léonard au cours de l'année 1962 et a allégé d'autant le fardeau du contribuable.

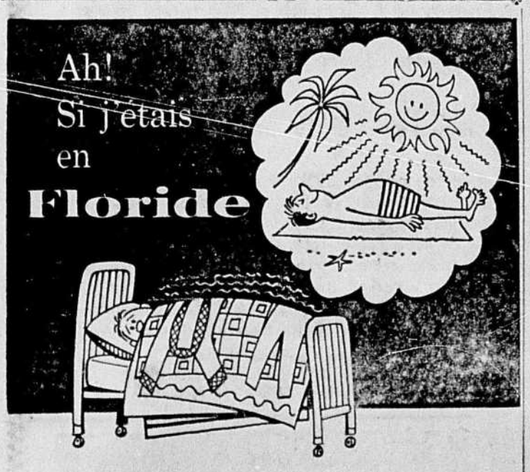
Les travaux d'hiver à St-Léonard où se manifeste un formidable développement domiciliaire et industriel, ont surtout consisté en pose des égouts dans les rues qui s'ouvrent de toutes parts, en service d'aqueduc, mais aussi en installation d'éclairage, en pavages et trottoirs et drainage d'un collecteur. Tous les contrats ont été accordés par voie de soumissions et généralement au plus bas soumissionnaire.

Le coût total des travaux qui ont ainsi bénéficié de l'apport des gouvernements, est de $1,474,388.12, où la main-d'oeuvre figure pour $303,531.14. Ces entreprises au cours de l'hiver totaliseront 10,308 jours de travail pour un groupe de 205 ouvriers.

Fait à noter, cette main-d'oeuvre se recrutera presque entièrement à Montréal ou dans les municipalités proches de St-Léonard, contribuant ainsi à alléger le chômage chez les voisins, une plaie saisonnière qui présentement n'existe presque pas dans cette ville pourtant située au coeur de l'île de Montréal.

Tous ces travaux ont été officiellement acceptés par les gouvernements, sauf trois dont la confirmation est encore attendue.

SITE
le plus célèbre
2000 chambres modernes
Tarif raisonable comprenant TV et air-conditionné.
Le célèbre HOTEL TAFT
7th AVE. at 50th St. NEW YORK
ON TIMES SQUARE AT RADIO CITY
Consultez votre agent de voyage ou telephonez: UNiversity 1-3308
A ZECKENDORF HOTEL



Appelez votre agence de voyage par air, rail ou autobus dès aujourd'hui pour vous renseigner sur la Floride. Pour recevoir un Guide de vacances illustré, écrivez à Sunshine, State of Florida, P. O. Box 8263-S, Tallahassee, Florida.

NOUS GARANTISSONS LES PRIX LES PLUS BAS!
La Pharmacie Montréal maintient toujours son slogan : "NOUS VENDONS TOUJOURS MEILLEUR MARCHE !" A cette politique de bas prix se rattache celle de service toujours meilleur !
Pharmacie Montréal
LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE DETAIL AU MONDE
DUQUET & DUQUETTE, Pharmaciens-Propriétaires
916 est, rue STE-CATHERINE
VI.5-7251
OUVERT JOUR ET NUIT
Nous ne dormons jamais !
LIVRAISON GRATUITE
jour et nuit, par tout le Grand Montréal.
CIGARETTES
Avec chaque achat de $2.00 ou plus nous livrerons un ou plusieurs cartons de cigarettes au bas prix de $3.43 le carton
SIROP GOUPIL pour rhume, bronchite, coqueluche. 16 oz 1.50 8 oz 85¢
ONGUENT GOUPIL Pour hémorroïdes 1.50
GOUTTES GOUPIL Pour maux d'oreilles 95¢

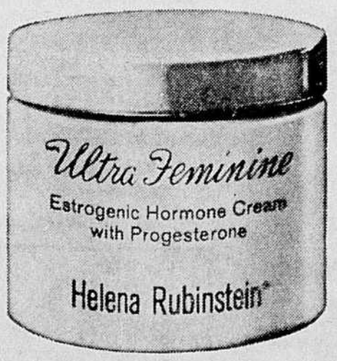
PRIX COUPÉS!

BROMO-SELTZER	Format de famille Rég. .98, SPECIAL	.69	
SEL DE FRUIT ENO	Petit format Rég. .79, SPECIAL	.63	
SEL DE FRUIT ENO	Grand format Rég. 1.19, SPECIAL	.87	
CASTORIA	Grand format Rég. .89, SPECIAL	.69	
LINIMENT MINARD	Grand format Rég. .89, SPECIAL	.69	
BAUME BEN-GAY	Rég. 1.00, SPECIAL	.79	
CAROID & SELS BILIAIRES	Rég. 1.35, SPECIAL 100 comprimés	1.09	
OZONOL	Rég. .79, SPECIAL	64	
VICKS VAPORUB	ou VA-TRO-NOL Rég. .64, SPECIAL	.49	
DRISTAN	24 comprimés Rég. 1.25, SPECIAL	.98	
ABSORBINE Jr.	Petit format Rég. 1.25, SPECIAL	.98	
ABSORBINE Jr.	Grand format Rég. 2.50, SPECIAL	1.89	
GOUTTES OSTOCO	30 cc. Rég. 2.95, SPECIAL	2.29	
GOUTTES OSTOCO	50 cc. Rég. 4.25, SPECIAL	3.49	
PARAMETTES	Rég. 5.50, SPECIAL SIROP 16 OZ. — Vitamines multiples et sels minéraux.	3.74	
PARAMETTES	Rég. 8.00, SPECIAL 125 COMPRIMES — Vitamines multiples et sels minéraux	3.99	
CEPACOL	14 on. Rég. 1.40, SPECIAL	1.07	
TONIQUE GERITOL	12 on. Rég. 3.30, SPECIAL	2.49	
TONIQUE GERITOL	24 on. Rég. 5.50, SPECIAL	3.98	
TONIQUE GERITOL	40 comprimés Rég. 3.30, SPECIAL	2.49	
TONIQUE GERITOL	80 comprimés Rég. 5.50, SPECIAL	3.98	
INFANTOL HORNER	8 on. Rég. 3.50, SPECIAL	2.89	
INFANTOL HORNER	16 on. Rég. 6.25, SPECIAL	4.39	
EXTRAIT	DE FOIE DE MORUE COMPOSE Rég. 2.95, SPECIAL WAMPOLE, 34 on.	2.49	
HUILE	DE FOIE DE MORUE 10 gouttes — 100 capsules Rég. 1.25, SPECIAL	.69	
HUILE	DE FOIE DE MORUE 20 gouttes — 100 capsules Rég. 1.50, SPECIAL	.89	
SURBEX & VITAMINE C	Rég. 8.35, SPECIAL 100 comprimés	5.59	
COCILLANA SIROP	COMPOSE — 16 on. Rég. 1.25, SPECIAL	.59	
SIROP DE PIN BLANC	COMPOSE — 16 on. Rég. 1.25, SPECIAL	.59	
HUILE JOHNSON	POUR BEBES Rég. 1.10, SPECIAL	.89	
POUDRE JOHNSON	POUR BEBES Rég. .98, SPECIAL	.79	
DEODORISANT BAN	Rég. 1.25, SPECIAL	.79	
BRYLCREEM	TUBE GRAND FORMAT Rég. .98, SPECIAL	.78	
KOTEX	SERVIETTES SANITAIRES — Boîte de 48 Rég. 1.85, SPECIAL	1.47	

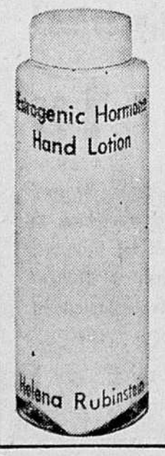
UN LAXATIF IDÉAL Bicholate LILAS
CONTRE LA CONSTIPATION ET LA BILIOSITÉ
EN FORMAT DE 25-50-100 DRAGÉES


LES ENFANTS EN RAFFOLENT!
Les photos à 3 dimensions View-Master amusent les enfants pendant des heures—Le cadet interplanétaire, Robin des bois, et autres sujets passionnants pour garçons et filles.
STÉRÉOSCOPE VIEW-MASTER ... $2.95
3 DISQUES POUR ... $2.37
PHARMACIE MONTREAL
Voyez notre sélection dès aujourd'hui!

MAL AUX GENCIVES?
Rinstead PASTILLES
GENCIVES DOULOUREUSES
79¢
Soulage la douleur causée par les dentiers, traitements dentaires et ulcères de la bouche. Rapide, efficace, goût agréable. Recommendé par les dentistes.

Helena Rubinstein montre comment
GARDER UN ÉPIDERME JEUNE... et ce, à prix d'AUBAINE!


Economisez $3.00 sur l'un des plus célèbres produits de beauté Helena Rubinstein.
Ultra Feminine vous garantit un épiderme qui paraîtra plus jeune au bout de 30 jours—sinon votre argent vous sera remis! C'est la seule crème pour le visage qui pénètre l'épiderme pour lui fournir deux hormones femelles naturelles, les hormones oestrogènes et les progestérones, dont il a besoin. L'action combinée et équilibrée de ces hormones combat le vieillissement de l'épiderme et seule la crème Ultra Feminine contient ces hormones.
Profitez de cette offre et aidez dès maintenant votre épiderme à retrouver une jeunesse nouvelle.
Une valeur de $7.50 pour $4.50 seulement
Pour QUELQUE TEMPS SEULEMENT
CRÈME ULTRA FEMININE

Rajeunissez vos mains avec la LOTION D'HORMONES OESTROGÉNIQUES POUR LES MAINS
Helena Rubinstein
Elle rend les mains plus douces, plus lisses, plus jeunes, tout en hydratant l'épiderme en profondeur.
Une valeur de $4.00
Offerte pour un TEMPS LIMITÉ à $1.95


RICHARD HUDNUT
offre une double aubaine avec le nouveau gros format de Fashion Set Hair Spray


Format double seulement 1.69
qui rend vos cheveux dociles immédiatement

Livraison gratuite
VENEZ — 916 EST, RUE STE-CATHERINE
OU TELEPHONEZ — VI. 5-7251

Pharmacie Montréal VI.5-7251

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	605	41	40¾	40¾
Abitibi pr	—	24¾	24½	—
Acadia Atl	—	18	18	—
Algoma	250	46½	46½	46½
Alumn.	2500	24⅝	24½	24½
Alum 4 pr	200	22¼	22¼	22¼
Alum 4½ p	—	49½	49	—
Anglo Cd	—	53	53	—
Anglo Tel	—	42½	42	—
A Tel 2.90	—	53½	52¾	—
Argus	225	$ 10¼	10⅛	10¼
Argus 2.50	—	51½	51½	—
Argus 2.60	—	51⅜	51⅜	—
Argus C pr	550	8½	8¼	8½
Asbestos	375	27½	27½	27½
Atlas Steel	—	36	34⅜	—
Argus B pr	—	50½	50½	—
Bail S 5¾	100	24⅜	24¾	24¾
Bnq C.N.	200	77	76¾	76¾
Bnq Mont.	515	68¼	68	68
Bnq N.E.	510	75½	75½	75½
Bnq P.C.	1395	49	49	49
Bath Pw	—	16½	16½	—
Bath Pw 'A'	—	52	51	—
Bll Phone	2945	54⅜	54½	54½
Bowater C	—	50½	50¼	—
Bow C. 5½	—	53	52½	—
Bowtr Mtc	—	51	51	—
Bowter Ppr	—	5½	5½	—
Brazil	365	335	330	330
B.A. Oil	650	30	30	30
B.C. For.	2000	14	14	14
B.C. Pow.	1100	20¼	20⅛	20¼
B.C. Phone	460	52¾	52¾	52¾
Brock C 6P	—	8¼	8¼	—
Brown	—	12½	12½	—
Bruck "A"	—	18	18	—
Build Pro	110	25⅛	25⅛	25⅛
Bulolo	1550	800	790	800
Cal. Pow.	1550	21¾	21½	21½
Can. Cem.	475	32¼	32	32⅛
C. Cem. Pr	85	28½	28½	28½
C. Dy. Su	300	29	29	29
Can. Iron	300	21¾	21½	21¾
Can. Malt	—	70½	70½	—
C. S. L.	125	55½	55½	55½
C Aviat	2125	28	25⅞	28
C Brew	3250	11⅜	11¼	11⅜
C Brew p	150	52½	52½	52½
C Br Alu	250	9½	9½	9½
C Br AlAw	—	205	205	—
C Bronze	500	24	24	24
C Cel	1650	38⅛	38	38⅛
C Cel3¼p	—	38	38	—
C Chemicl	—	9½	9	—
CR Rio	300	850	850	850
C Fairbnk B	—	410	410	—
C Hucky	—	7⅜	7	—
C Hydrocar	—	6	6	—
C Imp B C	385	67	66¾	66¾
C. I. L.	400	14⅜	14¾	14⅞
C. I. L. Pr	—	80⅛	80⅛	—
C Int Pow	—	13½	13½	—
C Int Pow 4½	—	43¼	43¼	43¼
C Marconi	—	445	445	—
C. P. R.	2075	25¾	25⅜	25¾
C. Pet Pr	775	11½	11⅜	11½
C. Vickers	100	20	20	20
Chrysler	—	83	83	—
Coghlin	—	6	6	—
Col. Cel	—	440	440	—
C M & S	1045	23¾	23¾	23¾
Cons. Gla	225	44	43	44
Corby A	—	17	17	—
Cr. Credit	100	7¼	7¼	7¼
Crédit Fon	—	137	134	—
Crown Z A	—	23	23	—
Crush Int	—	12¼	12¼	—
Dist. Seag	625	49	48⅞	48⅞
Dome Pete	—	14	14	—
D Bridge	100	20¼	20¼	20¼
D. Coal P	—	5	5	—
D. Corset	—	18¼	18¼	—
D Ends	—	62	61½	—
D. Glass	300	79	79	79
D Glass Pr	—	18	18	—
D Lime Ltd	400	6⅜	6¼	6⅜
D Lime drt	100	23⅛	22⅜	22⅜
D. Steel	—	10¾	10¼	—
D Stores	1025	14¼	14¼	14¼
D. Tar.	2670	18⅜	18⅜	18⅜
D. Tar. pr	—	22½	22½	—
D. Text	1725	18⅜	18¼	18⅜
D. Text pr	—	144	—	—
Donohue	100	22	22	22
Dow Brew	—	50⅛	50¼	—
Du Pont	—	38⅛	38⅛	—
Du Pont pr	—	83	83	—
Dupuis F 'A'	—	9¼	9	—
Electrolux	—	50	49½	—
Enam Pr. A	—	7	7	—
Falcon	965	54½	53½	53½
Fam Play	—	18	17½	—
Fleetw Co	—	23	23	—
Ford U.S.	—	50	50	—
Foundat	500	10	10	10
Fraser	350	26	26	26
Fren Pet p	175	315	315	315
Frosst 'A'	—	20½	20	—
Gatineau	125	33⅜	33⅛	33⅜
Gat. 3 pr	—	100	100	—
Gat. 5½ pr	—	104	104	—
Gen. Dynam	—	29½	29½	—
Gen. Motors	—	64½	64½	—
G. L. Pap.	3025	16¾	16¼	16¼
Handy Andy	—	14⅜	14⅜	—
Hawk Sid.	800	5¼	5¼	5¼
Hollinger	130	23⅜	23½	23⅜
Holt Ren.	—	20½	20½	—
H. Oil A.	200	12¼	12	12
H. Oil B	—	12⅜	12⅜	—
H. & Pitfld	—	170	160	—
H. Smith p	—	43	43	—
H. B. M&S	200	52¾	52¾	52¾
H. Bay Cp.	340	11½	11½	11½
Imp. Oil	1025	43⅜	43⅜	43⅜
Imp. Tob.	100	15	15	15
Imp. Tob. p	—	6½	6⅛	—
Ind. Acc.	72	27⅜	27⅜	27⅜
I. Ac. 2.25p	—	47½	47½	—
In Ac 4.50P	—	96	96	—
Inglis	—	5⅞	5⅞	—
Inland C P	—	16¾	16¾	—
Int Nickel	690	69½	69¼	69¼
Int. Paper	169	31½	31½	31½
Int. Util	375	46⅛	46	46
In Util Pr	350	49⅜	49¼	49¼
Interpr PL	400	80	80	80
Ir Glass Pr	100	11	11	11
Jamaica	375	10½	10½	10½
Lau Units	25	38	38	38
Labatt	210	15	15	15
Lau Fn A	1060	18¾	18½	18½
Lau F.	1.25	20⅞	20⅞	—
Lewis Bros	—	7¼	7¼	—
Loeb M	—	17⅛	17⅛	—
Low StL	—	35	34⅞	—
MacLar A	—	19½	19½	—
MacLar B	—	20¼	20¼	—
Macm & P	775	21	20¾	20¾
Mariti Tel	220	$ 21½	21½	21
Mass Fer	8803	12⅜	12⅜	12¾
M F 5½ pr	35	107	107	107
Metro Stor	—	7⅞	7¾	—
Miron Pr	1025	10¼	10¼	10¼
Molson A	25	28	28	28
Molson B	—	29¼	29	—
Molson Pr	75	43	43	43
Mtl Loco	250	14⅛	14	14⅛
Mtl Trust	750	95	94	95
Moo Corp	400	49¾	49½	49½
Nat Drug	—	15½	15½	—
Nat Trust	—	23	23	—
Noranda	515	33	33	33
N Util Pr	—	81	80⅞	—
N S Light	3100	21½	21½	21½
Ogilvie	2900	13¾	13⅜	13¾
Ont. Steel	—	15¼	15¼	—
Pacific Pe	2180	12⅜	12⅛	12⅛
Page-He	675	23¼	23	23⅛
Penmans	25	37	37	37
Placer	210	29	29	29
Pow Cor	335	88	87¾	87¾
Price Bros	1000	37	36⅞	37
Price Br Pr	—	87	85	—
Prov Tr Pr	—	46½	46½	—
Q Nat Gas	290	5⅞	5⅞	5⅞
Q Nat Gas pr	—	75	75	—
Que Pow	150	35½	35⅜	35½
Que Phone	50	47	47	47
Que Phone	50	21¾	21¾	21¾
Reed Albert	—	7½	7½	—
Reitman's	400	11⅜	11⅜	11⅜
Rolland A	x25	9¾	9¾	9¾
Rolland Pr	—	85¼	85¼	—
Rothman Ltd	—	8¼	8¼	—
Royal Ban	915	78½	77¾	77¾
Royalite Pr	—	25½	23½	—
St L Corp	—	22¼	22¼	—
Salada Std	1475	10½	10⅜	10½
S'da Fd W	—	500	430	—
Scott Lsle	100	8	8	8
Shawin	2582	29¼	29	29⅛
Shawin A	100	29⅜	29⅜	29⅜
Shwn 4pr	400	44	44	44
Shwn 4½pr	10	45¾	45¾	45¾
Shell Inv P	25	26¼	26¼	26¼
Shell Oil	1205	14¼	14⅛	14⅛
Sicard	—	7½	7½	—
Shell wts	—	575	575	—
Simpsons	450	31⅞	31½	31¾
Southam	—	34	34	—
S Can Pw	—	50¼	50¼	—
Std St Stl	100	9¾	9¾	9¾
Steel Can	1835	19¾	19¾	19¾
Steinbg A	10	19½	19½	19½
Texaco Can	10	46½	46½	46½
Tor-Dm Bk	50	65	65	65
T. Fin A	900	15	15	15
Tr-C. Cor.	195	29⅛	29⅛	29⅛
Tr-C. Pipe	530	23¾	23⅝	23⅝
Tr Mount'n	75	z14¾	14¾	14¾
Triad Oil	3900	183	180	180
Turnb. El.	200	14	14	14
U. St. Cor.	—	6¾	6¾	—
Vendomatic	—	5½	5½	—
Viau Ltée	—	13⅜	12	—
Wa. G. W.	985	58	57¾	57¾
W. & Knpp	—	200	200	—
Westcoat	300	15	15	15
Wes V.T.C.	225	14	14	14
Weston A	1600	19	18⅛	19
Weston B	2700	21½	21	21½
West. PPR	100	18¼	18¼	18¼
Zeller's	—	34	34	—
Zeller's Pr	—	49¼	49¼	—

Valeurs en demande

	Ventes	Cote	Variat.
Massey Ferg	6795	12½	— ¼
Brazil	4475	3 25	inch —
Dom Tar	2837	18½	— ⅛
Cdn Brew	2860	11¼	— ⅛
Bell Tel	2509	54½	— ¼
Shawinigan	2216	29⅛	— ⅛
Aluminium	1947	24⅜	— ⅛
Hawker Sid	1750	5⅛	— ⅛
Cdn Aviation	1725	26	+ ⅜
Steel Of C	1665	19¼	inch —
Silver Summit	5000	50	inch —
Majortrans	38500	11	+ 1
Un Obalski	36300	60	+ 1
Tib Expl	22000	11	— ½
Que Chib	10500	17	+ 2

Total de la matinée : Industrielles, 77600 ; mines et pétroles, 252800

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Ajax	—	15½	14	—
Alpha A	100	495	495	495
Alscope	100	25	25	25
A Bau Bel	—	5½	5½	—
Amerantium	—	43¾	43¾	—
A Molybdnt	100	198	198	198
An Cnd Pulp	—	832	32	—
Ang Nfld	—	$ 8¾	8¾	—
Anthonian	2000	6	6	6
Arno	4000	6½	6	6½
Atlas	—	4	4	—
Atlas Telef	700	265	260	260
Augustus	1500	35	33	33
Auto Fab B	—	150	140	—
Utd Town El.	6¼	1981	99	103
Westcoast	5½	1988	101	103

INDUSTRIES

Alb. Gas Tr.	5¼	1981	98	—
Alsibi P & P	6¼	1977	103½	—
Alcoma Steel	5¼	1973	98	99
Alum. of Ca.	4½	1973	93	—
B. A. Oil	5¼	1977	96½	98
C.B. Alum.	5¾	1980	98½	101
Can. Breweries	5	1982	94½	96
Can. Brewer	5½	1976	99½	100½
Can. Chemical	5¼	1971	97	—
Can. Cement	5¼	1976	97	99
C-I-L	5¾	1977	101	102
Cdn Oil 4, 1er juin		1976	88½	90
C.P.R.	3¾	1972	87	88
C.P.R.	5	1983	94½	95½
Crt. Foncier	5½	1974	98½	100
Dom Tar	5¼	1978	97	98
Dom. Stores	5½	1976	93	—
Dom. Textile	4	1966	96	97
G.M. Accept.	4¾	1969	95	97
Imperial Oil	3	1969	89	91
Ind. Accept.	5½	1978	97½	99
Loblaw	4¾	1976	128	—
Massey Ferg	4½	1976	90	—
Reynolds Alu	5¾	1978	100	101
Shell Oil	5¾	1977	101	102
St. Law. Corp.	5	1978	95	96
Simpson's	5	1976	119	—
Simpson's	5½	1979	101	103
(a) Stanrock	5¾	1963	13½	—
Steinberg	5¼	1973	97	—
TCP	5.85	1987	99	100
Tr. Fin.	5¼	1974	98½	100
Weston Geo.	4¾	1974	94	96

SERVICES PUBLICS

Anglo-Tel	6	1963	100½	101½
Avalon Tel	3½	1966	92½	—
Bell Tel	3¾	1979	82	84
Bell Tel	4¼	1968	101	102
Bell Tel	6¼	1978	105½	106½
Bowater Pwr	3¾	1980	83½	85½
Braz. Tract.	4¾	1970	74½	—
B C Tel	5¾	1983	95½	96½
Calgary Pow	3¼	1972	82	—
Canada Elect	4	1968	90½	—
Cdn W Nat	5¾	1983	96½	98½
Consumers G	5¾	1977	101	102
Consumers G	5½	1962	99½	100½
East. Lt&Pw	4	1969	87½	—
Gt Lt Pwr	5¾	W 1977	100½	102
Int. Nat. Gas	6	1982	99	101
Maritime Elec	4	1975	83½	84½
Nfld Lt&P	4½	1974	88	—
Nfld Lt&P	5½	1978	95½	—
N Ont N Gs	5¾	1982	97½	98½
N Telephone	6	1981	101	—
Power Corp	5½	1977	98½	99½
Que Nat Gs	52	1985	83½	84½
Quebec Tel	6	1977	101	102
Shaw W&P	3½	1970	89½	90½
Shaw P&P	4¾	1976	92½	93½
Union Gas	5	1977	95½	96½

IMMEUBLES

Brant C. Realty	6	1978	95	—
Eaton's Realty	3½	1968	92	94
Eaton's Realty	5	1976	96	97
Lo. Leased Pr.	5½	1983	98	100
Steinberg's Pr.	6	1982	101	—

(a) — après remboursement du capital à 100% de la valeur au pair.

cours des obligations

Source : Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
2¾	1er avril	1963	99⅜	100⅛
4	15 déc.	1963	99⅞	100⅜
3¼	1er sept.	1965	98⅜	98⅞
4¼	15 déc.	1966	100⅛	100⅜
2¾	15 juin	1968	92⅛	92⅜
5½	1er avril	1969	103⅛	103⅜
4¼	1er sept.	1972	94⅞	95⅛
5½	1er oct.	1975	102⅜	103⅛
3¼	1er juin	1976	82⅜	83⅛
3	1er sept.	1983	92¼	93⅛
3	Perpetuel		63¼	64⅛
CNR 5½	15 déc.	1964	104⅛	104⅜
CNR 3½	1er av.	1967	99⅞	100⅜
CNR 4	1er fév.	1981	85⅜	86⅜
CNR 5¾	1er jan.	1985	105⅜	106⅜
CNR 5	1er oct.	1987	97⅛	98⅛

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun Fin	5½	1963	99⅛	100⅛
BC Electric	5¾	1983	92⅜	94⅛
BC Electric	3¾	1968	92⅜	94⅜
BC Electric	3¾	1969	90⅜	92⅜
BC Electric	5¾	1977	99⅜	100⅜
BC Pow.	5½	sept. 1982	99¼	100⅛
Man.	5¾	15 jan. 1981	101⅞	102⅞
NB	3½	16 sept. 1965	95⅞	96⅞
NB	5¼	15 déc. 1986	95⅜	96⅜
Newf.	6	15 fév. 1981	101⅜	102⅜
NS	5¼	15 juin 1982	96⅛	97⅛
NS	3¼	15 juin 1965	96⅜	97⅜
Ont	3	15 avril 1965	96⅜	97⅜
Ont H.	5¼	15 no. 1983	98⅜	99⅜
Ont H.	4	1er mars 1966	97⅛	98⅛
Ont.	5¼	1er oct. 1983	98⅜	99⅜
Que.	4¾	15 jan. 1977	94⅛	95⅛
Que.	5¼	1er août 1965	96⅜	97⅜
Que.	3½	1er juin 1980	99⅜	100⅜
Que.	5¾	1er fév. 1986	101⅜	102⅜
Q. H.	3½	1er mars 1975	84⅛	85⅛
Q. H.	5½	1er nov. 1985	99⅛	100⅛
Sask.	5¼	10 mars 1982	96⅜	97⅜

MUNICIPALITES

Mtl	3	1er nov. 1973	81¼	83⅛
Mtl	5½	1er déc. 1981	97⅜	98⅜
Ottaw	5½	2 juil. 1980	98⅛	100⅛
Torn	5½	15 fév. 1982	99⅜	100⅜
Vancou.	6	15 juin 1980	101¼	103⅛

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi P & P	4½	1966	99	101
Brazilian T.	4½	1971	65	69
Can. Delhi	5½	1973	94	96
Cdn Petro	4	1972	86	89
Cdn Utilities	5¾	1977	114	—
Cresb. Mines	5½	1978	153	163
Home Oil	5¾	1971	98½	—
Home Oil	6	1975	105	107
Inl. Cement	4½	1976	89	—
Inland N Gas	5½	1977	94	96
Loblaw	4¾	1976	133	—
Pac. Pete	5	1977	108	111
Shaw W & P	5½	1976	100½	101½
Simpson's	5	1976	125	—
Simpson's	5½	1979	100	102
TCP Inc. N	5½	1987	154	157
Triad Oil	4¾	1971	89	91

rendement des valeurs

	Taux	Prix Approx.	Rend. %
Abitibi	$2.00	41	4.87
Algoma	xd 1.40	46	3.04
Alumin Corp.	60	24	2.50
Asbestos	1.20	28	4.28
Atlas Steel	(x) 1.23	35	3.37
Bell Tel	2.20	54	4.07
B A Oil	1.00	30	3.33
B.C. Forest	.50	13	3.84
Bldg. Prod	.90	25	3.60
C & D Sugar	1.00	28	3.57
Can Cement	1.00	32	3.12
Can. Iron	1.00	21	4.76
Can. Malting	2.00	71	2.81
Can. Steam	(xd) 1.80	55	3.27
Cdn Brew	.56	17	3.27
Cdn Bronze	1.50	24	6.25
Cdn Celanese	1.40	38	3.68
C. I. L.	.50	14	3.57
Cdn Oil	x .80	58	1.37
C.P.R.	1.50	25	6.00
Cdn Vickers	1.00	20	5.00
Cons Glass	.80	42	1.90
Crown Zell	A x 1.00	23	4.34
Dist Seag	1.20	49	2.44
Dom. Bridge	.40	21	1.90
Dom. Corset	1.00	19	5.26
D Fundrys-S	1.60	62	2.58
Dom. Glass	2.20	79	2.77
Dom Oilcloth	1.20	25	4.80
D. Steel & C.	.40	11	3.63
Dom. Tar.	.80	18	4.44
Dom. Textile	.80	18	4.44
Donohue	1.00	22	4.54
Dow Brewery	1.50	50	3.00
Du Pont	.75	39	1.92
Falconbridge	2.00	54	3.70
Fam. Players	1.00	18	5.55
Foundation	.30	10	3.00
Fraser	1.20	26	4.61
Gat. Power	1.80	33	5.45
Gr. Lakes P	.80	16	5.00
Imp Oil	1.20	44	2.72
Imp. Tobacco	x .60	15	4.00
Int. Accept	1.00	28	3.57
Int. Nickel	2.00	70	2.85
Int. Paper	1.05	31	3.54
Int. Util	1.60	46	3.47
Labatt	.46	14	3.29
Laura Secord	.70	15	4.66
MacMillan Pwl	1.00	20	5.00
Massey-Ferg.	.40	12	3.33
Molson "A"	.90	28	3.21
Molson	.90	29	3.10
Montreal Loco	.60	14	4.28
Page-Hers	.90	22	4.09
Penmans	1.80	36	5.00
Pow. Corp.	2.00	87	2.29
Price Bros.	2.00	36	5.55
Que. Power	1.60	35	4.57
Que Tel	1.10	45	2.44
St Lawrence Crp	1.00	22	4.54
Shawinigan	1.00	29	3.44
Simpsons	.80	32	2.50
Texaco	1.60	46	3.47
nUion Gas	.50	17	2.94
Viau Ltée	.80	12	6.66
Walker G & W	1.60	56	2.85
Weston B	.35	20	1.75
Zeller's	1.40	34	4.11

BANQUES

Can. Imp.	1.80	66	2.72
Can. Nat.	1.80	77	2.33
Montréal	1.80	68	2.64
Nouvelle-Ecosse	2.20	74	2.97
Provinciale	1.20	49	2.44
Royale	2.40	78	3.07
Toronto-Dom.	2.00	65	3.07

MINES

Dome	.70	27	2.59
Hollinger	.60	20	3.00
Hudson Bay	3.00	51	5.88
Kerr-Addison	.80	9	8.88
Noranda	1.20	30	4.00

(x) Taux variable.

fonds mutuels

(Compilés par KIDDER & CO. INC.)

	Achats	Ventes
xAffil. Inc. Com.	7.61	8.23
xAmer. Bus Shrs	3.95	4.28
All Canadian Com.	—	—
All Canadian Div.	—	—
American Growth	8.16	8.89
Beaubran Corp.	32.94	35.77
xBoston Fund	9.41	10.28
xBullock Fund	12.48	13.69
Canada Growth	4.85	5.30
Canad. Investment	10.37	11.37
Canad. Trusteed Inc.	4.59	5.02
Canafund Co.	42.79	44.93
Champion Mut of C.	5.86	6.44
Commonwealth Intl.	xd 8.75	9.59
C. I. Leverage	7.40	8.11
Corporate Investors	10.18	11.12
Dividend Shares	3.20	3.51
Dom. Equity Inv.	18.30	18.68
Dreyfus Fund Inc.	15.84	17.22
European Growth	6.73	7.38
Federated Growth	4.69	5.13
First Oil & Gas	4.71	5.15
Fonds Collectif "A"	6.22	6.76
Fonds Collectif "B"	5.45	5.79
Fonds Collectif "C"	6.11	6.64
Group Inc.	3.56	3.89
Growth Oil & Gas	9.56	10.02
xIncorporat Investors	7.00	7.65
Investors Growth	6.74	7.32
Investors Intl Mut.	4.31	4.68
Investors Mut of C.	12.50	13.59
xKeyst. Cus. B-3	15.58	17.00
xKeyst. Cus. B-4	9.60	10.48
xKeyst. Cus. K-1	9.02	9.85
xKeyst. Cus. K-2	4.96	5.42
xMass. Invest. Trust	15.75	15.03
xMass. Invest. Growth	7.64	8.35
Mutual Accumulating	3.64	3.98
Mutual Income	5.23	5.72
North Amer. of C.	10.71	11.70
One William Street	13.37	14.83
Prêt & Revenue Mut.	6.08	6.64
Provident Mutuel	3.98	4.35
Putnam Growth	8.24	8.96
Radisson R. I	4.60	5.05
Regent Fund	5.78	6.32
Research Investing	10.02	10.95
Sav. Invest. Mut. of C.	6.08	6.64
Securities Fund	x 12.35	13.50
1962 Exer. Fund of C.	5.30	5.55
T. V. Electronics	7.24	7.89
Timed Investment	6.30	6.92
United Accum.	6.04	6.60
xWellington Fund	14.04	15.30

x—En devises Américaines

Baisse sur les marchés de Montréal et Toronto

L'ensemble des cours était à la baisse sur les deux bourses de **MONTREAL** vers l'approche de la clôture en cette après-midi de la deuxième séance de la semaine. Le rythme des transactions était plutôt lent.

Dans le compartiment des titres de services publics, Bell Telephone, à 54½, et Power Corporation, à 87¾, ont perdu tous deux ¼.

Industrial Acceptance, à 27½, B.A. Oil, à 30, Price, à 36⅞, et Canadian Breweries, à 11¼, ont tous reculé pour leur part de ⅛.

Par ailleurs, Massey-Ferguson, à 12½, et International Nickel, à 69¼, ont délaissé ¼.

Chez les pétroles, Central-Del Rio a accusé une baisse de 10 cents, à $8.50.

Chez les mines, Mount Pleasant a subi une perte de trois cents, à $1.41.

* * *

Les pertes fractionnaires continuaient de prédominer par une marge légère vers la fin de l'après-midi surt la bourse de **TORONTO**, tandis que le virement demeurait modéré.

Les indices des industrielles et des métaux usuels ont enregistré tous deux une perte de plus d'un point. Seul celui des aurifères était à la hausse.

Abitibi a délaissé ⅜, la Banque de Montréal et Massey-Ferguson ½ chacun, Steel Company of Canada et Canadian Breweries ¼ respectivement, et Algoma Steel ⅛.

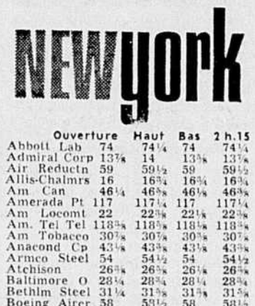
Shawinigan, les distilleries Seagrams, Calgary Power, Atlas Steel et Imperial Oil ont tous accusé des pertes variant de ⅛ à ⅜.

Walker-Gooderham et Trans-Canada Pipeline ont monté tous deux de ⅛, pendant que la Banque de Nouvelle-Ecasse et Consolidated Paper prenaient une avance de ⅜.

Le compartiment des pétroles de l'ouest était très calme.

* * *

La physionomie de la bourse de **NEW YORK** laissait deviner une tendance irrégulière des cours vers la fin de l'après-midi, alors qu'une vague légère de prises de bénéfices a mis fin temporairement à la reprise amorcée auparavant.



Le volume des transactions pour la journée atteindra probablement les 4,800,000 actions, comparativement à 5 millions pour lundi.

Les fluctuations enregistrées par la plupart des principaux titres se sont limités à des fractions, cependant que quelques-uns perdaient jusqu'à un point ou dans les environs.

Chrysler cependant a fait exception de façon très remarquée, alors que ce titre du compartiment des automoteurs a pris une avance de plus de deux points, atteignant ainsi un nouveau record pour la période 1962-63, à 85¾.

Polaroid, par contre, a perdu plus de deux points, tandis qu'IBM réussissait à conserver un gain de près d'un point.

* * *

Le discours prononcé hier par le président de la République française, le général Charles de Gaulle, et dans lequel celui-ci a réitéré son intention de s'opposer à tout traitement de faveur pour la Grande-Bretagne dans le cas de son adhésion au Marché commun, a jeté la consternation dans les milieux financiers de la City, et, ce matin, en conséquence, les cours étaient à la baisse à **LONDRES.**

Les valeurs de tout repos ont également enregistré un recul, cependant que les valeurs cotées en dollars E.-U. manifestaient de la fermeté.

Les titres canadiens observaient une tendance irrégulière, alors que

avis de DÉCÈS

BARRETT, (Mary-Louise) — Le 13 janvier 1963, à sa demeure est décédée Mary-Louise Olsen, épouse bien-aimée du capitaine Albert (Bob) Barrett et mère de Richard J. Martin, Mme R. Hamel, (Olga), Mme M. Tammaro (Aleida) et Joan Elle laisse aussi 18 petits-enfants. Exposée au
Salon mortuaire Clarke
5580 ouest, rue Sherbrooke
Service funèbre en l'église St-Ignace-de-Loyola, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

BAYARD (Rosario) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 62 ans, est décédé Rosario Bayard, époux de feu Marie-Jeanne Bouchard, demeurant 1410 rue Viau. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Guindon Enrg.
4955, rue Adam
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Alphonse) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Alphonse Beaulieu, époux de Emma Therrien. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario Est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (Edouardina) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 82 ans, 8 mois, est décédée Mme veuve Ovide Béland, née Edouardina Picotte, demeurant à 2591 Frontenac. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, ou le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Lévina) — A sa demeure à Dunham, le 13 janvier 1963 à l'âge de 85 ans, 8 mois est décédée Mme Albert Benoit, née Lévina Forzet, épouse en 1ères noces de feu J. E. Allard et en 2èmes noces de feu Albert Benoit. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Langlois
280 rue Jacques-Cartier, St-Jean pour se rendre à l'église St-Atanase d'Iberville ou le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (William) — A Montréal, le 13 janvier 1963 à l'âge de 52 ans est décédé William Bergeron, époux de Pauline Mayer, demeurant à 1459 St-Clément. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Guindon Enrg.
4951 rue Adam,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGEVIN (Anna) — A Verdun, le 12 janvier 1963, à l'âge de 82 ans, 6 mois, est décédée Mme veuve Arthur Bergevin, née Anna Demers, demeurant à 3915 Boul. Lasalle, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551 rue Wellington
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde, où le service sera célébré à 9 hrs. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BINETTE (Noël-L.) — Le 13 janvier 1963, à l'hôpital Notre-Dame, est décédé Noël-Léopold Binette (ex-employé au fret du C.N.R.), époux bien-aimé de Louise Nile. Exposé au salon mortuaire Clarke
5580 ouest, rue Sherbrooke
Service funèbre en l'église St-Raymond, mercredi à 9 a.m. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

BOURCIER (Exérine) — A Ste-Dorothée, le 12 janvier 1963, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Alfred Bourcier, née Exerine Demers, demeurant à 202 rue Pierre, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie Est
à 9 hrs 20, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTHILLIER (Gabrielle) — A Saint-Hubert, le 13 janvier 1963, à l'âge de 68 ans, est décédée Gabrielle Charron, épouse de Joseph Bouthillier, demeurant à 5386 Chemin Chambly, mère de Julien, Anita (Mme Laurent Houle), André et Roger. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Pitre Inc
68 rue St-Charles O., Longueuil
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Hubert où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Délisca) — A St-Benoit-des-Deux-Montagnes, le 14 janvier 1963, à l'âge de 84 ans, est décédée Délisca Desormeaux, épouse de feu Wilfrid Brunet, mère d'Archille et de Paul-Emile, demeurant chez son fils, Paul-Emile, Grande Frenière, St-Benoit. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Benoit, où le service sera célébré à 10 hrs. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
Direction Alban Mallette.

BURGOYNE (Yvonne) — A Ville de Léry, le 13 janvier 1963, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Jean Burgoyne, née Yvonne Reid, demeurant à 8 Bourgoyne, Ville de Léry. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils
35 Boul. Normand,
Châteauguay Centre
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Léry où le service sera célébré à 11 hres. et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAZA (Corinne) — A St-Anicet, le 13 janvier 1963, à l'âge de 59 ans, est décédée Mlle Corinne Caza, fille de feu Duncan Caza et de feu Victoria Saucier, demeurant chez son frère Georges à St-Anicet. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils Inc.,
317, rue Victoria, Valleyfield,
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église de St-Anicet où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Anicet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Ephrem) — A Montréal, le 14 janvier 1963 à l'âge de 79 ans est décédé M. Ephrem Charette, époux en 1ères noces de Yvonne Trepanier et en 2ème noces de Alice Bélanger, 625 Fulford. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630 rue Notre-Dame Ouest
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Cunégonde où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
LA.4-7531
3033 e. SHERBROOKE

CLERMONT (André) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 34 ans, est décédé André Clermont, époux de feu Bernadette Paradis, demeurant au 1696 Lépailleur. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
505 rue de Boucherville
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Francois-d'Assise où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLEMAN (Dorina) — A Montréal, le 12 janv. 1963 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve J.P. Coleman née Dorina Robert. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Sylvestre-de-la-Croix où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLLIN (Yvonne) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 51 ans, est décédée Mlle Yvonne Collin, fille de feu Adélard Collin et de feu Anoncice Fiset, demeurant au 1663 Marie-Anne est. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848 rue Papineau
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL (Adélard) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 68 ans est décédé Adélard Corbeil, époux de Albertine Guérin, demeurant à 4827 Garnier. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE (Pierre) — A Brookline, comté, Chambly, le 14 janvier 1963, à l'âge de 56 ans, est décédé Pierre Daigle, époux de Bella Kemp, demeurant au 6803 Arlington. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
1370 chemin Chambly, J.-C.
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Isaac-Jogues, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS-ROY — A Ottawa, le 14 janvier 1963, à l'âge de 81 ans, est décédée Dora Roy, épouse de feu Hervé Desjardins, soeur de Mme Charles L. Côté de Montréal et de Béatrice Roy du Foyer St-Charles, Ottawa. Les funérailles auront lieu en la
Basilique d'Ottawa,
le 18 courant à 7:30 hrs.

DIAMOND (Nelson) — A Montréal, le 12 janvier 1963, à l'âge de 43 ans, est décédé Nelson Diamond, époux de Lucie Baillargeon, demeurant à 15 rue St-Joseph, Farnham. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551 rue Wellington, Verdun
jusqu'à mardi après-midi, et ré-exposée à St-Boniface de Shawinigan, mardi soir. Les funérailles auront lieu mercredi en l'église paroissiale à 9 hrs 30 a.m. Inhumation au cimetière local.

DOYLE (Patrick) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé Patrick Doyle, époux de feu Margaret Tipping, père d'Emmett, Mary (Mme A. Marsh), Catherine (Mme G.W. Driscoll), Esther (Mme M. MacNab) Beatrice (Mme G. Lacombe) et Patrick. La dépouille est exposée aux salons
Thomas Kane,
5301 boul. Décarie
Messe de requiem le mercredi 16 janvier 1963, à 9 a.m., à l'église St. Rita, angle Durham et Sauriol. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

DUBREUIL (Willie) — A LaSalle, le 14 janvier 1963, à l'ge de 60 ans, est décédé Willie Dubreuil, époux Lucienne Riendeau, demeurant au 436, 9ème Ave, LaSalle. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gustave Drouin Ltée,
7619 boul. LaSalle
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUDEMAINE (Marie) — A Montréal, le 14 janvier 1963 à l'âge de 89 ans est décédée Mme veuve Arthur Dudemaine, née Marie Therrien. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 7 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Wilfrid) — A Pont-Viau, le 14 janvier 1963, à l'âge de 66 ans 6 mois, est décédé M. Wilfrid Duval, epoux en 1ères noces de Rose-Anna Léveillé et en 2èmes noces d'Alice Petit, demeurant au 100 rue Jubinville. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
90 boul. Lévesque
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Christophe, où le service sera célébré à 9 hrs. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTE (Madalena) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Antonio Forte née Madalena Caggano, demeurant à 7164 St-Laurent, mère de Mme veuve Damase Buri (Mariette) et Fernand. Les funérailles auront lieu mercredi, le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon Est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Maurice) — A Saint-Jean, le 12 janvier 1963, à l'âge de 50 ans, est décédé M. l'abbé Maurice Fournier, aumônier de la Maison Sainte-Bernadette à St-Jean. Il était le frère de M. Roland Fournier, de Saint-Sulpice, Supérieur de la "Solitude" et ancien Supérieur du Grand Séminaire de Montréal. La dépouille mortelle est exposée au Salon Mortuaire LeSieur & Frère Limitée. La translation des restes à la Cathédrale de Saint-Jean aura lieu mardi à 2 heures. Le service sera chanté par S. E. Mgr Gérard-Marie Coderre, mercredi à 10 heures et l'inhumation aura lieu au cimetière du Séminaire de Saint-Jean.

GEOFFREY (Richard) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 14 ans, est décédé Richard Geoffrey, fils d'Albert Geoffrey et de Juliette Bergeron, demeurant à 5819, 3ème Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc
5359, 11ème Avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAVEL (Georges) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 57 ans, est décédé Georges Gravel, époux de Marguerite Lacaille, demeurant à 250 est, rue Ontario. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
4838, rue Papineau
à 8 hres pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 8 hres 30 et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KENT (Philippe) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de 77 ans est décédé Phillip Kent, époux en 1ères noces de Marguerite Renaud et en 2emes noces de Louise Bernard, père de Harry, Robert, Mme Louis Fortier (Pauline), Mme Raymond Vaillancourt (Andrée). Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle Boul. Décarie et Ave N.-D.-G.
à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Antonin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

LABONTE (Maud) — A l'hôpital General de St-Lambert, le 15 janvier 1963, à l'âge de 49 ans, est décédée Maud Garstang, épouse d'Alexandre Labonté, demeurant à 3272 Grand Boulevard. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.
3219 Grande Allée
pour se rendre à l'église St-Jean Eudes, où le service sera célébré et de là au cimetière régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLECHE (Eugénie) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme Eugénie Hotte, épouse de feu Fabien Lafleche. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Rémi Allard,
7384 rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

LALONGE (Marie-Anne) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 76 ans, est décédée Marie-Anne Dery, épouse de feu Joseph-Azarias Lalongé (propriétaire de J.-A. Lalongé Glass Enrg.). Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 est, rue Fleury
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Marie) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 83 ans, 11 mois, est décédée Mme veuve Alphonse Lapierre, née Marie Cantin, mère de Marcelle demeurant rue Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1573 rue Ste-Catherine est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Joseph) — A St-Laurent, le 13 janvier 1963, à l'âge de 76 ans 6 mois, est décédé Joseph Lapointe, époux d'Yvonne Quesnel, père de Marguerite, Cléophas, Jean, Jeanne d'Arc, André, Yvon, Laurence, Honoré et Marcel. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-B. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église de St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Irène) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Georges Larose, née Irène Doré de l'hôpital Notre-Dame-de-Lourdes. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848 rue Papineau
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus-du-Mile-End, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Henri) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 63 ans, est décédé Henri Lauzon, époux de Gilberte Dagenais. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire
Magnus Poirier Inc
6520 rue St-Denis
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Eddy) — A Montréal, le 13 janvier 1963 à l'âge de 66 ans est décédé Eddy Lavallée, époux d'Alzire Lachaine, demeurant à 7481 Cargrain. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
à 8.45 hres pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 9.00 hres et de là au cimetière de Val David, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERGNE (Godfroy) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Godfroy Lavergne, époux d'Eva Jodoin, demeurant à Mtl-Nord, demeurant à 7302 Bordeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative de
frais funéraires
2215 rue Jean-Talon Est
à 8.45 hres pour se rendre à l'église St-Barthélémy où le service sera célébré à 9.00 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Victor) — A Laval-des-Rapides, le 13 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Victor Lavoie, époux de Béatrice Larin, demeurant au 432, 4ème rue. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
76 boul. Dussault
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Bon-Pasteur, ou les ervice sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Etienne de Beauharnois, lieu de la sépulture, où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Collette) — A Montréal, le 13 janvier 1963 à l'âge de 19 ans est décédée Mlle Collette Leblanc, fille de feu Elphège Leblanc et de Alma Boudreau, demeurant 1812 rue Aird. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
4504 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Josaphat) — A Rosemère, le 13 janvier 1963, à l'âge de 62 ans, est décédé Josaphat Legault, cultivateur, fils de feu Damase Legault et de feu Alida Courcelles, demeurant à 279 rue Pacific. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr,
167 Boul. Ste-Rose, à Ste-Rose,
à 9 hres, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Cabrini de Rosemère, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVITT (John) — A Québec est décédé subitement John Levitt, époux bien-aimé de Miriam Decker, père de Mme Shirley Benzer, frère de Saul et Maurice. Le service funèbre aura lieu aux salons
Paperman & Sons,
5605 ch. Côte-des-Neiges
le mardi 15 janvier 1963, à 1 h. p.m. Inhumation au cimetiere Temple Beth Sholom, de Beaconsfield. Shiva au 3220 Ridgewood, appt 119.

LONGTIN (Camille) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 64 ans, est décédé Camille Longtin époux de Clémence Desroches, père de Guy, Claude et Michel, exfonctionnaire municipal de la ville de Montréal, du dépt. des finances. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 rue St-Laurent
à 8 hres 30, pour se rendre au Sanctuaire St-Jude où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (Léonidas) — A Montréal, le 12 janvier 1963, à l'âge de 51 ans, est décédé Léonidas Lussier, époux de Cécile Laporte, demeurant à 1243 Cartier. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée,
1575 rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Georges) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Georges Marcotte, exmarguillier de St-Jean-Berchmans, époux d'Angélina Groleau, père de M. l'abbé Roland Marcotte, aumônier à la Commission des Ecoles Catholiques, de Soeur Thérèse Angéline (Lucille), des Soeurs des Saints-Noms-de-Jésus et de Marie, d'Adrien Marcotte, propagandiste des Caisses scolaires à la Commission Scolaire de Montréal, du Père Jean-Doris Marcotte, des Pères de Ste-Croix missionnaire aux Indes, de Thérèse Marcotte, infirmière licenciée à l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet,
1922 Boul. Rosemont,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Pierre) — A Montréal, le 13 janvier 1963, à l'âge de 91 ans, est décédé Pierre Martel, époux en 1ères noces de Florence Laplante, et en 2èmes noces de feu Rose-Alma Jetté, demeurant à 3223 Baldwin. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 7.30 hres pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 8 hres et de la au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Arthur) — A Pointe Cascades, le 13 janvier 1963, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Arthur Ménard, époux d'Eglantine Juillet, demeurant à Pointe Cascades, comté de Soulanges. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau,
12 rue St-Charles à Dorion
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église paroissiale, ou le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Rallie-ment à l'entrée du village.

MEUNIER (Emile) — A Montréal, le 14 janv. 1963 à l'âge de 70 ans est décédé Emile Meunier ex-employé de la maison J.B. Lefebvre, époux de feu Albertine Bédard, autrefois de la paroisse St-Jean-Baptiste. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518 rue Rachel Est
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le serivce sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONNETTE (Pierre) — A St-Mathieu de Laprairie, le 14 janvier 1963 à l'âge de 23 ans est décédé M. Pierre Monnette, fils de Albert Monnette et de Agathe Rouiller. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin,
425, chemin St-Jean, Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Mathieu où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Mathieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'BRIEN, Elizabeth (Topsy) — Samedi, le 12 janvier 1963, à l'hôpital St. Mary's, est décédée Elizabeth (Topsy) Robinson, épouse bien-aimée de feu Patrick Joseph O'Brien, mère de Kathleen (Kay), soeur de Catherine (Katie). Exposée au salon mortuaire
Thos. Kane,
5220 avenue du Parc.
Service funèbre mercredi 16 janvier à 9 a.m. à l'église St. Patrick. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

OUIMET (Alice) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Joseph Ouimet, née Alice Coutu, demeurant au 1160 rue Maisonneuve, appt 1. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty,
1926 rue Plessis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARIZEAU (Gustave) — A Montréal, le 12 janvier 1963, à l'âge de 72 ans, est décédé M. l'abbé Gustave Parizeau curé de la paroisse St-Pascal-Baylon. La dépouille mortelle est exposée au presbytère St-Pascal-Baylon. No 6560 Côte-des-Neiges. La translation des restes aura lieu mardi soir à 8 hres en l'église paroissiale. Un 1er service sera chanté mercredi à 8 hres, pour les enfants et un 2e service à 9 h. pour les parents, amis et paroissiens. Inhumation au cimetière de Boucherville. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETIT (Donat) — A Montréal, le 12 janvier 1963 à l'âge de 80 ans est décédé Donat Petit, époux de feu Rose-Alma Joyal, demeurant à 5802 Clark. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Georges où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Bonaventure, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICARD (Gérard) — A Montréal-Nord, le 13 janvier 1963, à l'âge de 39 ans 5 mois, est décédé Gérard Picard, époux d'Annette Decoste, demeurant au 11,347 Ste-Gertrude. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 rue Henri-Bourassa
coin Ste-Gertrude
à 8 hrs 50 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Alice) — A Vaudreuil, le 14 janvier 1963 à l'âge de 73 ans, est décédée Mlle Alice Pilon fille de feu Joseph Pilon et de feu Elizabeth Valois. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hubert Castonguay
28 rue St-Michel
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil où le service sera célébré à 9 hrs. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Hélène) — A Ville de Lery, le 13 janvier 1963, à l'âge de 69 ans, est décédée Hélène Tranquille, épouse en 1ères noces de Albert Brault et en 2èmes noces de feu Napoléon Pilon, demeurant 1052 Chemin du Lac St-Louis. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils
35 Boulevard Normand,
Châteauguay Centre
à 9 hres 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lery ou le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POWER (John) — A Montréal, le 13 janvier 1963, est décédé John Power, époux de feu Lumina Bélanger, demeurant à 6, rue Courcelles, Ste-Thérèse, frère de Mme J.-P. McGuire (Mary), Mme A. Barnicoate (Annie), et de Thomas. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St. Brandon, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RATELLE (Marcel) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Marcel Ratelle, époux de Bernadette Thibodeau, demeurant à 6660 Louis-Hébert. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
2548 rue Beaubien Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RATELLE (Omer) — Accidentellement, à Châteauguay, le 13 janvier 1963, à l'âge de 45 ans, est décédé Omer Ratelle, autrefois de St-Henri, époux de Jeannine Lefebvre, demeurant à 2272 rue Hood. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
2102 rue Fullum,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINEAULT (Amanda) — A Valleyfield, le 14 janvier 1963, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve François Robinault, née Amanda Grouix, demeurant au 124 St-Laurent, St-Timothée. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Enrg.,
127 rue Ellice, Beauharnois
pour se rendre à l'église paroissiale de Melocheville, où le service sera célébré à 10 hrs. et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINEAU-BOULAIS (Marie-Rose) — A Montréal, le 14 janvier 1963, à l'âge de 81 ans, est décédée Marie-Rose Durocher, épouse en 1ères noces d'Alban Robineau et en 2èmes noces de feu J.-Wilfrid Boulais, belle-mère du notaire Ovila Téteault. Les funérailles auront lieu jeudi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul Décarie et
Notre-Dame-de-Grâce
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y ass